

INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps.

Photographs included in the original manuscript have been reproduced xerographically in this copy. Higher quality 6" x 9" black and white photographic prints are available for any photographs or illustrations appearing in this copy for an additional charge. Contact UMI directly to order.

**Bell & Howell Information and Learning
300 North Zeeb Road, Ann Arbor, MI 48106-1346 USA
800-521-0600**

UMI[®]



Université d'Ottawa • University of Ottawa

ROBERT CHALLE ÉCRIVAIN DE SOI

par

© DRISS AÏSSAOUI

Département des lettres françaises

Faculté des arts

Thèse présentée à l'École des études supérieures

de l'Université d'Ottawa

en vue de l'obtention du Doctorat (Lettres françaises): Ph.D.

Ottawa - 1998



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions et
services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*

Our file *Notre référence*

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-45258-1

Canada

Résumé de la thèse

Jusqu'au XVIIIe siècle, la représentation de soi par l'écriture soulève l'indignation de la mentalité régnante qui y voit un risque de complaisance à soi. Les individus voulant laisser des traces écrites de leur vie doivent, afin de ne pas transgresser l'idéal normatif de leur époque, accommoder leur entreprise à des genres où la mise en scène du Je ne se fait que sur le mode de l'implicite ou de la discontinuité. L'oeuvre de Robert Challe est, à cet égard, digne d'intérêt. Se plaçant sous l'égide de la fiction romanesque, comme dans les *Illustres Françaises*, ou se soumettant aux contraintes du témoignage historique, comme dans les *Mémoires* et le *Journal d'un voyage aux Indes Orientales*, cet écrivain trouve à chaque fois le moyen de faire de son Moi une composante essentielle de son écriture tout en ménageant la sensibilité de ses contemporains. Ce qui, par ailleurs, distingue Robert Challe des autres auteurs qui ont tenté l'expérience autobiographique, c'est sa façon de doubler les procédés rhétoriques destinés à diluer l'allure intimiste de son oeuvre d'une poétique visant à camoufler le jeu de mystification par lequel il tente de substituer son Moi rêvé à son Moi réel. Ses textes

permettent ainsi d'explorer une forme autobiographique tiraillée entre les convenances d'une société hostile à tout étalage abusif de l'individualité et les aspirations d'un être désirant se donner, par l'écriture, toute la grandeur qu'il n'a pas pu atteindre dans la vraie vie.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier ma directrice de thèse, Mme Girou-Swiderski, pour son infinie patience et ses conseils avisés qui m'ont été d'une aide précieuse. Pour son appui et ses encouragements, je lui témoigne toute ma gratitude.

Je voudrais également remercier l'ACDI pour l'assistance matérielle qu'elle m'a fournie et qui a grandement favorisé mes conditions de travail.

Enfin, mes remerciements s'adressent à mon entourage, à tous ceux qui m'ont soutenu de leur indéfectible confiance.

À ma mère, à mon père et à mes
soeurs qui m'ont encouragé du
début à la fin.

INTRODUCTION

Le destin littéraire de Robert Challe surprend par le revirement qui le caractérise : à l'éclipse prolongée de l'écrivain succède une gloire soudaine. L'oubli dans lequel est tombé le nom de Challe pendant plus de deux siècles est en quelque sorte la rançon de son esprit critique qui ne ménage ni le système politique ni l'institution religieuse de son temps. Challe dérange par sa façon de bousculer les idées toutes faites et de remettre en question certains fondements de la pensée régnante. Ses contestations, émanant sans doute d'un désir de réforme, sont alors ressenties comme une atteinte à l'idéal normatif de l'époque. Ce heurt entre une pensée individuelle aspirant au changement et une mentalité générale fermée à toute critique a mené à l'inévitable mise à l'écart de l'écrivain¹.

¹ À la lecture des *Mémoires* et du *Journal d'un voyage fait aux Indes Orientales*, on comprend vite pourquoi le nom de Challe est si longtemps demeuré dans l'anonymat. Ses attaques répétées contre les Jésuites, coupables à ses yeux de toutes sortes d'abus, et ses prises de position contre les responsables politiques sont autant de raisons qui ont condamné sa voix au silence. Challe était d'ailleurs conscient que son esprit critique pouvait se retourner contre lui. Ces propos à valeur prémonitoire montrent qu'il avait une idée du triste sort qui pouvait accabler son oeuvre : «ma sincérité, l'enchaînement du discours, la

Le retour en force de Challe et l'engouement actuel pour son oeuvre s'expliquent essentiellement par la traversée des siècles et par l'évolution des moeurs et des goûts qu'elle engendre. Ses prises de position, qui pouvaient choquer ses contemporains, sont maintenant perçues comme des signes de modernité. Dans l'Occident d'aujourd'hui où l'autorité religieuse a perdu de son emprise et où le pouvoir politique reconnaît à chacun le droit à la critique et à la liberté d'opinion, les préjugés qui contraignaient la voix de notre auteur au silence ont perdu leur raison d'être.

Ainsi, depuis sa redécouverte par F. Deloffre en 1959, Challe n'a cessé de voir sa dignité littéraire fleurir. De nombreuses études² et quantité de colloques lui ont permis

matière & d'autres occurrences me poussent à écrire quelques vérités dont quelques-unes pourraient m'attirer des ennemis que je ne cherche point»; Dédicace A Monsieur***, *Journal*, p.62.

² Parmi les études qui ont contribué à la notoriété de Challe on retiendra notamment la thèse de Jathaul Surinder, *Robert Challe voyageur aux Indes*, thèse de 3e cycle soutenue à Grenoble en 1974, celle de Jacques Popin intitulée *La poétique de Robert Challe*, thèse d'État, dirigée par F. Deloffre, soutenue à l'université de Paris-Sorbonne, 1985; celle de M.-L. Girou-Swidorski, *La représentation de la femme dans les Illustres Françaises*, thèse de 3e cycle, Grenoble, 1974; et, enfin, celle de Michèle Weil intitulée *Du texte à l'auteur: Les Illustres Françaises de Robert Challe*, thèse de doctorat d'État soutenue en 1987 à l'université de Toulouse-Le Mirail.

de sortir de l'ombre et d'émerger en tant que figure incontournable du paysage culturel français. Ses écrits, qui ont pendant longtemps honoré ceux à qui ils ont été faussement attribués, témoignent du génie dont il a fait preuve dans différents domaines du savoir. Ses innovations dans le domaine de la création romanesque l'instituent comme modèle à suivre en matière de renouvellement des formes narratives³. L'influence exercée par *Les Illustres Françaises* sur des romanciers de haut calibre comme Prévost, Richardson⁴, Marivaux et Diderot montre son originalité et atteste son statut de précurseur dans le domaine du roman. Par ailleurs, les remarques qu'il formule, dans *Les Difficultés sur la religion*, sur les dogmes de la prédestination et de l'infailibilité du Pape et sur ceux de la transsubstantiation et de la trinité⁵ font

³ Voir à ce sujet l'article de F. Deloffre, «Le problème de l'illusion romanesque et le renouvellement des techniques narratives entre 1700 et 1715», *La littérature narrative d'imagination*, Colloque de Strasbourg, 23-25 avril 1959, Paris, PUF, 1961, pp. 115-133.

⁴ Cf. Henri Roddier, «Robert Challe inspirateur de Richardson et de l'abbé Prévost», *Revue de Littérature comparée*, n°21, 1947, pp. 5-38.

⁵ Soulignons au passage que ces remarques n'épuisent pas la substance du texte ni sa signification. Challe y discute un vaste éventail de sujets et de thèmes. L'auteur y propose aussi une autre religion à base rationnelle pour

de lui le père de la pensée déiste⁶. Enfin, les témoignages qu'il fournit dans *Les Mémoires* et *Le Journal d'un voyage fait aux Indes Orientales* sur les comptoirs commerciaux d'outre-mer et sur la gestion des colonies en général constituent un apport considérable à l'histoire maritime et coloniale française.

Mais notre souci n'étant pas de rendre compte du savoir encyclopédique de Challe, nous insisterons moins sur les écarts qui existent entre ses textes que sur ce qui constitue la constante de son écriture. Nous entendons par là le projet de se peindre qui transcende son oeuvre⁷. L'analyse des *Illustres Françaises*, des *Mémoires* et du *Journal d'un voyage fait aux Indes Orientales* permettra de constater la place qu'occupe l'individualité de l'auteur

remplacer ce qu'il nomme «les religions factices».

⁶ Au sujet du rôle de Challe dans l'émergence de la pensée déiste, voir l'article de F. Deloffre, «Robert Challe père du déisme français», *RHLF*, numéro spécial Robert Challe, nov.-déc. 1979, pp. 947-980.

⁷ À ce sujet, un paradoxe mérite d'être souligné. Challe, qui a toujours voulu sauvegarder son anonymat, participe activement à l'évolution des écritures intimes. On verra, par la suite, que ce désir de garder le mystère autour de son identité place ses écrits à teneur autobiographique dans une zone intermédiaire entre le dévoilement proprement dit et l'omission délibérée des faits.

dans ses écrits. Les vues que ces textes proposent sur la vie de l'écrivain et le profil qu'ils esquissent de son être intime leur donnent une saveur autobiographique qui les place tous sous la tutelle d'une rhétorique du moi diluant leurs divergences génériques.

Depuis un certain temps déjà, la critique a été sensible à l'aspect autobiographique des textes challiens. Un recensement sommaire des travaux qui ont étudié l'oeuvre de Challe sous cet angle permettra de constater que les recherches se répartissent en deux catégories. D'une part, se trouvent des études qui inscrivent ses textes dans le champ où nous entendons oeuvrer : celui où l'historicité du moi est envisagée dans l'optique des rapports entre réel et fiction; d'autre part, des travaux qui expliquent la portée autobiographique de l'écriture challienne par les procédés rhétoriques et la topique qu'elle emprunte à la littérature intime.

Soulignons, parmi les études qui se rangent dans la première catégorie, les travaux de Jean Mesnard qui a pu retracer avec exactitude la biographie de l'écrivain en démêlant, grâce au secours des documents d'archives, les données authentiques et les affirmations fallacieuses⁶

⁶ Voir à ce sujet son article «L'identité de Robert Challe», *RHLF*, nov.-déc. 1979, pp. 915-939.

contenues dans les *Mémoires* et le *Journal*. En examinant l'implication de Challe dans son oeuvre, Jean Mesnard montre comment, en se faisant historien de lui-même, cet écrivain se plaît à brouiller les cartes en se dotant d'attributs imaginaires et en prêtant à certains personnages qu'il met en scène des traits de sa personnalité⁹. Dans une optique consistant à révéler la part de fiction qui se trouve dans les témoignages historiques fournis par notre auteur, J. Mesnard se propose d'examiner les mobiles qui conduisent Challe à agir sur les données de la réalité objective¹⁰.

Les recherches de J. Mesnard ne sont pas les seules à faire la lumière sur les rapports que les écrits de Challe entretiennent avec la vie de leur auteur. Dans des études où elle examine les distorsions imposées par cet écrivain à la vérité historique, Marie-Laure Girou-Swidorski

⁹ En analysant les données biographiques fournies par Challe sur le gouverneur des Français à Pondichéry, nommé F. Martin, J. Mesnard conclut que la ressemblance que l'écrivain du roi se force à établir entre son histoire personnelle et celle de ce haut fonctionnaire relève plus d'une transformation de la réalité historique que d'une véritable similitude entre les destinées des deux hommes. Voir à ce sujet «Challe et son double François Martin», *Mélanges Deloffre*, 1989, cf. Bibliographie, p. 382.

¹⁰ À ce sujet cf. son article intitulé «Entre réel et fiction: le thème acadien chez Robert Challe», *Travaux de Littérature*, III, (Les Belles Lettres, 1990), pp. 297-323.

identifie certains motifs qui mettent Challe mémorialiste sur la voie de la mystification et montre comment l'écriture challienne est le résultat d'un processus de création où le réel vécu sert souvent de matière plastique au travail de l'imaginaire¹¹. Étendant l'étude des rapports entre réel et fiction au texte romanesque, M.-L. Girou-Swidorski, qui montre comment Challe forge l'un de ses personnages les plus marquants¹² en amalgamant des traits qu'il emprunte à un modèle historique et d'autres qu'il puise dans ses propres rêves, fait apparaître les infléchissements autobiographiques des *Illustres Françaises*¹³.

¹¹ Voir à ce sujet son article «Challe, le justicier», *Autour de Robert Challe*, Actes du colloque de Chartres, 20-22 juin 1991, pp. 93-108. Ses études, encore inédites, «Le pilleur de Chédabouctou» et «Robert Challe, mémorialiste ou comment récrire l'histoire?» s'inscrivent dans une optique similaire. En menant une enquête, d'une part, sur les circonstances réelles qui ont entouré la prise du comptoir commercial de Chédabouctou par les Anglais, et, d'autre part, sur les convergences entre le devenir personnel du mémorialiste et le devenir de la colonie louisianaise dirigée par Crozat, Mme Girou-Swidorski montre comment, sous la plume de Challe, l'imaginaire se mêle au témoignage historique.

¹² «La véritable Angélique : un double de Robert Challe», *RHLF*, n° 83, 1983, pp. 531-569.

¹³ Dans une perspective analogue, Mme Girou-Swidorski montre comment Challe se projette dans ses figures romanesques en révélant des attributs qu'ont en commun le romancier et son personnage Dupuis. Voir à ce sujet son

La mise en évidence de la teneur autobiographique des textes challiens a fait également l'objet de certains travaux de F. Deloffre¹⁴. Plus que les articles se rapportant aux rapports entre réel et fiction dans l'oeuvre de Challe, qui ne portent, d'ailleurs, que sur des épisodes isolés, ce sont les diverses éditions critiques consacrées aux textes de Challe qui rejoignent notre propos. Grâce aux annotations dont il accompagne les textes, Deloffre montre les entorses imposées par Challe à la réalité historique, surtout dans les *Mémoires*.

article «Challe et les femmes d'après son *Journal de Voyage*», *Revue de l'Université d'Ottawa*, XLIV, n°2, avril-juin 1974, pp. 178-201. D'autres spécialistes des études challiennes ont relevé certaines ressemblances entre Challe et ses personnages du roman. Soulignons, à cet égard, l'article de F. Deloffre «Entre mythe et réalité». Dans cette étude l'auteur établit un parallélisme entre le romancier et Des Frans. Dans une optique analogue s'inscrit le travail de M. Menemencioglu «Gallouin-Don Juan, une clé pour Robert Challe», *RHLF*, numéro spécial Robert Challe, nov.-déc. 1979, pp. 981-993. Dans cet article, M. Menemencioglu affirme que le parcours spirituel de Gallouin est calqué sur celui de Challe lui-même. Même s'ils font ressortir certaines ressemblances entre le romancier et ses personnages, ces travaux reposent sur des hypothèses qui ne sont pas toujours appuyées sur une argumentation convaincante.

¹⁴ F. Deloffre est l'auteur de différents travaux sur Challe qui s'imposent à l'attention de quiconque entreprend d'étudier l'oeuvre de cet écrivain. Il suffit, d'ailleurs, de rappeler son rôle dans la réhabilitation de l'écrivain pour mesurer l'importance de son apport pour les études challiennes.

Parmi les chercheurs qui justifient la portée autobiographique de l'écriture challienne par la thématique qu'elle traite et les outils rhétoriques qu'elle met en oeuvre figurent des noms comme Michèle Weil, René Démoris, Roger Francillon et Jean Rousset.

Dans un livre¹⁵ où elle étudie à la fois la topique et la rhétorique des *Illustres Françaises*, M. Weil constate que la politique de non-intervention prônée par Challe n'empêche pas ce romancier de s'impliquer dans son oeuvre. Même sous sa forme lacunaire actuelle, ajoute-t-elle, la biographie de l'écrivain permet de déceler certaines ressemblances entre ce dernier et nombre de ses figures romanesques. M. Weil précise à ce sujet que les *Illustres Françaises* constituent une multi-autobiographie où chacun des personnages importants reflète un certain aspect de son créateur et, en même temps, une anti-autobiographie dans la mesure où les héros de Challe réussissent là où lui-même a échoué¹⁶. Examinant, par ailleurs, l'usage de la première personne, elle conclut que le *Je* des *Illustres Françaises*

¹⁵ M. Weil, *Robert Challe Romancier*, Genève, Droz, 1991.

¹⁶ M. Weil estime que «Challe se fait romancier pour donner une réalité à ses rêves.» *Ibid.*, p. 53.

est pris en charge par une poétique de la pluralité qui l'incite à se penser dans la logique de sa relation aux autres.

Les propos de M. Weil rejoignent sur ce point ceux de R. Démoris qui considère que la succession de plusieurs *Je* assimile le roman de Challe aux mémoires d'un être collectif où la narration à la première personne traduit une contemplation fascinée de l'autre, celui-ci étant à la fois semblable et différent¹⁷. Examinant à son tour l'usage du mode personnel dans les *Illustres Françaises*, Roger Francillon estime, quant à lui, que la structure narrative dans ce roman est organisée selon une évolution qui se fait dans le sens d'une plus grande maîtrise de l'art autobiographique. Il précise que les cinq premières nouvelles du recueil présentent un faible degré d'autoanalyse comparées aux deux dernières où l'introspection paraît évidente. Ce raisonnement le conduit à conclure que seules l'histoire de Des Frans et celle de Dupuis méritent vraiment le statut d'autobiographie¹⁸.

¹⁷ R. Démoris, *Le roman à la première personne*, A. Colin, Paris, 1975, pp. 307-338.

¹⁸ R. Francillon, «Du roman-il au roman-je ou la conquête de la lucidité dans *Les Illustres Françaises*», *Études de Lettres*, Université de Lausanne, série III, t. 9, avril-juin 1976, pp. 1-16.

Jean Rousset considère, pour sa part, que le roman de Challe constitue une exploration des divers types de la narration à la première personne dans la mesure où «il ouvre un éventail des divers modes autobiographiques». Il ajoute à ce sujet que dans les *Illustres Françaises* se dégagent trois degrés de présence narratrice qui s'échelonnent en «proximité décroissante». À un premier niveau, précise-t-il, apparaît un *Je* qui se montre à découvert; puis, à un niveau subalterne, s'étagent des *Je*, «tantôt doublés, tantôt cachés par des narrateurs substitués.»¹⁹

Dans d'autres pages du même livre, J. Rousset analyse la «vérité du *Je*» dans le *Journal d'un voyage aux Indes* et précise que Challe s'écarte de son projet primitif, qui consiste à consigner par écrit les circonstances entourant la traversée, pour amorcer un véritable dialogue avec soi. J. Rousset remarque que cet engagement sur la voie du *Je* donne au récit de Challe une teinte personnelle qui le rapproche du journal intime. S'interrogeant sur les raisons qui amènent l'écrivain du roi à introduire une dimension

¹⁹ J. Rousset, *Narcisse Romancier. Essai sur la première personne dans le roman*, Paris, José Corti, 1973, p. 97-100.

introspective dans un document à usage externe, l'auteur de *Narcisse Romancier* conclut que ce sont la solitude et le loisir qui éveillent chez Challe le goût de réfléchir sur ses sensations et l'incitent à parler de lui-même dans un texte destiné initialement à décrire les devoirs de sa charge et les péripéties du voyage.

Bénéfiques pour notre étude parce qu'ils nous permettent de comprendre comment le vécu de Challe intervient dans ses écrits, les travaux mentionnés ci-dessus s'écartent, de par l'optique dans laquelle ils s'inscrivent, de la démarche que nous entendons adopter dans le cadre de la présente thèse. Aucune de ces études n'analyse l'oeuvre de Challe dans une perspective d'ensemble. Même si elles décèlent les libertés prises par rapport au réel et montrent les recoupements entre la vie de Challe et son oeuvre, ce qui les place dans un champ d'intérêt analogue au nôtre, ces études ne rendent compte du projet «autobiographique» challien que dans un cadre restreint, se limitant à chaque fois à un épisode isolé de tel ou tel texte. Cela, à notre avis, ne tient pas compte des fluctuations auxquelles l'hétérogénéité générique du corpus considéré soumet l'exercice de l'autoreprésentation chez Challe. S'agissant d'une pratique appliquée à des genres différents, il faut, croyons-nous, considérer le

déploiement du *Moi* challien dans une optique globale pouvant le saisir à travers la variété des registres dans lesquels il se manifeste. Seule une étude transgénérique, et c'est là l'approche que nous privilégions, peut prétendre cerner l'image d'un *Moi* éparpillé à travers une multiplicité de textes, eux-mêmes placés sous l'égide de différents Arts de discours²⁰.

Notre propos, dans le cadre de la présente thèse, consiste donc en une lecture autobiographique des textes challiens. Au delà du simple examen des rapports entre la vie de Challe et son oeuvre, il s'agira de savoir comment l'écrivain réussit à situer son écriture à la croisée de deux axes dont les polarités semblent à chaque fois inconciliables, le premier opposant la dimension collective du témoignage historique à la nature personnelle de la peinture de soi, le second mettant en rapport l'exploitation des matériaux fournis par le réel et les données puisées dans l'imaginaire. De par sa nature hétérogénérique, l'oeuvre challien permet de montrer

²⁰ Là apparaît une difficulté méthodologique qui consiste à traiter comme un corpus homogène un ensemble de textes appartenant à des registres génériques différents. La mise au point théorique, qui suit la présente introduction, nous permettra d'indiquer de quelle manière nous essayons de régler ce problème.

comment la notion de genre se trouve bafouée par un projet de se peindre entrepris conjointement au sein d'une écriture à vocation testimoniale et dans une pratique scripturaire régie par l'invention.

Outre une mise au point théorique qui permettra d'expliquer pourquoi des textes génériquement différents sont communément analysés dans l'optique de la grille autobiographique, la présente étude comptera trois étapes. Une première partie, constituée de trois chapitres et ayant pour titre «Les difficultés de l'autoreprésentation», mettra en évidence les problèmes qui, jusqu'à l'aube des Lumières, guettaient les écrivains qui entreprenaient d'écrire leurs vies, rappellera les circonstances sociales et culturelles qui ont permis l'émergence progressive de l'écriture personnelle à la charnière des deux derniers siècles de l'Ancien Régime et rendra compte des différentes stratégies utilisées par les historiens d'eux-mêmes afin de gagner la sympathie d'un public encore peu favorable à tout étalage de l'individualité. Cela permettra de souligner l'originalité de Challe par rapport aux autres écrivains de son temps, qui ont tenté l'expérience de se peindre, en montrant comment s'opère chez lui un jumelage entre le désir de dire *Je* et le projet de *dire vrai*.

Comptant deux chapitres, la deuxième partie, qui a

pour titre «La tentation autobiographique», aura pour tâche de rendre compte de l'inconstance générique qui, dans l'oeuvre de Challe, étend l'historicité du moi, parallèlement au domaine du témoignage et à celui de l'invention, et de faire ressortir la teneur autobiographique des textes challiens en y relevant les indications et les épisodes relatifs à la vie de l'auteur. Dans la mesure où il s'agit d'analyser la peinture de soi dans des champs littéraires où elle n'a pas le mandat de s'exercer, il importera de déceler les irrégularités du geste autobiographique chez Challe et de repérer, le cas échéant, les distorsions imposées par l'historien de lui-même à la vérité historique, le but de cette enquête étant de s'interroger sur les mobiles qui conduisent ce dernier à mêler, sciemment, réel et fiction.

Dans la troisième partie, intitulée «Le Moi et le Monde», il sera question de voir comment la dérive imaginative qui caractérise l'écriture autobiographique challienne place le rapport entre le Je qui tient la plume et l'être collectif dans la logique d'une glorification du sujet parlant. À travers l'examen de différents faisceaux discursifs mis en oeuvre dans les textes analysés, les trois derniers chapitres de la présente étude auront pour objet de montrer comment l'écriture du moi crée, grâce au

recours à l'imaginaire, un espace mythique où les intérêts collectifs et les aspirations individuelles se trouvent conciliés. Seront, donc, successivement examinés les dispositifs langagiers charriant les préjugés sociaux cultivés à l'endroit des individus émancipés, le rôle, dans les retrouvailles avec un autre soi-même, du dialogue médiatisé occasionné par l'usage de la citation et, enfin, le discours critique grâce auquel le Moi, qui étale ses mérites, négocie son rachat et conçoit un monde utopique qui lui permet d'occuper une place plus valorisante au sein du devenir communautaire.

Notre étude, nous l'avons déjà mentionné, portera sur le *Journal d'un Voyage fait aux Indes Orientales*, les *Mémoires* et les *Illustres Françaises*. Les *Difficultés sur la religion proposées au père Malebranche*²¹ ne font pas partie de notre corpus de base. Ledit ouvrage nous fournira pourtant de temps à autre des indications qui nous

²¹ Nous n'avons pas intégré cet ouvrage à notre corpus principal parce qu'il contient probablement des passages qui ne sont pas de la plume de Challe. Dans l'introduction de l'édition critique qu'il présente du texte en question, F. Deloffre décrit les difficultés qu'il a rencontrées au cours de la compilation des différents manuscrits. L'autre raison pour laquelle nous n'avons pas retenu ce texte comme partie intégrante de notre corpus est qu'il ne présente pas, au même titre que les autres ouvrages, une véritable teneur autobiographique.

permettront à chaque fois de fonder nos jugements sur tel ou tel aspect de la pensée de Challe. Soulignons, enfin, que la nature hétérogénérique du corpus retenu placera notre étude au centre d'une approche multidisciplinaire où la critique interne des oeuvres s'appuiera sur l'histoire des idées et sur la théorie des genres. Seront également mis à contribution, mais de façon plus accessoire, des outils conceptuels qui relèvent de la pragmatique et de la critique génétique.

Mise au point théorique

La volonté de saisir le Moi challien dans la diversité des registres où il se déploie soulève un problème méthodologique qui consiste à traiter, selon une optique conceptuelle similaire, en l'occurrence la grille autobiographique, des textes appartenant à des pratiques discursives différentes, ce qui ne manquera pas, nous en sommes conscient, de susciter la réticence des partisans de la pureté des genres.

À partir des précisions que donne Philippe Lejeune sur les composantes génériques de l'Autobiographie et sur la date de son apparition, nous essaierons, en nous appuyant sur les opinions d'autres théoriciens de ce domaine littéraire, de rendre compte des affinités qui, en dépit des disparités formelles qui les en distinguent, rapprochent l'Autobiographie de certains genres voisins tels que les Mémoires, les *Diaries* et le Roman. Il se précisera en dernière analyse que l'écriture du moi peut braver les frontières génériques et s'étendre à d'autres champs de la littérature.

Dans son livre *Le pacte autobiographique*, Philippe Lejeune définit l'Autobiographie comme suit : «Récit

rétrospectif en prose qu'une personne réelle fait de sa propre existence, lorsqu'elle met l'accent sur sa vie individuelle, en particulier sur l'histoire de sa personnalité.»¹ Précisant que le genre qu'il définit constitue un mode d'expression récent dans le champ culturel occidental, ce théoricien estime par ailleurs que : «Le mot "autobiographie" désigne un phénomène radicalement nouveau dans l'histoire de la civilisation, qui s'est développé en Europe occidentale depuis le milieu du XVIIIe siècle»².

À en juger par les affirmations de Lejeune, les textes de Challe se trouveraient exclus du domaine littéraire de l'Autobiographie pour deux raisons. D'une part, ils datent d'une époque antérieure à l'apparition du genre en question; d'autre part, ils n'ont pas pour principale fonction de retracer l'évolution de la personnalité de leur auteur. La réévaluation du découpage chronologique et des critères de définition proposés par Lejeune permettra, pourtant, de voir que, sans aspirer au statut d'Autobiographie en bonne et due forme, les textes

¹ Ph. Lejeune, *Le pacte autobiographique*, Paris, Éditions du Seuil, 1975, p. 14.

² Ph. Lejeune, *L'autobiographie en France*, Paris, Armand Colin, 1971, p. 10. C'est nous qui soulignons.

challiens présentent des caractéristiques qui autorisent leur admission au sein du grand continent des écritures du moi.

Mentionnons, tout d'abord, que la date considérée par Ph. Lejeune comme le début de l'ère autobiographique revêt un caractère artificiel dans la mesure où elle présente l'Autobiographie comme le fruit d'une «immaculée conception», la coupant des circonstances historiques qui ont présidé à sa naissance. Le découpage chronologique avancé par Lejeune occulte la parenté historique qui relie Autobiographie et Mémoires. Avant l'apparition du vocable *Autobiographie*, utilisé pour la première fois durant les années 1790³, le terme *Mémoires* servait à désigner conjointement les récits de vie mettant l'accent sur la

³ C'est ce qu'affirme Gusdorf dans les lignes qui suivent : «le mot en question semble bien avoir fait son apparition dans le domaine germanique. Günther Niggel, dans son *Histoire de l'Autobiographie allemande au XVIIIe siècle*, apporte sur ce point quelques lumières. En particulier un texte de Schubart, dicté en 1779 et imprimé en 1791, mentionne «les biographes, et plus particulièrement les autobiographes (die Biografen, sonderlich die Autobiografen)». D'autre part, ajoute Gusdorf, *autobiographie* figure en belle vue dans un document célèbre, sous la plume de Friedrich Schlegel, père fondateur du romantisme, au cent quatre-vingt-seizième des *Fragments de l'Athenaeum* (1798), manifeste de la nouvelle école». Cf. G. Gusdorf, *Les écritures du moi*, Paris, Odile Jacob, 1991, p. 65.

dimension intime de l'histoire racontée et ceux qui insistent plus particulièrement sur la participation de l'intéressé aux péripéties du devenir communautaire. Le citoyen de Genève, lui-même, répondant à l'éditeur Duclos qui lui demandait de composer l'histoire de sa vie, écrit: «Quant aux **mémoires** de ma vie dont vous me parlez, ils sont très difficiles à faire sans compromettre personne.» Les mémoires dont parle Rousseau dans ce passage sont ceux-là mêmes qu'il publiera plus tard sous le titre de *Confessions*. Qualifiant de mémoires le texte qui lui vaudra le titre de père fondateur du geste autobiographique, Rousseau atteste que les termes Autobiographie et Mémoires ne sont pas, linguistiquement parlant, réellement opposables et confirme surtout la continuité historique qui relie les pratiques discursives qu'ils désignent.

Le rapport de filiation qui relie l'Autobiographie aux Mémoires est facile à rétablir quand est prise en considération⁴ l'impertinence du critère distinctif qui est supposé les différencier. Ainsi l'opposition qu'on établit

⁴La ressemblance entre Autobiographie et Mémoires se précise à travers l'usage de procédés rhétoriques identiques. Ces formes de récit sont toutes les deux fondées sur la mise en scène d'un Je impliquant une réelle adhésion de l'intéressé à son discours. Il y a à chaque fois un rapport d'identité dans le trio auteur, narrateur et personnage.

généralement entre le Moi des mémoires et celui de l'autobiographie, en arguant que le premier s'ouvre au monde et se pense à travers la dynamique qui le relie à la réalité extérieure alors que le second se replie sur lui-même pour sonder les profondeurs de son être intime, ne saurait constituer une ligne de démarcation ferme entre les deux territoires en question. Dans la plupart des cas, les historiens d'eux-mêmes allient indissolublement description de la participation au monde et interrogation sur soi.

Dès que les textes sont analysés d'un peu plus près, apparaissent, en effet, le caractère artificiel de cette répartition et les lacunes qu'elle comporte⁵. Son premier inconvénient consiste en ce qu'elle considère comme un ensemble homogène et uniforme le vaste éventail de textes qui sont désignés par le vocable *Mémoires*. Constituant une notion à la fois floue et fuyante, ce mot renvoie à des textes qui ne sont pas rédigés de la même façon. Dans son livre *Mythes et réalité*, M.-T. Hipp répertorie deux

⁵ G. May dit à cet égard : « Cette distinction, commode et de ce fait encore largement acceptée aujourd'hui, n'est pas sans inconvénients : elle est, en effet, souvent insuffisante et souvent trompeuse. » *L'Autobiographie*, Paris, PUF, 1984, p. 122.

catégories d'ouvrages relevant de l'écriture mémorialiste⁶. De son côté, G. May ne dénombre pas moins de trois types de mémoires⁷ : ceux où l'auteur raconte ce qu'il a vu ou entendu, ceux où le rédacteur rapporte ce qu'il a dit ou fait et, enfin, ceux où l'intéressé tente de décrire le personnage qu'il a été. Il existe une différence capitale, explique-t-il, entre les *Mémoires* de Mme de Motteville, où la rédactrice ne fait que rapporter ce qu'elle a vu pendant qu'elle était au service d'Anne d'Autriche⁸, et ceux de Mlle de Montpensier, qui décrivent des événements auxquels l'intéressée a elle-même participé⁹, ou encore ceux de George Sand, dans lesquels l'historienne d'elle-même livre

⁶ Cf. *Mythes et Réalités. Enquête sur le roman et les mémoires de 1660 à 1700*. Paris, Klincksieck, 1976, p. 23-42.

⁷ G. May, *op.cit*, p. 117-128.

⁸ Mme de Motteville formule ainsi le projet qui fonde ses *Mémoires* : « Ceux qui les liront un jour n'y trouveront pas de si grands événements que dans les autres [...]; mais en récompense ils y trouveront la vie particulière de la Reine mère, à quoi je me suis principalement attachée. » *Mémoires*, p. 526. Col. I.

⁹ Dès la première page de ses *Mémoires*, Mademoiselle nous livre ses intentions : « La facilité que je sens à me ressouvenir de tout ce que j'ai vu et même de ce qui m'est arrivé, me fait prendre aujourd'hui, à la prière de quelques personnes que j'aime, une peine à laquelle je n'aurais jamais cru pouvoir me résoudre. » *Mémoires*, p. 1.

l'histoire de sa personnalité¹⁰. G. May fait remarquer à ce sujet que «l'impression est tout autre quand le mémorialiste» a pris part aux événements et quand il n'a fait qu'y assister.

La répartition proposée par M.-T. Hipp et la distinction tripartite établie par G. May montrent, de par leur insistance sur les disparités qui existent entre les textes, que les écrits désignés par le mot *Mémoires* ne répondent pas tous au signalement qu'on leur accole habituellement. Il existe, parmi les *Mémoires*, des écrits qui font place au vécu du scripteur et d'autres encore qui sont investis d'une dimension introspective. C'est le cas notamment des *Mémoires* de Chateaubriand, qui présentent une chronique personnelle où le moi intime coexiste avec le moi public. L'auteur des *Mémoires d'Outre-Tombe*, qui

¹⁰ Dans les phases liminaires de son récit de vie, George Sand se propose de préciser l'objectif qu'elle poursuit en écrivant *l'Histoire de ma vie* : «L'étude du coeur humain est de telle nature que plus on s'y absorbe, moins on y voit clair; et pour certains esprits actifs, se connaître est une étude fastidieuse et toujours incomplète. Pourtant je l'accomplirai, ce devoir; je l'ai toujours eu devant les yeux; je me suis toujours promis de ne pas mourir sans avoir fait ce que j'ai toujours conseillé aux autres de faire pour eux-mêmes: une étude sincère de ma propre nature et un examen attentif de ma propre existence.» *Histoire de ma vie*, livre I, ch. 1, dans George Sand, *Oeuvres autobiographiques*, Bibliothèque de la Pléiade, t. I, p. 5.

raconte, lors du récit relatif à son ambassade à Londres, les souvenirs nostalgiques éveillés par la rencontre d'une femme dont il a jadis été amoureux, met sur un pied d'égalité le témoignage sur sa contribution à l'histoire de son époque et le récit de ses aventures de jeunesse. La conciliation opérée ici entre les aspects privé et public du sujet parlant a de quoi rendre suspecte la distinction qui sépare l'Autobiographie des Mémoires. Les propos suivants de G. Gusdorf confirment ce jugement :

Le seul exemple des *Mémoires d'Outre-Tombe* suffit pour faire apparaître le caractère arbitraire de la dissociation entre Autobiographie et Mémoires, Chateaubriand ayant emmêlé les deux dans un monument littéraire dont le charme unique tient précisément à l'alliance jusqu'à la confusion entre le devenir d'une histoire privée, en son intimité secrète, et l'évocation objective de la carrière d'un personnage public.¹¹

Les *Mémoires* de Robert Challe mêlent à leur tour indications sur le devenir collectif et témoignages sur la destinée particulière du rédacteur. Se proposant de parler du règne de Louis XIV, le mémorialiste ne se dispense pas d'incorporer à son texte des passages qui retracent tel ou tel épisode de sa vie. Les indications sur sa mésaventure acadienne, les souvenirs relatifs à son départ pour le

¹¹ G. Gusdorf, *Lignes de vie 1. Les écritures du moi*, Paris, Odile Jacob, 1991, p. 256-257.

Canada et les réflexions qu'il fait sur les causes de son échec social sont autant d'éléments qui confèrent une couleur autobiographique aux *Mémoires* de Challe.

Se manifeste ainsi l'irrecevabilité de l'opposition entre Autobiographie et *Mémoires*. Cette distinction n'est perceptible que lorsque les écrivains qui tentent l'aventure de la littérature du moi se cantonnent dans les domaines respectifs que leur assignent les théoriciens. Mais étant donné que la réalité littéraire n'obéit pas toujours aux cadres établis par la critique, il conviendrait de considérer ces deux formes du récit comme :

deux positions opposées sur un grand axe, les *Mémoires* se trouvant du côté du pôle de l'objectivité mondaine, les *Confessions* du côté du pôle subjectif de la réalité humaine, mais sans que l'une ou l'autre forme du récit se situe à l'extrême de la polarité à laquelle elle se réfère.¹²

¹² G. Gusdorf, *auto-bio-graphie (sic)*, Paris, Odile Jacob, 1991, p. 265. Le point de vue de Gusdorf bénéficie de l'appui d'autres spécialistes de la littérature personnelle. M.-T. Hipp considère que «les mémoires constituent un genre littéraire assez particulier et complexe: ils sont à la fois l'histoire d'un individu et un témoignage sur une époque.» *Mythes et Réalités...*, op.cit., p. 29. Albert Sorel estime pour sa part que «Tout écrivain de *Mémoires* est un metteur en scène et un décorateur de sa propre vie, un prophète de son propre passé.» Cf. «Histoire et *Mémoires*», *Minerva*, t. VI, janvier 1903, p. 164.

L'idée de la parfaite objectivité, de l'absolu effacement de soi ne saurait constituer qu'un objectif abstrait, quasi impossible à atteindre. Pareillement inaccessible est le principe de la subjectivité totale qui conduirait l'individu à s'abstenir de toute mention du devenir collectif. Autobiographie et Mémoires, en dépit de l'optique différente dans laquelle ils saisissent l'individu, constituent deux domaines solidaires au sein du vaste continent de la littérature intime.

Présentant des spécificités esthétiques qui les distinguent des registres discursifs mentionnés plus haut, les *Diaries* s'en rapprochent par certains attributs qu'ils ont en commun avec eux. Le rappel à la fois des écarts et des affinités que présente l'écriture journalière par rapport à ses corollaires permettra de montrer ce qui donne au *Journal d'un voyage fait aux Indes Orientales* une allure autobiographique.

Les différences formelles que présentent les *Diaries* par rapport à l'Autobiographie et aux Mémoires sont aisément repérables. Tandis que le Journal s'écrit au jour le jour, structurant l'existence du rédacteur au rythme des datations, sur le mode de la discontinuité, l'Autobiographie et les Mémoires rapportent habituellement

la destinée en une seule saisie. Le journal intime et ses corollaires mettent en oeuvre des perspectives narratives dissemblables. Dans le cas du Journal, l'historien de lui-même raconte ses actions de façon immédiate ou en léger différé. Son écriture accompagne de très près sa quotidienneté et progresse en parallèle avec elle. Dans les deux autres registres, par contre, celui qui se prend comme objet de son livre adopte une démarche nettement rétrospective. Situé, généralement, à un moment avancé de sa vie, il est séparé de la plupart des événements qu'il rapporte par un laps de temps plus ou moins considérable.

L'Autobiographie et les Mémoires ont encore ceci de différent du Journal qu'ils constituent un livre fermé. Inscrivant le récit de vie dans une perspective globalisante, ils organisent l'existence qu'ils inscrivent sur papier selon le sens que l'intéressé veut donner à son parcours. Seuls les éléments compatibles avec le bilan que ce dernier souhaite dresser de son itinéraire lui serviront à retracer sa ligne de vie; tout ce qui ne cadre pas avec son projet existentiel ne sera pas retenu.

Le Journal intime, quant à lui, «est un livre ouvert. Il commence n'importe quand, il finit n'importe quand, et peut s'interrompre à volonté pour un temps plus ou moins

long.»¹³ La pratique des *Diaries*, qui n'exige pas un cadre global à remplir, est d'une grande souplesse. Dans ce type d'écriture, précise Alain Girard, il peut y avoir «des lacunes, des jours chargés et des jours presque vides. D'un jour à l'autre, et même plusieurs fois dans la même journée, les sujets les plus divers peuvent être abordés: l'éparpillement dans l'espace comme l'éparpillement dans le temps sont ici de mise.»¹⁴ Le Journal propose un récit décomposé et fragmentaire où «la chronologie pure et simple tient lieu d'enchaînement logique.»¹⁵ Là où l'autobiographe et le mémorialiste visent la somme et essaient de résoudre les contradictions qui sous-tendent leur présence au monde, l'intimiste, pour reprendre la formule d'Alain Girard, s'intéresse aux fragments, présentant son moi en son état brut selon «le régime de la quotidienneté ordinaire.»

La tentation est grande de dire que le Je de l'Autobiographie et, à un degré moindre, celui des Mémoires opèrent une descente dans leur univers intime afin de déceler les harmonies qui commandent leur réalité profonde,

¹³ *Loc. cit.*

¹⁴ A. Girard, *Le Journal intime*, Paris, PUF, 1963, p. 17.

¹⁵ *Loc. cit.*

alors que le *Je* du Journal ne fait que rôder dans la périphérie de son être, consignait par écrit, afin de les sauver de l'oubli, les petits faits de son activité journalière. Mais cette dichotomie n'aurait rien de légitime. Parfois la ligne de démarcation entre les sujets qui s'expriment dans ces divers registres est si mince qu'elle devient négligeable. Rappelons à cet égard que le vocable *Journal* recouvre une réalité hybride où coexistent deux types de *Diaries*. D'une part, se trouve le «Journal externe» qui se présente sous forme «d'une chronique de l'actualité telle que la vit un homme affairé, cédant aux sollicitations les plus diverses»; d'autre part, le «Journal interne» qui mérite plus que son corollaire le qualificatif de Journal intime proprement dit dans la mesure où il propose un «relevé de l'actualité rapportée aux préoccupations centrales d'un être humain dont l'écriture, de jour en jour retenue, résulte d'un vœu d'approfondissement»¹⁶. Séparées par un écart considérable, les deux formes de *Diaries* ne peuvent être rangées sous la même rubrique, l'une revêtant le caractère utilitaire d'un agenda journalier, l'autre prenant l'allure d'un exercice

¹⁶ *Ibid.*, p. 321.

spirituel où l'écriture est un geste de salut.

Entre ces deux formes limites de l'écriture journalière, il existe, cependant, des cas intermédiaires où l'enregistrement des activités quotidiennes coexiste avec la réflexion sur soi¹⁷. Dans le récit où il rapporte les péripéties de sa traversée vers les Indes, Challe opère ce télescopage en introduisant une dimension introspective dans un témoignage à finalité documentaire. Relevant d'une écriture de nature fonctionnelle¹⁸, le *Journal d'un Voyage*

¹⁷ La variété qui caractérise cette pratique scripturaire est l'effet de la diversité des usages auxquels elle peut être destinée. Servant originellement à consigner les affaires courantes relatives aux activités du rédacteur, le journal peut prendre la forme d'un almanach, de livre de comptes, de livre de raison ou d'un carnet de route. L'élasticité formelle de ce type d'écriture fait de lui un lieu d'accueil pour des discours d'origine diverse. L'administrateur, le militaire, le missionnaire ou encore le voyageur peuvent chacun tenir un journal où seront notées les phases significatives de leurs entreprises respectives. Du genre purement fonctionnel des origines, dérive, peut-être sous l'influence de l'individualisme humaniste, une forme de journal plus attentive à l'univers intime du scripteur.

¹⁸ Pierre Berthiaume décrit, dans les lignes qui suivent, la fonction des journaux de bord : «Ainsi le journal a-t-il pour objectif de rendre compte d'une mission, soit de témoigner de la conduite des officiers responsables auprès des autorités, qui peuvent ainsi surveiller tant soit peu ce qui se passe loin des ports.» *L'Aventure américaine. Du voyage à l'écriture*, Presses de l'Université d'Ottawa, 1990, p. 22. Soulignant que les journaux de navigation diffèrent, dans la pratique, des formes définies théoriquement à Paris ou à Versailles, P. Berthiaume propose une description plus complaisante de ce type de documents : «Plus largement, le journal de

fait aux Indes Orientales est censé décrire l'activité du rédacteur et de ses compagnons à bord de l'*Écueil*. Mais sous la plume de Challe, cette fonction n'épuise ni toute la signification du récit ni toute sa substance. Dans ce texte, l'écrivain du roi effectue des retours en arrière et puise dans le fonds de ses souvenirs des scènes qui font concurrence à l'activité présente. Aux différentes indications que l'auteur y donne sur sa vie, s'ajoutent diverses réflexions personnelles qui opèrent une véritable descente dans son monde intime. Le journal de Challe, par les renseignements qu'il fournit sur le rédacteur, présente, au même titre que les *Mémoires*, d'indéniables infléchissements autobiographiques.

La variante existentielle des *Diaries*, avec laquelle le *Journal d'un Voyage fait aux Indes Orientales* partage certaines affinités, se rapproche des *Mémoires* et de l'Autobiographie dans la mesure où elle est l'expression

navigation sert de support à des remarques sur tout ce qui touche de près ou de loin le département de la Marine. [...] Dans une large mesure, le journal de mer sert de cadre à des informations sur les colonies et sur les affaires maritimes», *loc.cit.* Même par rapport à cette définition assouplie, le *Journal d'un voyage aux Indes* présente un écart dans la mesure où il introduit une dimension introspective dans un texte devant servir à consigner des devoirs de charge et décrire les circonstances du voyage.

simultanée des occupations et préoccupations de la personne qui tient la plume. L'écriture quotidienne d'un Amiel, étalée sur dix-sept mille pages, et celle d'un Paul Valéry, forte de ses deux cent soixante cahiers, témoignent d'une assiduité dans l'examen de la réalité humaine qui n'a rien à envier aux *Confessions* de Rousseau ou à *Dichtung und Wahrheit* de Goethe. Les unes comme les autres sont l'expression d'une même curiosité de l'être envers lui-même. Sans égaler ces écrits dans la constance dont ils témoignent en matière d'auto-analyse, le *Journal* de Challe s'en rapproche par les multiples passages où l'écrivain du roi tente d'élucider le mystère que revêt à ses yeux sa propre individualité.

Au-delà des disparités d'ordre formel qui font du *Journal* à teneur intime et de l'Autobiographie deux massifs distincts au sein du vaste continent de la littérature personnelle, ces deux formes du récit s'accordent sur l'essentiel. Toutes deux engagent les écrivains qui les cultivent sur la voie de la connaissance de soi et s'offrent comme instruments complémentaires à l'examen de conscience. La dissemblance entre la démarche analytique du *Journal* et l'approche synthétique de l'Autobiographie se trouve atténuée par l'intention commune de convertir la

réalité en écriture afin de faciliter l'accès de l'être humain à sa vérité intrinsèque.

L'Autobiographie, les Mémoires et le Journal à valeur introspective constituent des entreprises jumelles par lesquelles celui qui entreprend d'écrire une tranche de sa vie ou sa vie tout entière espère laisser des traces concrètes de son passage dans le monde, annonce aux autres et à lui-même la valeur de ses accomplissements ou, plus modestement, avoue, en prenant ses semblables à témoin, les délits dont il s'est rendu coupable. Qu'elles saisissent les destinées particulières dans une optique d'ensemble ou sur le mode de la discontinuité, qu'elles prêtent la voix aux êtres solidaires ou solitaires, ces écritures du moi sont des lignes de vie qui donnent à chaque individu la possibilité de formuler les vœux et soucis qui soutiennent son cheminement de la naissance à la mort. Obéissant à des exigences formelles différentes, Autobiographie, Mémoires et Journal intime honorent tous le contrat selon lequel des individus, animés par le désir de se peindre, se proposent de porter témoignage sur eux-mêmes sous le regard de leurs contemporains ou devant le tribunal de la postérité. Ce pacte initial par lequel les historiens de leur vie révèlent leur intention de se dire constitue la toile de fond, le centre de convergence autour duquel

gravitent ces pratiques scripturaires.

Présumé commun à l'Autobiographie, aux Mémoires et au Journal intime, registres qui constituent le noyau dur de l'écriture personnelle, le contrat de lecture mentionné plus haut n'est pas, cependant, une condition essentielle à toute prise de parole ayant pour objet la peinture de soi. Nombreux sont les écrivains qui tracent leur propre portrait ou racontent des faits relatifs à leur existence dans des registres génériques qui ne sont pas placés sous le patronage du pacte «autobiographique». L'autoreprésentation est une activité qui revêt des formes diverses et dont l'exercice ne nécessite pas obligatoirement la réquisition d'un quelconque mandat. Romanciers, poètes ou essayistes n'attendent pas le consentement de leurs lecteurs pour investir leurs oeuvres d'éléments puisés dans leur patrimoine personnel.

Différentes raisons peuvent conduire à la pratique clandestine du discours sur soi¹⁹. La plus déterminante de toutes est peut-être le refus de se dévoiler, de se livrer tout entier au regard curieux d'autrui. Un sentiment de pudeur peut porter certains écrivains à parler d'eux-mêmes sur le mode de l'implicite. Se réfugier derrière des

¹⁹ Voir à ce sujet le chapitre II de la présente thèse.

visages empruntés est pour eux un moyen de sauvegarder le meilleur d'eux-mêmes tout en cédant à la tentation de la confiance. Pratiquant conjointement Roman et Journal intime, Julien Green décrit la facilité qu'il éprouve à rapporter des faits le concernant dans le registre romanesque et l'hésitation que lui inspire le dévoilement plénier auquel l'invite l'écriture journalière : «je n'ai jamais pu me servir dans mes romans de ce qu'on trouve dans mon journal. Il n'y a que ce que je passe sous silence qui s'exprime dans mes romans (c'est même pour cela que mon vrai journal se trouve enfoui dans ce que j'invente)»²⁰. Aussi étrange que cela puisse paraître, le Roman l'emporte par moments, en matière d'authenticité, sur le Journal, le premier convenant mieux que le second aux écrivains enclins à la confiance déguisée. La mise en garde préfacielle où il avertit les «curieux» qu'ils «prendront une peine fort inutile» à vouloir «déterrer les noms de [s]es héros, et de [s]es héroïnes» n'empêche pas Challe romancier de prêter à ses personnages des traits et attributs qui esquissent son propre signalement. Plusieurs études, nous l'avons signalé, ont montré que pour forger ses figures romanesques notre écrivain s'est non seulement inspiré de modèles historiques

²⁰ Journal, 31 octobre 1946, *Oeuvres de Julien Green*, Pléiade, t. IV, p. 946.

qu'il a connus mais qu'il a également fait usage de certaines données relevant de sa propre biographie.

Outre la notion de pudeur, intervient, comme obstacle supplémentaire à l'absolue transparence, la résistance qu'opposent certaines zones de la réalité intime de l'être aux assauts de la sincérité. L'exercice de dévoilement qu'occasionnent les écritures du moi s'accompagne, chez certains individus, de la crainte de se trahir; sortir de soi peut parfois être une entreprise périlleuse. Ces lignes de G. Gusdorf disent pourquoi certains écrivains reculent face à l'Autobiographie : «Rompre le silence, prendre ses distances par rapport à soi-même, c'est déjà se trahir; en dire trop ou en dire peu, cela revient au même, c'est toujours briser le sceau du secret.»²¹ Aux individus tiraillés entre le désir de transparence et le besoin de protéger l'intimité la plus secrète de leur être, le Roman ouvre une voie de salut. Parler de soi dans un discours non soumis à l'exigence de dire vrai permet au sujet parlant de dévoiler ses vérités les plus intimes sans donner à ses interlocuteurs éventuels la possibilité de le capter ou de le fixer. Le régime de la fiction est le lieu d'une

²¹ G. Gusdorf, *Les écritures du moi*, Paris, Odile Jacob, 1991, p. 403.

ambiguïté salutare, accessible à tous ceux qui souhaitent faire miroiter l'image de leur Moi sans y graver leur nom.

Quel que soit le motif conduisant les historiens d'eux-mêmes à s'exprimer sur le mode de la fiction, ce qui ressort de tout cela c'est que le discours sur soi n'est pas l'exclusivité d'un seul registre générique. Les textes qui ne sont pas à visée totalitaire ou à pacte autobiographique peuvent également accueillir les paroles par lesquelles un individu trace son propre portrait ou raconte des faits qu'il a personnellement vécus. Conscients que la refonte scripturaire de la vie est une pratique exportable au-delà des frontières génériques du domaine littéraire placé sous la juridiction de Rousseau, Jacques et Éliane Lecarme proposent, dans leur livre récent²², de distinguer l'adjectif *Autobiographique* du substantif *Autobiographie*, l'un renvoyant à la teneur intime que peut avoir un texte indépendamment de son appartenance générique, l'autre désignant le «genre» proprement dit tel que le définissent Lejeune et les partisans de son pacte. L'idée en elle-même n'est pas nouvelle, mais elle assure une certaine longévité aux propositions déjà formulées par d'autres spécialistes de la littérature du moi. Dans un

²² *L'Autobiographie*, Paris, Armand Colin, 1997.

livre où il analyse un choix de textes allant de Corneille à Sartre, Serge Doubrovsky explique ainsi la signification du titre qu'il a donné à son ouvrage : «*Autobiographiques* : cet emploi de l'adjectif indique assez que notre propos n'est pas d'analyser l'essence d'un genre, mais de saisir le sens d'un geste. Geste variable en ses manifestations, parfois évident, parfois diffus, tantôt lucide, tantôt déplacé ou égaré en des domaines inattendus»²³. Dans le même ordre d'idées, G. Gusdorf estime que «l'autobiographie ne devrait plus être considérée comme un genre littéraire parmi les autres, mais comme un mode de lecture applicable aux oeuvres littéraires les plus diverses.»²⁴ Ainsi se trouve mise en minorité la voix qui décrit l'Autobiographie comme une sorte d'ilôt générique qui ne communique avec aucun autre genre et qui n'admet que les textes strictement conformes au modèle de base²⁵.

²³ S. Doubrovsky, *Autobiographiques*, Paris, PUF, 1988, p. 5.

²⁴ G. Gusdorf, *Les écritures du moi*, Paris, Odile Jacob, 1991, p. 245.

²⁵ Philippe Lejeune qui définit, nous l'avons vu plus haut, l'Autobiographie comme un récit en prose racontant l'histoire de l'individu qui tient la plume et mettant tout particulièrement l'accent sur l'évolution de sa personnalité, explique les causes qui l'ont amené à forger une définition si restreinte du genre : «En face d'un

Les écritures du moi constituent un territoire solidaire que les considérations esthétiques ne divisent qu'en apparence. Les disparités formelles ne représentent qu'une composante générique élémentaire qui ne doit pas occulter l'intention commune à tous les écrits prêtant la voix aux individus poursuivant le projet de se peindre. Pratique transgénérique parce qu'elle dépend de la seule volonté de l'intéressé, la représentation de soi par l'écriture peut s'exercer dans des registres discursifs annonçant explicitement l'intention qu'a l'auteur de parler de soi, comme c'est le cas dans l'Autobiographie, les Mémoires et le Journal intime, ou se déployer dans des domaines scripturaires formulant ce vœu en sourdine comme dans le Roman.

domaine aussi flou et multiforme, il était tentant de décider qu'un certain type de récit était conforme à l'essence du genre. [...] Une fois décidé le choix du modèle, on constitue le «corpus» par un système d'exclusions: on jugera soit comme des échecs ou des cas aberrants, soit comme des éléments extérieurs au corpus, tout ce qui n'est pas conforme au modèle. Le genre devient une sorte de «club» dont le critique s'institue gardien, sélectionnant à coups d'exclusions une «race» relativement pure.» Cf. «Autobiographie et histoire littéraire», *RHLF*, nov.-déc. 1975, n°6, p.914. Soulignons au passage que la façon dont Lejeune présente sa démarche sélective suggère qu'il n'y adhère plus totalement.

PREMIÈRE PARTIE

LES DIFFICULTÉS DE L'AUTOREPRÉSENTATION

Chapitre I

L'émergence de la littérature personnelle

L'oeuvre de R. Challe semble placé sous l'égide du culte du Moi. Outre les *Mémoires* et le *Journal d'un voyage aux Indes* dont l'appartenance aux écritures intimes semble indéniable, les *Illustres Françaises* accordent une grande place à l'individu. Témoignent de ce fait le traitement privilégié réservé aux personnages émancipés et le mode autobiographique adopté dans la majorité des «nouvelles» qui composent le roman. Cette constatation, que nous confirmerons tout au long de notre étude, soulève une question de taille : qu'est-ce qui fait que, dans un espace culturel majoritairement hostile à l'exaltation du moi, un groupe d'écrivains, dont Challe, cultivent une écriture de nature subjective. En rappelant les différents facteurs socio-économiques qui ont favorisé l'évolution du paradigme individualiste, nous essayerons de voir comment l'émergence d'une sensibilité nouvelle à l'endroit de la personne gagne du terrain et séduit de plus en plus d'écrivains¹. Notre

¹ Précisons d'entrée de jeu que le changement d'attitude à l'égard de l'individu s'échelonne sur une

objectif éloigné consiste à voir comment, comparativement aux autres écrivains qui ont été tentés par les écritures du moi, Challe utilise l'espace de liberté que l'individu réussit à conquérir au sein d'un territoire qui lui est encore hostile.

Les anciennes mœurs, qui donnent la primauté à la sociabilité au détriment de la vie privée, subissent, à travers des phases historiques successives, un changement considérable qui libérera progressivement l'individu des différentes structures de dépendance dans lesquelles l'enfermait la société traditionnelle. Grâce à un bouleversement de fond, auquel prennent part divers facteurs socio-culturels, l'individu solidaire, soumis à la volonté communautaire et se pensant à travers les grilles de la culture ambiante, se métamorphosera progressivement en un individu solitaire, fuyant les anciennes solidarités collectives et cherchant à s'imposer en tant qu'entité autonome. Ce processus d'affranchissement, amorcé depuis la Renaissance, commencera à porter fruit au tournant de l'âge classique, où, malgré la résistance de l'ancienne mentalité qui répugne à la confiance et au discours sur

longue durée, selon une évolution sinueuse qui, sous l'influence de facteurs politiques et sociaux, ne suit pas partout le même rythme, subissant ici de brusques ralentissements, là de soudaines accélérations.

soi, des individus, revendiquant le droit de se prononcer en leur propre nom, braveront les préjugés et donneront naissance à des écrits où la peinture du moi occupe une place centrale.

A. L'éclatement de l'ancienne sociabilité

La soumission coutumière à l'autorité collective, caractéristique de la société traditionnelle, commence, dès la Renaissance, à subir une certaine érosion. Le déclin économique de l'aristocratie, amorcé par le développement de nouvelles formes de production comme le commerce maritime et l'industrie, s'accompagne aussi d'un recul sur le plan social. Les anciennes valeurs d'inspiration nobiliaire, fondées sur la stabilité et la hiérarchie, cèdent peu à peu le terrain à l'esprit de mobilité et au respect des volontés particulières qui constituent les deux piliers du style bourgeois.

À mesure qu'elle consolide sa position économique, qu'elle se fortifie socialement, la bourgeoisie parvient à étendre sa culture et son mode de vie aux autres couches sociales. Son art de vivre est essentiellement axé autour de la notion de famille qu'elle a considérablement réformée au fil des siècles. L'espace familial, tel que le conçoit la bourgeoisie de l'âge classique, n'est plus, comme le

considérerait l'ancienne moralité, un lieu de contrainte, mais un centre d'affectivité où l'on éprouve du bonheur à vivre au milieu de ses proches. «À un imaginaire de la vie qui était celui de la lignée et de la communauté, remarque J. Gélis, s'en est substitué un autre : celui de la famille nucléaire»². La société naissante, soucieuse de tenir la vie privée à l'écart de la vie collective, dressera des frontières entre les deux espaces et transformera l'univers familial en un refuge où règnent discrétion et intimité. Parents et enfants, commençant à cultiver des rapports privilégiés d'entente et de complicité, formeront un groupe organique qui concentrera les activités de l'individu et le mettra à l'abri des interférences sociales. Les propos suivants de Ph. Ariès décrivent bien ce nouveau rôle de la famille :

En développant ses nouvelles fonctions, d'une part, elle absorbe l'individu qu'elle recueille et qu'elle défend; d'autre part, elle se sépare plus nettement qu'auparavant de l'espace public avec lequel elle communiquait. Elle s'étend aux dépens de la sociabilité anonyme de la rue, de la place.³

² J. Gélis, «L'individualisation de l'enfant», *Histoire de la vie privée*, p. 328.

³ Ph. Ariès, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1973, p. 15.

En limitant et en organisant ses rapports avec le milieu extérieur, la famille, dans sa conception réformée, commence à s'intéresser à ce qui constitue sa potentialité de promotion et d'avenir, la descendance. Contrairement à l'ancienne société qui concevait l'enfant comme le compagnon de l'adulte, ou plus exactement comme un «adulte en miniature», et qui par conséquent n'avait point de souci pour son initiation ou pour sa préparation, la société bourgeoise de la seconde moitié du XVIIIe siècle, influencée par les progrès réalisés en matière de pédagogie et d'éducation, commence à distinguer l'enfance de l'âge adulte. Les propos de Ph. Ariès montrent les progrès enregistrés dans le traitement réservé à l'enfant : «On admet désormais que l'enfant n'est pas mûr pour la vie, qu'il faut le soumettre à un régime spécial, à une quarantaine, avant de le laisser rejoindre les adultes»⁴. Certaines familles, voulant maintenir un équilibre entre les biens matériels et les exigences de chacun, limitent délibérément le nombre de leurs enfants. Ceci permet aux parents de mieux élever leurs enfants et de leur donner une formation pouvant leur assurer un avenir fructueux. Dans l'article où il définit «L'identité de Robert Challe»,

⁴ *Ibid.* p. 464.

J. Mesnard précise que le père du futur écrivain avait le «souci d'assurer à ses enfants la meilleure éducation et de leur préparer la meilleure condition»⁵. La famille, dans sa conception réformée, s'attache à adapter l'éducation de l'enfant à ses tendances et à ses penchants au lieu de forcer, comme c'était le cas auparavant, la nature des jeunes gens à se modeler dans un moule préétabli. Ce nouveau comportement à l'endroit de l'enfant, caractérisé par le souci de lui transmettre un savoir-faire pouvant l'aider à se donner un avenir meilleur, acquiert une place de plus en plus grande dans la société de l'époque. Les propos de J. Gélis sont significatifs à cet égard : «La nouvelle éducation doit son succès au fait qu'elle façonne les esprits tout en répondant aux exigences d'un individualisme sans cesse croissant.»⁶ Les progrès enregistrés en matière d'éducation contribuent à la privatisation de l'image de l'enfant en préparant l'apparition de jeunes «sur-doués» qui ne manqueront pas d'intéresser la production littéraire⁷. J. Gélis remarque

⁵ J. Mesnard «L'identité de Robert Challe», *RHLF*, nov.-déc. 1979, p. 927.

⁶ J. Gélis, *op.cit*, p. 324.

⁷ En parlant des nouvelles fonctions du père de famille, Diderot décrira une pratique devenue quasi

à ce propos que les «textes du XVI^e et du XVII^e siècle se font l'écho de ce «nouvel enfant». Il est plus éveillé, plus mûr; on le remarque et l'on s'en étonne. Ainsi au début du XVII^e siècle, «Louise Bourgeois, accoucheuse de la reine Marie de Médicis, note dans ses instructions à sa fille que les petits enfants d'à présent sont grandement fins».⁶ Concept laïcisé dérivé peut-être des modèles religieux tels que l'enfant-Christ et l'enfant mystique, l'image de l'enfant prodige, même si elle renvoie à une nature hors du commun, est venue conforter l'émergence de l'enfant comme individu dans la société occidentale. Ce sentiment de confiance dans l'enfant et ce climat de proximité qui règne dans les familles, dites nucléaires, créeront chez les jeunes bourgeois un sentiment d'unicité et de singularité qui les dispose à fuir la vie collective et à vivre indépendamment des autres.

séculaire en son temps :

Je vous ai appris moi-même à parler, à penser, à sentir, à mesure que vous avanciez en âge, j'ai étudié vos penchants, j'ai formé sur eux le plan de votre éducation et je l'ai suivi sans relâche. Combien je me suis donné de peine pour vous en épargner.

⁶ J. Gélis, op.cit., p. 322.

Dans les milieux bourgeois se développe le goût d'être seul. Les mutations des mœurs s'effectuent de telle sorte que la pression de la vie commune s'affaiblit constamment. Aux larges relations sociales se substitue, de façon progressive, une communication restreinte. Soulignons, comme signe de ce changement, l'éclosion d'espaces intermédiaires qui répondent au souci d'un certain nombre d'individus de réconcilier l'existence totalement solitaire et la vie en société. Le sentiment de vivre dans un entourage choisi trouve satisfaction dans des regroupements qui se présentent sous des formes nouvelles, dérivées peut-être de la convivialité de la période précédente (académies, clubs, cafés). Ces sociétés en miniature «composé[es] du choix de quelques personnes particulières à qui l'on se communique pour éviter l'ennui de la solitude et l'accablement de la multitude»⁹ permettront à l'individu de se soustraire à l'emprise des collectivités en lui donnant le moyen d'organiser et de contrôler ses rapports avec le monde extérieur.

Reste à préciser que l'émergence de l'individu en tant qu'entité autonome a été amorcée par une série de facteurs à effet individualisant issus de la religion chrétienne et

⁹ *Ibid.*, p. 15.

de l'héritage humaniste. Le mérite de la bourgeoisie est d'avoir su profiter de sa force économique pour prendre à son compte et propager une culture déjà en germe. Il importe, pour comprendre les fondements de l'individualisme bourgeois, d'examiner les circonstances qui ont présidé à son apparition.

B. Le développement de la notion de personne

À l'ancien héritage fondé sur la glorification de l'esprit communautaire, se substitue progressivement une culture nouvelle qui met l'individu au centre de ses préoccupations. Cette révolution est rendue possible grâce à plusieurs facteurs qui, depuis la Renaissance, ont amorcé le démantèlement des structures collectivistes pour donner plus de place aux formes de vie individuelles. Parmi les agents de cette conversion figurent notamment la religion chrétienne, la culture renaissante et les idées de quelques philosophes éminents qui ont donné tour à tour forme et cohérence aux revendications individuelles.

Parler du rôle du christianisme dans l'affirmation de l'image individuelle nécessite une distinction préliminaire entre protestantisme et catholicisme. Tandis que le premier est généralement perçu comme facteur favorable à l'avancée de l'individualisme, le second suscite des opinions

divergentes quant à son rôle dans ce phénomène social. En se référant au principe de l'abnégation obligatoire de soi et de la primauté du communautaire chez les fidèles, certains refusent d'attribuer au catholicisme le rôle de générateur-catalyseur de l'indépendance individuelle. Ils estiment que le précepte d'aimer son prochain comme soi-même interdit au sujet moral de s'octroyer le traitement de la personnalité la plus favorisée. D'autres, dont Alain Laurent¹⁰, relativisent ce jugement en précisant que la religion catholique ne prône pas l'effacement du moi en tant que donnée anthropologique et qu'elle ne fait que prévenir contre l'importance excessive que le fidèle serait tenté de lui accorder. Ils considèrent que la référence du catholicisme à un Dieu transcendant est porteuse d'une dynamique et d'une logique d'individualisation en profondeur. Ils ajoutent que la relation directe et intériorisée à Dieu individualise le fidèle d'abord dans l'intimité de soi à soi puis dans son rapport au social.

Cette divergence de points de vue à propos du rôle du catholicisme dans l'émergence de l'individu libre s'explique peut-être par une contradiction qui semble inscrite au coeur même du christianisme et que la tradition

¹⁰ A. Laurent, *Histoire de l'individualisme*, Paris, PUF, Coll. «Que sais-je?», 1993.

romaine n'a pas su résoudre : celle qui oppose la piété personnelle, qui est fondée sur un lien direct entre le fidèle et son créateur, aux cérémonies qui accompagnent les différents sacrements et qui traduisent l'appartenance du dévot à la communauté paroissiale et à la communauté invisible de l'Église universelle. Les propos de F. Lebrun expliquent ce fait :

Depuis sa fondation, le christianisme apparaît comme tiraillé entre deux tendances apparemment inconciliables. Il est à la fois une religion éminemment personnelle appelant chacun, individuellement, à la conversion à la foi et au salut [...], et une religion collective s'appuyant sur une Église.¹¹

L'évolution du christianisme pendant les XVI^e et XVII^e siècles s'est faite dans le sens d'un affaiblissement de l'aspect collectif au profit de l'aspect personnel. Incarnée plus visiblement dans le protestantisme où, comme on le verra plus tard, le rôle de l'institution est considérablement réduit, cette évolution s'applique aussi au catholicisme où, malgré la survie de l'institution religieuse et de certains usages d'ordre collectif, la dimension individuelle s'est clairement accentuée¹². Ce

¹¹ F. Lebrun, «Les Réformes : dévotions communautaires et piété personnelle», dans *Histoire de la vie privée, de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1986, p. 71.

¹² Rappelons à ce sujet l'influence du jansénisme qui voit dans chacun l'égale incarnation d'une humanité à valeur universelle. Doté d'une transcendance personnelle

recul du vecteur communautaire au profit du personnel est perceptible à travers le changement subi par certaines pratiques dont le côté collectif a disparu et à travers la prolifération de certains rites à effet individualisant.

Ainsi, la confession communautaire, qui était obligatoire pendant les XVe et XVIe siècles, n'est plus pratiquée, au début du XVIIe siècle, que dans quelques diocèses de la France du Nord¹³. Alimentant le sentiment d'appartenance à la communauté paroissiale, cette pratique

à l'image de son Créateur, le chrétien, responsable de son salut éternel devant Dieu, doit être affranchi de toute obligation d'appartenance au groupe ou à l'État.

¹³ F. Lebrun décrit soigneusement les circonstances dans lesquelles se déroule cette célébration collective et le temps où elle se tient : «Elle a lieu, selon les diocèses, soit le jeudi saint, soit, le plus souvent, le jour de Pâques. La cérémonie qui se situe après l'offertoire, commence par la récitation à haute voix de la première partie du *Confiteor*, en langue vulgaire, à l'invitation du célébrant : «Tous et toutes direz après moi.» Vient ensuite l'accusation détaillée des péchés, suivant les listes variables selon les diocèses et sans doute adaptées par chaque curé en fonction de sa connaissance de ses paroissiens et de leurs péchés dominants. La confession se poursuit avec la récitation de la seconde partie du *Confiteor* : aveu de culpabilité, ferme propos de ne pas recommencer, demande d'intercession et d'absolution. Enfin, le célébrant prononce l'absolution collective, selon des formules variables. Alors, la communauté réconciliée peut s'approcher de la sainte table : confession générale et communion pascale sont intimement liées.» «Les Réformes : dévotions communautaires et piété personnelle» dans *Histoire de la vie privée. De la Renaissance aux Lumières*, p. 78.

collective n'a cependant pas valeur sacramentelle. «Les péchés mortels, rappelle F. Lebrun, ne peuvent être effacés que par la confession auriculaire à un prêtre, l'absolution prononcée par celui-ci (*Ego te absolvo*) et la pénitence privée.»¹⁴ À cause de l'ambiguïté qu'elle crée dans l'esprit de certains fidèles, qui pensent que la participation à la confession communautaire les dispense de se livrer à l'aveu individuel, cette pratique collective sera progressivement abandonnée dès le début du XVIIe siècle.

Ayant perdu l'appui de son corollaire communautaire, la confession individuelle sera renforcée par une autre pratique de nature privée. Il s'agit de l'examen de conscience, décrit par les catéchistes du XVIIe siècle comme une disposition indispensable à la réception du sacrement de pénitence. Cette pratique toute personnelle encouragera le recueillement et contribuera au développement d'une réflexion régulière sur soi. Le *Catéchisme d'Agen* (1677), par exemple, met l'accent sur la démarche personnelle. Chacun doit se retirer dans son for intérieur pour y mener la diligente recherche des péchés que constitue l'examen de conscience. Chez certains fidèles, la pratique régulière de cet exercice cultuel

¹⁴ *Ibid.*, p. 78.

débouchera sur la direction de conscience, ou «cure d'âme». Les propos de F. Lebrun rendent compte des circonstances qui ont présidé à l'apparition de cet autre culte à effet individualisant:

Dès le début du siècle, des hommes et plus encore des femmes prennent l'habitude non seulement de se confesser tous les mois, voire toutes les semaines, mais de choisir un confesseur attitré avec lequel ils font le bilan de leurs progrès ou de leurs échecs dans la recherche de la perfection; le confesseur prodigue conseils, avertissements, encouragements.¹⁵

Malgré les abus générés par ce parent éloigné du psychanalyste (tels que laxisme et fausse dévotion), la pratique de la direction de conscience et son évolution pendant le XVIIe siècle constituent une phase déterminante dans le développement d'une piété personnelle et intériorisée qui reconforte autant les fidèles que certains laïcs en quête de perfection.

Grâce à ces différentes pratiques privées, se développe, dans la tradition catholique aussi, le sentiment d'une relation personnelle et intériorisée à Dieu qui rend chaque fidèle responsable de son propre salut et qui favorise, en même temps, l'émergence d'une conscience individuelle.

Avec la Réforme, un autre pas avait été franchi dans

¹⁵ *Ibid.*, p. 79.

le processus d'individualisation. L'homme, en tant qu'entité spirituellement autonome, peut pratiquer «le libre examen des Écritures sans recourir à quelque autorité ou intermédiaire que ce soit et à l'aide de sa seule raison»¹⁶. Assumant la pleine responsabilité de son salut, l'individu concrétisera les virtualités émancipatrices propres au protestantisme et fera l'apprentissage d'une vie privée, d'abord limitée au for intérieur puis étendue au domaine des relations sociales¹⁷. C'est dans ce sens que l'individualisme religieux ouvre la voie au libre épanouissement des personnalités.

Ainsi, les nouvelles formes de religion, mises en place aux XVI^e et XVII^e siècles, ont joué, chacune à leur manière, un rôle décisif dans l'affirmation de l'idée de soi et de son ancrage dans la vie sociale.

Pareillement, la culture renaissante, qui travaille à

¹⁶ A. Laurent, *Histoire de l'individualisme*, Paris, PUF, coll. «Que sais-je?», 1993, p. 20.

¹⁷ La même idée revient sous la plume de Georges Gusdorf lorsqu'il affirme que «Le protestantisme, sous ses différentes formes, est la religion de l'individu, qui insiste sur la responsabilité du fidèle devant Dieu, et minimise l'influence directe de la hiérarchie. L'examen de conscience apparaît ainsi comme une obligation majeure, sorte de liturgie intime qui fait à chacun obligation de sonder son cœur pour y dépister la mauvaise foi menaçante et la récurrence du péché.» *Les écritures du moi*, Paris, Odile Jacob, 1991, p. 62.

l'épanouissement des vertus individuelles, a largement participé à la promotion de la notion de personne. La célébration de la valeur individuelle se traduit par l'intérêt nouveau manifesté à l'endroit de «l'individu transformateur des significations» qui se présente sous divers signalements. L'artiste, qui commence à signer individuellement ses oeuvres, et l'aventurier conquérant, qui aspire à se connaître et à connaître le monde, annoncent l'apparition de l'*Uomo singolare*. Héros de guerre, chefs politiques ou créateurs artistiques participent tous à la fondation d'une «réalité différente, en rupture de tradition». Ils se considèrent comme fils de leurs oeuvres et se disent affranchis des disciplines restrictives prédominantes. Le grand homme renaissant, dit Gusdorf, «brille par sa différence, par la singularité de son destin ou par la magnificence de ses oeuvres littéraires et artistiques.»¹⁶

Au sortir de la Renaissance, la configuration de l'individu libre commence à se préciser à travers de nouvelles façons d'agir convergeant vers son affranchissement de la tradition et des hiérarchies

¹⁶ G. Gusdorf, *auto-bio-graphie (sic)*, Paris, Odile Jacob, 1991, p.332.

aliénantes. Plusieurs facteurs participent à «cette conversion existentielle vers l'intériorité»: l'urbanisation qui réduit le poids du conformisme communautaire, le progrès industriel qui inspire aux individus l'idée d'un bonheur matériel¹⁹ et l'apparition d'un libre marché stimulé par les premières banques et le développement de la propriété privée.

La réforme de la personnalité, prise en charge par l'empirisme intellectualiste constaté dans différents endroits du domaine culturel européen, installe progressivement l'individu «au centre d'une société qui gravite autour de lui, qui se recompose à partir de son autonomie et de son indépendance». L'évolution du paradigme individualiste, commençant à prendre forme sur le plan culturel, se traduit par une innovation sémantique dans la mesure où, pendant le XVIIe siècle, on commence à user du mot «individu» pour désigner l'être humain, entendu dans sa singularité et son universalité. L'apparition du «cogito», formulé dans le *Discours de la méthode* (1637), annonce la

¹⁹ Les innovations techniques ont joué un rôle dans le processus d'individualisation. L'invention de l'horloge permet aux individus de synchroniser, à distance, leurs mouvements avec autrui. Et l'apparition de l'imprimerie favorise la lecture, pratique indispensable pour le libre échange des idées et pour le développement de l'esprit critique.

naissance philosophique des individus souverains. Descartes propose d'analyser un «Je» affichant l'initiative singulière «d'une conscience qui se saisit et se pose dans sa puissance de penser par elle-même».

En 1695, Leibniz franchit un autre pas en ce sens en annonçant, dans le *Système nouveau de la nature et de la communication des substances*, que «nous sommes en parfaite indépendance [...] Tout esprit étant comme un monde à part, se suffisant à lui-même, indépendant de toute autre créature.» Leibniz reprend ces affirmations dans la *Monadologie*, publiée en 1714, où il insiste, une fois encore, sur la séparation et l'indépendance de l'être humain à l'égard du monde extérieur. Il compare l'individu à la «monade» (du Grec monos : un) qui désigne une entité déterminée à la fois par son unité et par son unicité et qui forme un tout autosuffisant et fermé sur lui-même.

Dans l'espace culturel britannique, fertilisé par le nominalisme protestant, se développe un individualisme précoce. Dès 1640, les Niveleurs, penseurs rassemblés en un courant idéologique prêchant «l'exercice souverain de l'indépendance naturelle de chacun», commencent à «professer un individualisme social absolu». Soucieux de délimiter et de légitimer les frontières qui distinguent la

propriété de l'individu de celles de ses semblables, Hobbes publie en 1651 son ouvrage *Léviathan* où il considère que les individus doivent convenir d'un contrat susceptible de les amener à renoncer volontairement à leur droit naturel pour se soumettre à l'autorité absolue d'un État. Il précise que l'intérêt personnel et rationnel de chacun pousse instinctivement les individus à chercher un consensus qui leur permette d'éviter le processus autodestructeur de la «guerre de tous contre tous».

Spinoza, auteur du *Traité théologico-politique* (1670), explore aussi le thème du droit naturel. Il considère les individus comme «seuls êtres réellement existants, dotés d'un droit inné de chercher à se conserver en vie chacun pour soi».²⁰ Malgré ses idées qui reconnaissent aux individus le droit d'exister par eux-mêmes, le penseur hollandais fait preuve d'un individualisme restreint dans la mesure où il prône une autolimitation du droit naturel au profit du «tout» de la société et de l'État, thèse que Locke trouve rétrograde. Assujettir la liberté personnelle à une construction collectiviste est, selon lui, synonyme de mutilation de l'individualisme préalablement reconnu dans l'état de nature. Dans le *Deuxième Traité du*

²⁰ A. Laurent, *op.cit.*, p. 34.

gouvernement civil, publié en 1690, il propose que le droit naturel des individus soit conçu et exercé de telle sorte qu'il puisse générer sa propre régulation pacifique. Il ajoute que sans qu'il soit complètement immolé à l'État, le droit naturel doit tout simplement être «confié à un pouvoir politique chargé de le garantir».

La contribution du paradigme philosophique au procès d'individualisation consiste à explorer les origines des lois et des coutumes. Examinées par la méthode historique et comparative, les institutions, les traditions, les croyances, ne tardent pas à perdre leur caractère mystérieux et auguste. De divines et intangibles qu'elles étaient, les institutions sociales prennent une dimension humaine et se trouvent exposées à la critique et susceptibles de modification. Ainsi, de la conception mystique et traditionaliste du lien social, on glisse à l'idée rationnelle du contrat. Le citoyen s'engage à respecter la vie d'autrui, sa liberté, sa dignité, mais il n'est pas tenu de se soumettre aux préjugés collectifs.

En s'appuyant sur les différentes mutations socio-culturelles survenues en Europe occidentale depuis la Renaissance, le paradigme philosophique a largement contribué au changement du rapport de l'homme à lui-même et à la réalité environnante. Il en résulte l'émergence d'un

nouveau type d'individu, encore minoritaire, qui se pose en maître de ses actes.

C. L'accès de l'individu à la dignité biographique

L'«hésitante et progressive "invention" de l'individu» est considérée par plusieurs comme le processus qui a généré la littérature du souvenir. C'est notamment la position de Ph. Lejeune qui estime que la représentation de soi par l'écriture est apparue avec la société individualiste et industrialisée. Il s'en explique:

Le mot «autobiographie» désigne un phénomène radicalement nouveau dans l'histoire de la civilisation, qui s'est développé en Europe occidentale depuis le milieu du XVIIIe siècle: l'usage de raconter et de publier l'histoire de sa propre personnalité. Comme le journal intime, qui apparaît à la même époque, l'autobiographie est l'un des signes de la transformation de la notion de **personne** et est intimement liée au début de la civilisation industrielle et à l'arrivée au pouvoir de la bourgeoisie²¹.

Lejeune voit dans l'autobiographie une expression de l'homme affranchi de Dieu²². C'est pour cette raison qu'il

²¹ Ph. Lejeune, *L'autobiographie en France*, A. Colin, 1971, p. 10.

²² Dans ses travaux sur l'autobiographie, Ph. Lejeune se base sur la distinction faite par L. Dumont entre l'être empirique et l'être moral. Le premier vit dans une communauté holiste, valorise les solidarités collectives et s'exprime en tant qu'échantillon d'un groupe. Le second, appartenant à une société où les liens sociaux ont subi un

fixe la date de son apparition dans la seconde moitié du dix-huitième siècle. Mais ce faisant, il semble dénier à des textes comme les *Confessions* de saint Augustin et les *Essais* de Montaigne leur appartenance aux écritures du moi. C'est le reproche que lui adresse G. Gusdorf. En se référant à des documents intimes laïques et religieux très anciens²³, le vétéran du domaine littéraire de l'autobiographie reconnaît au «Je» spirituel²⁴ le droit

effritement, refuse de se soumettre à des influences supérieures et s'exprime en son nom propre. C'est ce deuxième type d'individu qui, selon Lejeune, s'exprime dans l'autobiographie proprement dite.

²³ Parmi ces textes figurent les documents qui suivent. Le récit de Thérèse d'Avila (1515-1582), *Libro de la Vida* (publié en 1588), qui raconte la «vie indigne», les péchés et les luttes de cette femme qui a consacré son existence à la rénovation du Carmel. Le journal intime d'Ignace de Loyola (1491-1556), *Exercices spirituels* (1544), qui expose la campagne menée par le fondateur de la Compagnie de Jésus pour la modernisation de la Sainte Église. Plus ancien encore, le texte de Leonor de Cordoba, *Relacion de su Vida*, qui, composé en 1400, commémore les grâces reçues de la Vierge Marie et exhorte les fidèles à imiter la dévotion de la rédactrice. Toujours dans le cadre des autobiographies catholiques, Gusdorf mentionne le cas de Mère Alix le Clerc (1576-1622) dont le récit *La vie de la vénérable mère Alix le Clerc* raconte le rôle en tant que fondatrice et première mère et religieuse de l'Ordre de la Congrégation de Notre-Dame. D'autres textes encore attestent l'abondance des autobiographies religieuses dans les différentes provinces de la catholicité.

²⁴ D'autres théoriciens de la littérature personnelle soulignent le rôle de la chrétienté dans le développement de l'autobiographie. C'est le cas notamment de M. Lobet qui

d'accès au banquet de la littérature personnelle et se garde d'attribuer à celle-ci une date de naissance quelconque. Il conclut que de tout temps des hommes et des femmes «tentés de dialoguer avec eux-mêmes» ont éprouvé le besoin d'«écrire leur nom sur le mur de l'histoire».

Sans vouloir prendre position dans cette dispute, difficile à arbitrer et sur laquelle nous nous sommes déjà exprimé dans notre mise au point théorique, nous essayerons tout simplement de trouver un terrain d'entente pouvant accueillir les deux points de vue. Le caractère péremptoire des preuves fournies par Gusdorf oblige à considérer comme non avenue l'hypothèse selon laquelle la littérature intime serait apparue au milieu du dix-huitième siècle. Le nombre impressionnant des auteurs qui, à travers les siècles, ont laissé des traces écrites de leur subjectivité vécue prouvent l'antériorité des premières écritures du moi sur les bouleversements socio-économiques qui ont donné

atteste que «Même lorsque Dieu ne sera pas présent en tiers entre l'écrivain et son lecteur comme dans les *Confessions* de saint Augustin, la confession littéraire, qu'il s'agisse de Montaigne ou de Rousseau, relèvera d'un humanisme né dans un climat chrétien.» *Écrivains en aveu*, p.25-26,

naissance à l'être moral²⁵. Il est évident cependant que ces

²⁵ Dans son livre intitulé *les écritures du moi*, Gusdorf mentionne nombre d'études qui retracent les origines de l'autobiographie et des genres voisins dans les différents espaces culturels d'Europe occidentale. Nous avons essayé ici de rassembler et de concentrer autant que possible ces indications bibliographiques.

Parmi les études qui inventorient les textes intimes dans le domaine britannique, citons d'abord la monumentale *New Cambridge Bibliography of English literature*, (éd. 1974), dont le premier volume recense 142 autobiographies et 91 journaux intimes antérieurs à 1660. Précisons que seuls les textes imprimés sont comptabilisés ici. Retenons aussi les travaux de Lord Ponsomby, *English Diaries* (London, 1923), *More English Diaries* (1927), *Scottish and Irish diaries* (1927) où sont inventoriés et analysés des centaines de journaux intimes, presque tous inédits. Auteur d'une remarquable étude sur l'Autobiographie britannique au XVIII^e siècle, Paul Delany recense près de deux cents autobiographies, textes manuscrits et imprimés confondus. Parlant des autobiographies religieuses, il précise que «peu d'entre elles furent rédigées en Angleterre avant 1600, mais pendant le siècle suivant, le nombre de ces ouvrages s'élève bien au-dessus de la centaine.» Par ailleurs, William Matthews, dans son livre *British Diaries, an annotated Bibliography of British Diaries written between 1442 and 1942* (Gloucester, Mass, 1967), présente des listes impressionnantes de journaux intimes, dont 40 sont rédigés entre 1442 et 1600, 119 entre 1600 et 1650 et 200 entre 1651 et 1700. Tous ces travaux témoignent de l'intérêt particulier dont a joui au fil des temps la littérature du moi dans la culture britannique.

L'écriture personnelle, cultivée dans l'espace germanique, présente une richesse analogue. Dirigée par Marianna Beyer-Frölich, la collection *Deutsche Selbstzeugnisse* (Témoignages de soi germaniques) retrace l'évolution des écritures du moi dans la culture allemande. Y sont exposées des autobiographies religieuses et laïques datant du haut moyen âge, de l'humanisme renaissant et de la Réforme. Cette série présente également un choix de documents personnels du temps de la guerre de Trente Ans et de l'âge baroque. À noter également l'oeuvre considérable de Georg Misch *Geschichte der Autobiographie* (1907)

mutations ont favorisé la prolifération des écrits personnels pendant les deux derniers siècles de l'Ancien Régime. Le changement qu'elles ont opéré dans la notion de personne a largement contribué au développement d'une tradition discursive basée sur la mise en scène du «Je» et a participé à l'extension de l'historicité du moi à une plus large masse d'individus.

L'intérêt de l'Histoire pour l'individu s'est d'abord manifesté à travers les différents usages de la biographie. En signe de reconnaissance envers les grands personnages, «édificateurs de royaume ou d'empire ou inventeurs d'une sagesse», les récits biographiques tentent de faire durer leurs oeuvres dans la mémoire des hommes. L'activité individuelle, on le voit, intéresse les historiens de vies uniquement lorsqu'elle prend une valeur exemplaire. Sa transcription par écrit est peut-être une façon de rendre hommage aux individualités qui, en dépit de tous les obstacles qui se dressent sur leur chemin, réussissent à atteindre leurs objectifs. Les écrits biographiques, laïques ou religieux, insistent généralement sur l'usage que font les personnalités fortes des valeurs

composée de sept volumes qui retracent l'histoire de l'autobiographie antique et médiévale. Cette oeuvre a été poursuivie par les disciples de Misch qui ont conduit cette étude jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

communautaires. Ils montrent comment des êtres appartenant au commun des mortels parviennent à améliorer leur condition en employant des moyens nobles et vertueux. Le texte diffusé, retraçant un parcours menant à la réussite, transformera des lecteurs, épris de succès et de vertu, en éventuels imitateurs. La biographie célèbre la réussite, mais se veut également une consécration des normes sociales. Considérée dans la perspective biographique, l'activité individuelle ne devient matière historique que lorsqu'elle est investie d'une utilité publique.

La pratique mémorialiste, connaissant une certaine évolution pendant la deuxième partie du XVII^e siècle, traitera l'individualité selon une optique analogue. Les mémoires de cette époque tentent d'opérer une descente vers l'intériorité. Il donnent plus d'importance à l'aspect intime des personnages représentés et accordent plus de place à la confidence personnelle. M.-T. Hipp remarque que certains rédacteurs de mémoires font du «moi» le centre de leur écriture : «De plus en plus ils mettent dans leurs écrits tout d'eux-mêmes : leurs rapports avec la vie, le temps, l'amour, la mort, l'amitié»²⁶. Même lorsqu'ils

²⁶ M.-T. Hipp, *Mythes et réalités. Enquête sur le roman et les mémoires (1660-1700)*, Paris, Klincksieck, 1976, p. 390.

s'intéressent à la description de l'époque contemporaine, ils la représentent à travers les déceptions et les espoirs qu'elle suscite chez les êtres dépeints. Dans les *Mémoires* de Mlle de Montpensier, par exemple, le récit des ambitions politiques mène à une quête sentimentale. Il en est de même pour la *Vie de la princesse d'Angleterre* de Mme de Lafayette où la part personnelle l'emporte sur l'événement historique.

Malgré l'effort soutenu des mémorialistes de l'époque pour donner à l'histoire une teinte personnelle en la présentant selon une perspective particulière, les mémoires restent le domaine des gens privilégiés. Ils concentrent leur intérêt autour du personnage et non pas autour de la personne. La voix qu'ils expriment est celle d'un dignitaire, haut responsable de l'État, héros de guerre ou prince de l'Église. Étendre l'historicité à des couches plus larges et aller plus avant dans la peinture de l'individu constituent des caractéristiques souvent attribuées à un genre voisin.

L'autobiographie se propose comme l'instrument qui permet de franchir ce seuil. Elle met l'historicité à la portée de toutes les personnes qui se prennent en charge et qui choisissent de s'exprimer par écrit. Contrairement aux

mémoires et à l'écriture biographique qui mettent en scène des personnages «illustres», ce type d'expression prête la voix à des êtres plus modestes dont les triomphes et les échecs méritent aussi, pense-t-on désormais, de s'imposer à la mémoire universelle.

Il n'est plus nécessaire d'avoir joué un rôle dans l'histoire pour aspirer à une version écrite de sa vie. Les aspects courants de l'existence et les gestes habituels d'un personnage obscur sollicitent tout autant l'intérêt. Autrement dit, n'importe quelle destinée, si banale qu'elle puisse paraître, est en puissance de signification.

L'intérêt nouveau manifesté à l'endroit de l'individu ne manque pas de féconder la pratique romanesque de l'époque. Interdit de séjour dans le domaine des Belles Lettres parce qu'il transgresse les valeurs morales et parce qu'il s'inspire trop de l'imaginaire, le roman se cherche un nouveau statut²⁷. Il doit réduire la place traditionnellement faite au thème de l'amour et atteindre à plus de vraisemblance. Pour ce faire, il s'approprie

²⁷ H. Coulet précise que «La confusion, consciente ou inconsciente, du vrai et du faux est la conséquence de la "crise" intellectuelle et morale diagnostiquée par Paul Hazard. Le roman s'en ressent plus que tout autre genre littéraire, parce qu'il n'est pas codifié par des règles et n'a pas pour but d'être fidèle à un idéal esthétique, mais de figurer une réalité et des sentiments vécus», *Le Roman jusqu'à la Révolution*, p. 303.

certaines stratégies narratives relatives aux genres historiques tels que les mémoires. Les propos de Fumaroli décrivent ce phénomène :

Le développement des mémoires, où l'auteur est assez libre et détaché du monde [...] fournissait au roman une solution commode aux difficultés où il se débattait depuis le triomphe de la doctrine classique²⁸.

La verve réaliste, stimulée par le désir de faire un récit crédible, conduit certains romanciers à réfuter l'appellation de «Roman», trop évocatrice selon eux des «extravagances du romanesque». Ils lui préfèrent celles de «chronique», de «nouvelle», de «mémoire» ou encore d'«histoire», genres où les événements sont rapportés par «une sorte de témoin interposé» qui s'exprime souvent à la première personne. L'emploi du «Je» accroît le pouvoir des romanciers. En faisant glisser la matière du récit du domaine des célébrités publiques vers celui des particuliers anonymes, ils peuvent prêter à des aventures imaginaires une apparence de vérité tout en ôtant au public les moyens de vérifier l'authenticité des faits rapportés²⁹.

²⁸ M. Fumaroli, «Les mémoires au carrefour des genres en prose», XVIIe siècle, 94-95, 1971, p. 33

²⁹ L'alliance avec l'Histoire, qui a permis au roman de survivre aux reproches de frivolité et d'immoralité, ne constitue qu'un trompe-l'oeil qui sert à afficher les prétentions réalistes du genre sans l'empêcher de continuer à pactiser avec la fiction. De cette alliance postiche entre le roman et les genres semi-historiques naîtra une

Ainsi, la forme autobiographique finit par devenir la loi du genre. Tout roman prétend être réel, vécu. S'il ne l'est pas, il prend soin de le paraître. Le rôle de l'optique particulariste dans la création de l'«effet de réel» consiste à donner au récit le poids d'un témoignage. «J'étais là, telle chose m'advint», formule que Challe lui-même utilise pour renforcer la fonction testimoniale de ses *Mémoires*, devient monnaie courante. Le mode confessionnel confère à la pratique romanesque la profondeur d'une introspection. Le réalisme prend, pour ainsi dire, ses racines dans la vie intime des personnages en aveu.

Le plus célèbre parmi les auteurs qui ont cultivé le genre des *Mémoires apocryphes* est sans conteste Courtilz de Sandras³⁰. Même si chez lui la matière romanesque paraît

série de formes narratives hybrides, perméables à la fois aux exigences de la vérité et aux sollicitations de l'imaginaire.

³⁰ La production de mémoires apocryphes de Courtilz de Sandras s'étend sur un quart de siècle. Voici, par ordre chronologique, la liste de ses oeuvres qui entrent dans la catégorie qui nous intéresse ici:

Mémoires de M.L.C.D.R. (1687), texte lu et cité par Challe;

Mémoires de Messire J.B. de la Fontaine (1698)

Mémoires de M. d'Artagnan (1700);

Mémoires de M. le Marquis de Montbrun (1701);

Mémoires de M. de Bordeaux (publiés en 1758, mais composés entre 1698 et 1704);

Mémoires de Mme de la Marquise de Fresne (1701);

La Guerre d'Italie ou Mémoires du Comte D. (1702);

parfois invraisemblable: événements étranges, caprices, incohérences du destin, ses oeuvres présentent un tel degré de vraisemblance qu'il est difficile de savoir où finit la vérité et où commence la fiction.

Après Courtilz viennent d'autres auteurs qui ont voulu accréditer leurs romans en leur faisant porter le masque de l'autobiographie. Peuvent être cités ici les noms de l'abbé de Villiers, auteur présumé des *Mémoires de la vie du Comte D****, et A. Hamilton, biographe du comte de Grammont. Cette pratique narrative hybride a également suscité l'intérêt d'auteurs de sexe féminin. Mme d'Aulnoy, Mme de Villeglé, Mlle de La Roche-Guilhen et Mlle de Scudéry, connues surtout en tant que romancières, ont été tentées par les apports de la narration à la première personne. Outre les personnages prétendus réels qu'ils mettent en scène, les mémoires apocryphes affichent, au moyen d'aveux préfaciels, un grand mépris pour tout ce qui relève de l'imaginaire. Un autre aspect authentifiant offert par cette forme narrative réside dans le réalisme de décor. M.-T. Hipp précise à ce sujet que

L'intérêt de ces mémoires, c'est qu'ils reconstituent

La Guerre d'Espagne, de Bavière et de Flandre ou Mémoires du Marquis D. (1706);
Mémoires de M. de B., secrétaire de M.L.C.D.R. (1711).

avec rigueur et rapidité la mentalité, l'atmosphère d'une époque. Le fait humain, anecdotique, n'est plus séparable de son contexte vécu. Le roman renonce à être une narration fabuleuse pour s'enrichir, s'alourdir de vérité; il vise désormais à révéler les ressorts des êtres.³¹

La prolifération des genres narratifs fondés sur la mise en honneur de l'individualité pendant la fin du XVIIe siècle et les premières décennies du XVIIIe prouve que de plus en plus d'esprits émancipés voient dans la littérature personnelle un moyen d'exprimer leurs préoccupations. Il importerait peut-être de voir jusqu'à quel degré ce type d'écriture répond aux attentes des individus épris d'eux-mêmes. Ceci permettra sans doute d'expliquer le lien souvent établi entre la littérature du moi et l'individualisme.

D. Les écritures du moi: expression de l'individualisme naissant

L'écroulement partiel de l'ancienne sociabilité ne constitue qu'une simple amorce d'émancipation individuelle. Il importe plus par les brèches et les perspectives ouvertes que par les libertés concrètes ou réellement acquises. Les mutations socio-économiques, survenues depuis

³¹ M.-T., Hipp, *op.cit.*, p. 57.

la Renaissance, ont généré une société hybride où les tendances individualistes naissantes n'ont pas totalement triomphé des anciennes structures collectivistes. La primauté du rapport au monde, encore en vigueur, fait obstacle au progrès de la conscience de soi. L'homme de masse n'est pas conscient de sa différence. Il joue le rôle que la tradition lui attribue dans le système collectif.

Pour la moyenne des individus, la conscience de soi au sens d'une affirmation ontologique de l'identité ne représente qu'une rare exception dans la monotonie des jours, un rappel à l'ordre plus ou moins étouffé par les conformismes ambiants.³²

L'écriture intime dénonce cette aliénation de l'homme ordinaire. Elle amorce un repli sur l'espace du dedans et suggère un nouvel ordre des priorités. La littérature personnelle, dans la diversité qui la caractérise, prête asile au «Je» qui veut se soustraire aux conformismes obligatoires de la vie sociale. En tant que pratique scripturaire investie d'une réflexion sur soi, elle permet à l'individu qui s'y adonne de valoriser son patrimoine personnel et de (re)conquérir un espace vital où il pourra évoluer selon ses propres critères.

L'écrivain, celui qui prend la parole et la plume, en fonction d'une originalité dont il éprouve en lui-même l'exigence, se distingue par là même de ses semblables,

³² G. Gusdorf, *Lignes de vie 1. Les écritures du moi*. Paris, Odile Jacob, 1991, p.322.

quels qu'ils soient; dans son milieu, il apparaît aux yeux des autres et aux siens propres comme une exception, qui d'ailleurs devra payer le prix de sa singularité dans une lutte contre les conformismes niveleurs en vigueur dans toutes les classes sociales.³³

La pratique scripturaire basée sur la mise en honneur de la personnalité exprime un voeu de rupture. L'individu qui découvre que son mode de vie lui a été imposé éprouve le besoin de renier son appartenance à la communauté et rejette le pacte de conformité qui définit les protocoles de comportement au sein de la collectivité (normes, convenances, croyances). La littérature intime, on le voit, exprime la voix d'un «Moi» dissident qui tente d'échapper à l'emprise de la culture ambiante. La culture du moi, dans la vaste étendue de ses manifestations, prête la voix aux êtres émancipés pour plaider leur cause et dire leur (in)satisfaction. Amenés à l'aveu par des motivations diverses, des individus éprouvant un sentiment de singularité défendent la multiplicité des formes de vie, la multitude des voix qui refusent de se laisser étouffer au nom d'un quelconque conformisme social. La littérature personnelle rend plus visibles les frontières séparant le domaine privé de la vie publique. Elle donne aux individus voulant disposer d'eux-mêmes la possibilité d'aller en

³³ *Ibid*, p.228.

appel contre toute violation de leur intégrité personnelle. Les revendications du moi autobiographique, dit Merlant, attestent le droit de «s'élever contre un abus, contre une manière trop dure et invariable d'entendre l'autorité sociale»³⁴.

Les écritures du moi sont le domaine des êtres qui, conscients de leur différence, réclament plus d'égards pour les convenances individuelles; de ceux et celles qui, même en n'étant pas assurés de leur réussite, désirent prendre en main le contrôle de leur destin. Dans une intéressante enquête³⁵ où il analyse le rapport entre l'autobiographie et l'appartenance sociale de ceux qui consignent leur vie par écrit, Ph. Lejeune remarque que le désir de dire «Je» n'est pas un geste exclusif de ceux qui ont réussi. La littérature intime est accessible, sans discrimination, aux gens de tous ordres. Si elle procure aux «parvenus» le plaisir de refaire, par la voie de l'écriture, le chemin du succès et leur permet de conférer à leur parcours une valeur exemplaire, elle constitue aussi l'expression

³⁴ J. Merlant, *Le Roman personnel de Rousseau à Fromentin*, Genève, Slatkine Reprints, 1970, p. XXI.

³⁵ Ph. Lejeune, «Autobiographie et histoire sociale au XIXe siècle», dans *Individualisme et autobiographie en Occident*, Bruxelles, Éditions de l'Université libre de Bruxelles, 1983, p. 209-234.

privilégiée des faillis³⁶. «Les persécutés, dit encore Lejeune, ont une irrésistible propension à l'autobiographie»³⁷. Tous ceux et celles qui ont un minimum d'estime de soi sont d'éventuels candidats à l'autobiographie. La seule condition à satisfaire pour écrire la relation de sa vie consiste à avoir «une conscience suffisante de la singularité de son existence»³⁸. Ceci suppose un certain degré d'individualisme.

La mutation des données sociales en significations littéraires paraît ici évidente. L'émergence de nouvelles conditions de vie n'a certainement pas engendré la littérature du moi, qui est antérieure à elle, mais elle a sans doute créé chez une foule d'individus le désir de s'y inscrire³⁹. L'abondance des écrits intimes, pendant le XVIIe

³⁶ Robert Challe, dont les écrits intimes attestent une personnalité insatisfaite de son sort, fait partie de ceux qui voient dans la représentation de soi par l'écriture une occasion d'accéder à une forme d'existence, plus prospère que la vie réelle.

³⁷ Ph. Lejeune, art. cité, p. 222. Ceci s'explique peut-être par le fait qu'ils y voient un moyen de supporter leur échec ou de s'innocenter.

³⁸ G. Gusdorf, «De l'autobiographie initiatique à l'autobiographie genre littéraire», *RHLF*, vol. LXXV, n° 6, novembre-décembre 1975, p. 967.

³⁹ La question du rapport entre l'individualisme et l'autobiographie continue à susciter une sérieuse réflexion de la part des sociologues et des spécialistes des écritures intimes. Située au coeur des débats, elle est

et le XVIII^e siècle, atteste ce fait. Le développement d'une nouvelle sensibilité à l'endroit de la personne, à la charnière des deux derniers siècles de l'Ancien Régime, a probablement fasciné les auteurs de cette époque, qui ont été tentés de lui faire écho dans leurs écrits. Les «symptômes d'une transformation des habitudes mentales, affirme A. Kibédi Varga, devraient pouvoir être saisis dans la production littéraire»⁴⁰.

Le rapport entre l'avènement de l'individualisme et la prolifération des textes intimes n'est pas à analyser uniquement du côté de ceux qui écrivent. Le goût du public, régenté par la mentalité de l'époque, conditionne à son tour le sort de la production littéraire. De plus en plus de lecteurs, sensibles aux progrès réalisés par le

encore en quête d'une réponse claire et définitive. Face à la délicatesse du problème posé, il serait peut-être utile de rappeler qu'il n'est pas nécessaire que l'individualisme et la littérature personnelle aient la même origine pour qu'ils puissent faire cause commune. La corrélation, s'il y en a une, entre la littérature du «Moi» et l'individualisme serait probablement la reconnaissance du droit qu'ont les individus d'être maîtres de leur destinée. Ces deux réalités, fondées sur le principe de l'épanouissement des personnalités et prêchant le primat de la logique personnelle sur la logique commune, font de la subjectivité le foyer d'une intelligibilité nouvelle.

⁴⁰ A. Kibédi-Varga, «La désagrégation de l'idéal classique dans le roman français de la première moitié du XVIII^e siècle», *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, XXVI, 1963, p. 965.

paradigme individualiste et séduits par la plume de grands écrivains comme Courtilz de Sandras, Préchac et Mme de Villedieu, commencent à apprécier les vertus du récit à la première personne. C'est pour cette raison peut-être que nombre d'écrivains prennent «la liberté de se complaire aux petits riens»⁴¹ de leur vécu et trouvent «l'audace de les raconter». Soulignons, toutefois, que ce changement d'attitude ne concerne qu'une mince tranche du public. L'ancienne mentalité, hostile à la conscience individuelle, oppose une résistance farouche aux nouvelles façons d'être et considère encore la complaisance à soi-même comme un geste pervers.

Appelée à exprimer les vœux individuels au sein d'une société où la soumission au groupe est encore en vigueur, la culture du moi se place sous le signe du compromis. Elle doit revendiquer une plus grande marge de liberté pour les individus en évitant de compromettre l'ordre général. L'individu qui adhère au culte de la conscience libre, dit Merlant, peut «critiquer les préjugés, protester contre la promptitude sommaire des jugements publics et la tyrannie des mœurs», mais «la sainteté de l'institution sociale ne

⁴¹ A. Monglond, *Le préromantisme français*, t. II, nouvelle édition, Paris, José Corti, 1966, p. 256.

sera, par lui, jamais attaquée»⁴².

La littérature personnelle, cultivée dans un espace-temps qui lui est peu favorable, est invitée à se moduler selon les présupposés de «l'idéal normatif» où elle s'exerce. La rhétorique qui la régent doit se conformer à un univers mental où «littérateurs et lecteurs» peuvent «s'ébattre en compagnie.» En analysant les rapports entre les textes, précités, de Robert Challe et ceux de ses prédécesseurs, nous verrons, dans les pages qui vont suivre, à quelle «élasticité plastique» doit recourir la représentation de soi par l'écriture afin de s'adapter à son époque.

⁴² J. Merlant, *Le Roman personnel de Rousseau à Fromentin*, Genève, Slatkine Reprints, 1970, p. XXV.

Chapitre II

Challe face à ses prédécesseurs

À la charnière des deux derniers siècles de l'Ancien Régime, la représentation de soi par l'écriture, on vient de le voir, est encore entourée de préjugés. Écrire la vie de quelqu'un ou, pis encore, se prendre soi-même pour le sujet de son propre livre constitue un acte auquel ni la mentalité de l'époque ni les critiques n'étaient accoutumés. La littérature personnelle, placée sous la

En commentant les *Essais* de Montaigne, Pascal, janséniste et ardent opposant à toute émancipation individuelle, manifeste une hostilité farouche envers ce qu'il appelle «le sot projet de se peindre». Plus d'un siècle plus tard, Marmontel condamne avec la même ardeur les *Confessions* du citoyen de Genève qui, on le sait, firent l'objet d'une controverse confinant au scandale. L'auteur des *Incas* s'est exprimé sans ménagement sur la «sincérité cynique» et la «sévérité hypocrite» des *Confessions*. Il reproche à Rousseau «une sorte d'ostentation... à révéler sa propre honte, soit pour faire dire qu'on a osé ce que nul n'avait osé encore, soit pour accréditer, par quelques aveux humiliants, les éloges qu'on se réserve et par lesquels on se dédommage; soit pour s'autoriser à dire impudemment d'autrui encore plus de mal que de soi-même». «Éléments de littérature», dans *Oeuvres complètes* de Marmontel, 1818, t. XIV, p.232-234. L'hostilité de l'ancienne mentalité à l'endroit de la représentation de soi est admirablement décrite par F. Roustang dans son article «L'interlocuteur du solitaire». En parlant de la réaction des lecteurs aux *Confessions*, il dit: «De ce récit où il s'est livré dans l'aveu, l'abandon et le souci passionné de sa vérité, ils n'ont retenu que l'indiscrétion, la goujaterie, l'insupportable nudité,

tutelle des convenances sociales, devient discours contraint. Tous ceux dont la vocation d'écrire est assortie d'un intérêt pour les destinées particulières doivent soumettre leurs oeuvres à un traitement d'adaptation afin de les rendre conformes à l'idéal normatif de l'époque. Mémorialistes, romanciers ou encore auteurs de récits de voyage souscrivent à une plasticité complaisante qui les porte à nier la dimension subjective de leurs textes. D'où la «rhétorique dénégatoire» qu'exprime la formule «Ceci n'est pas un écrit personnel», ou l'une quelconque de ses variantes, fréquentes dans les textes de la fin du XVIIe siècle et du début du XVIIIe.

En multipliant les ruses et en mettant en place une rhétorique visant à esquiver la réticence du public envers les écrits intimes, des écrivains comme Courtilz de Sandras, le cardinal de Retz, Mme de Villeglé, l'abbé de Choisy et Mme de Motteville réussissent à installer la notion d'individu au coeur de la pratique littéraire. La plupart de ces écrivains ont deux soucis majeurs: ils

celle qui ne manque pas de susciter l'horreur. De la place d'auditeurs et donc de destinataires que l'écrivain voulait leur donner, ils se sont échappés...se trouvant offusqués dans leurs liens sociaux par les masques impudemment arrachés.» Dans *Individualisme et autobiographie en Occident*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1983, p. 166.

essaient de justifier le choix du registre personnel et cherchent à prouver la véracité de leur discours. L'examen de certains procédés qu'ils utilisent afin de satisfaire à ce double objectif permettra d'évaluer l'usage que fera Challe de ces mêmes matériaux².

A. Les justifications de la vision particulariste

Le sentiment qu'ils ont de cultiver un genre encore peu accepté crée chez les pratiquants d'écrits personnels le besoin de se justifier. Pour rassurer le public face aux risques de complaisance que comporte ce type d'écriture, ils assortissent leurs oeuvres de protestations de foi destinées à justifier leur démarche. Un usage quasi général exige des mémorialistes une déclaration liminaire justificative : «lorsqu'ils prennent la plume pour consigner leurs souvenirs, une sorte de fausse honte s'empare de ces honnêtes gens, mêlée de mauvaise conscience si leur propre personne est appelée à tenir, dans leur

² À une époque où la littérature du moi n'a pas encore défini ses formes, le seul moyen de rapprocher ou de comparer les auteurs est de les juger à partir des ressemblances entre les thèmes abordés et les procédés rhétoriques utilisés. L'originalité de l'oeuvre challienne ne peut être perçue que dans le cadre d'une comparaison avec des textes qui expriment les mêmes préoccupations.

récit, une place encombrante.»³ Bien souvent ils demandent au public de leur pardonner parce qu'ils n'ont rien de plus intéressant à conter que leur vie. Retz s'adresse au lecteur en ces termes: «Je vous fais encore des excuses de vous entretenir de toutes ces bagatelles»⁴. Ayant les mêmes préoccupations, Campion dit au début de son texte: «Si mon dessein était d'écrire pour le public, je choisirais un sujet plus intéressant que celui de ma vie»⁵. Bussy regrette, pour sa part, le fait que son récit porte sur des événements qui n'ont pas un intérêt public. Il s'en explique:

Si j'avais eu de plus grands sujets à traiter, je ne les aurais pas gâtés par ma manière de les dire, et les gens curieux de grandes choses, qui pourront lire ces mémoires, y auraient mieux trouvé leur compte; mais cela n'a pas été à mon choix, la fortune en a disposé autrement.⁶

D'autres raisons sont données en alibi pour justifier le choix de la vision particulariste. Parmi elles la disculpation de soi occupe une place privilégiée. En affirmant écrire pour défendre leur honneur, ces écrivains

³ M.-T. Hipp, *op.cit.*, p. 24.

⁴ *Mémoires*, p.922.

⁵ *Mémoires*, p. 1.

⁶ *Mémoires*, t. I, p.3.

se mettent à l'abri des reproches adressés généralement aux pratiquants de la littérature personnelle. Le procédé est si généralisé qu'on le retrouve aussi bien dans les mémoires apocryphes que dans les mémoires authentiques. Voulant prouver son innocence, Henriette écrit ses mémoires pour «substituer à l'image désavantageuse que ses contemporains peuvent avoir d'elle une image touchante»⁷. Ce stratagème trouve mieux sa place sous la plume du cardinal de Retz que le rang qu'il occupe dans la hiérarchie ecclésiastique et le rôle qu'il a joué dans la Fronde appellent à justifier sa conduite, à la fois aux yeux de ses contemporains et de la postérité. Révolté de voir sa réputation ternie par les propos des gazetiers et autres «auteurs impertinents», il se propose de faire triompher la vérité :

Je ne sais si je fais mon apologie en vous parlant ainsi; je ne crois pas au moins vous faire mon éloge. Sur le tout, je vous dois la vérité, qui ne me servira pas devant la postérité pour ma décharge, mais qui, au moins, ne sera pas inutile pour faire connaître que la plupart des hommes du commun qui raisonnent sur les actions de ceux qui sont dans les grands postes sont tout au moins des dupes présomptueux⁸.

⁷ M.-T., Hipp, «Fiction & Réalité dans les *Mémoires de la vie de Henriette-Sylvie de Molière* de Madame de Villeglé», *XVIIe Siècle*, n° 94, 1971, p. 108.

⁸ Retz, *Mémoires*, p. 669. À propos du rôle des gazetiers et des chroniqueurs dans la circulation des «faux

Retz se bat ici de toutes ses forces pour corriger l'opinion défavorable véhiculée par ses adversaires. Il tente de broser de lui-même le portrait d'un personnage assurément plein de faiblesses, mais complètement désintéressé. Cette même ardeur apparaît chez ceux qui veulent redresser l'image fallacieuse qui «colle» à une personne qui leur est chère. Prétendant qu'elle veut compléter l'image publique d'Anne d'Autriche, Mme de Motteville cherche à laver sa protectrice des accusations qui ont pu ternir sa réputation. Ce passage préfaciel extrait de ses *Mémoires* montre toute l'énergie qu'elle met à défendre cette princesse :

Quoique je ne prétende pas la pouvoir louer sur toutes choses, je suis assurée néanmoins que les historiens qui n'auront pas connu sa vertu et sa bonté, et qui ne parleront d'elle que sur le dire satirique du public, ne lui feront pas la même justice que je voudrais bien lui pouvoir faire⁹.

Écrire pour répondre au souhait d'un proche est une

avis», Bertièrre écrit : «Non sans quelque raison, historiens et gazetiers sont tenus pour responsables de maintes déformations de la vérité: d'abord parce qu'ils exploitent, par définition, des renseignements de seconde main, ils travaillent «sur oui-dire»; ensuite parce que leurs méthodes aboutissent, par la transmission incontrôlée d'informations de toute provenance, circulant d'un auteur à l'autre sans aucun effort critique, à une diffusion et à une amplification considérable des erreurs.» *Le cardinal de Retz mémorialiste*, Paris, Klincksieck, 1977, p. 198.

⁹ Préface des *Mémoires*.

autre facette de la même attitude. Dans les textes qui servent de préfaces aux oeuvres de Courtilz, un narrateur qui dit «Je» sur le mode de la supercherie affirme qu'il raconte sa vie pour satisfaire aux sollicitations d'un destinataire privilégié. Il se propose alors, dans une oeuvre d'envergure limitée, de retracer simplement ses actions et ses démarches. Le même procédé est utilisé par Retz qui dit en s'adressant à une confidente identifiée par A. Bertièrre comme étant Mme de Sévigné¹⁰: «J'écris par votre ordre l'histoire de ma vie...»¹¹. Mme de Villedieu adopte la même démarche. Les récits à la première personne qui structurent ses oeuvres s'adressent non à un groupe d'individus, mais à un auditeur unique, qui prend un intérêt personnel, à des titres divers, à ce qu'il entend raconter. Adressés à un dépositaire qui fait généralement partie du cercle des relations intimes du rédacteur, ces écrits sont énoncés sur le mode de la confidence¹². En se

¹⁰ À propos de l'identité de cette confidente, voir le livre d'André Bertièrre *Le cardinal de Retz mémorialiste*, chapitre III «L'identité de la destinataire», pp.121-141.

¹¹ *Mémoires*, p.669.

¹² Retz : «Je trouve une satisfaction sensible à me développer, pour ainsi parler, moi-même, et à vous rendre compte des mouvements les plus cachés et les plus intérieurs de mon âme», *Mémoires*, p. 37. Il ajoute un peu plus loin : «Je trouve une satisfaction si sensible à vous

tournant vers un auditeur privilégié, le narrateur peut créer un «climat d'intimité qui l'affranchit de tous les rituels de bienséances»¹³. Le ton «confessionnel» renforce la légitimité de la littérature personnelle. Il est difficile de blâmer quelqu'un qui se dévoile, dans le secret, à un être de son entourage¹⁴. Même quand le cercle des lecteurs s'élargit à plus d'un destinataire, c'est toujours à un public restreint¹⁵ que nos auteurs prétendent s'adresser. Si leurs textes se trouvent entre les mains d'un éditeur, c'est, disent-ils, contre leur gré ou par pur hasard!¹⁶ Le passage préfaciel suivant, extrait de l'un des

rendre compte de tous les replis de mon âme et de ceux de mon coeur, que la raison, à mon égard, a beaucoup moins de part que le plaisir dans la religion et l'exactitude que j'ai pour la vérité.» *Ibid.* p. 769.

¹³ *Ibid.*, p. 646.

¹⁴ La distinction entre les choses qu'on peut faire en public et celles qu'on peut faire uniquement dans le particulier est un thème qui revient très souvent chez Challe, notamment dans *Les Illustres Françaises*.

¹⁵ Campion : «Afin d'instruire mes enfants et descendants, pour qui seuls j'écris», *Mémoires*, p. 120.

¹⁶ Il ne s'agit selon eux que d'une «oeuvre d'inspiration privée, «particulière», sans autre but que de fournir à ses familiers, un souvenir vivant, une sorte de portrait animé». Nos auteurs précisent aussi que leurs récits n'étaient pas destinés à la publication. Cette allégation s'appuie sur une réalité. Plusieurs études montrent que le nombre des textes intimes qui sont restés inédits dépasse celui des écrits imprimés. A. Bertièrre

textes de Courtilz, illustre ce fait :

Je donne ici ces Mémoires contre la dernière volonté de leur auteur, lequel n'ayant survécu qu'un mois ou deux à sa retraite, me dit de les supprimer. Je n'en sais pas bien la raison, si ce n'est qu'étant prêt de quitter le monde, il voulait épargner quelques gens, avec qui il avait eu des démêlés. Mais cela ne m'a pas paru une raison suffisante, pour priver le public d'un ouvrage si curieux : quoi qu'il en soit, le voilà tel que je l'ai reçu, et je n'y ai augmenté, ni diminué¹⁷.

Enfin, pour camoufler l'aspect personnel de leurs écrits, ces auteurs donnent à leurs textes une toile de fond historique. Ce procédé vise à détourner l'attention du lecteur. Les allusions aux événements publics, qui rythment la lecture, atténuent la teinte subjective du récit.

Si ces techniques, qui ont pour but d'autoriser quelques indiscretions, réussissent parfois à atténuer l'hostilité de certains lecteurs à l'endroit des écrits intimes, elles ne suffisent pas généralement à dissiper la

explique que : «De telles oeuvres, par définition, ne sont pas destinées primitivement à sortir du cercle étroit qui les inspire. Mais exhumées quelques années plus tard et livrées au public par la piété d'un héritier, ou par une indiscretion, elles contribuent heureusement à maintenir vivante une tradition de littérature personnelle, sans réticences ni faux-fuyants.» *op.cit*, p.25.

¹⁷ *Mémoires de M.L.C.D.R.*, préface. Bussy tient des propos tout aussi révélateurs de cette difficulté : «Il est si difficile de parler de soi, et des affaires de son temps au gré de tout le monde...cette raison seule a fait consentir qu'ils fussent imprimés», *Mémoires*. t. I, préface.

suspicion qui pèse sur cette pratique littéraire où les risques de complaisance à soi ou à autrui sont plus grands que dans tout autre type d'écrits¹⁶. Plaider non coupable à ce «chef d'accusation» additionnel exige de nos écrivains la mise en oeuvre d'autres procédés susceptibles de prouver leur «attachement» à la vérité.

B. Les protestations de vérité

Les auteurs des écrits intimes, une fois encore sur la défensive, sont contraints de ruser avec l'accusation de complaisance à soi qui pèse sur eux. Ils multiplient alors les suppléments destinés à dissiper la suspicion qui entoure leur entreprise. Les préfaces et les épîtres dédicatoires constituent le lieu privilégié des protestations de sincérité. Leur prétention majeure consiste à «ne rien avancer qu'ils ne puissent soutenir

¹⁶ Quelques-unes de ces stratégies peuvent même avoir un effet contraire. C'est le cas, par exemple, de l'argument d'autodéfense. M.-T. Hipp explique qu'il s'agit là d'un argument à double tranchant : «Désir de plaider non coupable qui manifeste une confiance en soi et porte tout naturellement à l'auto-exaltation; d'où une attitude d'attendrissement sur soi», «Fiction & Réalité dans les *Mémoires de la vie de Henriette-Sylvie de Molière* de Madame de Villedieu», *XVIIe Siècle*, n° 94, 1971, p. 108.

d'authentiques et irréfutables témoignages»¹⁹. Choisy, mémorialiste, nous en fournit l'exemple dans ce passage où il entend manifester son attachement à la vérité: «Malgré la flatterie, vice dominant de tous les siècles, je mettrai sur le papier tout ce que je saurai de plus secret et de plus vrai»²⁰. Se trouve ainsi convoqué parmi les modalités servant à prouver la sincérité des rédacteurs le projet de tout dire.

Les réticences bien naturelles à parler de soi sont ainsi balayées par la volonté de ne rien dissimuler²¹. À la destinataire qui a exigé de lui l'entière vérité, Retz «ne cèlera rien, il dira ce qu'il n'a jamais dit à personne»²². Ces mémorialistes et romanciers s'efforcent globalement de faire preuve d'objectivité. Retz affirme : «Je craindrais, si j'entraais trop avant [dans] le détail, de mêler dans mes

¹⁹ L. Maigron, *Le roman historique à l'époque romantique*, Paris, Hachette, 1898, p. 1.

²⁰ *Mémoires*, p.24.

²¹ Ces promesses, d'ailleurs difficiles à honorer, ne sont jamais tenues. Malgré les déclarations préliminaires où les auteurs s'engagent à faire le bilan exhaustif de ce qu'ils ont vécu, vu ou entendu, on les surprend très vite à opérer, parmi les données de leur existence, l'inévitable sélection.

²² A. Bertièrre, *op.cit*, p. 185.

vues mes conjectures»²³. L'abbé de Choisy proteste une fois encore :

Je me flatte même que l'amitié ne pourra rien sur moi, et qu'ayant toujours devant les yeux mon devoir et l'utilité du prochain, nulle considération humaine ne sera capable de me faire prendre à gauche. Louis lui-même, tout grand qu'il est, ne me tentera pas : quelque faible que j'aie à son égard, la vérité me soutiendra, l'amour du vrai triomphera en moi de tous les autres amours²⁴.

Ces écrivains se veulent impartiaux envers eux-mêmes. Les propos du cardinal de Retz exposent clairement cette volonté affichée de se peindre tel qu'on est réellement : *«je m'épargne si peu moi-même. Vous avez pu jusques ici vous apercevoir que je ne me suis pas appliqué à faire mon apologie»*²⁵.

Pour accorder plus de crédit à leur dire, ces auteurs prétendent que leurs témoignages sont basés sur des

²³ *Mémoires*, p.740; Bussy : «Je trouve ceux qui se veulent faire connaître à la postérité autrement qu'ils ne sont aussi ridicules qu'un borgne qui se ferait peindre avec deux bons yeux», *Mémoires*, t. I, p. 22. Voir Mme de Motteville, *Mémoires*, p. 659.

²⁴ *Mémoires*, p. 29.

²⁵ *Mémoires*, p. 709. Bussy : «Pour moi, qui ai un amour naturel pour la vérité, je ne la puis cacher, quand même elle est contre moi», t.I, p. 22. Il ajoute : «Je retrancherais volontiers ce temps-là de l'histoire de ma vie, si de fidèles mémoires pouvaient souffrir la moindre suppression, mais il faut tout dire», *Ibid.*, p. 300.

confidences obtenues auprès de personnages illustres. Retz dit encore : «Il me voulait découvrir un secret sur lequel il ne s'était jamais expliqué»²⁶. Ces auteurs mettent parfois en avant leur expérience personnelle. Dans *Les Désordres de l'amour*, Mme de Villedieu construit son récit en s'appuyant sur sa propre connaissance : «C'est pour en avoir fait une parfaite expérience, que je me trouve autorisée à le peindre de si noires couleurs».

Pour afficher leur souci de la vérité²⁷, les auteurs de

²⁶ *Mémoires*, p. 395; Mme de Lafayette parlant de la duchesse d'Orléans : «Pendant quelque temps, lorsque je la trouvais seule, elle me contait des choses particulières que j'ignorais», *Vie de la Princesse d'Angleterre*, p. 3; Campion dit : «il est nécessaire que je raconte succinctement ce qui s'était fait en Piémont l'année précédente et celle où nous étions, quoique mon intention soit de n'écrire que les choses que j'ai vues; mais ces détails sont utiles pour l'éclaircissement des actions dont je fus témoin», *Mémoires*, p. 123. M.-T. Hipp dit que ce sont les nouvelles historiques surtout qui se prétendaient fondées sur des confidences.

²⁷ Retz affirme : «Je me suis fait une espèce de serment à moi-même de n'y mettre quoi que ce soit dont la vérité ne me soit pleinement connue», *Mémoires*, p. 382; Bussy : «La vérité qui n'est d'aucun parti m'a obligé de m'informer exactement comment ceci s'était passé, et ma sincérité m'oblige de le dire», *Mémoires*, t.I, p. 340. Mme de Motteville dit : «Lorsque je n'ai pu savoir les choses par moi-même, je les ai apprises par les vieux seigneurs de la cour et de la Reine même, qui a eu la bonté de m'en instruire, de répondre à mes questions, et de me confier quelques-uns de ses secrets», *Mémoires*, p. 9. col. II; Choisy affirme : «J'ai cru devoir rapporter toutes ces bagatelles, afin de fonder la créance de ceux qui liront

mémoires et de récits de voyage s'interrogent sur la fiabilité des informateurs. Afin de remédier à leurs incertitudes, ils choisissent soigneusement leurs sources, refusent systématiquement tout ce qui leur paraît douteux²⁸, et confrontent les points de vue afin de choisir, parmi les versions qui leur sont fournies, celles qui leur semblent les plus crédibles. Ils font aussi appel à d'autres textes, tels que les documents officiels et les archives²⁹. Ceci est faisable surtout dans le cas des mémoires au sens où ils «offrent cette particularité de venir après bien d'autres témoignages et donc de s'inscrire en faux, explicitement ou

ces Mémoires en leur apprenant que j'ai passé ma vie avec des gens qui ont pu m'instruire de tout», *Mémoires*, p. 220.

²⁸ C'est le cas de Retz qui refuse de fonder son récit sur des dires émanant de personnes à la réputation douteuse : «Je serais inexcusable si j'entreprenais de décrire le détail de l'action du monde la plus grande et la plus héroïque, sur des mémoires qui courent les rues et que j'ai ouï dire à des gens de guerre être très mauvais», *Mémoires*, p. 730.

²⁹ Retz : «Parce qu'il n'y a aucun fait que je n'aie vérifié moi-même sur les registres du Parlement ou sur ceux de l'Hôtel-de-Ville», *Mémoires*, p. 696; Bussy : « Ces mémoires étaient d'ailleurs faits sur des ordres, des lettres, des patentes, et des brevets du Roi, des lettres de Ministres d'État, de Généraux d'armée et de particuliers, de toutes lesquelles j'ai les originaux», *Mémoires*, t. I, p. 2-3; Choisy encore : «Je fais des questions aux gens par les mains de qui les affaires ont passé, et je les fais sans empressement, avec un air ingénu, et de simple curiosité», *Mémoires*, p. 35.

non, contre leurs prédécesseurs»³⁰.

Dans la pratique, les affinités que l'on retrouve entre les auteurs précités s'expliquent par le fait que tous «se sont trouvés pris dans un même courant général, respirant l'air de la même époque, soumis aux mêmes influences, puisant au même fonds collectif»³¹. Le projet de ces écrivains n'est peut-être pas d'élaborer une poétique de la destinée particulière³². Mais appelés par le choix du registre personnel à plaider la cause de la subjectivité, ils ont élaboré une série de stratégies visant à légitimer leur vision de la littérature. Même si le retour, sous leur plume, de modes narratifs sensiblement identiques n'a pas donné naissance à une «rhétorique du moi» proprement dite, il permet tout de même de jeter des passerelles entre les différents îlots du grand continent autobiographique. Leur

³⁰ A. Bertièrre, *op.cit.*, p. 166. Mentionnons que Challe adopte la même attitude envers l'abbé de Choisy. Nous reviendrons sur cette question dans le chapitre suivant.

³¹ M.-T., Hipp, *Mythes et Réalités. Enquête sur le roman et les mémoires*, Paris, Klincksieck, 1976, p. 220.

³² Leur souci principal est de satisfaire le goût du public pour l'effet de réel. Attribuer les événements narrés à un personnage supposé réel leur permet de réaliser cet objectif, le vécu étant devenu, à cette époque, synonyme du réel.

constance à (re)produire des variantes d'un même schéma³³ a fini par déboucher sur des rituels qui portent en eux les germes d'éventuels traits «génériques». Cette poétique du moi, qui n'est encore qu'une culture de lieux communs, nous servira à mesurer l'originalité de l'oeuvre challienne.

C. Challe face à la tradition

Chercher à savoir si Challe se démarque de ses prédécesseurs revient à se poser les questions suivantes : Challe a-t-il lu certains d'entre eux? s'est-il inspiré de leurs méthodes? Face à ces interrogations de taille, nous ne disposons que de quelques indices. Dans les *Mémoires*, Challe dit explicitement qu'il veut suivre les traces de

³³ Henri Coulet constate que les héros des trois principaux ouvrages de Courtilz de Sandras, *Mémoires de M.L.C.D.R.* (1687), *Mémoires de M. d'Artagnan* (1700) et *Mémoires de M. de B...* (1711), mènent des carrières analogues. Les oeuvres de Courtilz sont généralement composées de trois parties. La première décrit le parcours «d'un individu parti de rien et acquérant à force de courage et d'énergie une situation éminente». La deuxième, prenant la forme d'un témoignage historique, laisse dans la pénombre la vie personnelle du personnage et insiste davantage sur les actions de premier plan et sur les événements publics. La troisième, qui se présente sous forme d'un récit fragmentaire, est généralement constituée par la juxtaposition de diverses anecdotes entre lesquelles l'intérêt du récit est dispersé. *Le roman jusqu'à la Révolution*, Paris, Armand Colin, 1991, p.305-306.

Montaigne, ce qui laisse entendre qu'il désire dire sa subjectivité à la façon de l'auteur des *Essais*. Nous savons également qu'il a lu certains textes de Courtilz de Sandras. Dans le *Journal d'un voyage fait aux Indes*, il cite le *Testament politique* de Colbert, rédigé par cet amateur d'écrits apocryphes. Challe a aussi lu le journal de bord rédigé par Choisy lors d'un voyage qu'il avait effectué aux Indes. Il critique, d'ailleurs, ce texte à plusieurs reprises.

Il ne fait donc pas de doute que Challe a lu des textes de certains de ses prédécesseurs. Cependant, il n'est pas sûr qu'il ait à leur égard une dette littéraire. Ce n'est pas la lecture de tels mémoires ou de tel journal qui, à notre avis, aurait donné à Challe l'envie d'en écrire ou les recettes pour le faire. Mais s'il n'a pas suivi les traces de ses devanciers, il a certainement subi le contre-coup indirect du goût que ses contemporains avaient pour les écrits personnels. Pour apprécier à leur juste valeur les réactions littéraires de Challe, il est indispensable d'examiner l'usage qu'il a fait des différents procédés utilisés par ses prédécesseurs.

1. Les justifications du registre personnel

À première vue, l'oeuvre de Challe ne présente pas de différences majeures par rapport à celles des autres auteurs. L'écrivain qui nous intéresse respecte apparemment les règles du jeu et entre dans la cohorte des mémorialistes et des romanciers «traditionnels». Si en assignant à ses *Mémoires* une fonction didactique et en rappelant les peines qu'il a eues à écrire quelques particularités de sa vie, Challe entend justifier le choix du registre personnel et s'accroche sur ce point à la tradition, notre auteur se démarque cependant de ses prédécesseurs. Curieusement, la spécificité de Challe consiste en sa façon de ne pas tenir ses promesses. Dans les *Mémoires* et le *Journal de voyage*, récits où il est censé consigner les événements auxquels il a assisté et les péripéties dont il a eu connaissance par le canal d'informateurs fiables, Challe, ne voulant pas se soumettre à la seule fonction testimoniale, mêle parfois ce qu'il a vu ou entendu à ce qui semble être le fruit de son imagination. De même, quand il traite de certains sujets qui lui tiennent à coeur, le mémorialiste-voyageur, pris par la passion ou par la frustration, ignore son mandat initial et n'hésite pas à couler dans le même moule réel et

fiction.

Voulant avoir le même prestige que certains personnages historiques qu'il met en scène, Challe affirme, sans aucun scrupule, être le fils d'un garde du corps d'Anne d'Autriche. D'une telle affirmation, Challe tire un double avantage. D'une part, il augmente sa crédibilité auprès du lecteur grâce à un procédé qui consiste à se donner un statut lui permettant de prétendre qu'il a un accès direct à l'information; d'autre part, il se dote d'un relief social qui l'autorise à dire *Je*.

Mais quand il parle de son vécu, il le fait selon le mode de la discontinuité. À part les épisodes de la (més)aventure acadienne, énoncés sous forme de digressions éparpillées çà et là dans les textes personnels, Challe reste discret quant à sa vie personnelle. La promesse initiale de donner sa propre biographie à la fin des *Mémoires* n'est pas suivie d'effet. Ce manquement à un engagement inaugural est aussi à double tranchant. En prétendant qu'il ne parlera de lui-même qu'en dernier lieu, il se met à l'abri de tout reproche dans la mesure où le vœu de dire sa subjectivité n'apparaît pas comme étant l'une de ses priorités. Espérant le récit complet de la vie de l'auteur, le lecteur risque de ne pas attacher trop

d'intérêt aux micro-histoires personnelles égrenées à travers le texte. Il se peut aussi que l'inachèvement des *Mémoires* de R. Challe, loin d'être le fruit d'une ruse préméditée, soit due à un simple hasard : Challe a pu mourir avant d'avoir terminé ses *Mémoires* ou il a pu les abandonner pour procéder à la refonte du *Journal*. Quoi qu'il en soit, Challe brouille les pistes de façon à désarmer son lecteur. Dérouté par toute cette rhétorique de l'esquive, celui-ci n'est pas toujours assez bien équipé pour pouvoir le suivre. Le fonds des astuces challiennes est inépuisable. Les techniques qu'il utilise pour accréditer son propre discours ajouteront sans doute à son originalité et permettront de le distinguer davantage de ses contemporains et de ses prédécesseurs.

2. Les protestations de vérité

Au même titre que la majorité des écrivains de son époque, Challe affiche un souci de vérité. En dépit des différences génériques qui existent entre les textes où elles s'inscrivent, les protestations de sincérité, d'attachement au réel et à la véracité des faits rapportés se rencontrent dans la préface des *Illustres Françaises*,

dans l'avant-propos des *Mémoires* et dans la dédicace du *Journal*. Dans les deux derniers textes, ces protestations abondent à l'intérieur même du récit où l'auteur n'éprouve aucun scrupule à intervenir, selon le besoin, pour rappeler au lecteur sa fidélité à la réalité. Dans le roman, par contre, Challe manifeste une fois pour toutes son respect pour le réel. Sans trop nous étendre sur cette question que nous traiterons avec plus de détails dans un chapitre ultérieur³⁴, nous insisterons exclusivement sur les éléments qui, tout en garantissant l'authenticité du dire challien, marquent son originalité par rapport aux autres auteurs.

Dans les *Illustres Françaises*, cette originalité apparaît assez tôt. Dès la préface, Challe dissocie ses propos de ceux d'un Courtilz ou d'un quelconque de ses compères. Alors que tous prétendent avoir connu les personnages dont ils parlent, Challe ne tranche pas la question de l'historicité éventuelle de ses personnages. Il se contente de dire qu'il met en scène des êtres dont il a entendu parler :

J'avertis les curieux qui voudront déterrer les noms de mes héros, et de mes héroïnes, qu'ils prendront une peine fort inutile, et que je ne sais moi-même quels

³⁴ Cf. le chapitre III de la présente thèse, intitulé «La poétique de l'authentification».

ils étaient, ou quels ils sont³⁵.

Même si des travaux ultérieurs ont pu identifier certains personnages historiques qui ont permis à l'auteur de forger l'intrigue de quelques-unes de ses histoires³⁶, il est généralement difficile de retrouver les sources qui servent de support à l'invention challienne.

Une autre stratégie qui garantit la véracité du discours challien et qui, en même temps, laisse apparaître la singularité de son oeuvre consiste en l'usage qu'il fait de l'Histoire. Alors que les autres romanciers insèrent leurs histoires dans un cadre historique contrôlable, Challe dit explicitement qu'il commettra des anachronismes. Affectant de négliger les finesses des autres écrivains, Challe ruse au second degré. Sans chercher à forcer l'adhésion du lecteur par une formule que l'usage abusif des romanciers rend suspecte, il se contente de multiplier les avis contraires. En prétendant être fidèle au réel et en annonçant aussi qu'il a «affecté la simple vérité»,

³⁵ Ce sont là les premières lignes de la préface des *Illustres Françaises*.

³⁶ Citons à cet endroit l'article de Mme Girou-Swidorski «La véritable Angélique, un double de R. Challe?», *R.H.L.F.*, n° 83, 1983, p. 531-569. Dans cette étude, l'auteur révèle l'identité des acteurs réels dissimulés derrière les personnages de la deuxième histoire et explique les causes qui conduisent Challe à rester scrupuleusement fidèle à la réalité ou à s'en écarter.

Challe enferme son destinataire dans une ambiguïté d'où il lui est difficile de sortir. L'attitude du lecteur vis-à-vis du discours challien oscillera donc entre la méfiance et la confiance sans jamais se fixer sur l'une d'elles.

Parmi les procédés destinés à accréditer la parole challienne figure l'argument qui consiste à dire que la véracité du contenu n'a pas été sacrifiée au profit des artifices de la mise en forme. Dans la préface de son roman, Challe prétend qu'il a suivi la première idée qui lui est venue pour la liaison de ses histoires. Apparemment juxtaposées, les histoires qui composent les *Illustres Françaises* sont en réalité reliées par certains éléments qu'il convient de mentionner ici. Le retour des personnages permet de compléter le récit donné dans chaque histoire par des micro-récits pris en charge par des narrateurs différents dans d'autres histoires. Ce jeu de complémentarité narrative rejoint l'idée, chère à Challe, que l'être humain n'a accès qu'à une vérité partielle. La Vérité absolue n'est accessible qu'à une communauté de gens qui, en confrontant leurs points de vue, ajustent leur connaissance du monde et des êtres. Citons M. Weil dont les propos expliquent ce fait :

Le meilleur témoin de l'homme n'est donc pas l'homme seul, mais une collectivité, qui dispose à la fois

d'une mémoire ou d'une conscience globale et d'une vision fractionnée et progressive des actions humaines³⁷.

Mais si, dans les *Illustres Françaises*, l'impression de désordre n'est, quoi qu'en dise le préfacier, qu'apparente, dans les *Mémoires* et le *Journal*, par contre, elle est réelle. Les textes à teneur autobiographique surprennent en effet par la discontinuité du récit, truffé de digressions de toutes sortes. Face à des souvenirs qui reviennent en bloc, Challe se dispense parfois de choisir. L'attachement à des événements encore pleinement présents dans son esprit et la passion qu'ils suscitent chez lui le portent à «tout dire». D'ailleurs Challe n'est pas dupe. Il s'aperçoit lui-même du peu d'ordre de sa narration :

Le lecteur est assez judicieux pour s'apercevoir, par ce qu'il a lu jusqu'ici, que je ne m'assujettis à aucun ordre de suite ni de temps. [...] Quoi qu'il en soit, cette diversité me plaît, et je n'ai signé aucun contrat qui m'oblige à suivre le goût d'autrui, plutôt que le mien³⁸.

Challe conçoit l'acte d'écrire comme un signe de liberté et non pas comme un geste de contrainte. Selon lui, la priorité doit être donnée au rédacteur qui n'est pas censé sacrifier sa spontanéité aux modalités de réception.

³⁷ M. Weil, *Challe romancier*, Genève, Droz, 1991, p. 126-127.

³⁸ *Mémoires*, p. 203.

Celui qui tient la plume en vue de faire oeuvre personnelle doit, avant de se plier à toute autre considération, répondre aux revendications de son être profond. Le retour au sujet abandonné en cours de route se fait grâce à des formules de reprise dont la fonction est de fournir au lecteur des repères pouvant lui permettre de suivre l'évolution du récit. Évidentes et explicites, ces formules ont aussi pour rôle de rappeler à ce même lecteur qu'il est aussi maître de ses actes et qu'il est libre de renoncer à la lecture s'il juge que le texte ne se fait pas selon ses critères. Lire et écrire constituent peut-être aux yeux de Challe deux activités qui doivent se faire dans le cadre d'une entente mutuelle entre le rédacteur et son lecteur. Si dans le *Journal* Challe s'écrie «je suis fâché de cette longue digression», il n'est pas certain qu'il ne récidivera pas. La suite du texte nous montre d'ailleurs qu'il réédite volontiers le délit qu'il feint de condamner. Les conversations rapportées, les récits discontinus de l'aventure acadienne et les réflexions philosophiques sur l'infailibilité du pape et sur la prédestination altèrent la linéarité du *Journal* et des *Mémoires* sans jamais provoquer le repentir de Challe. Aucun lien ne relie ces éléments. Seule la subjectivité de l'écrivain assume la

liaison entre les «thèmes» abordés. Souvenirs, dialogues et réflexions en tous genres émanent tous d'une même pensée qui se laisse emporter par moments dans des envolées lyriques. C'est ce qui explique à notre avis les écarts par rapport au sujet initial ou au genre cultivé.

Tous les éléments que nous avons mentionnés montrent que notre auteur reprend les techniques de la «tradition» mais qu'il les modifie de façon à les adapter à sa propre vision de la littérature, étroitement liée à la notion du «moi». Auteur de romans, de mémoires et d'un journal de bord, Challe ne s'éloigne jamais du paradigme individualiste. Poète des soucis existentiels, il fait de l'individualité et de la destinée particulière la pierre angulaire de son écriture. En somme, ce qui constitue l'originalité de Challe c'est la façon dont il conjugue, quel que soit le registre générique qui régit sa plume, deux projets difficilement conciliables : dire «je» et dire «vrai».

Chapitre III

La poétique de l'authentification

Robert Challe, romancier et historien de lui-même, est appelé à parer à deux reproches. Comme auteur de roman, il doit prendre ses distances par rapport à la fiction; en tant qu'«autobiographe», il doit afficher un refus de complaisance à soi. La volonté d'échapper à ces deux écueils se traduit, dans ses textes, par la mise en place de plusieurs procédés destinés à renforcer la véracité de son discours et à prouver son impartialité envers lui-même.

À partir d'un examen des stratégies rhétoriques mises en oeuvre dans *Les Illustres Françaises*, dans les *Mémoires* et dans le *Journal d'un voyage aux Indes*, nous tâcherons de voir comment, voulant soustraire son écriture aux deux reproches mentionnés ci-dessus, Challe forge une véritable poétique préventive commune à la littérature de témoignage et à la littérature de fiction. Notre objectif éloigné est de montrer que ces stratégies authentifiantes servent de support au projet qui transcende l'écriture challienne,

celui de faire oeuvre personnelle¹.

Issus de genres différents, les textes de Challe participent d'une création littéraire fondée sur un échange entre deux univers distincts, le réel vécu et le réel imaginé. Il en résulte une «dynamique» inventive qui assujettit la pratique romanesque et l'écriture autobiographique à des procédés similaires. Ces procédés revêtent des formes diverses et se situent à différents niveaux. Dans l'oeuvre romanesque, les outils d'authentification sont intégrés à une structure d'ensemble. Challe intervient dans l'avant-texte pour cautionner, une fois pour toutes, la véracité des événements rapportés, ce qui le dispense de toute intrusion dans le vif du récit. Les protestations explicites sont relayées par des procédés plus subtils tels que la narration à la première personne et les modes désignatifs. Les mêmes outils sont mis en oeuvre dans les *Mémoires* et le *Journal*. Soulignons toutefois que dans les textes à teneur autobiographique le dispositif d'authentification ne se présente pas en tant que système totalisant, mais se déploie plutôt sur le mode de la discontinuité. Les

¹ On verra dans un chapitre ultérieur qu'inversement les indications autobiographiques servent souvent à renforcer la portée testimoniale des textes personnels.

protestations de vérité, présentes dans la dédicace du *Journal* et dans le préambule des *Mémoires*, réapparaissent également dans le cours du récit. La relation de certains épisodes pouvant susciter la méfiance du lecteur incite Challe à déployer son arsenal authentifiant. La structure fragmentaire des textes à tendance autobiographique et l'expression de l'auteur en son nom propre favorisent la disposition ponctuelle des ressources authentifiantes.

A. Le discours préliminaire

L'étude du discours préliminaire challien permet de constater que le souci majeur de l'auteur consiste à garantir l'authenticité des faits qu'il rapporte. Comme l'analyse des trois ouvrages le montrera, Challe intervient de façon directe à la périphérie de ses textes pour afficher sa fidélité au réel. Soulignons, toutefois, que l'insistance sur la véracité des faits rapportés varie en degré d'un texte à l'autre.

Dans le *Journal d'un voyage fait aux Indes Orientales*, le récit proprement dit est précédé de deux instances paratextuelles: la notice éditoriale et la dédicace à Monsieur***, deux arrêts qui retardent l'exercice de déchiffrement afin de doter le lecteur des outils

nécessaires à l'intelligibilité du texte. Dans l'avertissement, l'éditeur attire l'attention du lecteur sur la richesse du récit qu'il s'apprête à lire et lui fournit des indications sur celui qui tient la plume. Rien, dans cette note éditoriale, ne sert le projet «réaliste» de Challe. Dans la dédicace, l'auteur, qui prend la parole en son nom propre, donne à son tour des indications pouvant faciliter le décodage de son récit, mais s'applique surtout à attester l'authenticité de son discours. D'entrée de jeu donc, Challe déploie ses ressources pour manifester son «attachement» à la «vérité». Les expressions qui suivent le montrent clairement :

*ne contient rien que de très vrai;
je n'ai en vue que la sincérité;
des vérités connues;
la pure et simple vérité s'y
trouvera;²*

Ces occurrences montrent que le mémorialiste aime à présenter son récit comme un enchaînement d'événements vrais. La dédicace décrit le texte qu'elle annonce comme un «bilan» où seront consignés les faits et gestes qui constituent la quotidienneté du voyageur. Le *Journal*, ainsi présenté, est censé être le territoire exclusif de la «pure

² Dédicace A Monsieur***, *Journal d'un voyage aux Indes*.

et simple vérité». Au seuil d'un texte dont la lecture entraîne vers un ailleurs inconnu, Challe, apparemment résolu à donner «un démenti au proverbe vulgaire qui dit qu'il fait bon mentir à qui vient de loin», exhorte son destinataire à le croire sur parole³. Abordant des sentiers jusque-là inexplorés, le lecteur est ainsi réduit à suivre, bon gré mal gré, le seul guide qu'il puisse trouver.

Challe cherche à gagner la confiance de son lecteur en faisant référence à sa morale indéfectible. Il se peint comme quelqu'un chez qui la sincérité est un penchant naturel: «je suis naturellement sincère, et incapable d'imposer»⁴. Il ajoute, pour cautionner sa bonne foi, que le rang de son destinataire, M. de Seignelay, aurait rendu périlleuse toute tentative d'ériger le mensonge en vérité: «j'écrivais, dit-il, pour un secrétaire d'état auquel il aurait été très dangereux d'en imposer»⁵. Par ailleurs, Challe laisse entendre que la noble finalité de son entreprise, qui consiste à instruire son lecteur de ce qui se passe dans des pays lointains, est incompatible avec la

³ «On pourra croire avec assurance ce qu'on lira dans la suite», dédicace du *Journal*, p. 61.

⁴ *Loc.cit.*

⁵ *Ibid.*, p. 57.

fabulation : «vous ne seriez pas fâché d'être instruit par une plume sincère de la manière dont se passent les choses dans un pays si éloigné»⁶. Soulignons, enfin, que Challe a pris la peine d'avertir ses lecteurs que son texte renfermera des réalités qui peuvent leur paraître étranges. Pour se disculper, l'auteur du *Journal* met ces faits suspects sur le compte de ses informateurs tout en prenant soin de cautionner, avec toute l'insistance possible, la valeur des témoignages sur lesquels il s'appuie.

Insistant sur la véracité des faits rapportés, le discours liminaire du *Journal*, appuyé par des ressources qu'on mentionnera ultérieurement, a pour principale fonction d'inscrire l'exercice lectural dans un cadre de confiance entre l'auteur et son destinataire.

Comparé à son corollaire du *Journal*, le paratexte des *Mémoires* est apparemment pauvre. Aux abords du texte proprement dit, figurent le titre⁷, qui révèle

⁶ *Loc.cit.*

⁷ Même si le titre en tant que tel n'est pas de la main de Challe, il est suggéré par la forme que l'écrivain a donnée à son texte. Renfermant, à la fois, des témoignages sur les événements politiques de l'époque et sur l'histoire personnelle de l'auteur, l'ouvrage en question se situe dans la lignée du genre des *Mémoires*.

l'appartenance générique de l'oeuvre et le nom de l'écrivain, et le préambule, texte réduit où Challe énumère les raisons qui lui ont mis la plume à la main. Pourtant, pour qui veut réfléchir sur les jugements du mémorialiste à l'endroit de son propre ouvrage, le préambule⁵ des *Mémoires*, considéré dans le cadre d'authentification du dire challien, est riche de signification.

Dans les lignes inaugurales des *Mémoires*, Challe rappelle la difficulté qu'il a éprouvée à mettre en scène des parcelles de son vécu. «Ce n'est certainement pas sans peine, dit-il, que je me suis résolu d'écrire quelques particularités de ma vie». Ce commentaire préambulaire, qui affiche l'embarras de tenir un discours, même partiel, sur soi, montre, sur le mode de l'implicite, les efforts déployés par le mémorialiste pour prendre du recul vis-à-vis de lui-même. Sachant que chaque être est, dans ce qui le concerne, un témoin suspect, Challe s'efforce, d'entrée de jeu, de donner un ton objectif à son texte. C'est là une

⁵ Nous sommes bien conscient que le préambule des *Mémoires* ne fait pas vraiment partie du paratexte. Nous le considérons quand même comme un discours préliminaire puisque Challe y réfléchit sur sa propre écriture. Ce fragment que l'auteur qualifie lui-même de préambule a ceci de similaire avec le paratexte que le mémorialiste y suggère le protocole devant encadrer le déchiffrement de son texte.

stratégie qui renforce fort bien la véracité de son discours. La gêne de raconter sa propre vie, signe d'un refus de complaisance à soi, reflète sa sincérité. Une fois qu'une telle vertu lui aura été reconnue, il sera difficile au lecteur de mettre ses propos en doute. La vérité sur soi, ou la vérité tout court, doit certainement se trouver dans un récit dont l'auteur s'engage à raconter les malheurs qui l'ont accablé pendant sa vie. Au lieu de présenter son texte comme une formule de réussite exemplaire, Challe le présente plutôt comme un manuel pouvant montrer aux jeunes gens dans quels précipices peuvent les jeter «leurs passions trop écoutées, la chaleur de leur sang et leur amour propre». En mettant l'accent sur ses échecs plutôt que sur ses succès, Challe place son destinataire dans la position d'adjuvant⁹. Saisi de sympathie pour un «malchanceux» qui convertit ses insuccès en recettes pouvant permettre aux «jeunes gens» de se prémunir contre l'échec, le lecteur cherchera à lui reconnaître des mérites plus qu'il ne lui trouvera de

⁹ En faisant de ses *Mémoires* le récit de ses erreurs successives, Challe donne à son texte l'apparence d'une confession. La pratique de l'aveu est ici doublement avantageuse. Non seulement elle permet de donner aux *Mémoires* une dimension didactique, mais elle sert aussi d'alibi à l'étalage de la subjectivité, la confession étant la seule occasion où on peut parler longuement de soi.

torts. Le mémorialiste, on le voit, sans tomber dans le piège de la vanité¹⁰, confère à son texte une fonction didactique.

Exploitant au maximum la carte de l'humilité, Challe affirme aussi que «l'envie de passer pour auteur ne [l]'a jamais tenté». L'absence d'ambition littéraire ainsi affichée met le mémorialiste à l'abri des accusations de stylisation et d'embellissement.

La campagne de disculpation préventive ne s'arrête pas là. Challe, désirant s'attirer autant que possible la sympathie du lecteur, donne à ses *Mémoires* le statut d'un discours d'outre-tombe : «je suis certain, dit-il, que ces Mémoires-ci ne paraîtront qu'après ma mort». Celui qui se prépare pour le grand départ, qui revoit son vécu à la lumière du dialogue entre la vie et la mort, n'a plus, à l'en croire, de profit à tirer du séjour terrestre. Les réflexions et leçons cueillies sur le tard de sa vie ne peuvent plus servir son vœu de gloire. En tournant le dos aux triomphes qui tentent le commun des mortels, en disant son désintéressement, Challe désarme son lecteur en lui

¹⁰ Faut-il rappeler qu'ici aussi la volonté d'instruire est incompatible avec le désir de mensonge? Soulignons, par ailleurs, que pour rassurer les passionnés d'aventures secrètes et les amateurs d'Histoire, l'auteur du préambule promet des anecdotes inédites qu'il «connaît d'original» et qui renferment «des faits aussi curieux que vrais».

ôtant toutes les raisons susceptibles d'éveiller sa réticence. Le mémorialiste détruit, l'un après l'autre, les motifs pouvant le mettre au banc des accusés pour délit de mensonge ou de manquement à la vérité.

Tel que conçu dans les *Mémoires*, le discours préambulaire est un lieu privilégié où l'auteur fonde l'aspect testimonial de son écriture sur un contrat de véridicité initial, lui-même basé sur le rite confessionnel auquel Challe apparente sa prise de parole. En plaçant la pratique mémorialiste sous le signe de l'aveu, Challe tente de sortir le discours sur soi de la zone de suspicion dans laquelle il se trouve. D'entrée de jeu il manifeste l'intention d'établir une adéquation entre dire «je» et dire «vrai».

Dans *Les Illustres Françaises*, la participation de l'appareil paratextuel au procès d'authentification se déroule par phases successives. Les différentes instances préliminaires organisées «à la manière d'une fortification à la Vauban»¹¹ ont pour but de réduire la réticence du lecteur au fur et à mesure qu'il franchit les «seuils» du texte.

¹¹ L. Marin, «Les enjeux d'un frontispice», *L'Esprit créateur*, automne 1987, vol. XXVII, n° 3, p. 47.

La campagne d'authentification est amorcée par l'expression «histoires véritables» qui accompagne le titre¹². Cette formule, qui promet l'exposé de ce qui est vrai, ne garantit en rien la véracité des faits qu'elle annonce. Elle est d'autant plus inutile qu'elle peut signifier le contraire de ce qu'elle est censée attester. Le mot *histoire*, dont la polysémie prête à confusion¹³, neutralise la formule dans laquelle il apparaît. Ce sous-titre n'a d'autre rôle que de fournir aux lecteurs le gage d'authenticité qu'ils recherchent. L'insertion de l'étiquette «histoire véritable» ne gêne en rien le déploiement de la fiction. Elle tient lieu de caution postiche, qui ne dupe que ceux qui veulent bien l'être, et qui n'engage en rien celui qui l'énonce¹⁴. Au fait,

¹² Il est peu probable que cette formule soit de la plume de Challe lui-même. Dans une lettre adressée au *Journal littéraire de La Haye*, le romancier précise qu'une indication a été ajoutée à son titre.

¹³ Le mot équivoque d'*histoire* a «le surprenant privilège d'avoir des sens diamétralement opposés». Il peut à la fois signifier «récit d'actions, d'événements que l'on compare aux ... événements de l'histoire» et «récit mensonger». Sur ce point cf. G. May, «L'Histoire a-t-elle engendré le roman?», *RHLF*, vol. 55, no 1, 1955, p. 165.

¹⁴ Cet ajout éditorial s'accommode très bien du génie de Challe qui ne reprend les procédés traditionnels que lorsque leur utilisation ne réduit pas sa liberté de créateur.

l'artifice du sous-titre n'a qu'une fonction purement phatique qui consiste à établir un premier contact avec les lecteurs méfiants. D'autres instances paratextuelles montrent plus clairement les efforts que l'auteur déploie afin de donner à son discours une apparence de vérité.

La préface des *Illustres Françaises* constitue un lieu privilégié de la rhétorique authentifiante. Elle donne au romancier la possibilité de s'adresser directement au lecteur pour l'orienter et pour lui fournir des indications qui tiennent lieu de protocole de déchiffrement. Au même titre que dans le *Journal*, l'écriture liminaire «exerce ses pouvoirs cognitifs sur le texte qu'elle annonce»¹⁵. Dès les premières lignes du texte préfaciael, Challe déclare qu'il ne connaît pas les modèles réels qui lui ont servi à forger les personnages de ses «nouvelles». Mais il ne dit pas non plus qu'il s'agit de personnages complètement fictifs. Il précise tout simplement qu'il s'est basé sur des sources orales pour tisser ses histoires¹⁶. Ceci laisse la porte ouverte à des ajouts et à des écarts par rapport aux anecdotes initiales. Challe semble vouloir inscrire son

¹⁵ L. Marin, art. cité. p. 49.

¹⁶ Sur ce point, Challe se met dans la même position que dans le *Journal* où il avoue également sa dette envers ses informateurs.

oeuvre dans une zone intermédiaire entre le réel et l'imaginaire. La présence simultanée d'un sous-titre, qui vise à authentifier les faits rapportés, et d'une préface, qui relativise la fidélité au monde extérieur, crée une ambiguïté voulue. Le lecteur se retrouve pris dans un jeu entre le vrai et le faux sans avoir la possibilité de se prononcer sur le statut du texte qu'il s'apprête à lire. S'il ne l'admet pas en tant que répertoire de vérités établies, il ne peut pas non plus le considérer comme un tissu d'aventures purement fictives. Challe, romancier, multiplie les affirmations contradictoires qui compliquent l'exercice de déchiffrement. Si, dans les textes à teneur autobiographique, le contrat de véridicité, établi dans les phases liminaires, incite le lecteur à recourir à la grille référentielle, dans les *Illustres Françaises* par contre, le discours préfaciel tend à brouiller les pistes. La notion d'«horizon d'attente», en ce qui concerne le rapport au réel, se trouve compromise. Elle n'est d'aucun secours pour le lecteur qui ne sait plus comment interpréter le message romanesque.

La fonction du discours liminaire, telle qu'elle ressort des trois ouvrages analysés, consiste à assurer le passage du monde réel au monde textuel. Mais en accomplissant cette transition, le discours préliminaire

challien acquiert un statut ambigu. Sa présence dans une zone intermédiaire entre le texte et le hors-texte prouve que ces deux espaces constitueraient, sans lui, deux univers distincts. D'ailleurs Challe a tout fait pour que le lien créé par le paratexte entre le monde réel et l'espace scripturaire soit aussi mince que possible. En tant que romancier, il avoue sa dette envers le premier sans donner au second le simple statut de duplicata. Le paratexte challien ne fait qu'aviser le lecteur qu'il quitte le monde réel pour accéder à sa représentation symbolique. D'autres procédés sont mis en oeuvre pour assurer à ce lieu virtuel, qu'est le texte, à la fois son existence et sa cohérence.

B. L'usage de la première personne

L'écriture narrative, qu'elle soit romanesque ou autobiographique, oblige l'écrivain à un choix. Raconter une histoire, réelle ou imaginaire, la sienne propre ou celle d'autrui, exige un mode de narration. Dire «Je» et dire «Il» ont des implications différentes.

Dans les *Illustres Françaises*, l'adoption du mode personnel entraîne une collision entre les deux projets de Challe. Le dessein «réaliste» favorise l'utilisation de la

première personne. Donnant aux personnages la possibilité de s'exprimer en leur nom propre, ce mode narratif permet à l'auteur de s'effacer du roman et lui épargne le désagrément de prendre le masque d'un narrateur démiurge, artifice qui risque de compromettre l'impression de vérité. Mais en renforçant le sentiment d'allégeance au réel, l'utilisation de la première personne risque d'afficher la portée intime du roman que Challe souhaite justement occulter. Dire Je, même sur le mode de la fiction, peut en effet inciter certains lecteurs à établir un rapport d'identité entre l'auteur et son personnage. En optant pour le mode personnel, Challe doit donc se donner les moyens de dissimuler autrement la fibre autobiographique de son texte. Mais avant de rendre compte des procédés qu'il utilise à cette fin, voyons d'abord ce que l'usage de la première personne apporte à son projet «réaliste».

Adopté dans six nouvelles sur les sept qui constituent le roman, le mode personnel crée une impression de vérité dans la mesure où il autorise les personnages à raconter eux-mêmes leur histoire. La narration à la première personne donne aux narrateurs la possibilité de révéler leur être profond. Même s'ils restent en deçà de l'analyse psychologique proprement dite, les «devisants» décrivent leurs intentions et disent leurs préoccupations. À la

lecture du billet que Valeran lui a transmis, Des Frans dit son désarroi : «Enfin, j'eus en moi-même un combat que je ne puis vous exprimer, entre mon amour et mon honneur»¹⁷. Le même Des Frans, écoutant les explications de Silvie qui l'a trompé, décrit son état d'âme : «je n'étais plus à moi. J'étais déchiré par mille pensées qui se formaient l'une après l'autre dans mon esprit»¹⁸. Pareillement, Dupuis décrit le dessein qu'il avait formé de séduire Mme de Londé : «Il faut que je vous achève mon portrait [...]. Je me formai mille espérances chimériques sur le sujet de Madame de Londé [...]. J'en faisais déjà ma maîtresse. Je la comptais pour une conquête assurée»¹⁹. Nul mieux que l'intéressé ne peut révéler le dessous des cartes et expliquer les motivations qui le portent à agir. L'utilisation de la première personne, ainsi conçue, permet au lecteur de rattacher les événements dont il prend connaissance à un personnage qui dialogue avec lui. Il lui sera donc difficile de mettre en doute les faits rapportés par le récit qui se tisse en sa présence.

¹⁷ *Les Illustres Françaises*, p. 322.

¹⁸ *Ibid.*, p. 335.

¹⁹ *Ibid.*, p. 565.

Pour éviter, peut-être, l'artifice de l'omniscience, Challe instaure, par ailleurs, un système de relais narratif qui lui permet de relativiser la connaissance des narrateurs²⁰. Dans son roman, la narration à la première personne ne propose ni une «décantation» historique achevée ni une version définitive des faits. Les «devisants» n'ont qu'une connaissance limitée de leur entourage. L'essentiel des événements vécus par leurs proches leur échappe. Chaque narrateur se contente de rapporter les faits qu'il a vus ou entendu raconter. Au terme de chaque récit, un nouveau «conteur» prend la relève et raconte à son tour une histoire dont il est le seul à connaître quelques endroits secrets. C'est là la preuve que, dans les *Illustres Françaises*, la vérité prend une allure évasive. Malgré les multiples tentatives qui visent à percer son secret, le personnage de Silvie baigne toujours dans le mystère, signe de la fascination qu'exerce le caractère insondable de la nature humaine sur l'esprit du romancier qui considère que la réalité des êtres est inépuisable. Dans l'univers romanesque challien, faire la lumière sur soi est aussi difficile que chercher à cerner la vérité d'autrui.

²⁰ Challe récupère l'omniscience grâce à la juxtaposition des différents Je qui s'expriment.

Plusieurs personnages s'exprimant à la première personne sont parfois incapables d'analyser leur propre comportement. «Ainsi Des Ronais ne se comprend pas lui-même et n'est pas compris par ses amis»²¹. M. Weil constate que les métamorphoses de Des Frans le rendent incompréhensible à ses propres yeux et aux yeux de son entourage : «À plusieurs reprises Des Frans change à tel point de comportement qu'il ne se reconnaît pas plus lui-même que ses proches ne réussissent à avoir une vue cohérente de lui»²². Bien souvent aussi les versions présentées par les narrateurs principaux sont sujettes à des rectifications et à des corrections faites par les membres de l'assistance. Ainsi Des Frans «ignore tout des circonstances dans lesquelles Silvie est devenue la maîtresse de Gallouin»²³ et attendra pour l'apprendre l'intervention de Dupuis. La narration à la première personne, telle qu'elle est utilisée dans les *Illustres Françaises*, présente un autre avantage pour le projet «réaliste» challien. Le narrateur

²¹ M. Weil, *Robert Challe romancier*, Genève, Droz, 1991, p. 58.

²² *Loc.cit.*

²³ R. Francillon, «Du roman-Il au roman-Je, ou la conquête de la lucidité dans *Les Illustres Françaises*», *Études de Lettres*, Université de Lausanne, série III, t. IX, avril-juin 1976, p. 12.

attend généralement que la crise se dénoue, que les événements prennent forme avant d'amorcer son récit. L'écart temporel qui sépare les événements vécus et le récit qui en est fait donne suffisamment de temps à celui qui raconte pour éclairer d'une lumière nouvelle les faits qu'il rapporte. Les années que Des Frans a passées à l'étranger lui permettent d'analyser ses sentiments avec plus de perspicacité. De même, le récit rétrospectif qu'il fait de sa vie est pour Dupuis une occasion de réfléchir sur ses actions antérieures et de «rectifier une analyse faite autrefois dans le feu de l'action»²⁴. H. Coulet remarque à ce propos que dans le roman de Challe «chaque récit, livrant un morceau de passé figé et définitif en apparence, agit effectivement, éclaire d'une lumière nouvelle le passé de certains auditeurs et modifie leur situation présente»²⁵.

En utilisant essentiellement la narration à la première personne, Challe, conscient que ce procédé narratif peut donner à son roman une allure autobiographique, multiplie les précautions pour dissuader ceux qui seraient tentés par une lecture référentielle.

²⁴ *Ibid.*, p. 15.

²⁵ H. Coulet, *Le Roman jusqu'à la Révolution*, Paris, Armand Colin, 1991, p. 313.

Précisons, tout d'abord, qu'en attribuant la responsabilité narrative à plusieurs personnages l'auteur des *Illustres Françaises* rebute les lecteurs attirés par la chasse aux indices biographiques. Challe table aussi sans doute, pour mener à bien sa campagne dissuasive, sur le statut fictif de son texte. Le régime de la fiction est censé dissuader les lecteurs cherchant à créer des rapports entre la vie du romancier et son oeuvre. Rappelons, enfin, que Challe compte certainement pour rendre cette identification douteuse sur le silence dont il a entouré son existence. Le fait de ne pas signer son roman et l'anonymat dans lequel il se réfugie ont de quoi décourager les amateurs de simplifications autobiographiques.

L'usage de la première personne dans les textes à teneur autobiographique paraît moins problématique. Dans ce type d'écrits où le rédacteur s'exprime en son nom propre, le rapport d'identité entre l'auteur et le narrateur est avoué d'entrée de jeu. Le choix entre le mode personnel «Je» et le mode impersonnel «Il» est déterminé uniquement par la place que l'écrivain souhaite occuper dans son oeuvre. Challe, voulant maintenir une présence active dans son récit et souhaitant renforcer la véracité des faits qu'il rapporte, préfère assumer sa responsabilité

discursive en disant «Je». Son choix étant fait, il s'agit de voir à quelles difficultés il se heurte.

Les mémoires, en tant que genre littéraire conditionné par sa fonction testimoniale, favorisent le récit à la première personne. Le mémorialiste est censé raconter les faits en qualité de témoin oculaire. Il est tenu de rapporter ce qu'il a vu et entendu autant que ce qu'il a fait. Il n'a donc pas à se cacher; au contraire, il gagne à afficher sa présence: que dirait-on d'un témoin qui se réfugierait dans l'anonymat? La narration personnelle est pour lui non seulement la plus simple, mais aussi la plus convaincante. En expliquant pourquoi et comment il a assisté aux événements qu'il rapporte, il fournit des preuves supplémentaires de la véracité de son discours.

Bénéfique pour l'authenticité du discours chailien, la narration à la première personne soulève des problèmes dans la mesure où elle crée une confusion au sujet du Je qui s'exprime. Le mémorialiste est en même temps sujet et objet de son texte. Il est tantôt celui dont on parle, le héros qui a jadis accompli tel exploit en Acadie ou, plus modestement, le témoin que le hasard a placé dans un endroit privilégié pour écouter une conversation entre le cardinal de Retz et le duc d'Arpajon, tantôt celui qui parle, le narrateur qui raconte ce qu'il a vu ou fait. Le

mode personnel crée donc une ambiguïté autour de la personne même du mémorialiste en ce sens qu'il confond deux fonctions ordinairement distinctes, celle de narrateur et celle de personnage. Le Je ne permet pas de voir qu'entre le «moi» remémoré et le «moi» remémorant il y a un écart temporel et une différence de nature. L'instance grammaticale qui permet au récit de fonctionner occulte les fluctuations auxquelles est soumis l'être qui se dit. Le mode de narration qui est censé favoriser l'émancipation individuelle fait ici entrave à la différence que le sujet est en droit de revendiquer par rapport à lui-même. Nulle distinction n'est possible entre le moi passé et le moi présent, nul écart n'est perceptible entre le Je qui tient la plume et l'être de papier auquel il donne forme.

Mais ce que Challe perd au niveau de la distinction entre ses différents «moi», il le gagne sur le plan de l'organisation du récit. Dans un texte où le lien entre les thèmes et les sujets abordés se fait plus par superposition que par progression logique, la personne du narrateur figure comme le seul principe d'unité d'un récit qui, sans elle, éclaterait en une poussière d'anecdotes. Challe ne peut maintenir la cohérence de son texte que grâce à cette restriction du champ narratif qui lui permet de ramener des

propos décousus à un personnage privilégié qui constitue pour l'ensemble un centre de convergence. Ces lignes de J. Rousset décrivent clairement ce procédé : «Signe d'une conscience centrale organisant le récit, le je sera par conséquent l'instrument propre à une saisie interne.»²⁶ Le mode personnel permet donc à Challe de remédier au désordre narratif que crée la démarche digressive qui caractérise les *Mémoires*, censés, pourtant, obéir à une structure plutôt linéaire et à une organisation thématique plus cohérente.

L'aspect décousu de l'écriture apparaît moins surprenant dans le *Journal* où il est également de mise. La discontinuité du récit semble, en effet, plus légitime dans un texte où la datation continue impose le morcellement du propos. Le rôle de la narration à la première personne dans l'organisation du récit ne peut donc être, là encore, que décisif. La personnalité du rédacteur fonctionne comme fil conducteur qui sauvegarde, non pas la continuité du discours, mais sa cohésion. Entre les réflexions philosophiques sur la grâce, l'infailibilité du pape et la prise du comptoir de Chédabouctou, seul le ton subjectif

²⁶ J. Rousset, *Narcisse romancier*, Paris, José Corti, 1973, p. 9.

sur lequel elles sont énoncées assure le lien. En plus du rôle capital qu'elle assure comme centre d'articulation du récit, l'adoption du mode personnel remplit une fonction déterminante dans l'authentification des faits rapportés dans la mesure où elle permet à Challe de se poser dans le *Journal* en tant que témoin oculaire. L'écrivain du roi ne cesse de protester qu'il rapporte les choses telles qu'il les voit. C'est ainsi qu'en manifestant sa réticence envers ce que l'abbé de Choisy rapporte dans son journal, il dit sur un ton ironique :

Si je ne me rencontre pas avec M. de Choisy, je n'en suis pas cause; je dis les choses telles que je les vois. Si elles ont été autrement à son voyage, c'est qu'il a été assez heureux pour que la nature se soit dérangée²⁷.

Challe qui, comme nous l'avons déjà mentionné, emprunte au journal intime le principe de l'écriture au quotidien, dote ici son récit de voyage d'une fonction testimoniale, caractéristique de la pratique mémorialiste. Soulignons, toutefois, qu'entre les *Mémoires* et le *Journal* apparaît une différence de base. Dans le premier texte, le

²⁷ *Journal*, p. 198. À plusieurs reprises, Challe rappelle qu'il parle en qualité de témoin oculaire. Citons quelques passages où il le dit explicitement : «je puis assurer, comme témoin irréprochable & oculaire»; *Ibid.*, p. 258; «j'en suis d'autant plus touché que j'en ai toujours été témoin oculaire»; *Ibid.*, p. 343.

récit rétrospectif ne permet pas de percevoir l'écart chronologique qui sépare les différents faits rapportés. À l'exception des passages où Challe énonce ses conseils et ses prophéties concernant la gestion des colonies françaises d'outre-mer, la narration, tournée vers le passé, traite pareillement des événements puisés dans le même patrimoine de souvenirs. Dans le deuxième texte, par contre, le présent de l'écriture, en tant que point de repère fixe, permet de faire le départ entre le retour au passé et la projection vers l'avenir.

Mode de narration favori dans la mesure où il est utilisé dans les *Illustres Françaises*, dans les *Mémoires* et dans le *Journal*, l'usage de la première personne permet à Challe non seulement de renforcer l'authenticité de son discours, mais aussi d'afficher la corrélation qui existe entre son oeuvre et l'expérience individuelle. Que ce soit dans le cadre de la fiction ou dans celui de la littérature de témoignage, l'écriture challienne se présente comme une peinture de l'être humain auquel elle prête la voix pour qu'il puisse raconter des fragments de son vécu et dire ses préoccupations. La narration à la première personne, considérée dans le cadre du projet «réaliste» challien, possède une autre vertu. Elle permet au rédacteur, et cela

vaut uniquement pour les textes personnels, d'entrer en rapport avec son lecteur afin de lui fournir des informations supplémentaires sur certains faits qu'il rapporte. Dans ces interventions directes, où l'auteur affiche son attitude envers son propre dire, se décèlent d'autres mécanismes d'authentification que nous allons analyser dans les pages qui suivent.

C. L'authentification ponctuelle

Très discret dans son texte de fiction, Challe adopte une attitude plus expansive dans ses écrits personnels où il n'hésite pas à se manifester explicitement. La narration à la première personne et le rapport d'identité qu'elle implique entre le «Je» remémorant et le «Moi» remémoré autorisent celui qui se reconnaît en ces deux instances à parler en son nom propre. Challe reporte la relation d'une action ou la suspend afin de se donner le temps de dire comment il a eu connaissance des faits qu'il rapporte. Avant d'entamer le récit où il dénonce les pratiques des Jésuites au Canada²⁶, le mémorialiste précise bien qu'il ne

²⁶ Challe veut prouver «que ce n'est que le trafic et le commerce» et non «le zèle de gagner des âmes à Jésus-Christ» qui mènent les Jésuites dans le pays. *Mémoires*, p. 88.

fait qu'exposer des propos qui lui ont été rapportés par autrui : «Je n'ai point vu ceci par moi-même, mais je le tiens de quantité de gens de Québec, qui me l'ont raconté et affirmé avec les mêmes circonstances»²⁹. Tout en manifestant son désengagement, Challe cautionne les faits qu'il s'apprête à relater en indiquant que ses informateurs «ne s'étaient pas donné le mot pour mentir»³⁰. C'est là un procédé fort habile qui satisfait à un double objectif. Challe renforce sa crédibilité sans s'impliquer dans les propos qu'il véhicule, la responsabilité étant assumée par une instance anonyme. Par ailleurs, en renvoyant à une foule de témoins dont il ne précise pas l'identité, «quantité de gens de Québec», le mémorialiste prend soin de mettre ses informateurs à l'abri de toute sanction en cas d'éventuel démenti. Dans le récit de voyage aux Indes, Challe utilise une technique similaire. Dans un étrange épisode où il dit que «Les singes du Cap sont fort grands, & fort amoureux des femmes & des filles»³¹, l'écrivain du Roi prend ses distances par rapport à l'anecdote qu'il rapporte en la mettant une fois encore sur le compte d'un

²⁹ *Loc.cit.*

³⁰ *Ibid.*, p. 88.

³¹ *Journal*, p. 217.

informateur anonyme : «On m'a dit & assuré une chose que j'ai beaucoup de peine à croire: cependant, celui qui me l'a assuré [...] n'a point d'intérêt à mentir»³². Challe, on le voit, adopte deux attitudes opposées mais qui ne sont pas forcément contradictoires. Il affiche, d'abord, sa réticence³³ afin de se disculper d'avance de toute intention mensongère. Puis, sur un ton suggestif, il sollicite l'adhésion du lecteur en précisant qu'il n'y a aucun motif apparent qui pousserait son informateur à la fabulation. Si ce procédé, utilisé dans les *Mémoires* et le *Journal*, obéit au même principe de disculpation préventive, son transfert d'un texte à l'autre entraîne deux légères différences, qui méritent toutefois d'être soulignées. Ces différences sont, à notre avis, dues plus à des modalités de contexte qu'à une considération d'ordre générique. Constatant la bizarrerie des propos qu'il rapporte, Challe juge qu'il est utile d'émettre ses réserves plus d'une fois. C'est ainsi

³² *Loc.cit.*

³³ La réticence de Challe apparaît également dans l'effacement partiel du narrateur qui ne dit plus «Je». L'utilisation du pronom général «On» (*On ajoute que, On dit encore plus, On m'a dit encore que...*) reflète la prudence de l'auteur qui ne désire pas adhérer aux propos qu'il rapporte.

qu'il amorce le récit de l'anecdote et le boucle³⁴ par des remarques où il affiche sa réticence et son désengagement. L'écrivain du Roi éprouve par ailleurs le besoin d'amoindrir la méfiance du lecteur en opérant une analogie entre les faits rapportés et des événements similaires qui se passent en Europe : «on en a vu des exemples à Paris»³⁵. Il ajoute un peu plus loin : «Tout le monde sait qu'il n'y a pas de Portugais qui n'ait sa chèvre favorite»³⁶. La récupération de certaines représentations mentales relevant d'un imaginaire collectif permet à Challe de placer le lecteur dans le confort d'un patrimoine déjà exploré et de lui épargner le désagrément du dépaysement. L'exploitation des mythes collectifs contribue, à moindres frais, à l'entretien de la vraisemblance.

Dans un autre épisode du *Journal*, qui porte également sur «un genre de singe qui se nomme sapajoux», Challe emploie une stratégie authentifiante de nature différente. Dans cet article, l'écrivain du Roi raconte l'histoire

³⁴ Challe termine la relation de cette anecdote en disant : «Je ne donne point ceci pour véritablement vrai, ne l'ayant ni vu, ni approfondi : on me l'a seulement assuré» cf. *Journal*, p. 219.

³⁵ *Ibid.*, p. 218.

³⁶ *Ibid.*, p. 219.

d'une guenon blessée par un chasseur. En allant la ramasser, celui-ci est surpris de voir que la bête tend la main pour lui montrer «son petit tombé à trois pas d'elle». Attendri par les caresses que la guenon fait à son «faon» dont il constate le décès, le chasseur, à ce que raconte Challe, apporte la bête à bord du navire où il demande au chirurgien de l'Écueil d'examiner l'endroit où elle est blessée et «de tâcher de la guérir». Quand celui-ci la sonde et lui tire «trois grosses dragées», poursuit le «conteur», la guenon, qui «se laisse faire sans branler», lui montre «elle-même avec un doigt de sa main un endroit au-dessous de sa tétine gauche» et semble «lui demander un nouveau secours». Avant même d'authentifier cet épisode, pour le moins étrange, Challe le propose en démenti à la théorie de Descartes sur les animaux considérés comme des machines. Le fait d'ériger un fait douteux en argument péremptoire constitue, à notre avis, une tentative d'intimidation des lecteurs méfiants.

L'arsenal authentifiant qui se déploie sur le mode du dialogue entre l'auteur et son destinataire révèle d'autres ressources. Chaque fois qu'il en a l'occasion, l'auteur du *Journal* s'applique à repérer et à dénoncer les défaillances que présente le récit de l'abbé de Choisy. En se montrant

farouchement critique à l'endroit du texte de son prédécesseur, où, dit-il, il décèle de nombreuses entorses à la réalité, Challe présente son *Journal* en tant que référence fiable.

Challe affiche sa bonne foi selon un autre procédé. À mesure qu'il apprend des vérités nouvelles, Challe avoue ses égarements antérieurs. À plusieurs reprises, on le voit revenir sur ses pas pour rectifier un dire préalable et l'ajuster³⁷. Ces retours du texte sur lui-même prouvent au lecteur qu'il est en bonnes mains. En constatant qu'il est à chaque fois avisé des faussetés contenues dans le récit, le destinataire ne peut que constater le grand souci qu'a l'écrivain de faire triompher la «vérité».

L'usage de la première personne, qui permet occasionnellement à Challe de se poser en arbitre de la pratique lectorale, assume également un rôle dans la campagne d'authentification partielle. En romançant sa vie et en donnant corps à des êtres de fiction, Challe tente de

³⁷ Dans le *Journal*, se trouvent plusieurs passages où Challe corrige des affirmations antérieures. Ainsi, à la page 283, dans une note à part, l'écrivain du Roi propose une date de naissance différente de celle qu'il a donnée auparavant. Quelques pages plus loin, Challe écrit : «[ce] que j'ai rapporté ci-devant est faux; que ce bruit avait couru, mais que la vérité est que l'usurpateur Pitrachard est roi absolu», *Journal*, p. 287.

saisir la vérité de l'être livré au tourment d'exister. En voyant que cette vérité est plurielle, il refuse de la fixer en un schème forgé une fois pour toutes. La narration à la première personne, expression de voix multiples toujours légèrement différentes les unes des autres, est un aveu d'impuissance. Elle révèle l'impossibilité de niveler la différence de l'être humain par rapport à lui-même et par rapport aux autres. L'usage du pronom *Je*, en tant que stratégie narrative privilégiée, permet à Challe de renforcer l'aspect «réaliste» de ses oeuvres en y introduisant une dimension humaine, voire humaniste. Les personnages challiens, s'exprimant selon un mode narratif qui favorise la présence de soi à soi, introduisent dans l'espace où ils se meuvent une couleur de vie. Chacun d'eux propose une certaine sensibilité aux valeurs du temps et leur confère une résonance rythmée par les mouvements de son être profond, une saveur teintée des impératifs qui forgent le pacte d'alliance avec soi-même.

D. Les modes désignatifs

En plus des techniques énumérées ci-dessus, d'autres procédés sont mis à contribution afin de renforcer l'authenticité du dire challien. Parmi eux, les structures

nominales occupent une fonction décisive. Le rôle de la nominalisation dans le cadre du processus authenticateur consiste à ramener le lecteur à des points de référence. Elle sert également à insérer l'oeuvre dans un contexte socio-historique précis. Parmi les modes désignatifs qui assument ce rôle figurent les éléments suivants.

1. Les anthroponymes

Le rôle des noms dans l'authentification du discours challien consiste à rattacher les héros à un espace culturel précis. Dans la préface des *Illustres Françaises*, Challe dit : «À l'égard des noms que je leur ai donnés, j'ai cru les leur devoir donner français, parce qu'en effet ce sont des Français que je produis, et non pas des étrangers». Cette correspondance entre les noms des personnages et l'espace culturel dans lequel ils se meuvent donne une couleur locale au roman de Challe. Dans le cadre de la fiction romanesque challienne, le nom propre peut fournir certaines indications concernant les propriétés ou attributs du référent et contribuer ainsi à établir une correspondance entre le profil du personnage et son rôle dans le roman. Les cas onomastiques les plus intéressants dans ce sens sont ceux de Silvie et d'Angélique. Le fait

qu'elles ne soient désignées toutes deux que par leur prénom suggère leur vulnérabilité sociale.

Challe omet d'introduire dans son roman des noms qui font référence à des personnalités notoires. Il s'éloigne ainsi de la tradition romanesque qui consiste à utiliser les noms de personnages illustres afin d'assurer au texte une toile de fond «réaliste». En renonçant à l'appui que cette pratique aurait pu apporter à son projet de dire vrai, Challe table sur le réalisme de l'expérience vécue. En donnant à ses personnages des noms français qui n'évoquent pas des artisans de l'histoire, Challe crée des héros à dimension humaine qui mènent le combat de leur réussite et qui, selon les mots de G. Gusdorf, perdent leur vie à la gagner. *Les Illustres Françaises* mettent en scène des expériences de vie : des luttes pour le succès, des conversions à la rencontre de l'amour, des déceptions à la découverte de la trahison. Ce sont les préoccupations existentielles de l'homme dans le monde que Challe veut nous présenter. Loin des tintamarres de l'histoire universelle, il poursuit un objectif modeste en formulant le vœu de présenter à ses lecteurs «une partie du commerce de la vie». Le but de Challe est de mettre en scène des «intrigues vivantes» où chaque individu doit se définir par son mode d'être et par ses réactions face aux épreuves

qu'il est appelé à traverser. Le nom propre, le nom de personne, est une garantie d'authenticité pour le discours où il est inséré parce qu'il opère comme un signe de dissemblance et un gage d'originalité permettant la démarcation de l'individualité qui le porte. Agissant dans des situations semblables, les personnages challiens peuvent adopter des comportements différents. C'est dans ce sens que chaque nom révèle une personnalité différente.

Dans les textes à teneur autobiographique, Challe, qui raconte des épisodes de sa vie, cite les noms de ceux qui l'ont partagée et de ceux qui l'ont marquée. L'histoire individuelle, la sienne propre, est ainsi vouée à rencontrer l'histoire générale. Challe qui, dans les *Mémoires*, propose une relecture de l'Histoire tente de montrer comment les gestes des grands se répercutent sur le vécu des êtres ordinaires. En se prenant comme exemple, il raconte comment la mauvaise gestion des colonies françaises d'outre-mer a ruiné sa vie. Challe cite tour à tour les noms de ceux qu'il tient pour responsables de son échec. Mais le mémorialiste ne parle pas seulement de ceux qui ont causé sa ruine. Il mentionne aussi les noms de ses bienfaiteurs, des artisans des chances non saisies. En rapportant des fragments de son vécu, en retraçant le chemin qui l'a mené vers des lieux où la réussite aurait

été possible, Challe, écrivain du roi, cite les noms des grands personnages qu'il a rencontrés. F. Martin, du Quesne, Blondel, autant de personnalités qui attestent le privilège dont a joui celui qui a pu les approcher. Challe, se trouvant dans la position bien légitime de citer les noms de ceux qu'il a connus, ne compte pas se priver, cette fois-ci, du crédit que ces noms peuvent donner à son discours. La résonance historique de noms comme celui de Louis XIV, Colbert ou Seignelay donne aux propos de Challe un certain poids de vérité et confère, par leur prestige qui rejaillit sur le narrateur, une force coercitive à son témoignage.

Les noms de personnes, qu'ils désignent des êtres modestes ou des personnalités notoires, constituent, aux yeux de Challe, un gage de vérité garantissant l'authenticité des faits rapportés. Comme si les actions n'importaient qu'en tant qu'elles se rattachent à des êtres de chair et de sang, Challe, mémorialiste ou écrivain du roi, s'applique généralement à identifier les «acteurs» qu'il introduit sur scène chaque fois qu'il décrit un événement. Les noms mentionnés sont alors apposés sur les anecdotes rapportées, leur conférant un ton de vérité un peu comme une signature atteste l'authenticité d'un texte en le rattachant à une individualité clairement identifiée.

Conscient que sa parole à lui ne suffit pas toujours à prouver la véracité des faits dont il se fait l'historien, notre écrivain n'hésite pas à demander secours à tous ceux qu'il nomme par leurs noms et qui, dans son discours, font figure de témoins potentiels. Tout se passe comme si la subjectivité du témoignage formulé à la première personne s'effaçait devant l'émergence éventuelle d'autres voix.

Le désir qu'a Challe de donner à son discours le statut d'un témoignage authentique le conduit à exploiter toutes les ressources que la pratique onomastique lui offre. Il ne se contente pas de mentionner les noms de ceux qui peuvent, pour une raison ou une autre, prouver sa bonne foi, mais il s'applique aussi à préciser le cadre spatial où s'est déroulée l'expérience décrite.

2. Les toponymes

Les noms de lieux, procurant également au lecteur des points de référence fixes, assurent dans le roman une fonction différente de celle qu'ils exercent dans les textes personnels. Dans les *Illustres Françaises*, la présence de toponymes renvoyant à une géographie réelle (Paris, Grenoble, etc.) cautionne la toponymie fictive du texte. Celle-ci est naturalisée par la référence

à des lieux géographiquement situés et par la mimesis d'un itinéraire pourvu de repères familiers. Les indications d'orientation, fondées sur une expérience quotidienne du «lecteur», sont considérées comme des déictiques à fonction authentifiante. Il s'agit, surtout dans le cadre romanesque des *Illustres Françaises*, de prendre possession d'un espace antérieur au texte, baptisé par le discours social et (re)connu par la mémoire collective.

Dans les *Mémoires* et le *Journal*, les noms de lieux remplissent un autre rôle. Ils inscrivent les événements racontés dans un cadre spatial précis et permettent de figurer le parcours de Challe. Dans les *Mémoires*, l'espace éclate en mille lieux. Challe fait vivre son destinataire dans un espace remémoré. Les lieux qui défilent selon le mouvement des souvenirs transportent le lecteur dans les endroits jadis visités par le mémorialiste. En servant d'indications reliant les événements racontés aux lieux et places de leur déroulement, les noms de villes et de pays attestent que les faits relatés sont vrais puisqu'ils sont inscrits dans des cadres géographiques précis. En étayant la fonction testimoniale des *Mémoires*, ces indications spatiales reflètent aussi le désir d'ubiquité de celui qui écrit. Challe écrivant à un moment donné, dans un lieu

donné, revient sur ses pas grâce au voyage que permet l'écriture. Il explore à nouveau les sentiers empruntés au temps de sa jeunesse à la poursuite d'un rêve en perpétuelle évasion. Lieux réels convertis, par la complicité du souvenir et de l'encrier, en lieux mythiques que Challe tente de reconquérir grâce au dialogue du présent et du passé.

Les noms de lieux, inscrits dans l'optique du *Journal*, attestent l'importance du rapport à l'espace dans le récit de voyage. La narration, dans ce type d'écrits, se fait au fur et à mesure que le déplacement du voyageur le conduit d'un continent à l'autre. Pas de répit pour celui qui écrit tant que le voyage se poursuit en haute mer. C'est durant le temps des escales que l'écrivain du roi prend congé de son *Journal*. Aux pauses du navire correspondent des blancs dans le récit de la traversée. Arrivé à Pondichéry, Challe suspend l'écriture pendant douze jours. Mais ce sont ces escales qui procurent au voyageur la matière de son écriture. Toutes les choses perçues seront décrites avec soin dans le *Journal*, destinataire privilégié de Challe pendant les moments de navigation. Les descriptions qui jalonnent le récit de voyage aux Indes sont des réincarnations des différentes impressions inspirées par

les lieux visités. C'est à ce stade qu'apparaît l'importance des toponymes dans le *Journal*. L'écrivain du roi, cherchant à meubler le temps, fixe par écrit tous les paysages perçus et tous les faits et gestes qui ont suscité son intérêt. À chaque fois, Challe s'applique à rattacher les phénomènes rapportés aux lieux où il les a vus. Au voyage dans le temps proposé par les *Mémoires*, le *Journal*, où se décèlent également des plongées dans le passé, ajoute un voyage dans l'espace. Les indications spatiales servent à retracer l'itinéraire parcouru par l'escadre du début à la fin. En reproduisant la carte de son voyage, Challe place son destinataire dans la géographie changeante d'un parcours révolu. Le lecteur, se lançant sur les traces de son interlocuteur, a les moyens de refaire pour son propre compte l'itinéraire qu'on lui indique. Les noms de lieux, tels qu'inscrits dans le récit de la traversée, permettent d'insérer la géographie réelle au sein de l'espace scripturaire afin de conférer à celui-ci la matérialité du monde réel. Soulignons, enfin, que les toponymes permettent aussi à Challe de prouver l'authenticité de l'expérience racontée. En rattachant les faits décrits à des lieux et à endroits spécifiques, il montre que son *Journal* relate les péripéties d'un voyage réel et non d'une odyssée

imaginaire.

Régentés par les critères de la création romanesque ou par ceux de l'écriture personnelle, les procédés décrits ci-dessus participent tous, à des degrés différents, à une campagne d'authentification qui se déploie, au-delà de toute considération générique, dans les *Mémoires*, dans le *Journal* et dans les *Illustres Françaises*. Dans le roman elle se justifie par le désir qu'a Challe de prendre ses distances par rapport à la fiction, mal vue à son époque; dans les textes personnels, elle trouve sa raison d'être dans son rôle de bouclier contre le reproche de complaisance à soi qui plane sur les historiens d'eux-mêmes. Soulignons, cependant, que ces deux finalités qui justifient le déploiement de la rhétorique authentifiante ne se cantonnent pas dans le registre générique où elles sont le plus évidentes. Le désir de nier tout pacte avec la fiction, plus apparent dans le roman, est aussi de mise, à un degré moindre, dans les textes personnels où Challe est souvent appelé à prouver la non-fictivité de certains passages qui soulèvent la réticence du lecteur par leur invraisemblance. Inversement, la volonté de prouver l'impartialité envers soi, affichée dans le *Journal* et les *Mémoires*, n'est pas tout à fait étrangère aux *Illustres*

Françaises où le régime de la fiction n'écarte pas toute implication de l'auteur dans son oeuvre. S'il est si malaisé de démêler ces deux motifs qui rendent nécessaire le déploiement d'une rhétorique préventive, c'est parce qu'ils constituent deux conditions indissociables et fondamentales à la réussite du projet qui sous-tend l'écriture challienne : dire Je, avec tout ce que cela implique comme transformation des données du réel, sans éveiller de soupçon quant à l'authenticité des attributs que l'auteur se donne par le biais de la pratique scripturaire. Les procédés mis en oeuvre afin de renforcer la véridicité du discours challien sont, en quelque sorte, le contrepoids d'une propension à se peindre et à se dire, en vigueur dans tous les textes qui font l'objet de notre analyse.

DEUXIÈME PARTIE

LA TENTATION AUTOBIOGRAPHIQUE

CHAPITRE IV

Portée autobiographique des textes challiens

Dans la diversité qui les caractérise, les textes de Challe témoignent de l'attention que l'auteur se porte à lui-même. Les épisodes biographiques qui jalonnent le *Journal* et les *Mémoires*, ainsi que les ressemblances entre certains personnages des *Illustres Françaises* et leur créateur, révèlent le peu de résistance que l'écrivain oppose à la tentation de se peindre dans des formes discursives qui n'ont pas pour principal mandat de brosser son portrait ou de retracer sa ligne de vie. Le discours sur soi ainsi pratiqué se trouve aux prises avec les contraintes en vigueur dans les genres sollicités. La question à se poser ici consiste à savoir si cette tension entre la notion de «genre» et le désir de dire «Je» conditionne la forme du témoignage que Challe donne sur lui-même. La collecte des données autobiographiques présentes dans les textes précités permettra de rendre compte du «dérapage générique» qui conduit l'écriture challienne dans le domaine de la peinture de soi.

L'analyse se déroulera selon un ordre décroissant, examinant en premier les *Mémoires* où le projet de se peindre est formulé explicitement, puis le *Journal d'un voyage aux Indes* où la représentation de soi, quoiqu'elle ne constitue pas un projet avoué, est basée sur une réelle adhésion du sujet parlant à son récit. Les *Illustres Françaises* seront étudiées en dernier dans la mesure où l'autoreprésentation s'y fait, pour ainsi dire, clandestinement.

A. Les *Mémoires* ou la rencontre du Je avec l'histoire

Le texte des *Mémoires* est celui où la vocation autobiographique apparaît le plus clairement affichée. Dans les lignes qui servent de préambule à cet ouvrage, Challe précise : «ce n'est certainement pas sans peine que je me suis résolu d'écrire quelques particularités de ma vie»¹. Destinée à souligner une prétendue difficulté à parler de soi, cette indication préambulaire fait du texte qu'elle inaugure un espace scripturaire à pacte autobiographique. Même si le projet de se peindre y semble placé sous le signe du partiel, la volonté de dire Je y apparaît clairement

¹ *Mémoires*, p. 33.

formulée. L'intention autobiographique, annoncée comme projet sous-jacent au voeu de porter témoignage, préfigure une rencontre entre l'histoire particulière de celui qui écrit et la réalité historique de son temps. Décrivant, pour l'essentiel, les événements majeurs qui ont marqué son époque, Challe introduit, par moments, des passages où il retrace des épisodes de sa propre vie. Révoquant la notion du tout dire qui caractérisera plus tard l'oeuvre autobiographique de Rousseau, les *Mémoires* de Challe s'accommodent du projet, plus modeste, de ne lever le voile que sur certains épisodes de la vie de leur auteur. Limitées en nombre, ces indications autobiographiques, vraies ou mensongères, contenues dans les *Mémoires*, fournissent des renseignements précieux sur le vécu de Challe.

Les renseignements que Challe mémorialiste donne sur lui-même consistent, tout d'abord, en informations sur son univers immédiat. Mais s'agissant de son environnement humain, le mémorialiste adopte une attitude évasive dans la mesure où il ne donne que de rares indications sur sa famille et sur ses amis.

Sans nommer son père, Challe le présente comme étant un garde du corps d'Anne d'Autriche². Placé vers le début des *Mémoires*, le passage où il en est fait mention rappelle les récits de genèse qui inaugurent nombre d'autobiographies. Mais l'histoire de la Reine mère ne débouche pas sur un pareil récit. Le père de Challe disparaît ensuite complètement du texte³. Le peu de choses qui sont dites à son sujet donnent l'impression qu'il ne comptait pas beaucoup dans la vie de l'écrivain. Mais cette idée s'évanouit aussitôt à la lecture du récit relatif à l'affaire de l'héritage paternel où la narration est imprégnée du sentiment de frustration qu'éprouve Challe face à la perte, lourde de conséquences, que signifie pour lui cette disparition.

Le père de Challe n'est d'ailleurs pas le seul parent à faire l'objet de si peu d'attention. La mère de l'écrivain subit un sort encore plus triste. Son absence quasi totale

² Il s'agit là d'une déclaration mensongère. Sur les raisons qui auraient poussé Challe à mentir au sujet de l'identité de son père, le prochain chapitre fournira quelques hypothèses.

³ Challe n'en parle après cela que pour donner la date de sa mort, ce qui lui permet d'ailleurs d'amorcer le récit concernant le partage de la succession paternelle. Cf. *Mémoires*, p. 377.

suggère que Challe a volontairement omis de parler d'elle. Le traitement que notre auteur réserve à sa soeur consanguine n'est pas meilleur. Parlant d'un séjour qu'il a fait à Compiègne pour rendre visite à un nommé Denizy qu'il cite comme témoin dans l'affaire opposant Monsieur de La Barre, gouverneur de la Nouvelle France, à Grand Gula, chef des Iroquois⁴, Challe ne mentionne même pas qu'il a une soeur pénitente au couvent de la Visitation situé dans la même localité⁵, renseignement qu'il donne dans le *Journal*. Le mémorialiste fait subir le même traitement à son oncle Pierre Raymond. Dans un passage où il décrit les «bontés» que lui témoigne M. Picon, Challe précise que c'est grâce à son oncle qui occupait la fonction de receveur général des finances du Bourbonnais qu'il avait connu ce conseiller d'État, mais il omet de mentionner le nom de celui qui bénéficie pourtant du statut de premier destinataire du *Journal*. Précisons également que, dans ses *Mémoires*, Challe ne parle pas non plus de ses frères. Tout laisse supposer que, suite à l'affaire de l'héritage paternel, où il s'est senti lésé, l'écrivain a gardé rancune à sa famille qui

⁴ *Mémoires*, p.148.

⁵ Sur ce point cf. Jean Mesnard, «L'identité de Robert Challe», *RHLF*, n° 79, novembre-décembre 1979, p. 915-939.

aurait avantage son frère aîné à ses dépens et que ce ressentiment à l'égard des siens l'a poussé à les ignorer dans son témoignage. Mais, chose curieuse, Challe se montre tout aussi discret en ce qui a trait à ses relations amicales.

Mentionnant quantité de personnes avec qui il affirme avoir établi des liens d'amitié, le mémorialiste ne révèle que rarement le nom de ses amis et ne rapporte presque jamais de faits les concernant. Challe se montre volubile uniquement lorsqu'il s'agit de vanter les liens privilégiés qu'il prétend avoir eus avec des personnalités notoires. Le cas le plus remarquable est sans conteste celui de Seignelay, fils de Colbert, que le mémorialiste affirme avoir connu pendant qu'il était pensionnaire au collège de la Marche. Apparemment fier de cette alliance, Challe ne cesse de rappeler l'accès qu'il a auprès de celui qui deviendra ministre de la Marine et rappelle à maintes reprises les bienfaits dont celui-ci l'aurait comblé⁶.

⁶ C'est ainsi que Challe affirmera que Seignelay, alors ministre de la Marine, l'avait pressenti pour succéder à Bergier comme lieutenant du Roi en Acadie. Dans le *Journal*, Challe adopte la même attitude quand il se peint comme un personnage qui jouit de l'estime de ses supérieurs et bénéficie d'un traitement de faveur de la part de personnalités de haut rang.

Les indications autobiographiques égrenées çà et là dans les *Mémoires* fournissent diverses informations qui permettent, en dépit de leur caractère incomplet et peu détaillé, d'esquisser une biographie de l'écrivain. Le mémorialiste nous apprend qu'il a reçu sa formation au prestigieux collège de la Marche et qu'il a mené une carrière maritime qui l'a conduit à voyager à travers le monde. Le Canada, les îles de l'Amérique, le Portugal et les Îles Orientales sont autant d'endroits qu'il dit avoir visités. Il précise dans quelles circonstances ses campagnes en mer lui ont donné l'occasion d'assister à des événements historiques décisifs comme la bataille de la Hougue qu'il a suivie à bord du *Prince*⁷ ou les négociations de paix entre M. de La Barre, gouverneur de la Nouvelle France, et Arouïmtesche, chef des nations iroquoises⁸.

Ces informations données à l'occasion de micro-récits dispersés à travers les *Mémoires* sont complétées par un témoignage plus condensé et suivi où Challe raconte comment une querelle l'a obligé à quitter Paris pour le Canada.

⁷ *Mémoires*, p. 250-271.

⁸ Au sujet de la présence de Challe à ces négociations, le *Journal* apporte une nuance. Cf. le prochain chapitre.

Appelé par une association d'idées, cet épisode relate les circonstances dans lesquelles Challe, alors âgé de 22 ans, devient, grâce à l'appui de sa famille, actionnaire dans la compagnie de pêche sédentaire d'Acadie. Ce passage décrit également les rêves que le jeune aventurier fondait sur cette entreprise et dit comment, après six ans de labeur, le futur écrivain a perdu ses avoirs lors d'une attaque menée par les Anglais contre le comptoir de Chédabouctou, siège de ladite compagnie. Teinté d'amertume, le récit de la déconfiture acadienne exprime toute la frustration de Challe et fait sentir, de par la gravité et le ton pessimiste qui le caractérisent, tout le poids de l'échec qui pèse encore sur l'écrivain trente ans après le déroulement des faits⁹.

Sans remplacer le récit où Challe a promis de parler de lui¹⁰, l'épisode de la mésaventure acadienne ajoute par son

⁹ La frustration que suscite la narration de cet épisode chez Challe est décrite de façon explicite par l'intéressé lui-même : «Je ne puis songer à cet endroit sans sentir renouveler dans mon coeur la rage et la colère où je fus lorsque j'appris la nouvelle.» *Mémoires*, p. 389.

¹⁰ Le mémorialiste prévoyait en effet de parler de lui-même de façon plus suivie dans un récit qu'il comptait présenter vers la fin de son ouvrage : «On verra par quel sujet et ce qui en réussit, dit-il, lorsque **je parlerai de moi**», p. 373. Cette déclaration est réitérée quelques pages plus loin : «J'avais résolu de ne parler de ceci que dans mon **histoire particulière**». Ces formules qui tiennent lieu d'un renouvellement du pacte autobiographique initial resteront lettre morte à cause de l'arrêt brusque des

intensité et sa gravité une teneur personnelle aux *Mémoires*. Pour un moment, le témoignage historique s'efface, permettant l'émergence d'un discours sur soi où la référence nostalgique au passé se mêle à une vision pessimiste de l'avenir. Occasionnant une rencontre entre la destinée de Challe et le devenir universel, l'épisode de la déconfiture acadienne acquiert une signification toute particulière qui, dans la mémoire de l'écrivain, le distingue du reste des événements qu'il a vécus¹¹.

Si elles ne revêtent pas le caractère d'une biographie complète, les anecdotes relatives au vécu de l'écrivain présentes dans les *Mémoires* font toucher du doigt la vie concrète de Challe et permettent malgré les lacunes de

Mémoires à la mort de Barbezieux.

¹¹ De son aventure acadienne, Challe donne une série de récits insistant chacun sur un aspect particulier de cet épisode de sa vie. La reprise de ce souvenir dans divers passages témoigne sans doute de l'importance émotive que Challe lui accorde. C'est du moins ce que pense J. Mesnard : «La répétition et l'ampleur témoignent, autant que le fait de la digression, de la passion de l'auteur, une passion que soulève manifestement davantage l'évocation de certains souvenirs. Le récit le plus complet coïncide avec la dernière apparition du thème dans les *Mémoires*, et l'auteur le donne pour une sorte d'avant-coureur d'un chapitre qu'il avait prévu pour raconter sa propre histoire.», «*Mémoires et fiction : le thème acadien chez Robert Challe*», *Travaux de Littérature*, III, Paris, Les Belles Lettres, 1990, p. 298.

déceler entre des épisodes décousus le fil conducteur qui sous-tend son existence : le désir, contrarié par les circonstances, de «s'élever à une belle fortune». La frustration causée par l'effondrement de tous ses rêves se fait sentir tout au long des *Mémoires* dont l'écriture traduit un désir de renouer avec les espérances que les jours anciens ont à jamais ensevelies.

Le déploiement de la confidence autobiographique dans un texte destiné principalement à décrire la réalité historique de l'époque invite à une réflexion sur la façon dont s'organise le parallèle entre le témoignage historique et le discours sur soi. C'est par le canal de la fonction testimoniale que l'écriture mémorialiste se voit doublée d'un récit fragmentaire où l'écrivain rapporte des pans de sa vie.

Généralement, Challe se donne à voir dans le tableau qu'il brosse lorsqu'il veut conférer aux faits qu'il rapporte le poids d'une vérité indéniable. Voulant justifier son opposition au traité d'Utrecht et faire connaître l'ampleur des pertes qu'il implique, Challe précise qu'il fonde son jugement sur une expérience personnelle :

ceux qui comme moi ont été dans l'Acadie et le Canada, et qui savent ce que c'est que la pêche de la morue, la fertilité du terroir, sa longueur et sa largeur [...] savent aussi qu'il aurait été plus avantageux à la France de leur céder la Normandie, la Bretagne et même

l'Aquitaine comme ils l'ont eu autrefois que de leur céder ces trois endroits seuls, l'Acadie, l'île de Terre-Neuve et la baie d'Hudson.¹²

Entraîné par la force du souvenir, Challe quitte le domaine de l'histoire générale pour entrer dans celui de la destinée particulière. Il ne peut s'empêcher de rapporter une aventure qu'il a vécue en Acadie, territoire que le traité précité rappelle à sa mémoire.

L'autre cas attestant la corrélation entre la fonction testimoniale et les indications biographiques est le passage où Challe parle du prétendu mariage secret entre Anne d'Autriche et Mazarin. Désirant sans doute convaincre le lecteur qu'il lui présente une information de première main, le mémorialiste affirme qu'il l'a apprise de la bouche du Coadjuteur alors qu'il la contait au duc d'Arpajon :

Je sais ce mariage de la bouche propre du cardinal de Retz [...]. Ce ne fut point à moi qu'il le disait, c'était à Monsieur le duc d'Arpajon [...]. Ils se promenaient ensemble dans le jardin du duc où j'allais à tout moment et qui me connaissait parce que j'étais né si bien son voisin qu'il n'y avait que le ruisseau qui séparait son hôtel de la maison de mon père.¹³

La description des circonstances dans lesquelles il prétend avoir eu connaissance de l'affaire qu'il rapporte conduit Challe à glisser un renseignement le concernant. Il

¹² *Mémoires*, p. 62.

¹³ *Ibid.*, p. 112.

nous apprend que la maison de son père était située près de celle du duc d'Arpajon. On ne saurait trop souligner l'importance de ce renseignement. C'est grâce à lui que J. Mesnard a pu établir «l'identité de Robert Challe» et retracer l'histoire de sa famille¹⁴.

D'autres exemples pourront attester la subordination du désir autobiographique à la vocation de se faire historien. Mais les cas cités plus haut suffisent à montrer comment Challe exploite le statut de témoin dont l'investit l'écriture mémorialiste pour rapporter des indications relatives à son histoire particulière et donner à son récit une teinte personnelle. La fonction testimoniale, invitant le rédacteur à adopter le «Je», sert de tremplin vers un discours sur soi qui fait concurrence à la description de la réalité historique. L'écriture mémorialiste, on le voit, porte en elle-même des éléments rhétoriques à proportion variable qui peuvent, selon un dosage approprié, la moduler en fonction de la place que le témoin souhaite occuper dans son récit. L'élasticité plastique dont jouissent les Mémoires en général leur permet de se situer au carrefour des genres narratifs, se ralliant parfois aux écrits historiques et se rapprochant à d'autres moments des

¹⁴ Sur ce point cf. *Les Mémoires*, p.113, note 83,2.

ouvrages intimes. Leur complexité générique leur procure paradoxalement une souplesse formelle qui les autorise à jouer sur plusieurs registres et à accueillir, simultanément, des discours à vocations divergentes. C'est pour cette raison que les *Mémoires* de Challe s'accommodent bien du témoignage que l'auteur y fournit sur lui-même. L'écart par rapport au genre cultivé sera plus évident dans le *Journal de voyage aux Indes* dont la nature utilitaire et professionnelle ne le prépare pas à servir de support à la confidence autobiographique.

B. Le Journal de voyage aux lisières des Diaries

Dans la dédicace à *Monsieur****, Challe décrit le journal qu'il prétend avoir rédigé pour «feu M. de Seignelay, secrétaire d'État à la Marine¹⁵» comme un compte rendu fidèle sur «la manière dont se passent les choses dans un pays si éloigné»¹⁶. Ainsi entendu, le *Journal d'un voyage fait aux Indes Orientales* promet de s'acquitter de la mission informative que remplissent généralement les journaux de

¹⁵ *Journal*, p. 57.

¹⁶ *Loc.cit.*

navigation. S'éloignant des indications strictement empiriques en vigueur dans ce type d'écrits, le *Journal de Challe*, tel qu'annoncé dans cette «banlieue» du texte qu'est la dédicace, reste tout de même en deçà des limites permises par le genre auquel il appartient. Car pris dans son sens le plus large, le journal de mer peut en effet «servir de support à des remarques sur tout ce qui touche de près ou de loin le département de la Marine.¹⁷» Rien, aux abords du récit proprement dit, ne présage un écart par rapport aux normes qui régissent les journaux de navigation. Lors de cette phase préliminaire de sa prise de parole, Challe se comporte en bon officier de plume, précise minutieusement la date du début du voyage, indique le nombre de navires qui composent l'escadre et donne le profil des responsables qui les commandent. Déterminé à dresser un bilan exact des circonstances entourant la traversée, l'écrivain du roi annonce d'emblée son protocole d'écriture: «Me proposant d'écrire tous les soirs ce qui sera arrivé dans la journée, [...] je distinguerai ce que j'aurai vu d'avec ce que j'aurai appris»¹⁸. Pourtant, le passage de l'avant-texte au

¹⁷ P. Berthiaume, *L'aventure américaine. Du voyage à l'écriture*, Presses de l'Université d'Ottawa, 1990, p. 70.

¹⁸ *Journal*, p. 61.

texte s'accompagne d'un démenti aux propos préliminaires. À mesure que le voyage avance, le témoignage s'écarte de la ligne que l'écrivain s'est tracée dans la périphérie de son récit. L'espace occupé par les indications relatives à l'activité à bord de l'Écueil se rétrécit constamment face au flot de réflexions concernant des sujets aussi différents les uns des autres que le sont la grâce, la gestion des comptoirs commerciaux d'outre-mer, l'origine des peuples rencontrés pendant le voyage et quantité d'autres thèmes qui n'ont aucun lien apparent avec les péripéties de la traversée.

L'inconstance générique dont Challe fait preuve ne se vérifie pas uniquement dans l'insertion de développements d'ordre philosophique ou commercial. Elle est également perceptible à travers la relation de souvenirs personnels et d'informations touchant de près ou de loin le rédacteur lui-même. Destiné initialement, selon les dires de l'auteur, à renseigner Seignelay sur la réalité des établissements coloniaux d'Asie, le *Journal* de Challe fait une large place à la subjectivité qui s'y énonce. L'écrivain du roi n'accommode pas son récit aux seuls faits vécus ou perçus pendant le voyage. La quotidienneté telle qu'elle se déroule à bord du navire ne lui sert bien souvent que de tremplin. Au réel perçu se substituent un réel remémoré et un autre

imaginé qui ne manquent pas de conduire l'écriture journalière au sein de l'univers intime du voyageur. Une pratique scripturaire obéissant, de l'aveu de l'auteur lui-même, à une motivation externe prend, par la force du besoin qu'a l'écrivain de s'impliquer dans son oeuvre, l'allure d'un récit de vie. Sans retracer son histoire personnelle dans sa totalité, Challe, écrivain du roi, fournit des indications qui mettent en lumière certains épisodes de sa vie, décrivent son tempérament et révèlent des aspects de son univers intérieur. Se limitant bien souvent à rappeler les indications contenues dans les *Mémoires*, les renseignements contenus dans le *Journal* apportent aussi, par moments, des informations nouvelles sur l'individu qui écrit¹⁹.

Parmi les faits nouveaux qu'apporte le *Journal* par rapport aux *Mémoires*, figure le passage où l'écrivain du roi précise sa date de naissance. Au terme de l'entrée datée du jeudi 10 août 1690, Challe affirme : «C'est à pareil jour de

¹⁹ Parfois aussi, mais le fait est assez rare, les informations données dans le *Journal* apportent un démenti à celles qui sont fournies par les *Mémoires*. Sur ce point cf. la section du prochain chapitre où nous comparons les deux versions du témoignage que donne Challe sur la rencontre de M. de La Barre avec Grand Gula.

Saint-Laurent, dimanche 10 août 1659, que je suis né, & que ma mère, à ce qu'elle m'a dit, souffrit beaucoup pour rien qui vaille.²⁰» Cette déclaration est immédiatement rectifiée par une note en bas de page où Challe dit : «Ceci est faux. Je suis né le dimanche 17 août 1659, à 4 heures 48 minutes du matin, la lune dans sa conjonction. Un vieux registre de feu mon père le dit ainsi.²¹» Dans un passage où il cite M. Denizy comme témoin des pourparlers de paix survenus entre M. de La Barre et Grand Gula, l'écrivain du roi dit qu'il a rencontré cet interprète à l'occasion d'une visite qu'il a rendue à une soeur religieuse vivant dans la même ville²². Parmi les indications biographiques mentionnées uniquement dans le *Journal* figure celle qui nous informe que Challe a complété sa formation juridique en agissant comme clerc chez Monicault. Challe nous apprend qu'il avait été clerc chez cet avocat au Conseil en racontant comment l'intervention du Roi Soleil en faveur de l'Arménien Rupli, lors du procès que

²⁰ *Journal*, p. 283.

²¹ *Loc.cit.*

²² Parlant de Denizy, Challe explique : «Il avait été douze ans entiers avec les sauvages quand nous revînmes ensemble du Canada; &, en 1713, je le trouvai à Compiègne, où j'étais allé voir une soeur religieuse». *Ibid.*, p. 444.

ce dernier a soutenu contre les fermiers généraux, a redoré l'image de la France parmi les nations étrangères.

Plus qu'une biographie suivie ou qu'un portrait physique de l'écrivain, le récit de la traversée vers les Indes nous en propose un profil psychologique. Comme l'a si bien souligné J. Chupeau, qui a réuni avec sagacité les fragments du portrait que Challe livre de lui-même, les indications que renferme le *Journal* peignent l'image d'un homme jovial aimant la vie et ses joies sans toutefois verser dans les excès. Appréciant les repas raffinés et «parlant toujours de "se laver le gosier"», Challe aime partager les plaisirs de la table avec de dignes compères. Attiré par les femmes et sensible à leur beauté, le jeune voyageur est cependant en mesure de «faire le partage entre le plaisir et la débauche». Tel que le *Journal* nous le donne à voir, l'écrivain du roi est d'un «caractère entier et fier». D'un naturel impulsif, il n'accepte ni l'insulte ni la médisance²³ et répugne à l'autorité de quiconque «n'a aucun titre à le commander»²⁴.

²³ Sur ce point cf. Le chapitre VI de la présente thèse.

²⁴ *Journal*, p. 179, cité par J. Chupeau, *op.cit.*, p. 48.

Le *Journal* donne aussi de Challe l'image d'un homme cultivé; il suffit d'ailleurs, pour s'en convaincre, de prêter attention aux nombreuses citations qui émaillent ce récit. Parmi les auteurs latins, il cite, entre autres, Ovide, son poète préféré, Horace et Cicéron. Sa passion pour les anciens ne l'empêche pas d'apprécier ses contemporains. Il connaît Molière, Racine et Corneille qu'il cite souvent. Les noms d'auteurs évoqués dans le *Journal* révèlent «un horizon culturel [...] dont l'ampleur dépasse sensiblement la culture moyenne de l'honnête homme du temps²⁵».

Ainsi, du portrait que Challe a brossé de lui-même par touches successives, se dégage le signalement d'un homme actif et ambitieux qui n'hésite pas à parcourir le monde pour satisfaire son désir de gloire, mais aussi d'un homme altéré de savoir, dont l'esprit à la fois critique et sceptique cherche à voir «tous les secrets de la nature à découvert». Contre toute attente, le *Journal de voyage* s'avère plus révélateur de la personnalité de l'auteur que le sont les *Mémoires*, inachevés il est vrai.

Rapportées généralement sur le mode de la digression et occupant des passages de longueur inégale, les indications

²⁵ *Ibid.*, p. 49.

portant sur Challe lui-même donnent au récit de la traversée vers les Indes une résonance autobiographique qui, sans lui faire perdre son statut de journal de navigation, le rapproche du journal intime. Voyant affleurer une intimité insoupçonnée dans un texte à usage externe, J. Rousset décrit ainsi la logique qui préside à la métamorphose de l'écriture challienne : «puisque c'est moi qui tiens la plume et que je parle en mon nom, pourquoi ne parlerais-je pas pour moi? Et faisant un pas de plus, de moi-même?» Rendant compte du processus qui a amené l'écrivain du roi à empiéter sur le domaine des *Diaries*, l'auteur de *Narcisse Romancier* explique : «une fois engagé dans la logique du Je invité à se saisir au fil des jours, le chemin conduit en pente douce vers le journal intime.»²⁶

La ressemblance avec les *Diaries* s'accroît davantage lorsque Challe investit son écriture journalière d'une dimension introspective. Livré à la solitude et se trouvant condamné à une passivité qui lui est étrangère, le jeune homme de trente et un ans s'occupe à manier sa plume pendant les moments laissés vacants par les devoirs de sa charge : «combien passerais-je de moments inutiles, dit-il, si ma

²⁶ *Ibid.*, p. 49.

plume & mon papier n'en remplissaient pas le vide»²⁷. Aux dires du voyageur solitaire, seule la pratique scripturaire peut meubler ses moments de loisir. La plume et le papier sont les instruments de l'homme instruit plongé dans un univers où il fait figure d'étranger : «Je jette mes idées sur papier [...] Jusqu'à ce que le voyage plus avancé m'offre des occasions pour entretenir autrui»²⁸. Le désir d'échapper à l'oisiveté et aux retrouvailles forcées avec soi qu'elle occasionne conduit Challe à se poser lui-même comme le sujet de son écriture. Les propos de J. Chupeau le montrent bien :

Retrouvant la démarche des *Essais*, dont l'individualisme le séduit, Challe s'entretient librement avec lui-même; il rend compte des conversations auxquelles il a participé, note ses réflexions sur les événements du jour, ses souvenirs, ses observations, ses convictions et ses doutes.²⁹

Le soliloque occasionné par le journal de bord s'engage plus avant sur la voie de l'introspection quand le voyageur succombe à la fascination qu'exerce sur lui une curiosité nouvelle envers la réalité de son être. Se livrant en haute mer au spectacle que lui offrent «les remous du flot à

²⁷ *Journal*, p. 108.

²⁸ *Ibid.*, p. 108.

²⁹ J. Chupeau, art.cité, p. 46.

l'arrière du navire», Challe se voit troublé par une rencontre insoupçonnée avec soi :

Il me suffit de me mettre [...] à un des sabords de l'arrière dans la sainte-barbe, & de regarder le gouvernail du navire pour me jeter dans une méditation profonde qui jusqu'ici m'a été inconnue. [...] Je regardais les mouvements de l'eau autour du gouvernail comme de simples effets de la nature [...]. Présentement, je regarde ces mêmes agitations de l'eau comme une peinture & une image de la vie.³⁰

L'eau agitée, tenant lieu d'un miroir brouillé proposant à l'individu qui s'y contemple une image de lui-même dans laquelle il ne se reconnaît pas, est une invitation à une réflexion sur soi plus approfondie et plus assidue. Abandonné à ses songes, Challe se perd dans le labyrinthe des questions nouvelles qui hantent son esprit :

D'où vient que ce qui me paraissait autrefois très indifférent ne m'offre à présent qu'une matière de réflexions sérieuses? Suis-je changé? Mon esprit n'est-il plus le même? Et pourquoi ce qui faisait autrefois un de mes plaisirs fait-il présentement le sujet de ma tristesse? Est-ce un effet de l'âge? Non : je suis dans la force de cet âge, & n'ai point encore atteint celui de maturité [...] D'où vient donc ce changement que je remarque en moi? J'ai beau y chercher une cause extérieure, je n'y en trouve point : il faut donc que la cause de ce changement soit en moi-même; mais d'où vient-elle?³¹

³⁰ *Journal*, p. 110.

³¹ *Ibid.*, p. 110.

L'homme distrait jusque-là par la recherche active de la gloire, s'arrêtant un moment pour faire le bilan de sa vie, se rend compte que la fuite du temps peut ne pas lui être salutaire³². Dans l'attente d'un succès qui ne cesse de se dérober, Challe ne perçoit pas l'utilité de sa présence dans le monde. Son insatisfaction face au solde négatif d'une existence à moitié écoulee est exprimée dans ces lignes où il s'interroge sur la destinée de son âme et sur les fins ultimes de la vie :

Tout ce furieux espace du passé, cet espace immense de l'avenir, qui ne sont réunis ensemble à l'égard de mon âme que par le peu de jours que je suis, très inutilement, sur terre, me plongent dans une obscurité dont je ne puis pénétrer ni le principe, ni le progrès, ni la fin³³.

Le questionnement sur la signification du mariage, le temps d'une vie, entre le corps et l'âme exprime le souci d'un individu qui conçoit le cumul des jours comme la quête

³² L'insatisfaction de Challe face au cours qu'a pris son existence apparaît dans ces vers qu'il a composés le jour de ses trente et un ans :

*Le temps insensiblement fuit,
Le nombre de nos ans augmente.
Malheureux que je suis! J'en compte un avec trente,
Sans pouvoir en montrer le fruit.*

Journal, p. 283.

³³ *Ibid.*, p. 111.

d'une gloire devant récompenser les mérites personnels³⁴. Tout se passe comme si la crainte de l'échec dans le monde d'ici-bas inspirait à Challe une inquiétude existentielle qui le pousse à s'interroger sur son salut dans l'au-delà³⁵. Le dialogue engagé entre la vie et la mort est l'effet d'un effort cognitif par lequel le sujet pensant tente de percer le mystère qu'il constitue à ses propres yeux. La conscience de soi, incapable de résoudre l'énigme de sa présence au monde, se tourne du côté du paradigme spirituel³⁶. Dans

³⁴ La crainte que son existence ne prenne la forme d'une quête vaine se convertit en amertume quand, aux approches de la mort, Challe, mémorialiste, se rend compte que ses vœux de s'élever à une belle fortune resteront à jamais lettre morte. Jetant un regard sur son vécu antérieur, l'historien de lui-même ne peut que constater son échec : «ne me mettant pas sur le pied de me flatter et avouant dès à présent que je n'ai jamais voulu rien valoir, ni profiter des occasions que la fortune m'a assez souvent présentées pour mon avancement.» *Mémoires*, p. 379.

³⁵ La réflexion sur le poisson volant et sur son peu de repos aussi bien dans l'eau que dans l'air conduit Challe à voir dans ce petit animal une métaphore de la vie et de l'avenir après la mort : «Ce qui nous est figuré par ce petit animal, qui est toujours en risque dans l'eau & dans l'air : que l'eau nous indique le monde & l'air l'éternité, qui peut ne nous être pas plus favorable.» *Journal*, p.150. L'analogie faite par Challe entre la situation de ce petit animal et celle de l'homme dans le monde révèle le lien qu'il établit entre l'échec au sens social et la damnation en tant que concept religieux.

³⁶ Selon Malebranche, destinataire des *Difficultés sur la religion*, l'identité de l'âme constitue un secret que seul Dieu peut percer, la nature finie de l'être humain ne lui permettant pas d'accéder à l'infinité. L'âme «ne se

l'impossibilité de traduire en mots une coïncidence de soi à soi vécue sur le mode de l'intuition, elle se contente «de signaler là une question ouverte, insoluble.»³⁷

Sous l'influence conjuguée de la solitude, de l'oisiveté et du repli sur soi qui en résulte, une écriture, destinée à décrire les circonstances de la traversée, se métamorphose, par moments, en expression de soucis existentiels. Les occupations extrinsèques n'empêchent pas Challe de mêler aux comptes rendus empiriques auxquels l'obligent ses tâches d'écrivain du roi nombre de réflexions personnelles où il tente d'élucider le mystère de son univers intime³⁸. Tirailé

voit pas; elle ne se connaît pas. Elle sent seulement qu'elle est, et il est évident qu'elle ne peut se sentir qu'en elle-même. Elle se voit et se connaît, si on le veut, mais uniquement par sentiment intérieur, sentiment confus, qui ne lui découvre point ni ce qu'elle est, ni quelle est la nature d'aucune de ses modalités». Malebranche réponse à M. Régis, 1960; *Oeuvres complètes*, p. 298, cité par G. Gusdorf, *auto-bio-graphie (sic)*, Paris, Odile Jacob, 1991, p. 191.

³⁷ *Ibid.*, p. 191.

³⁸ D'autres passages du même texte révèlent l'importance qu'accorde Challe à la réflexion sur soi : «l'homme ne s'étudie pas soi-même avec assez d'attention» *Journal*, p.238; «Malheureux que nous sommes, nous ne nous connaissons pas nous-mêmes, & plus malheureux encore, de ce que nous ne cherchons point à nous connaître». *Journal*, p.352. Séduit par les vertus de l'analyse de soi, Challe exhorte tous les hommes à s'y adonner : «Qu'un homme fasse sur lui-même une sérieuse réflexion; qu'il se demande ce

entre les rappels à l'ordre des obligations quotidiennes et les sollicitations d'une découverte de soi imprévue, le rédacteur se livre à une écriture hybride où la finalité professionnelle perd de sa souveraineté au profit de la rêverie intérieure. Les confidences autobiographiques qui jalonnent le texte et les plongées que Challe effectue à répétition dans son univers personnel donnent au récit de la traversée vers les Indes une dimension subjective qui l'assimile aux journaux intimes³⁹ et qui lui donne droit de cité parmi les écritures du moi.

Chez Challe, le projet de se peindre ne se limite pas aux textes historiques où la dimension testimoniale de l'écriture autorise le rédacteur à certains retours sur soi. Comme pour montrer le caractère polymorphe de l'autoreprésentation, Challe étend cette pratique au domaine du roman où le régime de la fiction et le jeu de masques qu'il occasionne lui donnent la possibilité d'explorer les

qu'il est venu faire au monde. Je parle de tous les hommes sans en excepter un seul». *Ibid.*, 143.

³⁹ Notons cependant que le texte de Challe se distingue des journaux intimes par le traitement temporel auquel sont soumis les événements rapportés. Tandis que les *Diaries* décrivent des actions plus ou moins contemporaines, le *Journal d'un voyage aux Indes* s'ouvre parfois à des faits qui relèvent d'un passé lointain. Voir à ce sujet la note 67 du présent chapitre.

potentialités de son être en faisant miroiter son image sous la parure de figures romanesques toujours différentes. L'analyse des *Illustres Françaises* confirmera que le discours sur soi n'est pas l'apanage des écrits placés sous le patronage du pacte autobiographique.

C. Les indices autobiographiques dans *Les Illustres*

Françaises

La teneur autobiographique des *Illustres Françaises* ne fait l'objet d'aucun doute⁴⁰. De subtiles implications de

⁴⁰ Plusieurs travaux ont démontré que Challe se plaît à mettre de lui-même dans ses héros. Mentionnons particulièrement les travaux de F. Deloffre, de M.-L. Swiderski et de M. Menemencioglu. Rien d'étonnant à cela puisque le régime de la fiction est propice au libre développement des ressemblances. G. Gusdorf estime que : «Les discussions toujours renaissantes sur la distinction entre roman proprement dit et roman autobiographique n'ont pas grand sens, ni intérêt, dans la mesure où le romancier s'implique dans le fonctionnement de son imagination productrice». *Les écritures du moi*, p. 245. Dans la Lettre Préface de la *Vie Littéraire*, Anatole France dit, pour sa part, que : «tous ceux qui se flattent de mettre autre chose qu'eux-mêmes dans leurs oeuvres sont dupes de la plus fallacieuse illusion», *Oeuvres complètes*, Calmann Lévy, 1926, t.VI, p. 5-6. Bien que cette affirmation verse dans la généralisation, elle a le mérite de montrer qu'il est difficile à un auteur ou à un quelconque créateur de faire oeuvre littéraire ou artistique sans s'y impliquer personnellement. Le cas de Robert Challe est à cet égard révélateur. Auteur d'oeuvres variées, il reste toujours à l'écoute de son être.

l'auteur apparaissent çà et là compromettant ainsi sa stratégie de «non-intervention». Le rapport d'identité entre l'auteur et le narrateur n'est pas avoué, mais les multiples ressemblances entre certains personnages et celui qui les a appelés à l'existence et la prédominance de la narration à la première personne suggèrent la portée autobiographique du roman. Grâce à une lecture référentielle appuyée sur ce que des recherches antérieures⁴¹ ont pu révéler comme échange entre le vécu de Challe et son oeuvre, il s'agira de mettre en évidence la parenté qui existe entre le romancier et ses figures romanesques. Cette analyse se déroulera selon un ordre croissant, étudiant en premier les personnages les moins ressemblants et examinant après coup ceux qui présentent le plus d'affinités avec leur créateur. Nous nous intéresserons donc tour à tour à Angélique, à Des Frans puis à Dupuis.

Angélique, décrite par Mme Girou-Swidorski comme le double de R. Challe, présente plusieurs affinités avec

⁴¹ La lecture autobiographique à laquelle nous soumettons le roman de Challe nous est inspirée par l'étude de F. Deloffre, «De la réalité au mythe. Fantasma et fiction dans l'Histoire de Silvie de Robert Challe», ainsi que par les travaux de M.-L. Swiderski, «La véritable Angélique: un double de Robert Challe?» et «Challe et les femmes». Pour les références exactes cf. la bibliographie générale.

l'auteur des *Illustres Françaises*⁴². Le cas d'Angélique revêt un intérêt particulier dans la mesure où il renseigne sur le sens que le romancier souhaite donner à son propre vécu. L'analogie entre Challe et cette figure romanesque tient, en effet, plus à une sympathie due à la similitude de parcours qu'à une ressemblance physique ou morale. Le rapport entre le romancier et ce personnage est en quelque sorte commandé par l'«avant-texte». L'admiration qu'éprouve Challe pour Denise-Catherine de Ville, la réelle Angélique, est projetée sur l'héroïne de la deuxième histoire. Issue d'une famille modeste, Denise-Catherine a réussi, comme sa représentante du roman, à épouser un homme supérieur à elle par la fortune, en l'occurrence Charles Duret de Chevry. Partie de rien pour devenir présidente de Chevry, Denise-Catherine de Ville fournit à Challe l'exemple du type de réussite dont il rêve lui-même. Les propos de Mme Girou-Swidorski sont significatifs à cet égard :

Au moment où Challe voit réduire à néant son rêve d'ascension sociale, une histoire vraie lui met sous les yeux un être qui, avec un handicap plus grand que

⁴² À propos des romanciers qui prêtent des traits de leurs personnalités à des personnages de sexe opposé, Gusdorf estime que les travaux de Freud et de Jung qui «ont mis en lumière l'ambivalence de la réalité humaine» rendent cette pratique moins surprenante. Pour plus de détails à ce sujet cf. Gusdorf, *Les écritures du moi*, p. 246.

*le sien, a réussi pleinement là où lui-même sait qu'il vient d'échouer*⁴³.

La mise en forme romanesque de l'histoire de Denise-Catherine de Ville permet à Challe de parler de lui-même sur le mode impersonnel. La formule chère à Lejeune, qui stipule que «*Je est un autre*», se trouve ici inversée. Le discours sur autrui devient discours sur soi. L'identification entre l'auteur et son personnage, rendue possible par le régime de la fiction, permet à Challe de ruser avec l'autobiographie. En créant une figure romanesque qui le renvoie à lui-même, le romancier s'applique à soigner sa propre image. Le portrait d'autrui, coulé en «miroir d'encre», devient autoportrait. La peinture de soi se fait ici par modèle interposé.

Challe se peint dans d'autres personnages. Aux dires de Frédéric Deloffre⁴⁴, *Des Frans* présente quantité d'affinités avec le romancier. Le critique fonde ce jugement sur la nature du rôle attribué à ce personnage dans le roman et sur

⁴³ M.-L., Girou-Swidorski, «La véritable Angélique, un double de Robert Challe?», *R.H.L.F.*, vol. 83, n°4, juillet-août 1983, p. 566.

⁴⁴ «De la réalité au mythe : fantasme et fiction dans l'histoire de *Silvie* de Robert Challe», *Eighteenth Century Fiction*, I, 4, juillet 1989, p. 1-16.

certains éléments qui l'apparentent à l'auteur. En effet, c'est le retour de Des Frans à Paris qui déclenche le processus romanesque. Et c'est à travers ses yeux que le romancier semble souvent regarder les autres personnages. Par ailleurs, Challe et son émule du roman ont tous les deux perdu leur père et ont éprouvé la même douleur suite à sa disparition. Entraîné dans le souvenir par le cycle des années, Challe se rappelle le décès de son père et souligne l'incidence négative que ce triste événement a eue sur sa vie : «Il y a aujourd'hui neuf ans que mon père est mort; perte toujours nouvelle pour moi»⁴⁵. Dans des mots plus ou moins similaires⁴⁶, Des Frans décrit la frustration que lui a causée la mort de son père : «Je sentis vivement sa perte; je la sentis bien davantage lorsque je vis que mes oncles usurpaient sur ma mère et sur moi une certaine autorité dans

⁴⁵ *Journal*, p. 193.

⁴⁶ D'autres occurrences recèlent une ressemblance lexicale entre le discours de Challe et celui de son personnage. Comme exemple de ces similitudes citons, entre autres, la phrase où Challe écrivain du roi affirme : «On ne perd jamais l'amour de la patrie, et quoique j'aie toujours été malheureux dans la mienne, je ne demande qu'à la voir.» *Journal*, p. 504. À quelques différences près, Des Frans fait la même déclaration à son retour à Paris : «On ne perd jamais l'amour de la patrie, et le bien que j'y ai trouvé m'inspire le dessein de m'y établir tout à fait.» *Les Illustres Françaises*, p. 429.

laquelle je n'avais point été élevé»⁴⁷. Challe comme son sosie romanesque a vécu sous la tutelle d'une mère veuve et sans grande fortune et s'est trouvé pris en charge par des oncles qui ont fait carrière dans les finances. Les ressemblances entre le romancier et son personnage sont également perceptibles dans l'opinion commune qu'ils ont à l'égard des brasseurs d'argent. Décrivant les malhonnêtetés de ses oncles financiers, Des Frans, qui refuse de suivre leur exemple, proteste :

je ne m'abaisserais jamais à devenir le persécuteur du peuple et des paysans [...] je n'étais pas né non plus [...] pour devenir ni maltôtier, ni partisan; ce qui ne s'accordait point avec ma conscience ni avec mon honneur.⁴⁸

À la réflexion formulée par le héros du roman, Challe propose la réplique suivante :

Ce ne sont point ces impôts par eux-mêmes qui ont ruiné le royaume, ce sont ceux qui étaient chargés de les lever, véritables vipères, qui, pour se tirer de la bassesse de leur naissance, ont rongé leur mère jusqu'aux os.⁴⁹

Les similitudes entre Challe et Des Frans ne s'arrêtent pas là. Ils ont encore en commun la fascination

⁴⁷ *Ibid.*, p.300.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 301.

⁴⁹ *Mémoires*, p. 83.

qu'exerce sur eux le mystère de leur être. L'un et l'autre font preuve du même étonnement face au questionnement que leur inspirent les sentiments suscités par les expériences nouvelles. Confronté au désarroi que lui a causé la trahison de sa bien-aimée, le héros de la sixième histoire ne se reconnaît pas lui-même. L'étrangeté ressentie face à cet autre soi-même est exprimée par des formules où Des Frans avoue ne pas comprendre ce qui lui arrive :

Je sortis de sa chambre dans un désordre que je ne puis vous exprimer. Je compris tout le péril où j'étais, et enfin ne me connaissant pas moi-même, j'allais m'enfoncer dans un bois qui faisait partie de mon clos.⁵⁰

La confusion ressentie ici par Des Frans n'est pas sans rappeler le désordre vécu par l'écrivain du roi pendant l'épisode du gouvernail commenté plus haut. Dans le cas de Challe comme dans celui de son personnage, le sentiment de l'échec, éveillé par la dérobade de la gloire ou par l'évanouissement d'un amour passionné, amorce un repli sur soi qui plonge les intéressés dans une angoissante et interminable réflexion existentielle. Les ressemblances relatives à l'origine sociale et aux

⁵⁰ *IF.*, p. 418. Il ajoute par ailleurs : «j'eus en moi-même un combat que je ne puis vous exprimer», *Ibid.*, p. 322.

expériences de vie, renforcées par la similitude des sensations éveillées par l'interrogation sur la présence de l'homme dans le monde, supposent que Des Frans est en quelque sorte une réplique textuelle de l'individu qu'est Challe lui-même.

La projection en autrui apparaît aussi dans le héros libertin de la dernière histoire. Prosper Marchand «avait déjà fait allusion à la valeur autobiographique probable»⁵¹ de cette nouvelle. M.-L Girou-Swidorski, à qui la lecture du *Journal* permet de convertir en certitude l'identification entre Challe et Dupuis, relève une série de traits qu'ont en commun l'auteur et son émule du roman. Dans certains épisodes du *Journal*, Challe, qui s'y peint au naturel, évoque «le jeune Dupuis et ses frasques»⁵². Dans un épisode relaté au début du récit de voyage, l'écrivain du roi raconte l'aventure galante qu'il a eue «avec une femme vive & éveillée»⁵³. «Imaginez-vous, dit-il, ce qu'un effronté peut

⁵¹ M.-L., Girou-Swidorski, «Challe et les femmes», *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 44, n° 2, avril-juin 1974, p. 181.

⁵² *Ibid.*, p. 181.

⁵³ *Journal*, p. 85.

dire sur une rencontre semblable»⁵⁴. Il ajoute un peu plus loin : «Je ne la ménageai point; & lui parlai avec tant de feu que je ne sais à quoi le tout se serait terminé si nous avions été seul à seul»⁵⁵. En rapportant une aventure similaire, Dupuis emploie des expressions presque identiques. Il dit en racontant ses débauches avec la Récard: «lorsque nous étions seul à seul, il n'y a rien d'effronté que je ne fisse»⁵⁶. La ressemblance du vocabulaire utilisé par l'auteur et son personnage montre tout ce que le héros de la dernière histoire «doit à Challe et à ses expériences galantes»⁵⁷. Outre les ressemblances de goût et de tempérament, d'autres éléments prouvent que «Challe raconte sa propre histoire en peignant Dupuis»⁵⁸. Dans un long développement où il médite sur les rapports qui l'unissent à sa mère et à son frère⁵⁹, Dupuis donne à croire à une éventualité selon laquelle il serait un enfant bâtard.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 85.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 85.

⁵⁶ *IF.*, p. 495.

⁵⁷ M.-L., Girou-Swidorski, art. cité, p. 184-185.

⁵⁸ *Ibid.*, p.185.

⁵⁹ *IF.*, p.474-475.

Le fait que sa mère prenne position en faveur de son frère aîné dans tous les conflits qui les opposent et dans l'affaire de l'héritage crée chez le jeune Dupuis un sentiment de rejet. La situation de Dupuis, ainsi dépeinte, n'est pas sans évoquer celle de Challe lui-même, qui au lendemain du décès de son père, n'a eu qu'une part dérisoire de l'héritage, son frère aîné ayant raflé l'essentiel. Rappelons également que l'un et l'autre ont été pris en charge par leurs oncles, financiers.

Ajoutons, enfin, que le héros de la dernière histoire a ceci de commun avec Challe qu'il reconnaît que dans sa conduite antérieure il y a nombre de fautes qu'il n'a pas cherché à éviter. Le recul pris par rapport aux premiers temps de sa jeunesse, la maturité acquise au fil des ans et le processus de changement amorcé par la veuve et achevé par Madame de Londé ont donné à Dupuis la lucidité nécessaire pour mesurer son égarement passé et le courage de le reconnaître : «je dois en véritable héros vous raconter mon histoire [...]. Je sais bien qu'elle n'est pas à louer, je me rends justice à moi-même : je sais bien qu'il y a des coups de fourbe et de scélérat»⁶⁰. Un peu plus loin, il demande à ses destinataires de ne pas le juger sur ses

⁶⁰ *Ibid.*, p. 439.

actions antérieures car, dit-il, elles sont suivies d'un véritable repentir :

il ne faut pas s'étonner de mon libertinage. J'en suis sincèrement revenu il y a même longtemps. Une veuve a commencé et Madame Londé a achevé de me rendre véritablement honnête homme.⁶¹

Parvenu à un stade avancé de sa vie, Challe écrivant ses *Mémoires* et portant un regard sur le passé, fait preuve de la même attitude critique envers soi et reconnaît sa part de responsabilité dans les échecs qui ont jalonné sa vie :

ne me mettant pas sur le pied de me flatter et avouant dès à présent que je n'ai jamais voulu rien valoir, ni profiter des occasions que la fortune m'a assez souvent présentées pour mon avancement.⁶²

Un dernier point étayant la thèse de la ressemblance entre Challe et son personnage consiste dans le fait que Dupuis apparaît, dans le roman, comme le véritable «lieutenant» de l'auteur. Il connaît toutes les histoires et il est le seul à avoir la clé du mystère de Silvie. Des différences persistent évidemment entre le romancier et

⁶¹ *Ibid.*, p.441.

⁶² *Mémoires*, p. 379. Cet aveu est repris dans le dialogue avec Malebranche : «tout cela ne m'aveugle point et ne m'empêche pas de voir que je me suis attiré une partie de mes malheurs que j'ai manqué d'éviter d'autres, partie par trop de rigidité, partie par faiblesse et paresse, et que le reste a tourné suivant les allures naturelles ou ordinaires du monde et de la manière d'agir des hommes.» *Les Difficultés sur la religion*, p. 334.

son héros. Soulignons par exemple que le niveau social de la famille de Dupuis est nettement supérieur à celui de la famille dont est issu Challe. Mais comme les affinités sont beaucoup plus nombreuses que les différences, tout laisse croire que l'auteur des *Illustres Françaises* a mis énormément de lui-même dans le personnage de Dupuis.

La projection de l'auteur dans ses figures romanesques, perceptible à travers la similitude des événements vécus et des sentiments éprouvés, prouve que les *Illustres Françaises* méritent le statut de roman autobiographique. Dans un livre où il répertorie les romans personnels depuis Rousseau jusqu'à Fromentin, Joachim Merlant énumère quelques procédés qui assimilent la pratique romanesque à la biographie appliquée à soi :

Mettre dans un roman sa connaissance de la vie, y peindre des caractères que l'on juge sympathiques, y faire vivre des âmes, comme on dit, de la même famille que la sienne, ce sont autant de degrés qui conduisent à l'autobiographie.⁶³

La mise en scène de quantité de personnages investis de traits de caractère qui rappellent le sien et dotés de biographies enrichies d'événements appartenant à sa propre

⁶³ J. Merlant, *Le Roman personnel de Rousseau à Fromentin*, Genève, Slatkine Reprints, 1970, Introduction, p. XXX.

histoire montre que Challe trouve dans le régime de la fiction un domaine propice à la peinture de soi. Ses émules du roman sont autant de visages qui reflètent son image et qui lui permettent de revivre, dans le cadre virtuel de l'écriture, des expériences qui hantent sa mémoire, de retrouver des sensations jadis éprouvées, de repenser des problèmes encore irrésolus et, surtout, de réaliser, grâce au soutien de l'imaginaire, des rêves qu'il n'a pas su ou pu concrétiser dans la vraie vie. L'écriture romanesque, telle que pratiquée par Challe, se présente comme une variante des écritures du moi parce qu'elle s'offre comme une perspective de fuite, comme un refuge où le sujet en quête de lui-même peut donner à sa vie la trajectoire qu'il souhaite suivre. Le roman, même délié d'allégeance au pacte par lequel le rédacteur est supposé déclarer le rapport d'identité le reliant à l'être né de sa plume, a droit de cité parmi les genres autobiographiques dans la mesure où il permet à l'individu de vivre ses fantasmes et ses mythes personnels grâce à la médiation de l'écrit. Univers ouvert aux différentes modalités de l'invention, il n'interdit pas la coexistence de l'irréel avec le réel ni le retour de la conscience créatrice sur elle-même. Le roman est une écriture du moi parce qu'il donne au moi la possibilité de réorganiser son

existence selon ses priorités les plus intimes et d'édifier, conformément à ses propres vœux, son odyssée personnelle.

D. Challe historien de lui-même

Soumis à la volonté de se peindre, les textes de Challe se trouvent assujettis à une rhétorique du moi qui fait reculer les limites des genres cultivés afin de permettre l'émergence d'un discours sur soi par lequel la conscience créatrice se découvre à elle-même et s'impose à l'attention d'autrui. Orientée vers le dehors comme dans les *Mémoires*, portant sur une activité professionnelle comme dans le *Journal* ou régie par le jeu de la fiction comme dans les *Illustres Françaises*, l'écriture challienne bouleverse la notion de genre pour que le «Je» qui tient la plume puisse faire entendre sa voix et se voir au miroir de ses écrits.

Mais à ce stade un fait doit être souligné. Le récit que Challe donne de lui-même ne couvre que certains épisodes de son vécu, laissant dans l'ombre des pans entiers de son existence. Même rassemblées à la manière d'un puzzle, les indications relatives à la vie de Challe n'offrent qu'une image floue et ombrée qui ne révèle que partiellement l'être représenté. Face à ce déficit biographique, il convient de

se demander si l'aspect lacunaire du témoignage sur soi ne résulte pas justement de l'insertion de la parole autobiographique dans des contextes génériques qui n'ont pas pour objectif essentiel de brosser le profil de l'individu qui écrit. Quelques remarques sur la façon dont sont choisies les données biographiques retenues et sur les assauts que subit la notion de genre dans les *Mémoires* et le *Journal* permettront de voir que le rétrécissement du champ autobiographique constaté dans les textes de Challe est un effet (in)consciemment recherché.

Les propos préambulaires où Challe mémorialiste manifeste l'intention de ne révéler que des fragments de son existence -«quelques particularités de ma vie»- laissent entendre que la nature générique des *Mémoires* qui exige du rédacteur de porter témoignage sur la réalité de son époque n'est pas le principal obstacle au déploiement d'un discours sur soi au sens plénier. Une constante que fait apparaître la comparaison des matériaux biographiques retenus montre clairement que Challe soumet délibérément les faits qui composent son existence à un tri préalable. Il est, en effet, frappant de voir que seuls les épisodes où la destinée de l'écrivain se trouve curieusement mêlée au devenir universel ou ceux où il se trouve lui-même aux côtés

de personnalités notoires sont rapportés. L'insistance sur les missions dont Seignelay l'aurait investi, la rencontre avec le Roi Soleil qui aurait apprécié ses vues sur les colonies d'outre-mer au point de lui attribuer une récompense de mille écus et l'accès qu'il prétend avoir auprès de grands financiers comme Deschiens et Bourvalais et d'hommes politiques comme Picon et Chamillard, tout cela prouve que le projet de Challe est d'établir un parallèle entre son destin personnel et la marche de l'histoire. Les impératifs du genre pratiqué ne constituent qu'un agent restrictif de second ordre dans la démarche sélective que Challe adopte à l'endroit des données relatives à son histoire personnelle. Le fait que dans son *Journal de voyage* il n'hésite pas à repousser les limites du genre qu'il cultive pour faire une plus grande place à son moi rend plus défendable l'hypothèse selon laquelle le déficit biographique décrit plus haut serait l'effet d'un projet inhérent à l'écriture personnelle comme entend la pratiquer notre auteur.

Le Journal d'un voyage aux Indes, par les différents thèmes qu'il renferme et, surtout, par les multiples réflexions sur soi dont il est le support, présente, en effet, une preuve irrévocable du peu d'égards qu'a Challe

pour la notion de «genre». La nature utilitaire de l'écriture qu'il pratique ne l'empêche aucunement de parler de lui-même à chaque fois que s'empare de lui la manie de Narcisse. La moindre pensée qui intrigue son esprit est pour lui l'occasion d'un départ vers un monde idéal ou l'amorce d'une exploration de sa réalité profonde. Et si les impératifs de sa charge l'incitent souvent au repentir, ils n'écartent jamais l'éventualité d'une récidive.

L'exemple des *Mémoires*, où le témoignage historique est sans cesse interrompu par des micro-récits à saveur personnelle, et celui du *Journal*, où la peinture de soi fait souvent concurrence au contenu documentaire, prouvent que les contraintes régissant les pratiques scripturaires qu'il cultive n'interdisent pas à Challe de greffer sur son récit originel des réflexions et des développements étrangers au genre sollicité. Différents passages du récit de la traversée vers les Indes montrent que Challe est conscient qu'il transgresse les lois du journal de bord : «Je m'écarte trop d'un journal», dit-il au terme d'un passage où il parle de la grâce pontificale⁶⁴. Il ajoute un peu plus loin : «Eh!

⁶⁴ *Journal*, p. 126.

où diable me porte la digression»⁶⁵. L'incessant retour de ces lieux textuels où l'auteur réfléchit sur sa manière d'écrire montre que l'écrivain du roi est conscient de ses écarts mais ne fait pas grand effort pour dompter sa plume. Le peu de respect qu'a notre auteur pour les cadres solidement établis fait aussi l'objet d'aveux explicites dans les *Mémoires*. Se rendant compte des irrégularités qui caractérisent sa composition, Challe mémorialiste expose son art d'écrire :

Le lecteur, pour peu qu'il soit judicieux, peut bien voir par ce qu'il a lu jusques ici que je ne m'assujettis pas à aucun ordre de suite ni de temps. Je donne ces *Mémoires* à la manière de M. de Montagne, non pour bons mais pour miens. Je crois cependant que cette diversité de faits n'a rien qui puisse ennuyer; au contraire, je crois qu'elle divertira l'esprit [...] Quoi qu'il en soit cette diversité me plaît, et je n'ai fait aucun contrat qui m'oblige à suivre le goût d'autrui plutôt que le mien.⁶⁶

Ces occurrences montrent que Challe rejette l'idée d'un «discours contraint» et qu'il se prononce plutôt en faveur d'une pratique scripturaire souple où le dialogue des genres favorise le dialogue avec soi. Ces formules prouvent aussi que la notion de «genre», malmenée dans les écrits de Challe, ne constitue pas un véritable obstacle au

⁶⁵ *Ibid.*, p. 143.

⁶⁶ *Mémoires*, p. 203.

déploiement de la confidence autobiographique. Si son projet consistait à dresser le bilan exhaustif de ses faits et gestes, notre écrivain aurait pu, grâce aux dérapages digressifs dont il est le champion, et aux retours sur soi auxquels l'autorise son statut de témoin, contourner les restrictions qui régissent son écriture et se montrer plus volubile sur ce qui le concerne. L'autobiographie, telle qu'elle est pratiquée dans les textes challiens, n'est pas une récapitulation plénière des événements vécus. Elle est plutôt une poursuite du sens que l'historien de lui-même souhaite conférer à son parcours.

Déployant des ressources différentes, les *Mémoires* et le *Journal* constituent, en dépit de leurs dissemblances, deux démarches jumelles dans l'approche de la subjectivité. L'une portant sur le passé mais ouverte à des remontées vers le présent, l'autre décrivant des événements actuels tout en autorisant des retours en arrière, la pratique mémorialiste et l'écriture journalière constituent le lieu où le Je qui tient la plume se lance à la reconquête de lui-même à la lumière du dialogue entre ce qui est et ce qui a été⁶⁷.

⁶⁷ Le *Journal d'un voyage fait aux Indes Orientales* fait alterner les récits qui décrivent la quotidienneté avec des récits qui rapportent des événements révolus. L'émerveillement face au pic des Canaries rappelle à Challe

L'enjeu de cet échange est le bilan d'une existence, porteuse de promesses de réussite, mais se soldant par un démenti aux espérances qui animent l'intéressé.

Il semble que le projet de Challe en retraçant des pans de sa vie est de produire, au niveau de l'énonciation, un effet d'ambiguïté lui permettant de profiler un autoportrait mouvant qui suggère le moi dépeint sans le fixer ou le capter. Contrôlant, pour ainsi dire, l'éclairage braqué sur son être, Challe peut, grâce à un jeu d'ombres et de

les «monts Sainte-Marie, qui séparent le Canada d'avec l'Acadie» (*Journal*, p. 93). Cette analogie appelle à son tour un micro-récit sur l'aventure acadienne, vieille de quelques années déjà, qui annonce les développements qui en seront faits dans la suite du texte. Pareillement, la comparaison entre la politique française en matière de commerce maritime et la politique hollandaise dans le même domaine conduit Challe à raconter la prise du comptoir de Chédabouctou par un «détachement d'Anglais venu à travers les bois depuis la Hève» (*Ibid.*, p. 215). Au lieu de rester attaché à la réalité qui se présente à lui au jour le jour comme la nature du genre cultivé l'exige, Challe, emporté par le souvenir, se lance dans des développements rétrospectifs. Le texte challien donne l'impression que le présent n'a pas la puissance de s'imposer face à un passé porteur de tant de signification. L'écriture oscille entre un réel perçu et un réel remémoré toujours reliés et soumis à l'activité "remémorante" d'un Moi inquiet. Dans les *Mémoires*, Challe adopte une démarche inverse dans la mesure où il insère dans une narration majoritairement au passé des témoignages portant sur la réalité présente. Parmi les retours sur les événements contemporains figurent, par exemple, l'épisode de Le Normand dont Challe rapporte le jugement le condamnant et celui où le mémorialiste fait l'éloge de l'entreprise de Crozat.

lumières, donner plus ou moins d'éclat à son sosie textuel. Le statut d'historien de soi ne l'intéresse que dans la mesure où il lui sert à changer sa vie pour le mieux.

Respectivement semi-historiques et semi-utilitaires, mais versant conjointement dans le moule scripturaire de la représentation de soi, la pratique mémorialiste et l'écriture journalière permettent à Challe d'amplifier les exploits que les alliances dont il se dit fort et les occupations administratives qu'il a assumées l'auraient amené à accomplir dans le champ de l'histoire universelle. De par l'échappée légitime qu'il opère dans le domaine de la fiction, le roman s'offre, pour sa part, comme un sentier conduisant le «Je» qui se cherche aux confins d'un lieu mythique où se concrétisent les retrouvailles avec son moi rêvé. Participant, chacune à sa façon, à l'affirmation de l'individu qui se dit, la littérature d'imagination et l'exercice du témoignage font campagne commune pour permettre à l'être auquel ils prêtent la voix de prendre sa revanche sur la vie. Démarches jumelles qui renforcent le rapport de soi à soi, le roman, les *Mémoires* et le *Journal de voyage* révèlent le caractère solidaire des écritures du moi.

L'angoisse traduite par certains passages du *Journal* où Challe se demande si ses pas ne l'éloignent pas du chemin de la gloire qu'il souhaite atteindre, l'amertume qui hante quantité d'épisodes des *Mémoires* et le désir, satisfait dans le roman, de donner corps à ses rêves par l'identification à des êtres de fantaisie montrent que la refonte scripturaire du vécu est le seul moyen de vivre l'illusion, souvent douloureuse, qu'il est encore possible de rattraper le temps perdu. La résurrection du révolu par le biais du verbe est aussi l'occasion de refaire les comptes afin que celui qui regarde ce qu'il fut au miroir de son écriture puisse protester : l'être qui naît de mes échecs ne me ressemble en rien; mes rêves me disent que «je suis meilleur que cet homme-là».

La quête éperdue de la réussite est l'antidote à l'obsession de l'échec qui hante notre écrivain. Le sentiment d'être rejeté par les siens⁶⁸ et l'impossibilité d'égaler les personnalités notoires qu'il est amené à côtoyer éveillent chez Challe le désir d'évacuer l'image d'un être failli que donnent de lui certaines expériences

⁶⁸ Cette impression est amplifiée par les protestations d'une mère qui, à ce qu'elle dit, «souffrit beaucoup pour rien qui vaille» et par le partage inéquitable de l'héritage paternel.

malheureuses et de la remplacer par celle, plus valorisante, d'un individu aux innombrables mérites mais contrarié par les circonstances. Ni aveux complets, ni reproduction littérale de ce qui a été, l'écriture autobiographique, telle que cultivée par Challe, est l'occasion d'appeler en appel contre les caprices du destin qui obligent l'être à vivre en deçà de ses espérances et d'apporter au pacte d'alliance avec soi les ajustements appropriés permettant à l'historien de sa vie de coïncider avec son Moi mythique.

Chapitre V

L'autofiction ou la biographie romancée

Les blancs narratifs que comporte le récit que Challe fait de sa vie ne constituent pas la seule anomalie dont souffre son écriture autobiographique. Lorsqu'il quitte la discrétion habituelle qui le porte à garder secrets des pans de son existence, notre auteur se réfugie derrière le bouclier de la mystification, ce qui représente une seconde violation du registre historique dans lequel il entend inscrire sa démarche. La question qui se pose ici est de savoir pourquoi l'historien de lui-même pactise avec la fiction au risque de faire voler en éclats son projet de dire vrai. En analysant certains épisodes du *Journal* et des *Mémoires*, nous espérons pouvoir déterminer les mobiles qui incitent Challe à agir sur les données du réel. Notre objectif ultime est de montrer que le recours à l'imaginaire, malgré le risque qu'il comporte de compromettre le projet autobiographique de Challe, représente à ses yeux le passage obligé vers une réconciliation avec soi.

Se faisant historien de lui-même, Challe adopte une attitude ambivalente envers les données de la réalité objective. S'il lui arrive d'honorer les promesses préliminaires où il affirme vouloir s'attacher à la vérité, il n'est pas rare, non plus, qu'il glisse dans le domaine de la fiction ou de la fabulation. Dans ses textes personnels, les épisodes qui présentent des écarts par rapport à la réalité historique sont à la fois nombreux et variés¹. Les épisodes que nous avons choisi d'analyser dans les pages qui suivent sont ceux où le jeu de la mystification permet à Challe d'embellir son moi réel et d'édifier, grâce au secours de l'imaginaire, une image plus valorisante de lui-même. Nous analyserons donc successivement l'épisode où le mémorialiste fait jouer à son père un rôle actif dans la guérison de la stérilité d'Anne d'Autriche, le récit de la mésaventure acadienne,

¹ Utilisant à son avantage les ressorts de l'histoire particulière qui ne permet pas toujours de vérifier les faits relatifs à tel ou tel individu, Challe peut se livrer au plaisir de conter, mêlant éventuellement le vrai avec le faux, sans donner à ses lecteurs la possibilité de faire la part entre les deux. Les documents officiels qui permettent de vérifier les faits concernant des personnalités historiques connues ne sont pas d'un grand secours quand il s'agit de récits relatifs à des individus plus modestes. L'histoire particulière est d'autant plus propice aux dérapages dans l'imaginaire qu'elle nous livre à la seule foi du narrateur. Il sera donc difficile de suivre Challe dans le jeu qu'il maîtrise le plus, celui qui consiste à mêler réel et fiction.

tel qu'il est rapporté dans les *Mémoires* et le *Journal*, puis l'anecdote concernant le président de Mesmes. La façon dont nous ordonnons ces épisodes nous est inspirée par le lien de causalité qui existe entre eux. Il se précisera au fil de l'analyse que le récit de la naissance problématique de Louis XIV dote Challe des attributs dont il aura besoin au cours de son odyssée canadienne et que le procès imaginaire qu'il fait subir au premier président lui permet de se venger symboliquement de tous ceux qu'il accuse d'être responsables de son échec.

A. Une identité «mendiée»

Le récit de la naissance du futur Roi Soleil est donné en démenti à la rumeur accusant Anne d'Autriche d'avoir des rapports illicites avec le cardinal Mazarin. Challe nous apprend que c'est grâce à son père, qui, affirme-t-il, était garde du corps d'Anne d'Autriche, que cette reine a pu bénéficier du secours d'un médecin empirique anglais, le premier à ce qu'on dit, qui a trouvé le secret de découvrir par les urines les infirmités du corps.»² Au bout de six semaines pendant lesquelles elle suit le traitement qui lui

² *Mémoires*, p. 104.

a été prescrit par le médecin britannique³, Anne d'Autriche rejoint le roi son époux et leurs embrassements finissent par porter fruit.

Présentée en tant que récit authentique, cette histoire est à la fois imprécise et peu fondée. Il suffit, d'ailleurs, de corriger les dates de certains événements, de rappeler certains faits passés sous silence par le mémorialiste pour en faire ressortir les incohérences et les impossibilités. En redoutable manipulateur des faits, Challe a tissé cette histoire en se basant sur des données attestées qu'il a ensuite enrichies d'éléments tirés de son imagination.

Rappelons d'abord les faits. Les rumeurs portant sur la stérilité d'Anne d'Autriche et sur sa répudiation par Louis XIII constituent une donnée historiquement attestée. C'est ce que nous confirme la récente édition des *Mémoires* : «Effectivement, au début de mars 1635, Louis XIII

³ On lira dans les *Mémoires*, p. 107 : «Il ne lui prescrivit point d'autre que de vivre en son particulier, et de ne boire ni manger rien qu'elle ne l'eût vu accommoder elle-même; en un mot de vivre comme une bourgeoise de Paris sans pâtisserie, sans ragoût, sans vin d'Espagne ni autre liqueur que de bon vin de Bourgogne avec les deux tiers d'eau, de faire faire sa potée dans sa chambre, et d'en bien faire laver la viande avant que de la mettre cuire.» Et Challe d'ajouter : «La reine qui aurait donné son sang pour avoir un enfant, lui promit de faire tout ce qu'il voudrait qu'elle fît.»

semblait prêt à répudier Anne d'Autriche.»⁴ Il est juste aussi de dire que les deux fausses couches que cette reine avait faites avaient intrigué l'opinion publique pendant un certain temps⁵ et que madame de Chevreuse avait été chassée de la Cour. Comme on peut le constater, Challe forge son récit à partir d'événements qui ont effectivement eu lieu.

Cependant, un examen minutieux des faits historiques exploités dans cet épisode laisse apparaître une série de difficultés chronologiques. Il est tout à fait surprenant de voir que, dans une histoire qu'il situe vers la fin de l'année 1637, Challe attribue un rôle à Madame de Chevreuse qui avait été chassée de la cour depuis 1634⁶. Cette duchesse qui n'est revenue en France qu'en 1643, après la mort de Louis XIII, ne peut donc se trouver auprès d'Anne d'Autriche pendant la période où Challe place les événements qu'il rapporte, c'est-à-dire au temps de la

⁴ *Ibid.*, p. 103, note 69, 1.

⁵ «Anne d'Autriche avait fait deux fausses couches, la seconde, en mars 1622, par sa faute et celle de Marie de Rohan». *Mémoires*, p. 102, note, 68,2

⁶ «La duchesse de Chevreuse avait été écartée de Paris en 1634 pour avoir livré à des puissances étrangères des secrets d'État qu'elle obtenait du garde des sceaux, Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf. Après sa fuite en Espagne, elle ne revint en France qu'en 1643, après la mort de Louis XIII.» *Ibid.*, p. 109, note 77, 2.

conception de Louis XIV⁷. Le rapport conflictuel que Challe établit entre cette duchesse et Mazarin recouvre également une difficulté chronologique, car si Madame de Chevreuse n'était pas en France en cette fin d'année de 1637, le futur cardinal n'y était pas non plus. Au moment où Challe situe son histoire, Mazarin se trouvait encore à Rome, agissant comme représentant de la France. Il ne peut donc être à l'origine du renvoi de la duchesse de Chevreuse de la Cour comme le prétend le mémorialiste. Si une antipathie a vraiment existé entre ces deux personnages, elle ne peut être antérieure à 1643, date du retour en France de ladite duchesse. Lorsqu'on sait que les principaux acteurs de l'histoire ne se trouvaient même pas en France au moment où Challe situe les événements qu'il rapporte, on ne peut que conclure au caractère factice de l'anecdote. Ces altérations sont-elles l'effet d'un oubli, d'une documentation erronée, ou le mémorialiste a-t-il délibérément basculé dans la fiction?

S'il ne s'agissait que de fausses dates, on pourrait effectivement expliquer ces altérations comme des erreurs occasionnées par une défaillance de la mémoire. Mais il

⁷ La conception de Louis XIV, né le 5 septembre 1638, se situerait au mois de décembre de l'année précédente; c'est-à-dire trois mois après la date où la duchesse a quitté la France, à savoir le 5 septembre 1637.

n'en est rien. Pouvant justifier des oublis ou des difficultés chronologiques, les raisons mentionnées ci-dessus ne peuvent aucunement expliquer le fait que le mémorialiste dote son père d'un statut qui n'est pas le sien. Les documents historiques montrent en effet que notre écrivain ne peut être le fils du garde du corps à qui il attribue un rôle dans l'histoire de la guérison de la stérilité de la Reine. Deux raisons expliquent cette impossibilité. Notons d'abord que pendant les années qui précèdent la naissance de Louis XIV le seul garde du corps portant un nom similaire à celui de notre écrivain était Hugues Chasles, l'un des gens d'armes de la garde du Roi. Or d'après une transaction passée après son décès, ce dernier était déclaré mort sans enfants. Il ne peut donc être le père de l'écrivain⁶. Par ailleurs, J. Mesnard, qui a pu établir avec exactitude «l'identité de Robert Challe», a montré que le véritable père de l'auteur s'appelait Jean

⁶ Pour lui conserver la paternité de l'auteur, il faudrait considérer ce dernier comme un fils illégitime. Plusieurs éléments militent, en effet, en faveur de cette hypothèse : l'anonymat dans lequel notre auteur s'est toujours strictement cantonné; l'empressement avec lequel sa famille, à la mort de son père, lui fit quitter la France en l'envoyant au Canada; enfin la sympathie avec laquelle sont dépeints, dans *Les Illustres Françaises*, l'enfant illégitime qu'est Silvie, et dans le *Journal*, cet autre bâtard qu'est le gouverneur de Pondichéry, François Martin.

Challe et occupait la fonction de «juré porteur de grains és-ports et place de grève à Paris». La découverte de J. Mesnard nous fournit un autre argument nous permettant de déclarer nulle et non avenue l'affirmation du mémorialiste. Selon un édit de Charles IX, remontant à janvier 1569, les fonctions de «juré porteur de grains» étaient incompatibles avec celles de garde du corps⁹. Ainsi, si Jean Challe avait été garde du corps, ce ne pourrait être qu'avant 1632. Ce qui rend impossible le rôle que le mémorialiste lui attribue dans la naissance de Louis XIV, survenue le 5 septembre 1638. Voilà qui achève de nous convaincre du caractère factice de cet épisode. Le cumul d'altérations diverses prouve que Challe a volontairement transformé les faits.

Si la nature inauthentique de cet épisode paraît maintenant évidente, les causes qui ont conduit Challe à fausser les faits qu'il rapporte ne peuvent être formulées

⁹ Le père de l'écrivain, Jean Challe, né avant 1610, acheta le 19 février 1632, grâce aux deniers de son oncle, une charge de «juré porteur de grains és-ports et place de grève à Paris». Cette charge, ancienne, puisqu'elle remontait à un édit de Charles IX de janvier 1569, était incompatible avec les fonctions de garde du corps. On s'en convaincra en lisant les remontrances de La Reynie qui, averti que «les mesureurs de grains se relâchent en la fonction et devoir de leur charge», leur enjoint sous peine d'amende de «vaquer en personne et assidûment à l'exercice et fonction de leur charge». *Mémoires*, p. 105, note 72, 1.

que sur le mode de l'hypothèse. L'un des facteurs qui auraient incité Challe à prendre une identité qui n'est pas la sienne tient, peut-être, au désir d'authentifier l'anecdote qu'il rapporte. Racontant une histoire dont les événements sont censés se dérouler à la cour, Challe doit dire comment il en a eu connaissance. Pour cela, il a besoin de nommer un informateur. Dire que son père est garde du corps de la reine lui permet de prétendre qu'il tient ses informations d'une source sûre et proche de lui. Mais le rôle attribué au père dans cet épisode n'a pas pour seule fonction d'attester la connaissance qu'a le mémorialiste de la vie de cour. Il assure également à notre auteur un certain relief social qui, selon les normes de son temps, l'autorise à écrire des mémoires. En plus de la dignité littéraire que ce statut lui procure, il faut compter aussi la satisfaction éprouvée à l'idée de jouir, ne serait-ce que dans le cadre hypothétique de l'écriture, du prestigieux statut nobiliaire¹⁰.

Différents éléments révèlent le désir qu'a Challe de

¹⁰ Se dire fils d'un garde du corps d'Anne d'Autriche est donc pour Challe un très grand honneur dans la mesure où ce lignage lui permet d'appartenir par le lien du sang à la noblesse d'épée. L'on connaît au reste la fascination qu'exerce sur notre écrivain la prouesse militaire. C'est aussi un grand honneur pour Challe que d'être le fils de celui qui fut la cause indirecte de la naissance du Roi Soleil.

se voir investi d'un rang social important. Le soin qu'il prend à décrire le traitement de faveur dont il prétend bénéficier de la part de ses supérieurs, les dialogues, vrais ou supposés, qu'il affirme avoir eus avec des personnalités notoires, la fascination manifestée par l'auteur pour les personnages qui ont réussi leur ascension sociale, le mépris constamment reformulé de la «canaille», tout cela montre que Challe est animé d'un rêve de grandeur sociale.

L'entorse faite à la réalité historique, on le voit, est la rançon à payer pour que l'écriture puisse assumer sa fonction cathartique. En donnant à un récit inventé l'apparence de la vérité, en se faisant usurpateur d'une identité qui ne lui appartient pas en propre, Challe se dote des moyens de poursuivre ses vœux les plus profonds. Le détournement des données historiques lui permet de se transformer, dans le cadre virtuel de l'écriture, en celui qu'il aurait voulu être.

Compte tenu de la volonté qu'a Challe d'établir une adéquation entre son moi réel et l'image idéalisée qu'il veut donner de lui-même, il est légitime de se demander, au terme de cet épisode, pourquoi le mémorialiste reste silencieux à propos de l'incidence que le geste prêté à son père aurait pu avoir sur son propre destin. Il est curieux

de constater que l'introduction sur scène de son présumé père n'est pas suivie d'une sortie honorable, digne du geste qu'il a posé et de la conséquence heureuse que son action a eue sur le devenir du pouvoir monarchique en France. Contrairement à toute attente, le garde du corps est frappé d'une mort textuelle. Après sa brève, mais décisive apparition dans l'histoire de la guérison de la stérilité d'Anne d'Autriche, il disparaît complètement des *Mémoires*. Son effacement est d'autant plus surprenant qu'il ne cadre pas avec l'audace manifestée par l'auteur en le rendant indirectement responsable de la naissance du futur Roi Soleil. Challe aurait pu, comme il l'a fait en prétendant avoir été reçu et récompensé par Louis XIV suite aux mémoires qu'il a rédigés sur les fortifications en Acadie, imaginer un scénario qui ferait de son père le récipiendaire d'une récompense royale dont les retombées auraient été bénéfiques pour lui. Quelle est donc la raison qui a conduit Challe à renoncer aux possibles narratifs que cet épisode lui offre? La seule réponse dont nous disposons à ce sujet nous est indirectement offerte par le mémorialiste lui-même. En imaginant une relation conflictuelle entre madame de Chevreuse et Mazarin, Challe précise que le cardinal, qui veut jouir seul de la reconnaissance de la reine, passe sous silence la médiation

de la duchesse. Il n'est pas exclu que cette même avidité ait également poussé Mazarin à occulter le rôle joué par le garde du corps¹¹.

L'insistance sur le caractère avide du cardinal permet à Challe de préparer la sortie de son père sans nuire à son projet de dire vrai. S'il avait donné à celui-ci un rôle de premier plan dans l'histoire de la naissance de Louis XIV, s'il avait prétendu que son action avait eu des conséquences heureuses sur son propre devenir, Challe aurait couru le risque de se voir démenti par les documents historiques. Tandis qu'en renonçant aux possibles narratifs qu'offre le geste prêté à son père, il renforce sa crédibilité auprès du lecteur qui le voit du coup comme un témoin digne de foi que l'humilité et l'honnêteté empêchent de trop se vanter d'être le fils de celui qui a indirectement donné à la France son plus grand roi.

Soulignons, enfin, que le recul de Challe devant les dérives imaginatives amorcées par cet épisode inventé n'est que partiel. Son silence quant aux conséquences du geste prêté à son père sur le destin de sa famille et sur son parcours à lui ne l'empêche pas d'exploiter autrement

¹¹ Cette hypothèse est d'autant plus plausible que le sort du médecin britannique et de la duchesse de Chevreuse suggère une destinée peu heureuse pour le garde du corps.

l'action paternelle. C'est en partie grâce à l'identité imaginaire dont il s'est doté en forgeant cette anecdote qu'il peut se peindre, dans la suite de son texte, comme personnage privilégié, proche des décideurs de son temps et des artisans de l'histoire¹². Le but de Challe en introduisant des faits inventés dans son récit de vie n'est pas d'exploiter systématiquement les éventualités offertes par tel ou tel mensonge, mais de se placer dans un monde virtuel où toute affirmation semblerait plausible. Il ne faudrait donc pas s'étonner si, dans d'autres épisodes de sa vie, Challe bascule de nouveau dans la fiction. D'ailleurs, comme on le verra dans les pages qui suivent, le récit qu'il fait de son aventure acadienne¹³ n'est pas,

¹² Challe est apparemment convaincu que le fait d'avoir une origine noble constitue un atout pour réussir une ascension sociale. Les difficultés rencontrées par Silvie, personnage des plus énigmatiques des *Illustres Françaises*, prouvent que, aux yeux de Challe, la naissance et l'appartenance sociale de l'individu le marquent pour toute sa vie. Le fait aussi que Challe mémorialiste explique les excès et les abus commis par les maltotiers par la bassesse de leur naissance renforce l'hypothèse que nous avons avancée ci-dessus.

¹³ Dans la vie de Robert Challe, l'aventure acadienne est l'épisode à propos duquel on dispose de plus d'informations. Une foule de documents historiques et d'articles de qualité portent, en effet, sur cette partie de la vie de R. Challe. Par ailleurs, c'est aussi celui qui soulève le plus de réticence dans la mesure où plusieurs indications données par l'écrivain sur ce pan de son existence sont démenties par les documents historiques.

non plus, soustrait aux intrusions de l'imaginaire.

B. Le rêve acadien ou le paradis perdu

À l'épisode acadien, qui s'étend de 1682 à 1688, Challe fait écho à la fois dans les *Mémoires* et dans le *Journal*. Bien qu'elles soient souvent complémentaires, les indications données sur cette aventure dans les deux textes personnels se révèlent parfois contradictoires, permettant de douter de l'authenticité du témoignage de Challe concernant cette période de sa vie. Sur deux points au moins de la déconfiture acadienne, à savoir la rencontre de M. de La Barre avec Arouïntesche et la prise de Chédabouctou, le texte des *Mémoires* prend ses distances par rapport à celui du *Journal*. Les divergences qui existent entre les témoignages fournis sur ces deux événements mettent en évidence la liberté que prend Challe par rapport aux données du réel.

C'est dans le *Journal*, d'abord, que Challe rapporte la rencontre survenue entre Arouïntesche, porte-parole des nations iroquoises, et M. de La Barre, vice-roi. Au cours de ces pourparlers, nous dit l'écrivain du roi, Grand-Gula refuse la présence des jésuites sur les territoires iroquois. Il explique son refus par la mauvaise conduite

des «jaquettes noires» sur le chapitre des femmes et par l'intérêt qu'ils prennent au trafic des peaux de castor. Le porte-parole iroquois, parlant sans déguisement ni flatterie, a fort embarrassé les jésuites présents à cette rencontre. Gênés par les déclarations de Grand-Gula en la présence du vice-roi, ces derniers, nous dit Challe, remettent en cause la compétence de l'interprète qu'ils accusent de prêter à Arouïntesche des propos qui ne sont pas les siens. «Voyant sa foi suspectée», M. Denizy, c'est le nom de l'interprète, répète la même chose en illinois, en algonquin, en huron, & en tous les autres idiomes iroquois, que tous les Français présents entendaient parfaitement¹⁴. Les propos du chef indien, tenus en présence du vice-roi et de plus de deux cent cinquante Français, outre les pères de l'Oratoire, conclut Challe, ont profondément humilié les jésuites.

L'événement rapporté ici, on l'aura deviné, n'intéresse l'écrivain du roi que dans la mesure où il est une source d'embarras pour ses ennemis jurés. La dimension historique de l'incident semble reléguée au second plan¹⁵.

¹⁴ *Journal*, p. 444.

¹⁵ Dans les *Mémoires*, cette anecdote fait l'objet d'un traitement différent. Challe fait là aussi allusion à l'humiliation des jésuites, mais insiste beaucoup plus sur l'aspect historique de l'événement. Au récit oblique

Mais c'est moins l'événement en lui-même que la façon dont l'écrivain du roi prétend l'avoir appris qui nous intéresse ici. Dans le récit de la traversée vers les Indes, Challe se présente comme témoin oculaire de ce qu'il rapporte : «J'étais au Canada, dit-il, en 1682 lorsque M. de La Barre, vice-roi, fit la paix avec les Iroquois. Le Père Bêchefer, supérieur des jésuites, y était aussi.» On lira un peu plus loin: «J'appris ce jour-là, quantité de choses qui regardaient la Société de Jésus»¹⁶. Ces affirmations sont aussitôt remises en cause par une série d'indices. La critique interne jette un premier soupçon sur les propos de Challe. Les deux griefs invoqués par l'envoyé des nations iroquoises «sont trop souvent évoqués, et associés l'un à l'autre, par Challe lui-même pour qu'on puisse admettre sans suspicion le contenu du discours du "sauvage"». La documentation historique contredit à son tour les

utilisé dans le *Journal*, se substitue une narration directe. Challe, qui rapporte la quasi-totalité du prétendu discours de Grand-Gula, cède la parole au chef iroquois qu'on voit s'exprimer à la première personne. Ceci dispense le mémorialiste de décrire le ton adopté par le chef indien. Le contenu de son discours étant livré en vrac, Challe n'a plus besoin de fournir d'indications extraverbales. Cette attitude, presque neutre, a de quoi surprendre des lecteurs habitués à un Challe enclin à l'emportement quand il s'agit de condamner les abus commis par les jésuites.

¹⁶ *Journal*, p. 444.

déclarations de l'écrivain dans la mesure où elle permet de relever certaines difficultés chronologiques. Comme le constate J. Mesnard, il est inconcevable «que Challe soit venu à Montréal en 1682.»¹⁷ La raison en est que M. de La Barre «ne fut nommé gouverneur du Canada que le 1er mai 1682 et ne débarqua à Québec qu'à la fin de septembre de la même année.»¹⁸ Ce n'est qu'à l'été 1683, nous dit encore J. Mesnard, «qu'il vint à Montréal pour y recevoir, les 20 juillet et 14 août, une ambassade des Iroquois.»¹⁹ Il aurait été possible de mettre cette incohérence sur le compte d'une erreur de date et de situer la scène à l'été 1683, si Challe ne déclarait lui-même qu'à ce même moment il avait été empêché par la maladie de se rendre à Montréal. Tout laisse donc entendre que l'écrivain du roi fait encore une fois une entorse à la vérité historique.

Challe, mémorialiste, adopte une attitude plus prudente dans la mesure où il ne prétend pas avoir assisté à la scène en question; fait d'autant plus paradoxal que l'écriture mémorialiste est fondée en partie sur la fonction testimoniale, ce qui est encore plus étonnant,

¹⁷ J. Mesnard, «Entre Mémoires et fiction: le thème acadien chez Robert Challe», p. 302.

¹⁸ *Ibid.*, p. 302-303.

¹⁹ *Ibid.*, p. 303.

c'est que dans la version des *Mémoires*, où Challe ne se présente pas en témoin, certains éléments paraissent tout à fait compatibles avec la déclaration mensongère du *Journal*. Le portrait que Challe trace de Grand-Gula²⁰ et le fait qu'il rapporte le discours d'Arouïmtesche dans sa quasi-globalité suggèrent sa présence sur place au moment des pourparlers entre le chef indien et M. de La Barre. Mais notre propos n'étant pas de déterminer dans quel texte Challe aurait dû inclure son affirmation, nous nous contenterons de rappeler que le compte rendu des *Mémoires* sert de démenti à celui du *Journal*²¹. Cette contradiction entre les deux témoignages soulève encore une fois la question des raisons qui ont conduit l'écrivain à recourir au mensonge. Avant de risquer une quelconque hypothèse à

²⁰ «Celui qui la fit se nommait en son nom Arouïmtesche, mais nos Français l'appelaient la Grand Gueule parce qu'en effet il avait la bouche si grande que si on avait voulu la lui agrandir encore, il aurait fallu lui reculer les oreilles. Grand et bien fait de sa personne, fort, robuste, nerveux, âgé au plus de trente-cinq ans, il était un des chefs de la nation iroquoise et des autres sauvages qui s'étaient jointes à elle.» *Mémoires*, p. 154.

²¹ Soulignons toutefois que ce démenti n'est que partiel. Challe mémorialiste réitère le péché commis dans le récit de la traversée vers les Indes en attribuant au chef iroquois des propos qu'il n'a pas vraiment tenus. Sur ce point, voir l'article de J. Mesnard «Entre Mémoires et fiction: le thème acadien chez Robert Challe».

ce sujet, il s'agit, d'abord, de replacer le délit en question dans le contexte où il a été commis. C'est dans le cadre de la conférence avec M. Martin que Challe évoque le discours d'Arouïntesche. L'enchâssement des propos du chef indien dans un récit rapporté auquel ils servent de support a peut-être obligé Challe à les adapter au sujet traité dans la conférence avec F. Martin, en l'occurrence les abus des jésuites. Par ailleurs, le désir d'impressionner le gouverneur des Français à Pondichéry a conduit l'écrivain du roi à se déclarer présent à la scène qu'il rapporte. L'anecdote présentée en tant que témoignage direct donne plus de poids aux propos de Challe qui apparaît du coup comme un homme au courant des affaires des colonies. Le principal facteur qui a conduit l'écrivain du roi à se présenter comme témoin oculaire de l'événement qu'il rapporte est sans doute le désir de voir les jésuites condamnés par tous. Il semble, d'ailleurs, que Challe se sert de l'histoire d'Arouïntesche à chaque fois qu'il veut ternir l'image de ces religieux auprès des grandes personnalités de son temps : «Je contai cette histoire à M. de Seignelay»²², dit-il dans le même passage du *Journal*. Inventée à plaisir dans la partie qui touche aux jésuites,

²² *Journal*, p. 444.

cette histoire permet à Challe de «jouir en idée» de la perte de ses pires ennemis dans l'esprit du vice-roi du Canada, du ministre de la marine et du gouverneur des Français à Pondichéry. Le glissement hors de la réalité, on le voit, permet à Challe de réaliser son projet²³ qui consiste à prouver que «les jaquettes noires» sont universellement haïes. Même si la rencontre survenue entre M. de La Barre et le porte-parole iroquois ne constitue pas un événement majeur dans l'histoire de l'écrivain, elle est riche en enseignements sur la façon dont Challe transforme la réalité quand il s'agit d'embellir son odyssée personnelle.

Le détournement des faits historiques au gré des mobiles personnels est également de rigueur dans le compte rendu d'un épisode qui occupe une place importante dans la vie de l'auteur. De la prise du fort de Chédabouctou, événement qu'il lie directement à sa propre ruine, Challe donne deux témoignages, complémentaires et contradictoires. Si les informations fournies conjointement par les deux textes personnels révèlent la profonde connaissance qu'a

²³ «Voilà, [...] leur caractère universel par toute la terre. Haïs, craints, & respectés : c'est leur définition; mais ce ne sont pas les seuls particuliers qui les regardent de ce point de vue : ce sont aussi les plus puissants princes du monde». *Ibid.*, p. 444.

l'écrivain de la situation des colonies françaises d'outre-mer, les incohérences que fait apparaître la comparaison entre la version du *Journal* et celle des *Mémoires* rendent les propos de Challe suspects. Rappelons les faits tels qu'ils sont présentés successivement dans le *Journal*, puis dans les *Mémoires*.

Notre fort était bien garni de trente canons bien montés, avec les munitions nécessaires, tant de guerre que de bouche. Il fut pourtant, grâce à la vigilante conduite du gouverneur et des officiers, pris un beau matin, 23 juin 1687, par un seul détachement d'Anglais venu à travers les bois depuis la Hève, où ils m'avaient pris, moi, avec une barque chargée de pour plus de cinquante mille écus de castors, & parce que je m'étais fait tuer dix-neuf hommes, et que je ne m'étais rendu que blessé à quatre endroits, ils me conduisirent à Baston, où ils voulaient, disaient-ils, me faire pendre [...] Il [le gouverneur] fut pris dans son lit [...] les autres [...] furent tout pris comme lui, les portes du fort étant ouvertes. Les trois vaisseaux qui travaillaient à la pêche furent pris sans résistance. Le fort fut détruit rez-pied, rez-terre : le canon fut mis sur les vaisseaux; et un mois environ après, je les vis arriver à Baston, où j'étais, avec pour plus de cent mille francs de poisson, tant vert que sec, & pour plus de cinq cent mille francs de pelleteries²⁴.

À la version du *Journal*, les *Mémoires* proposent la réplique suivante :

Les Anglais envoyèrent au fort de Chédabouctou des gens affidés qui remarquèrent le peu de fortifications qu'il y avait, que les canons n'étaient pas même montés. Ils remarquèrent les chemins par terre, et de plus ils apprirent qu'on n'y faisait ni guet ni garde, parce que La Boulaye gouverneur envoyait tout le monde à la

²⁴ *Journal*, p. 215

pêche, ils vinrent à Canseau dans un temps où on ne les attendait nullement, prirent les vaisseaux qu'ils trouvaient dont trois appartenaient à la Compagnie, arrêterent tout le monde, et entrant dans le golfe de Chédabouctou, ils mirent deux cents hommes à terre à trois lieues du fort, et à travers les bois sans rencontrer qui que ce fût, ils vinrent se coucher à terre à la porte du fort, et à la pointe du jour lorsqu'on ouvrit cette porte, ils entrèrent l'épée et le pistolet à la main. Il n'y eut qui que ce soit de blessé parce que personne ne fit de résistance. Ils entrèrent dans la chambre du gouverneur qu'il trouvèrent endormi dans son lit, sans doute de la fatigue qu'il avait prise avec une sauvage qui fut trouvée couchée avec lui. [...] Le magasin que j'avais laissé bien garni, servit de proie aux Anglais aussi bien que les pelleteries qui avaient été traitées pendant l'hiver, et le poisson qu'on avait pêché pendant le printemps et partie de l'été. Tout fut conduit à Baston par nos propres vaisseaux, sans oublier les canons du fort que les Anglais rasèrent rez pied rez terre²⁵.

La comparaison des deux comptes rendus donnés par Challe sur la prise du comptoir de Chédabouctou fait surgir une contradiction. Dans le *Journal*, Challe dit que les canons sont bien montés, alors que dans les *Mémoires* il affirme le contraire. L'écart entre les deux versions s'explique par l'influence des sentiments qui accompagnent le souvenir. Se remémorant l'événement à deux moments différents, Challe est à chaque fois saisi d'une humeur différente. Dans le récit du *Journal*, il paraît évident que Challe veut mettre l'accent sur la poltronnerie de La

²⁵ *Mémoires*, p. 387-389

Boulaye²⁶. Dire que les canons n'étaient pas montés serait une façon de défendre le gouverneur et ses officiers en leur fournissant une excuse pour ne pas avoir opposé de résistance, ce qui n'est évidemment pas compatible avec le projet de Challe. Par contre, en disant que le *«fort était bien garni de trente canons bien montés»*, l'écrivain du roi met directement en cause la bravoure de La Boulaye. Ce qui lui permet après coup de se présenter comme l'homme de la situation. Soulignons, à cet égard, que le portrait caricatural dont La Boulaye fait l'objet contraste tout à fait avec le récit du combat héroïque que Challe prétend avoir livré contre les Anglais.

Dans la version des *Mémoires*, il semble que Challe poursuive un but différent. Son projet n'est pas de remettre en question la prouesse militaire de La Boulaye, mais de critiquer ses compétences en matière de logistique

²⁶ La volonté de ruiner la réputation de La Boulaye se traduit par diverses occurrences. Notons d'abord cette tournure ironique utilisée par l'écrivain du roi : *«Il fut pourtant, grâce à la vigilante conduite du gouverneur & des officiers, pris»*, *Journal*, p. 215. L'allusion faite à la prestation de La Boulaye pendant la campagne de Flandre vise aussi à souligner le ridicule de la façon dont il s'est fait prendre en Acadie : *«Il avait du service, & avait fort bien défendu le pont d'Avendin en Flandre contre le prince d'Orange en 1677, & s'est fait prendre comme un sot.» Ibid., p. 215.*

et de gestion. C'est pour cette raison qu'il dit que «les canons n'étaient même pas montés». En plus de cette affirmation par laquelle il veut souligner la négligence coupable du gouverneur, Challe énumère une série d'erreurs commises par ce dernier. Il lui reproche le peu de fortifications, l'absence de garde et une tendance exagérée aux plaisirs. Le récit des *Mémoires* est régi par la même logique contrastive qui régent le témoignage du *Journal*. Si dans le récit de la traversée vers les Indes, Challe oppose sa bravoure à la lâcheté de La Boulaye, dans les *Mémoires*, l'énumération des délits commis par ce dernier lui permet de se présenter, lui, comme fin connaisseur en matière de gestion des colonies. La campagne de démolition menée contre le gouverneur s'accompagne, en effet, d'une campagne visant à faire valoir ses mérites personnels. Parmi les éléments, vrais ou supposés, qui permettent cet étalage de soi se trouve la déclaration où Challe dit que Seignelay lui avait demandé de rédiger des mémoires sur la façon dont les choses se passent en Acadie : «M.^e de Seignelay, dit-il, m'avait ordonné de prendre garde à tout, et de faire une espèce de journal secret pour le lui commu-

niquer à mon retour»²⁷. Cette affirmation qui fait du mémorialiste l'informateur privilégié du futur ministre de la marine est appuyée par une autre, plus osée, où Challe prétend que Seignelay, ayant apprécié ses remarques, en parla au Roi qui voulut le voir. Par le biais de ces indications, Challe veut se peindre comme le successeur légitime de Bergier au poste de lieutenant du roi. C'est ce qui ressort, en tout cas, de cette déclaration où il se présente comme le candidat de Seignelay: «Bergier fut remercié de ses bons et agréables services, et M. de Seignelay jeta les yeux sur moi pour lui succéder»²⁸. Dans le récit que Challe présente de la prise de Chédabouctou, se profile une rivalité, qui n'est peut-être que fictive, mais qui permet au mémorialiste de se peindre comme celui qui aurait pu sauver le comptoir et toute l'Acadie si on lui en avait donné l'occasion : «M. de Seignelay [...] m'avoua que si mes mémoires avaient été suivis cela ne serait point arrivé»²⁹. Peu vraisemblable en elle-même³⁰,

²⁷ *Mémoires*, p. 379. Cette requête de la part de Seignelay paraît peu vraisemblable.

²⁸ *Ibid.*, p. 380.

²⁹ *Ibid.*, p. 389.

³⁰ Les témoignages officiels corroborent «les dires de Challe lui-même en montrant les importantes fonctions qu'il occupait à ce moment, malgré son jeune âge (il n'a alors

l'éventualité que Seignelay l'ait pressenti comme successeur de Bergier paraît assez fondée aux yeux de Challe pour qu'il se rêve, pour un moment, tel qu'il aurait voulu être: soldat inconnu qui aurait pu changer le cours de l'histoire si les choses avaient tourné à son avantage.

La dispute entre le *Journal* et les *Mémoires* n'est pas la seule à jeter le doute sur le dire challien. La confrontation avec les documents historiques le rend tout autant suspect. Certains témoignages officiels montrent que le fort de Chédabouctou a été épargné lors de l'attaque de 1688 dont Challe présente les comptes rendus. Lors de l'inspection menée par Vincent Saccardy, ingénieur général du roi, le 4 septembre 1689, l'établissement existait encore³¹. Le fort n'a été détruit «rez-pied, rez-terre» que lors de la deuxième prise conduite par Cyprian Southack en 1690. Agissant sous les ordres de William Phips, ce

que 24 ans) en raison de la situation délicate du huguenot Bergier, bien illustrée par la brutalité de la lettre de La Barre. On y voit aussi la grande estime où le tenaient les personnages officiels. Ceci légitime, jusqu'à un certain point, son espoir fallacieux de voir récompenser son zèle par l'octroi du poste de Bergier, une fois celui-ci remercié.» M.-L. Girou-Swidorski, compte rendu de la récente édition des *Mémoires, Francophonie d'Amérique*, n°7, p. 5.

³¹ Voir sur ce point la récente édition des *Mémoires*, p. 389, 292, 34.

corsaire anglais «s'empara du fort après s'être fait repousser par deux fois. Il mit le feu et fit sauter la réserve de poudre, anéantissant tout.³²» La question qui se pose ici est de savoir pourquoi Challe a transposé dans le récit de la prise de 1688 un fait qui n'est survenu que deux ans plus tard. Faut-il y voir une «simple inadvertance de celui qui parle par oui-dire³³»? Cela est fort possible. Mais les efforts déployés par Challe dans les deux comptes rendus pour démolir son prétendu rival indiquent qu'il s'agirait plutôt d'un désir délibéré «d'accabler davantage La Boulaye en aggravant l'étendue du désastre»³⁴.

L'épisode relatant les circonstances qui entourent la prise de Chédabouctou permet à Challe de minimiser sa part de responsabilité dans ce qu'il décrit comme étant le plus grand drame de sa vie et de montrer du doigt les véritables auteurs de son malheur. Son caractère vindicatif, prenant pour principale cible dans l'épisode acadien Bergier et La Boulaye, accablера, dans un autre passage des *Mémoires*, d'autres personnages qui, à ses yeux, ne sont pas moins

³² M.-L., Girou-Swidorski, «Le pilleur de Chédabouctou», article inédit, p. 11.

³³ *Loc.cit.*

³⁴ *loc.cit.*

responsables de sa perte.

C. L'histoire de de Mesmes³⁵

Confectionnée grâce à un assemblage de données réelles et d'éléments fictifs, l'histoire du président de Mesmes montre comment Challe plie les matériaux du réel aux exigences de son odyssée personnelle. Dans un passage des *Mémoires*, Challe raconte comment le premier président de Mesmes, profitant du droit de tutelle, s'empare des avoirs que son frère a laissés à sa femme et à son fils. Cette injustice, nous dit Challe, ne prend pas fin avec la mort du Premier président. Au lieu de réparer la faute commise par son père, de Mesmes fils continue à jouir des biens de la veuve et de l'orphelin. Ces derniers auraient définitivement perdu leurs avoirs si un heureux hasard ne leur avait donné un allié de taille.

Forcé par la pluie de chercher refuge dans un domaine qui fait partie de ces avoirs en question, le marquis de Beuvron prend connaissance de l'affaire au cours d'un dialogue avec la veuve. Ne demandant qu'à se venger de celui qui lui a autrefois refusé sa soeur en mariage, il offre son appui aux dépossédés. En faisant jouer toutes ses

³⁵ *Mémoires*, p. 216 et suivantes.

ressources, il réussit à faire saisir le roi lui-même de l'affaire. Le souverain convoque le président de Mesmes qui, devant tous les magistrats de Paris, avoue le délit dont il s'est rendu complice. La prescription légale pour le geste posé par son père trente ans auparavant étant désavouée par le royal juge, le président de Mesmes est condamné à une restitution immédiate. Suite à cet affront publiquement subi, nous dit Challe, le président se donne la mort. On le retrouve «la tête sur le bureau, et les jointures des doigts de ses mains en dehors mangées à belles dents»³⁶.

Récit parfaitement tissé, l'histoire du président de Mesmes présente pourtant plusieurs incompatibilités avec la vérité historique. La première désinvolture envers la réalité objective concerne la façon dont Challe dit avoir eu connaissance de l'affaire. Le mémorialiste prétend avoir appris l'histoire de la bouche de Monsieur de Brissac qui l'avait contée à Madame de Castelnau pendant que lui et une bande de jeunes gens répétaient, chez la maréchale, une tragédie de Racine qu'ils devaient représenter. En indiquant ses sources, Challe commet un anachronisme qui porte atteinte à la véracité de son histoire. Les trente années de jouissance

³⁶ *Ibid.*, p. 226.

paisible qui suivirent la mention de Rocroi (1643) situent l'affaire de Mesmes vers 1675. «Cela cadrerait bien, on le voit, avec la situation de Challe (il avait alors seize ans), élève des Jésuites, répétant une tragédie.»³⁷ Mais le problème ici est que la chronologie proposée par le mémorialiste place l'histoire treize ans après ce qui aurait pu être sa date effective, le présumé coupable, J.-J. de Mesmes, étant mort en 1688. «En admettant que l'histoire lui soit bien arrivée, Challe n'aurait pu l'entendre dans les circonstances qu'il rapporte.»³⁸ La biographie de Challe révèle qu'en 1688 il se trouvait en Acadie puis à Boston d'où il est rentré en France en passant par Londres. Il est évident ici que les détails donnés par le mémorialiste pour authentifier son histoire se retournent contre son témoignage.

Les incompatibilités chronologiques ne sont pas les seules à jeter le doute sur cet épisode des *Mémoires*. D'autres indications fournies par Challe sont démenties par la réalité historique. Le mémorialiste prétend que Jean-Jacques de Mesmes n'avait qu'un seul frère. Or, comme

³⁷ M.-L. Girou-Swidorski, «Challe, Le justicier», *Autour de Robert Challe*, p. 96.

³⁸ *Ibid.*, p. 96.

l'indiquent F. Deloffre et M.-L. Girou-Swidorski, le président avait trois frères, Henri de Mesmes, abbé de Valroi, Claude de Mesmes, chevalier de Malte et enfin Jean-Antoine, marquis de Givry. Challe les a sans doute éliminés pour désarmer la veuve et le neveu face à la complicité coupable existant entre le premier président de Mesmes et son fils. Autre fait infirmant l'histoire telle que racontée par Challe: l'officier tué à Rocroi, seul frère que le mémorialiste attribue à de Mesmes père, ne serait en réalité que son cousin. Le lien fraternel que Challe instaure entre les deux hommes a peut-être pour but d'accentuer la trahison du président. Cette trahison sera d'autant plus ignoble qu'elle affectera la descendance d'un héros mort en l'honneur de la patrie. L'on connaît de reste l'estime que le mémorialiste éprouve pour la prouesse militaire³⁹.

La question à poser ici est de savoir pourquoi le mémorialiste a fait entorse à la vérité historique au risque de faire voler en éclats son projet de dire vrai. C'est ce que nous tenterons de comprendre en examinant la façon dont Challe a composé cet épisode.

³⁹ M.-L. Girou-Swidorski démontre d'ailleurs que l'affaire imaginée par Challe constitue un affrontement décisif entre la noblesse de Robe et la noblesse de cour dont la seconde sort triomphante.

La vie de Challe, telle qu'elle est retracée par les biographies, permet de constater que l'écrivain a inventé cette anecdote à partir de deux éléments de sa propre histoire. L'affaire de Mesmes, axée autour du thème du détournement de l'héritage du neveu par son oncle, n'est pas sans rappeler un triste épisode dans la vie de notre auteur⁴⁰. Dans son article «L'identité de Robert Challe», Jean Mesnard a montré que le partage de l'héritage paternel avait tourné à l'avantage du frère aîné qui avait raflé la belle part de la succession. Le jeune Challe n'avait reçu qu'une maigre pension de 2000 livres qui lui avait été consentie sous forme d'actions dans la Compagnie de pêche sédentaire d'Acadie. Lésé dans ses droits et contraint à l'exil, le futur écrivain eut la vive impression qu'on voulait se débarrasser de lui. Dans les territoires d'outre-mer, son destin ne fut pas meilleur. Son espoir de faire carrière dans la politique coloniale s'évanouit à cause des événements que l'on connaît. Pour Challe, il est évident que le drame de sa vie découle (in)directement de l'injustice dont ses proches l'ont accablé. Ayant été

⁴⁰ Un autre élément achève de nous convaincre de la portée autobiographique de l'histoire de de Mesmes. L'orphelin spolié, présenté comme prêtre dans cet épisode, n'est pas sans rappeler Challe lui-même, qui a également reçu les ordres mineurs.

acteurs dans l'affaire de la succession du père, les Raymond, oncles maternels de Challe, sont aussi, aux yeux de ce dernier, tenus pour responsables de cette injustice. On comprend dès lors l'importance que revêt le thème de l'oncle spoliateur pour notre auteur. D'ailleurs l'histoire de de Mesmes n'est pas la seule à relater des événements relatifs à ce thème. Dans le même texte des *Mémoires*, Challe, racontant une histoire plus authentique, celle de La Boulaye, nous présente le cas d'un autre orphelin dont l'héritage fut accaparé par son oncle. Privé de la succession de son père pendant longtemps, La Boulaye, songeant à se marier, finira par demander à son oncle la restitution de ses comptes de tutelle. Voyant son père dans l'embarras, le fils du président, le marquis de Villefranche, trouve le moyen de le tirer d'affaire. Il propose, afin de mettre fin aux revendications de son cousin, de lui offrir un poste de lieutenant du roi en Acadie. C'est ici que l'histoire de La Boulaye rejoint celle de Challe. Le mémorialiste raconte comment son discours vantant les beautés de l'Acadie a convaincu son interlocuteur d'accepter l'offre qu'on lui fait. Réalisant après coup qu'il a lui-même ruiné toutes ses chances d'obtenir le poste qu'il a longtemps convoité, il tente d'amener La Boulaye à revenir sur sa décision. Malheureuse-

ment, sa première éloquence lui a joué un mauvais tour. Le clan de Chevry, on le voit, devient, aux yeux de Challe, coupable de plus d'un délit. Non seulement le président à la chambre des comptes et son fils ont posé un geste ignoble en accaparant l'héritage d'un orphelin, chose qui rappelle au mémorialiste sa propre misère dans l'affaire de la succession de son père, mais, en appuyant la candidature de La Boulaye au poste de lieutenant du roi en Acadie, pour les raisons citées plus haut, ils ont également anéanti les chances de notre auteur de se voir un jour investi de cette dignité. Peint jusqu'à présent comme victime méritant sympathie et compassion, La Boulaye se retrouve propulsé au rang de rival et est soudainement présenté sous un jour défavorable. Challe lui en veut doublement. D'abord, il lui a ravi le poste qu'il convoitait. Ensuite, parce qu'il a entraîné sa ruine dans l'affaire de Chédabouctou. Responsable de tous ces maux, il finit donc par rejoindre le parti des coupables qui doivent payer pour leurs fautes.

L'histoire de La Boulaye, qui a une incidence directe sur la vie de Challe, permet de mieux comprendre les raisons qui ont conduit le mémorialiste à monter de toutes pièces l'affaire de Mesmes. Insérer une histoire inventée dans un récit qui est censé dire vrai permet à l'écriture challienne de jouer son rôle cathartique. Le procès subi

par le président de Mesmes constitue à cet égard une réalisation symbolique d'une vengeance qui n'a pas eu lieu sur le plan du réel. Le premier président du parlement, coupable selon le mémorialiste des mêmes délits que ceux commis par les Chevy et les Raymond, paye pour tous ceux qui, jusque-là, sont restés impunis. Le verdict, rendu par le Roi lui-même, ne satisfait pas celui qui a si longtemps différé sa vengeance. L'abus de pouvoir, l'accaparement des biens d'autrui et les conséquences que tout cela peut avoir sur la vie des victimes méritent, aux yeux de Challe, bien plus qu'une simple restitution des possessions injustement obtenues. Une vie gâchée en vaut une autre. Le président de Mesmes doit payer de ses jours le malheur dans lequel il a jeté sa tante et son cousin. La restitution du château dont ils ont été privés pendant près de trente ans ne fait que leur rendre ce qui leur appartenait de droit. Mais la misère dans laquelle ils ont vécu durant de longs épisodes de leur existence, le traitement humiliant qu'ils ont subi de la part du spoliateur, leur vie à jamais perdue, pour tout cela le verdict royal ne leur fait pas réparation. C'est pour cette raison que Challe ne fait pas coïncider la fin de son récit avec la fin du procès. Même en imaginant le souverain tel qu'il aurait voulu qu'il soit, exerçant son rôle de juge suprême, condamnant le coupable et rendant

leurs biens aux dépossédés, Challe recourt, pour obtenir satisfaction, à la justice divine. La mort, que le président de Mesmes s'est donnée par automutilation, est le seul châtiment que Dieu réserve à ceux qui persistent dans le crime. L'attitude vengeresse de Challe surprend moins quand on sait qu'il a écrit ses *Mémoires* un peu plus de trente ans après l'affaire de l'héritage paternel où il considère avoir été lésé par ses proches. Trente ans après le premier grand drame de sa vie, le mémorialiste est en mesure de faire le bilan des jours vécus. Grâce au secours de l'imaginaire, il peut désormais demander des comptes aux auteurs de ses malheurs. Ce n'est pas par hasard qu'il choisit de punir les coupables qu'il met en scène après trois décennies de jouissance paisible. La dérive imaginative, telle que constatée dans l'épisode de de Mesmes, n'est donc pas arbitraire. Elle permet à Challe de se poser, dans le cadre virtuel de l'écriture, en juge et en bourreau de ceux qui l'ont condamné à mener une vie en deçà de ses aspirations⁴¹.

⁴¹ Ajoutons, par ailleurs, que l'épisode de de Mesmes fournit à Challe l'occasion de donner l'exemple d'une justice capable de punir les coupables et surtout de contrer la complicité qui existe entre les «magouilleurs» de toutes sortes et les milieux juridiques. Ce thème, très présent dans les *Mémoires*, revient avec force dans le récit de la traversée vers les Indes.

Les entorses à la réalité historique constatées dans les épisodes analysés ci-dessus prouvent que l'écriture autobiographique chez Challe n'est pas une transposition fidèle des données historiques au sein du monde verbal, mais une réadaptation de ces données selon des exigences imposées par des mobiles personnels précis. L'analyse des causes qui ont mis Challe sur la voie de la mystification permet de distinguer deux types de facteurs. À un niveau subalterne, d'abord, interviennent des motifs ponctuels dont chacun commande l'un ou l'autre des glissements hors de la réalité objective. À un niveau plus profond se trouve un facteur permanent vers lequel convergent les différents motifs ponctuels. Un rappel des mobiles qui ont généré les faits inventés greffés sur les récits analysés ci-dessous permettra de repérer le principe générateur qui les commande et de rendre compte de la structure hiérarchique qui sous-tend le jeu de la mystification dans l'écriture autobiographique challienne.

La prétendue intervention du père de Challe dans le processus de guérison de la stérilité d'Anne d'Autriche, avec toutes les inexactitudes qu'elle comporte, est, comme nous l'avons mentionné auparavant, inspirée par la volonté qu'a le mémorialiste de se doter d'une origine noble lui permettant de jouir du prestige social qu'il recherche et

de projeter une image valorisante de lui-même. Ce mensonge initial procure à Challe une identité imaginaire qui l'autorise à se rêver dans la suite des *Mémoires* comme un personnage privilégié, mêlé de près aux événements marquants de son époque, proche des décideurs politiques et des artisans de l'histoire. C'est ainsi que dans le récit de son aventure acadienne il se présente comme un acteur de premier plan, respecté par ses supérieurs, estimé par son prétendu condisciple, Seignelay, et apprécié par le roi qui reconnaît ses mérites. L'insistance de Challe sur ses compétences personnelles et sur les chances, un peu «gonflées», qu'il avait d'accéder au poste de lieutenant du roi en Acadie lui est hautement bénéfique. Elle lui permet de dire, sur le mode de l'implicite, que s'il avait été maître de son destin sa vie aurait été un succès assuré. De là à mettre son échec sur le compte d'agents extérieurs, il n'y a qu'un pas. Ce pas, Challe n'hésite pas à le franchir. S'il reconnaît sa part de responsabilité en racontant comment il a contribué à convaincre La Boulaye de se rendre en Acadie, il multiplie, par ailleurs, les indications qui nuancent sa confession initiale et qui militent en faveur de sa réhabilitation. Le récit de son combat héroïque contre les Anglais, les erreurs stratégiques attribuées à ses supérieurs et les critiques formulées à l'endroit des

responsables du commerce maritime et de la politique coloniale, tout cela prouve que Challe blâme les autres d'être les véritables artisans de son malheur⁴². C'est, d'ailleurs, ce désir de substituer à l'image d'un failli, celle, plus honorable, d'une victime du sort qui le conduit à intenter un procès symbolique aux prétendus responsables de son échec. Procès simulé par l'affaire de Mesmes que Challe monte de toutes pièces afin de se faire réparation.

La volonté de se doter d'une origine noble, le vœu d'opérer une ascension sociale ou encore le désir de se venger de ceux qu'il tient pour responsables de sa déchéance sont autant de raisons qui incitent Challe à transformer les données du réel. Ces motifs, même s'ils diffèrent d'un épisode à l'autre, convergent vers un facteur commun qui fonctionne comme le principal générateur des dérapages hors de la réalité objective constatés dans le récit fragmentaire que Challe offre de sa vie. Il s'agit de l'insatisfaction ressentie par l'écrivain face au bilan négatif qu'il fait de son existence. À plusieurs reprises, Challe dit qu'il n'a pas su exploiter les nombreuses

⁴² Reconnaissant sa part de responsabilité dans son propre échec, il blâme également les hommes politiques de son temps pour avoir créé un climat peu favorable à qui veut réussir. Voir à ce sujet le chapitre VIII intitulé «Discours critique et vision utopique».

chances d'ascension que la vie lui a données. Ce sentiment de regret face aux occasions non saisies se traduit par une transformation des faits autobiographiques qui permet à l'historien de lui-même d'évacuer un moi historique défaillant et de le remplacer par un moi rêvé le présentant sous un jour plus favorable.

Ce sentiment d'échec est renforcé dans son rôle d'opérateur des glissements hors de la réalité objective par un autre facteur qui, agissant à un degré moindre, sert à l'amplifier. Cet agent amplificateur consiste en la mégalomanie dont Challe fait preuve à maintes reprises. Le fait de rendre son père indirectement responsable de la naissance du plus grand roi que la France ait jamais eu, le fait aussi de prétendre que ce même roi a demandé à le voir afin de le récompenser pour les mémoires qu'il a rédigés sur les comptoirs commerciaux d'Acadie et, enfin, le rôle qu'il fait jouer à Louis XIV dans le procès symbolique qu'il fait subir au président de Mesmes, tout cela montre que Challe est animé par un désir excessif de gloire qui le porte à présenter sa vie comme une série de rendez-vous avec l'histoire, se déroulant sous la supervision et la bienveillance des têtes couronnées. Challe, on le voit, fait preuve d'une audace particulière dans la mesure où, dans sa recherche d'une reconnaissance de ses mérites

personnels, il n'hésite pas à viser le sommet, c'est-à-dire le roi lui-même.

Les motifs qui mettent Challe sur la voie de la mystification étant plus ou moins identifiés, il convient de réfléchir sur les risques que représente la transformation des données historiques pour le projet de dire vrai poursuivi par l'écrivain. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, le détournement des faits historiques au profit de l'édification d'une image rêvée de soi n'affecte pas vraiment le projet mentionné ci-dessus. Pour montrer le bien-fondé de cette affirmation, il conviendrait peut-être de rappeler la nuance qui existe entre *dire vrai* et le fait de donner à son discours l'apparence de la vérité. Quand Challe exprime sa fidélité au réel, ses protestations doivent être comprises comme une promesse d'observer la vraisemblance. S'il entretient si bien l'ambiguïté dans la façon dont il formule son projet, c'est peut-être pour emporter l'adhésion du plus grand nombre à tout ce qu'il affirme dans ses textes. C'est là un moyen peu honnête, certes, mais qui permet à Challe de faire passer, aux yeux de lecteurs un peu trop crédules, une vérité construite pour une vérité pure. Ce comportement frauduleux, qui place le discours challien à mi-chemin entre la vraisemblance et la vérité proprement dite, est nécessaire pour que

l'écriture assume sa fonction cathartique. Sans cette complicité arrachée au lecteur, Challe ne pourrait pas jouir de tous les attributs dont il se dote par l'écriture.

Précisons, par ailleurs, que la rhétorique authentifiante dont nous avons essayé de rendre compte dans un chapitre précédent, loin d'être affectée par le détournement des faits historiques, sert, au contraire, à camoufler le travail de mystification auquel sont soumises les données du réel. En renforçant la véracité de son discours grâce aux différents procédés que nous avons décrits antérieurement, Challe souhaite doter l'univers textuel d'une vérité qui lui est propre et le soustraire à la grille référentielle qui peut, seule, révéler ses écarts par rapport à la réalité historique⁴³. Notons, par ailleurs, que cette rhétorique authentifiante, destinée à conférer au discours challien une cohérence interne et une autonomie par rapport au réel, est renforcée par une série de mesures préventives servant à neutraliser l'effet que peuvent avoir les glissements dans la fiction sur la vraisemblance recherchée.

Mentionnons comme première mesure servant à protéger

⁴³ C'est grâce à la confrontation des témoignages contenus dans les *Mémoires* et le *Journal* avec les documents historiques que certaines affirmations de Challe se sont révélées fausses.

la vraisemblance de l'univers textuel contre les assauts de la fiction le soin que prend Challe de présenter le récit fragmentaire de sa vie comme l'aveu d'un échec. En donnant à ses écrits personnels, plus particulièrement aux *Mémoires*, l'apparence d'une confession, Challe compte dissuader le lecteur de mettre ses affirmations en doute. Inscrites, d'entrée de jeu, dans la logique d'un aveu d'impuissance, ces affirmations, quoiqu'elles montrent parfois l'historien de lui-même sous un jour favorable, ne devraient pas susciter une réticence suffisante pour qu'on éprouve le besoin de les vérifier.

Cette première mesure est appuyée par une autre stratégie dissuasive. Il s'agit du pessimisme qui caractérise l'écriture historique challienne. En donnant l'impression qu'il est le premier à douter de ses rêves et à écarter la possibilité de leur réalisation, Challe apparaît comme un écrivain «réaliste» pour qui la fiction n'importe qu'en tant qu'instrument servant à réformer le réel. Exemple parmi d'autres, la réticence qu'il manifeste quant à la possibilité de concrétisation des recommandations qu'il propose pour la réussite du projet de Crozat donne de lui, à tort, l'image de quelqu'un qui est incapable de s'aventurer, pendant longtemps, dans les sentiers de l'imaginaire.

À ces deux procédés, s'ajoute, comme moyen supplémentaire de sauvegarder la vraisemblance du discours chalien, le renoncement aux possibles narratifs offerts par certaines affirmations mensongères. Comme nous l'avons vu dans l'épisode relatant la guérison de la stérilité d'Anne d'Autriche, Challe fait preuve d'une retenue en se dispensant d'exploiter les ressources imaginatives que lui procure cette anecdote qu'il a montée de toutes pièces. La modération avec laquelle notre écrivain fait appel à l'imaginaire contribue à donner aux épisodes fictifs qu'il intègre à son témoignage un semblant de vérité qui les rend moins suspects⁴⁴.

La rhétorique préventive mise en place afin d'éviter que la dérive dans l'imaginaire ne nuise au projet de «dire vrai», qu'elle réussisse ou non à déjouer la vigilance du lecteur, laisse en suspens une question de base qui concerne la perception qu'a Challe de ce moi recréé par le discours. Malgré toutes les retouches qu'il apporte à la

⁴⁴ Les précautions prises par Challe afin que ses dérives imaginatives ne nuisent pas à son projet de «dire vrai» sont à la fois nombreuses et variées. Elles diffèrent selon les circonstances relatives à chaque épisode et à chaque fait inventé. Loin de constituer une typologie exhaustive des différentes techniques employées par Challe afin de donner à son discours un semblant de vérité, les stratégies que nous avons mentionnées ci-dessus ont pour but de montrer que les ressources mises en oeuvre à cette fin forment une impressionnante rhétorique authentifiante.

version textuelle de son moi, peut-il s'y reconnaître encore? Cette question, importante parce qu'elle permet de s'interroger sur le sens du projet autobiographique chalien, ne peut avoir comme réponse qu'une autre question : le but de Challe en écrivant certains épisodes de sa vie est-il de créer un effet de miroir qui lui permettrait de se reconnaître dans ce moi qu'il met en scène, ou son objectif est-il d'explorer d'autres facettes de son moi non révélées par le monde réel?

Les ajouts et les retouches que Challe apporte à son moi montrent que ce qui lui importe le plus n'est pas de reproduire un duplicata de sa personne, mais de sonder des régions inconnues de son être. L'écriture est pour lui un moyen d'envisager son moi dans une perspective nouvelle, différente du cadre où l'a maintenu le monde réel. Le sentiment d'avoir mené une vie en deçà de ses espérances le conduit peut-être à favoriser les dimensions introspective et prospective de l'autobiographie plutôt que son vecteur rétrospectif. Ce qu'il souhaite faire ressortir n'est pas son moi historique, qu'il connaît déjà, mais ce moi éventuel qui aurait pu être le sien si son existence avait été placée sous une étoile favorable. Le but de Challe en écrivant l'histoire de sa vie n'est pas de suivre les traces de son moi réel, mais d'esquisser le signalement de

l'être qu'il aurait voulu être. L'écriture autobiographique est pour lui une terre de rencontre avec son moi rêvé, lieu mythique où le destin des hommes ne se joue pas selon les caprices de la fortune, mais en fonction des mérites de chacun. Challe, historien de lui-même, n'agit pas en tant qu'antiquaire d'autrefois, mais en tant que justicier qui tente, dans le cadre virtuel de l'écriture, de se faire réparation en se donnant une histoire à la hauteur de ses aspirations. Fort de sa plume et de l'imaginaire vers lequel le pousse son ambition trop écoutée, il veut prouver que si l'occasion lui avait été donnée, il aurait réussi là où les autres, jugés supérieurs à lui, ont failli. Le monde que Challe recrée par le discours est un monde mythique, certes, mais il est plus proche de son cœur que le monde réel parce qu'il lui permet de redistribuer les rôles et d'assumer des tâches qu'il juge plus dignes de ses mérites. Plus qu'une simple reconstitution des jours anciens, le récit de vie, tel que pratiqué par Challe, est un moyen offert à l'individu pour renégocier sa position dans le monde.

TROISIÈME PARTIE

LE MOI ET LE MONDE

Chapitre VI

Le discours social

Outre le témoignage rétrospectif et l'examen de conscience qui fondent sa principale raison d'être, la littérature du moi est enrichie, sous la plume de Challe, de discours parallèles exprimant certaines qualités intrinsèques du sujet parlant et nombre de ses fantasmes que le récit d'événements vécus, même appuyé du travail de mystification, ne peut faire ressortir. Tels sont le discours citationnel et le discours critique qui feront respectivement l'objet des chapitres VII et VIII de la présente thèse et le discours social que nous analysons dans les pages qui suivent.

Partagée entre l'attachement aux traditions ancestrales et les aspirations personnelles qui menacent de les anéantir, la société peinte par Challe exprime sa réticence face à l'émancipation individuelle au moyen d'un discours répressif, fondé sur les préjugés et les mythes collectifs. Face à des gestes qui échappent à son regard

et qui, en apparence, contredisent les convenances communautaires, le corps social propose des scénarios explicatifs où la frustration sert de fertilisant à l'imaginaire. Le discours social, censé exprimer l'attachement aux valeurs, se transforme en parole dévastatrice qui menace de broyer les droits individuels. L'autobiographie devient alors l'instrument par lequel l'intéressé tente de contrer l'arsenal discursif qui l'accable et de rétablir la vérité sur ce qui le concerne. Prenant l'allure d'une campagne défensive, le discours sur soi acquiert une légitimité aux yeux d'une société qui répugne encore à l'autoreprésentation.

L'analyse du discours à outrance¹, tel qu'il apparaît dans certains épisodes des *Illustres Françaises* et quelques passages des *Mémoires* et du *Journal*, permettra de voir que Challe, s'exprimant par l'intermédiaire de ses délégués du

¹ Nous appelons discours à outrance tout dire à résonance collective mettant en cause la vie privée d'autrui et la jetant en pâture à la curiosité ou à la malveillance du public. Nous rangeons sous l'appellation de discours à outrance des phénomènes discursifs tels que la calomnie, la rumeur et toute accusation, fondée ou non, pouvant ruiner la réputation d'un individu. L'intérêt de ce type de discours consiste en ce qu'il constitue un lieu discursif carrefour où les données de la fiction se greffent sur celles du réel et où les aspirations individuelles se trouvent confrontées aux impératifs de la vie sociale.

roman ou parlant en son nom propre, fait preuve d'ambivalence dans la façon dont il arbitre la dispute opposant l'individu à son groupe. Subissant, sans doute, l'influence de la culture ambiante, il adopte une démarche sinueuse qui le conduit, tantôt à se rallier aux préjugés sociaux, tantôt à prendre ses distances par rapport à eux². Les similitudes, que nous soulignerons à l'occasion, entre certaines situations rapportées dans les textes intimes et d'autres décrites dans les *Illustres Françaises* montreront, par ailleurs, à quel point l'écriture challienne est basée sur un dialogue permanent entre un réel vécu et un réel imaginé.

A. Contraintes sociales et aspirations personnelles dans *Les Illustres Françaises*

Dans les *Illustres Françaises*, ce phénomène est mis en relief de telle façon qu'il est difficile d'ignorer l'importance que lui accorde l'auteur. Ce n'est

² L'hésitation de Challe dans la lutte qu'il mène contre les préjugés sociaux, résultant peut-être de son aliénation au patrimoine communautaire, est aussi, comme nous le verrons plus loin, le signe que sa démarche autobiographique n'est pas à considérer comme un acte de dissidence mais plutôt comme un moyen de rechercher une reconnaissance sociale et de se donner une place plus valorisante parmi ses semblables.

certainement pas une coïncidence si les deux personnages les plus frappés par la parole accablante sont Angélique et Silvie, figures romanesques dans lesquelles l'écrivain a beaucoup mis de lui-même. Le sort réservé à ces deux personnages féminins, les plus attrayants des *Illustres Françaises*, montre que Challe est conscient des conséquences de l'ingérence de la société dans les affaires des particuliers.

1. L'épisode d'Angélique.

Se trouvant un jour dans la boutique d'un miroitier, Angélique rencontre Mme de Cologny, princesse chez qui elle avait été reçue jadis comme demoiselle d'honneur. Surprise de voir Angélique richement habillée, cette princesse lui demande : «quel est votre mari pour vous le faire prendre si haut?»³ Fort embarrassée parce que ne pouvant justifier le décalage entre sa riche parure et son rang social, Angélique lui fait savoir qu'elle est encore jeune fille. Il n'en faut pas plus pour qu'elle passe, aux yeux de Mme

³ *Les Illustres Françaises*, p. 115.

de Cologny, pour «une fille perdue, à qui la débauche fournissait le moyen de le porter si lesté»⁴.

Fondée sur une simple interprétation des apparences, l'attitude de Mme de Cologny représente une menace pour la réputation d'Angélique. Convaincue que celle-ci est une fille sans vertu, la princesse peut communiquer sa fausse impression à son entourage, fort disposé à la croire⁵. Le danger est d'autant plus grand que Mme de Cologny jouit d'un statut social de nature à accréditer son dire⁶. Consciente que la diffusion de la nouvelle au-delà de la résidence de la princesse pourrait prendre les proportions d'une médisance publique qui la perdrait aux yeux de tous, Angélique décide d'agir vite. En dehors d'un nombre limité de relations significatives, le discours devient parole

⁴ *Ibid.*, p. 115.

⁵ L'interrogation de Mademoiselle de Vougy est significative à cet égard: «comment accordez-vous, dit-elle à Mademoiselle Dupuis, l'état d'une fille aussi pauvre qu'elle avec la magnificence dont elle était hier? Le bien, précise-t-elle, ne vient point si promptement par des voies innocentes». *Ibid.*, p. 121.

⁶ Les propos de Mademoiselle de Vougy rendent compte du pouvoir dévastateur de la parole désobligeante venant de la part d'un personnage illustre: «La princesse (...) n'en a dit qu'un mot: mais ce mot donne lieu de penser le reste» *Ibid.*, p. 121. Et un peu plus loin, les propos de Mlle Dupuis reprennent la même idée: «tout le monde la croira criminelle sur la foi de la princesse». *Loc.cit.*

éclatée, parole publique que chacun peut nourrir en donnant «au tableau des couleurs à sa façon»⁷. Les propos d'Angélique sont significatifs à cet égard :

Si je différerais plus longtemps [...] ceux-ci le diront à d'autres, [et] donneront pied à une médisance publique qui viendrait me déshonorer jusques ici [...] au lieu qu'en prenant le devant, cela ne sera pas tout à fait divulgué, et le bruit pourra s'en assoupir sans me faire de tort⁸.

Jalouse de son honneur, Angélique ne ménagera aucun effort afin de prouver son innocence. La promptitude et la rigueur avec laquelle elle tentera d'«établir les preuves d'un honneur intact»⁹ prouveront à son entourage qu'elle ne mérite pas le mépris qu'on lui manifeste et inciteront certaines personnes à intervenir en sa faveur¹⁰. Mlle Dupuis et Mlle de Vougy lui serviront successivement de

⁷ *Ibid.*, p.459.

⁸ *Ibid.*, p. 118. Cette volonté de renforcer son travail de justification par la rapidité de l'exécution est d'ailleurs mise en relief par une isotopie à valeur temporelle: «n'ayant pas le temps de marchander.», «n'avait pas le temps de leur donner quelque défaite», p. 115; «Elle sortit promptement de la foire», p. 115; «elle ne lui avait point donné le temps de lui demander...j'irai chez elle dès demain.» p. 116.

⁹ M. Weil, *Robert Challe romancier*, Genève, Droz, 1991, p.119.

¹⁰ Apprendre qu'Angélique est sensible sur le point de l'honneur suffit pour que la princesse «avoue être sûre de s'être trompée», *Ibid.*, p.119.

médiatrices. Motivée par l'amitié et l'estime qu'elle manifeste à l'égard d'Angélique, Manon tentera de plaider sa cause auprès de celle qui croit que «le bien ne vient pas [...] promptement par des voies innocentes». Grâce aux assurances qui lui seront fournies par Manon Dupuis¹¹, Mlle de Vougy décidera d'intervenir en faveur de son ancienne fille de chambre et tentera de rétablir son image dans l'esprit de la princesse de Coligny. D'abord réticente, celle-ci finira par accorder à Angélique une audience afin qu'elle puisse se justifier. Reconnaisant son erreur, la princesse prononcera, en faveur d'Angélique, un discours de réhabilitation devant tous ses officiers et domestiques afin d'empêcher qu'une médisance ne ruine à jamais la réputation d'une personne innocente :

Écoutez, leur dit-elle, je parlai mal hier au soir d'Angélique que plusieurs de vous autres ont connue ici; je n'étais pas instruite comme je la suis à présent: ainsi je me dédis, et lui fais réparation de tout ce que j'ai dit qui n'était pas à son avantage, parce que je la reconnais pour une fille très sage, et d'une conduite sans reproche: ainsi que ce que j'ai dit ne fasse aucune impression sur votre esprit. J'en sais le contraire et je serais fâchée de lui faire tort par un soupçon mal fondé¹².

¹¹ «Je vous la certifie sage et vertueuse; et si elle ne l'était pas, je n'aurais pas le front de m'intéresser pour elle»; «et si vous m'acceptez pour caution, je me rends garante de sa vertu.» Loc.cit.

¹² *Ibid.*, p. 122.

La lutte qu'a dû mener Angélique pour rétablir son honneur prouve qu'il est plus facile de se faire condamner que d'être réhabilité. Seule la fausse impression de Mme de Cologny a jeté l'héroïne de la deuxième histoire dans les déboires que l'on sait, alors que sa disculpation a nécessité la mobilisation d'un dispositif humain très complexe¹³. À la chaîne des garantes qui ont opéré un retournement dans l'attitude de la princesse de Cologny, s'ajoute, comme facteur de réhabilitation, la garantie sociale fournie par Contamine qui a réitéré son vœu d'épouser Angélique¹⁴. Il paraît évident que la réintégration définitive de cette dernière est l'affaire de toute une communauté. Consciente que son revirement ne serait d'aucun secours à son ancienne demoiselle d'honneur s'il n'entraînait l'adhésion du plus grand nombre, Mme de Cologny sollicite la collaboration de tout son entourage.

¹³ Rappelons ici qu'il est essentiel qu'Angélique appuie sa défense sur le témoignage de «garantes» car les filles honnêtes sont, selon la mentalité de l'époque, les meilleurs juges en matière de vertu féminine. Toute présence masculine à ce stade pourrait jouer contre elle.

¹⁴ La preuve en est que la princesse «ne décide d'intervenir en faveur de leur mariage qu'après avoir reçu de la bouche de Contamine confirmation des dires d'Angélique». M.-L. Swiderski, «La véritable Angélique, un double de Robert Challe», *RHLF*, 1983, p. 561.

Débouchant sur un dénouement heureux, l'épisode d'Angélique montre de façon éclatante que la communauté a un droit de regard sur la vie personnelle de chaque individu. En faisant preuve d'un manque de transparence, Angélique a failli déclencher sur son compte une médisance qui aurait pu causer sa mort sociale. Sa condamnation et son exclusion passagère sont une réaction de la communauté face à une conduite qui ne cadre pas avec les codes en vigueur. «Ne se fait dans l'ombre, dira-t-on, que ce qui est louche, voire illicite». La clandestinité est vue comme un acte de déviance parce qu'elle suggère une volonté de se mettre hors la loi. La conscience collective réproouve tout ce qui est flou ou obscur parce qu'elle n'a pas toujours les moyens de se l'expliquer. Cette méfiance à l'égard de tout ce qui échappe à la vigilance du groupe travaille généralement comme moteur de la fiction. Animée par la crainte d'être dupe, la conscience communautaire recourt souvent à l'invention lorsque ses schèmes explicatifs ne lui permettent pas d'analyser telle ou telle conduite. L'épisode d'Angélique a ceci d'étonnant qu'il montre comment la fiction peut parfois paraître plus plausible que la vérité. Faux et infondés, les propos tenus initialement par Mme de Cologny sur le compte d'Angélique emportent, quand même, l'adhésion de quantité de personnages parce

qu'ils proposent une explication tangible à une affaire qui paraît intrigante. Relevant plus d'une interprétation des faits que d'une description des données objectives, le scénario proposé par la princesse de Cologny a ceci d'avantageux qu'il offre une réponse structurée selon les grilles qui régissent la pensée collective.

Il se précise ici que l'équilibre entre les droits et les devoirs de l'individu en tant qu'être social est à rechercher, non en fonction d'une réelle conformité aux normes communautaires, mais selon les règles, toujours plus ou moins floues, du jeu entre l'être et le paraître. L'histoire de Silvie montrera plus clairement comment le jeu sur les clichés et les préjugés sociaux peut ternir la réputation de tout individu qui se contente d'une soumission intime à la morale et se dispense d'en fournir des preuves à la fois concrètes et évidentes. Le rôle des représentations collectives apparaîtra d'autant plus déterminant qu'elles viendront appuyer la démarche d'un personnage socialement déchu.

2. L'épisode de Silvie.

Voulant empêcher le mariage entre Des Frans et Silvie, Valeran propage sur l'héroïne de la sixième histoire un

ensemble d'accusations de nature à la rendre odieuse aux yeux de son prétendant. Il réussit à semer le doute dans l'esprit de Des Frans en lui présentant sa bien-aimée comme une libertine et une scélérate qui n'en veut qu'à son argent. Son jeu est fondé sur un glissement subtil du vrai vers le faux. L'histoire qu'il raconte à propos de Silvie est confectionnée à partir de faits attestés, enrichis par d'autres de son invention. Le donneur de faux avis ne puise dans la biographie de sa victime que les faits susceptibles de la rendre suspecte. Tels sont, par exemple, sa bâtardise, son mensonge quant à ses rapports avec la Morin et les arrangements avec Rouvière. En plus de ce travail d'assemblage qui consiste à broder sur les éléments négatifs récupérés dans la vie de Silvie, le donneur de faux avis opère un gauchissement de la vérité en donnant à ses destinataires certaines informations faussées. La mystification à laquelle il se livre est d'autant plus habile qu'elle repose sur des faits réels. Il prétend que Silvie a eu une aventure avec un certain Garreau, secrétaire et intendant de la duchesse de Cranves, et qu'elle a, sur son conseil, volé de l'argent et des pierreries appartenant à sa mère adoptive, richesses que cette dernière lui a en fait remises en secret avant sa mort.

En procédant à des ajouts, Valeran donne au mensonge les moyens de simuler le réel. Les attributs qu'il confère à Silvie cadrent si bien avec l'image que celle-ci projette d'elle-même qu'ils semblent authentiques aux yeux de tous¹⁵. Valeran réussit à ternir la réputation de Silvie parce qu'il a su tirer profit de certains préjugés sociaux. Le donneur de faux avis sait pertinemment que rien que le fait de parler contre X peut causer sa perte. C'est ce qui arrive à Silvie. Rappelons que Mme Des Frans refuse de la considérer comme sa bru parce que, à ce qu'elle dit, elle ne veut pas être mêlée à la vie d'une personne qui fait parler d'elle en mal¹⁶. L'intolérance de Mme Des Frans reflète les croyances d'une société qui pense que s'exposer

¹⁵ Précisons, cependant, que les données inventées sont présentées sur le mode de l'hypothèse. Valeran évite le ton affirmatif car il sait que les préjugés sociaux qui entourent les bâtards suffiront pour faire acquérir à des faits hypothétiques le statut de quasi-vérité. Il compte sur les représentations collectives et sur le doute existant déjà dans l'esprit de Des Frans pour donner une apparence de vérité à ce qui n'est qu'une simple présomption. La prudence de Valeran s'explique aussi, peut-être, par la crainte d'éventuelles représailles.

¹⁶ Les propos adressés par Madame Des Frans à Monsieur de Villeblain plaidant la cause de Silvie exposent le genre de traitement qu'elle entend faire subir à sa bru : «pour vous dire sincèrement à quoi je me suis déterminée, c'est absolument de ne jamais la recevoir chez moi, je ne vivrais jamais en repos avec un esprit si intrigant». *Les Illustres Françaises*, p. 402.

au dire public est un acte délictueux. Ne pas savoir se protéger contre la médisance révèle une insouciance certaine envers son propre honneur. À cet égard, les personnages diffamés sont méprisés ou bannis parce qu'ils font preuve d'une négligence coupable qui met en péril leur réputation dans le monde. Dans le cas de Silvie, cette intolérance est attisée par d'autres facteurs qui disposent la société à croire toute accusation formulée à son égard. Aux yeux d'une communauté qui croit que «la vertu est d'un autre lustre dans la noblesse», la bâtardise de Silvie et son passé brumeux font d'elle une criminelle potentielle. L'habileté de Valeran ne réside donc pas tout simplement dans la confection des faits ou dans leur transformation. Elle tient essentiellement au choix de sa victime que la fragilité de son statut social rend vulnérable à un phénomène comme la calomnie qui prend racine dans l'incertitude et le doute. Le donneur de faux avis est aidé dans sa campagne de dénigrement par des personnages aux croyances figées qui, au nom du dicton qui stipule qu'il *n'y a pas de fumée sans feu*, se dispensent de démêler le

vrai d'avec le faux et n'hésitent pas à condamner autrui sur de simples présomptions¹⁷.

L'injustice sociale à l'endroit des individus diffamés ne s'arrête pas là. Ceux parmi les personnages des *Illustres Françaises* qui seront accablés par des dires injurieux découvriront que la lutte pour le rétablissement de l'honneur est une affaire personnelle, mais que son issue est de juridiction collective. Du résultat du combat pour la restauration d'une réputation intacte découlera l'exclusion de l'intéressé(e) ou sa réintégration au sein du groupe. Forte de l'appui de la princesse de Cologny, Angélique réussit à prouver son innocence et à réintégrer sa place dans la société. Incapable de se laver des accusations qui pèsent contre elle, Silvie, dont le cas est aggravé par l'adultère avec Gallouin, sera abandonnée par tous et mourra seule dans un couvent. Ici se perçoit une difficulté d'un autre ordre. La lutte pour la restauration de l'honneur doit non seulement déboucher sur la disculpation du suspect, mais doit aussi être menée

¹⁷ Deux facteurs facilitent davantage la tâche de Valeran et son impunité. D'une part, l'absence de toute protection masculine auprès de Silvie; d'autre part, les expédients malhonnêtes que celle-ci a envisagés pour sa disculpation. Appelés à son secours, Rouvière comme faux père et Mme Morin comme fausse tante ne feront qu'aggraver son cas.

conformément aux préceptes de la bienséance. L'héroïne de la sixième histoire réussit à démasquer Valeran, elle prouve que les accusations formulées à son égard relèvent du mensonge et pourtant elle demeure suspecte. C'est qu'en essayant de prouver son innocence Silvie a utilisé des moyens qui ne sont pas dignes d'une personne qui se dit sensible sur le point de l'honneur. Si, d'un côté, sa stratégie, basée sur la ruse et la théâtralité, lui permet de parer à certaines accusations de Valeran, d'un autre côté, elle la rend encore plus suspecte dans la mesure où elle révèle son habileté à manier des procédés réservés ordinairement aux gens de basse condition morale.

Silvie ne réussit pas à dissiper tous les doutes éveillés à son égard pour une autre raison. Contrairement à Angélique profondément blessée à l'idée de perdre son honneur, elle s'est montrée presque indifférente face aux accusations qui pèsent contre elle. Cette sérénité devant l'outrage est ressentie par les autres comme un mépris de l'opinion publique. Sa tentative de parer aux accusations de Valeran est perçue non comme une volonté de s'innocenter aux yeux du monde, mais comme un désir de préserver son bonheur personnel. Seul le jugement de Des Frans semble importer à ses yeux. C'est devant lui seul qu'elle tente de justifier sa conduite. Son attitude offense son entourage

parce qu'elle émane d'un «individualisme frondeur» qui menace l'idéal commun.

La faute de Silvie, celle qui a causé son exclusion, est de nature essentiellement éthique. L'héroïne de la sixième histoire a non seulement multiplié les infractions au code social, mais, en se montrant indifférente à l'endroit de l'opinion publique, elle a suscité un doute quant à sa sensibilité à la vertu et à sa soumission aux lois et normes établies. Le fait qu'elle n'ait pas montré assez d'ardeur à défendre sa réputation la rend coupable aux yeux d'une société où l'honneur constitue la première raison de vivre, où le personnage calomnié est appelé à tenir tête et à faire bonne figure sous l'affront. Les accusations de Valeran seraient restées sans effet si Silvie n'avait pas pactisé avec un personnage aussi cynique que Rouvière et rusé avec Valeran lui-même. Elle aurait sans doute pu réintégrer sa place dans le groupe si elle avait manifesté plus de détermination à défendre sa réputation, qualité indispensable chez toute personne attachée aux valeurs sociales. Amorçant la chute de Silvie, les manigances de Valeran n'en sont pas entièrement responsables. De par les attributs qui la caractérisent,

Silvie ne pouvait connaître un autre sort¹⁸. Son rachat par les bienfaits de Mme de Cranves ou par l'amour obstiné de Des Frans est impossible au sein d'une société soucieuse de maintenir chacun à sa place.

L'héroïne de la sixième nouvelle est un personnage déchu parce qu'elle est rebelle à toute classification. Ni vraiment coupable ni tout à fait innocente, ni entièrement opposée aux valeurs sociales ni complètement soumise au protocole communautaire, elle bouscule les idées toutes faites et incite les autres à y réfléchir. Les propos de Mme Des Frans adressés au commandeur de Villeblain venant lui demander d'approuver le mariage de son fils avec Silvie expriment toute la méfiance qu'inspire le caractère intrigant de l'héroïne de la sixième histoire: «À mon égard, un esprit aussi subtil me paraît dangereux et me fait peur. C'est à mon sens en savoir trop, et en entreprendre trop pour une fille qui n'a pas vingt ans.»¹⁹ Personnage énigmatique aux yeux d'autrui, Silvie n'est pas moins obscure à elle-même. Rien n'exprime mieux les

¹⁸ Les propos suivants de Silvie montrent qu'elle est consciente du fait qu'elle paie pour la faute commise par ses parents : «Hélas! qu'il est bien vrai que les enfants sont souvent punis des iniquités de leurs parents!» *Ibid.*, p. 423.

¹⁹ *Ibid.*, p. 402.

contradictions qui l'agitent que ces mots par lesquels elle tente de se justifier aux yeux de Des Frans :

je mourrai bientôt victime en même temps d'un amour légitime, d'un crime effectif, et de mon innocence entière! Mon Dieu [...] par quel charme se peut-il, que ces contrariétés soient effectivement en moi?²⁰

Ne répondant à aucun signalement fixe, Silvie a le profil flou d'un personnage émancipé qui n'a pas encore défini sa ligne de conduite avec précision. Elle échoue à conserver sa place au sein du groupe auquel elle pense appartenir car elle n'a pas su trouver le juste équilibre entre ses aspirations personnelles et les exigences de la vie communautaire. Sa foi en la religion lui fait croire qu'il suffit d'être en paix avec soi-même pour l'être avec les autres; il n'en est rien. Le bonheur d'ici-bas ne s'obtient pas sans égard pour les valeurs sociales et pour le jugement d'autrui. Angélique qui fait des lois de l'honneur sa principale religion et son moyen de parvenir ainsi que la veuve de la septième histoire qui ruse avec les règles sociales afin de mieux s'en libérer ont bien compris que la société ne pardonne pas qu'on la dépossède du droit de regard qu'elle a sur les individus. Silvie, saisie en délit de violation du code de l'honneur, sera exclue de l'heureuse élite des devisants. Elle ne

²⁰ *Ibid.*, p. 423.

parviendra jamais à imposer la belle image qu'elle a d'elle-même. Elle sera la seule à se voir dans le miroir de la vertu. Cet autoportrait, érigé en signe d'une conciliation avec Dieu et avec soi, n'enflammera pas l'enthousiasme de tous. À travers leur lorgnette, entachée de clichés et de préjugés de toutes sortes, les persécuteurs du culte du moi ne verront dans l'hommage que l'être solitaire se rend à lui-même qu'orgueil et vanité. Voilé par les grilles qui régissent la pensée sociale, le Moi ne sera pas perçu comme il tente de se projeter. Il sera toujours gauchi par l'imaginaire collectif qui, faute de pouvoir le comprendre et l'accepter, le présentera pour ce qu'il n'est pas.

La lutte que mène Silvie pour d'éventuelles retrouvailles avec soi ne représente qu'une simple escarmouche dans le vaste champ de bataille que constituent les *Illustres Françaises*. D'autres personnages, dont les buts sont différents, sont engagés dans un combat plus ou moins similaire. À partir d'un schéma de base opposant un individu particulier à un dire répressif émanant d'un défenseur de l'idéal commun, ou se présentant comme tel, Challe produit une série de situations légèrement différentes les unes des autres. Angélique et Silvie sont

toutes les deux frappées d'un handicap social, la première par la bassesse de l'emploi qu'elle a occupé et par sa pauvreté, la seconde par sa bâtardise. Cette infirmité sociale crée une autre ressemblance entre ces deux héroïnes. Parmi tous les personnages du roman, elles sont les seules à être désignées uniquement par leur prénom. L'analogie entre ces deux figures romanesques est accentuée par le fait qu'elles ont, chacune, en face d'elles un personnage qui les accuse d'avoir enfreint les normes communautaires. C'est à ce stade que les différences apparaissent. Alors qu'Angélique est confrontée à un personnage socialement puissant et réellement concerné par les valeurs sociales, Silvie fait face à un personnage déchu à la fois socialement et moralement.

En traitant le même problème selon deux optiques qui diffèrent de par leurs issues respectives et de par les agents humains qu'elles mettent en scène, Challe semble explorer les possibles imaginaires d'une donnée à haute teneur autobiographique. La pratique romanesque lui permet de créer une réplique textuelle plus ou moins fidèle d'une situation qu'il aurait lui-même vécue et de lui proposer, dans le cadre virtuel de l'écriture, une deuxième version à dénouement heureux. Plusieurs ressemblances entre le parcours de Silvie et la vie de Challe suggèrent, en effet,

que la mésaventure de cette héroïne serait une adaptation romanesque d'une expérience malheureuse vécue par l'écrivain lui-même. Comme Silvie, Challe se voit menacé de déshonneur par de vils accusateurs²¹ dans les démêlés avec Albus et surtout dans l'affaire de la *Flûte*. Au même titre que son personnage du roman dont la réputation a souffert de l'absence de son protecteur, le commandeur de Villeblain, Challe a dû affronter seul les calomnies répandues contre lui par des employés subalternes après la mort de son bienfaiteur Seignelay²². Une différence persiste, cependant, entre l'expérience personnelle de Challe et la mésaventure de son héroïne. Tandis que l'écrivain du roi a fait preuve d'ardeur à défendre son

²¹ Dans ces lignes du *Journal*, Challe décrit ses accusateurs : «Je parlai ensuite à M. de Goimpi seul à seul, & lui fis connaître, au doigt et à l'oeil, que je n'avais été accusé que par de la canaille, qui avait craint mon protecteur & qui n'avait osé me dédire en sa présence.» p. 524.

²² Le passage suivant du récit de la traversée vers les Indes montre à quel point la disparition de Seignelay affecte Challe : «La première nouvelle que j'appris en arrivant à Fort-Royal fut la mort de M. de Seignelay. [...] Cette perte, que j'attendais si peu, fut sue de tout le monde, & je m'aperçus qu'il y avait des gens qui n'avaient pas vu avec tranquillité les distinctions que j'avais sur l'escadre. Ils parlèrent contre moi à M. l'intendant, apparemment parce qu'ils ne craignaient plus ma sincérité auprès du ministre.» *Loc.cit.*

honneur dans les deux cas où il a été faussement accusé²³,
Silvie, quant à elle, s'est montrée indifférente au dire
injurieux qui l'a accablée. À cet égard, le tempérament de
Challe et son amour-propre chatouilleux le rapprochent
davantage d'Angélique dont l'histoire représente en quelque
sorte la vie qu'il aurait voulu avoir.

L'échange entre le réel et la fiction révèle l'intérêt
que Challe porte à la destinée particulière. L'enjeu est de
taille. Il s'agit de libérer l'individu des aliénations du
monde extérieur afin de le rendre maître de ses actions.
Mais dans une société où l'ancienne sociabilité est encore
suffisamment enracinée, le chemin qui mène de soi à soi
demeure parsemé d'obstacles. Les armes mêmes dont
l'individu se sert dans la lutte pour son propre salut sont
empruntées à la culture contre laquelle il s'insurge. La
pensée individuelle formulant un vœu d'indépendance n'est
pas pour autant complètement affranchie des préceptes de la
culture ambiante. Elle reste toujours teintée de la couleur
des eaux-mères où elle a vu le jour. L'écriture challienne
exprime, à certains égards, le dilemme d'une individualité

²³ Ces mots montrent comment l'ardeur avec laquelle il
a combattu la calomnie a été salutaire pour l'écrivain du
roi : «Si j'avais été moins ferme à soutenir mes intérêts
& ma droiture, il est certain que j'aurais fait une triste
figure dans l'esprit de M. de Goimpi.» *Loc.cit.*

qui porte en elle-même les marques d'une pensée qu'elle se propose de combattre.

À quel point l'auteur des *Illustres Françaises*, ardent défenseur de l'individu libre, ne cultive-t-il pas lui-même les préjugés contre lesquels il semble lutter? Qui des personnages qu'il met en scène exprime mieux son attitude par rapport à la tyrannie sociale, ceux qui la subissent, ou ceux qui l'exercent? La réponse à ces questions est difficile. Il y a des éléments qui montrent l'implication de Challe dans un clan comme dans l'autre. L'importance dont jouissent les personnages diffamés tels que Silvie et Angélique incite à le ranger dans le clan qui lutte contre les préjugés entourant les individus émancipés. Mais cette volonté de voir en Challe l'avocat des esprits indépendants est en quelque sorte freinée par la présence de personnages comme Dupuis et Valeran qui, malgré leur cynisme, peuvent aussi être les délégués du romancier. Créateur de figures aussi différentes que contradictoires, Challe produit un effet de confusion qui lui permet de soustraire sa pensée à toute tentative pour la figer ou pour la fixer. Cette attitude évasive qui, dans le cadre du roman, peut être comprise comme un refus de faire l'objet de prises trop simples, est différemment ressentie dans les textes autobiographiques. Elle y apparaît comme la contradiction

d'une pensée qui oscille entre le désir de s'affirmer en tant que conscience libre et l'attachement aux valeurs communautaires. Challe, historien de sa vie, cultive les clichés et les préjugés sociaux au moment même où il semble les combattre. L'analyse du discours à outrance, tel qu'il apparaît dans les *Mémoires* et le *Journal*, nous permettra de montrer comment, malgré son émancipation, la pensée de Challe reste influencée par certaines superstitions populaires.

B. Les Mémoires: à la recherche de l'impartialité perdue

L'attitude qu'adopte Challe à l'endroit du discours social dans le texte des *Mémoires* est à la fois double et ambiguë. Si, d'une part, il mène une lutte contre les inexactitudes contenues dans des rumeurs qui accablent certains personnages historiques, il n'hésite pas, d'autre part, à devenir lui-même un propagateur de faux avis ou à accabler certaines personnes de paroles calomnieuses. Au lieu d'adopter une position fixe et uniforme, le mémorialiste fait alterner démentis aux discours diffamateurs et adhésion aux campagnes de dénigrement.

Dans l'épisode où il décrit le rôle supposé de son père dans la guérison de la stérilité d'Anne d'Autriche, le

mémorialiste dément les rumeurs qui accusent la reine d'avoir été la maîtresse de Mazarin et qui attribuent à celui-ci la paternité de Louis XIV. La médisance qui met en doute la fidélité de ladite reine envers le roi semble embarrasser Challe, mais cela ne l'empêche pas d'y faire écho dans son texte : «Beaucoup de gens, dit-il, ont prétendu que ce cardinal qui n'était point prêtre et qui même n'était pas dans les ordres avait plus contribué à sa naissance que Louis XIII»²⁴. La position de Challe dans cette affaire est bien délicate. Son antipathie pour le cardinal fait que, quelque part, il aurait aimé donner raison au discours qui l'accuse; mais, en même temps, son attachement à la reine l'incite à opposer à ces propos un démenti formel. C'est ce qu'il fait sans tarder :

Mais je puis assurer sous la bonne foi de feu mon père qui n'avait aucun lieu de se louer d'Anne d'Autriche, et qui au contraire avait sujet de s'en plaindre, et sous la bonne foi aussi de Mons[ieu]r le maréchal de la Ferté, que c'est là une pure et très condamnable médisance; que cette princesse a été fidèle au Roi son époux pendant sa vie, et que Louis XIV était véritablement son fils.²⁵

La volonté du mémorialiste d'innocenter Anne d'Autriche apparaît clairement dans le démenti qu'il offre

²⁴ *Mémoires*, p. 96.

²⁵ *Ibid.*, p. 96.

à la médisance qui remet en cause sa loyauté envers Louis XIII.

L'acharnement que montre Challe à défendre la réputation de ladite reine s'explique peut-être par le fait qu'il refuse que celui qu'il considère comme l'un des plus grands rois de France soit perçu comme un bâtard. La naissance légitime du Roi Soleil importe d'autant plus à Challe qu'il prétend que son père y a joué un rôle de premier plan. On verra par la suite que, la bâtardise de Louis XIV une fois écartée, le mémorialiste reprendra à son compte ce que la médisance publique a d'abord soupçonné. Quelques pages plus loin, Challe affirme, en effet, que, un an à peine après la mort de Louis XIII, Anne d'Autriche a épousé le cardinal de Mazarin. Plusieurs éléments contenus dans la plaidoirie en faveur de la reine préfigurent ce revirement. Au moment où il rapporte la médisance en question, Challe utilise un procédé de gradation destiné à discréditer le cardinal. La subordonnée «qui n'était point prêtre» est renforcée par une autre formule visant apparemment à aggraver le cas de Mazarin. En ajoutant «et qui même n'était pas dans les ordres», le mémorialiste espère sans doute le perdre dans l'esprit du lecteur. Ce qui n'est ici qu'une impression inspirée par cet enchaînement d'expressions dévalorisantes se confirme à la

lecture de ce fragment où Challe relativise son jugement à l'égard de la reine elle-même. En disant: «cette princesse a été fidèle au Roi son époux pendant sa vie», le mémorialiste annonce un certain changement d'attitude. Quelques pages plus loin, Challe semble, en effet, adhérer à l'idée selon laquelle Anne d'Autriche aurait épousé le cardinal de Mazarin après la mort de Louis XIII. C'est ce qu'il dit de façon explicite dans les lignes qui suivent :

*La Reine le [=Mazarin] soutenait en tout et pour tout; toute la France le voyait et en murmurait, mais peu de gens savaient qu'elle ne faisait que son devoir, puisqu'il était son mari; en effet elle l'avait épousé environ un an après la mort de Louis XIII.*²⁶

Même si Challe ne dit pas explicitement que le mariage dont il parle est le résultat d'un commerce amorcé du vivant même de Louis XIII, le lecteur ne peut pas s'empêcher de faire le lien entre la médisance préalablement démentie et cette alliance entre Anne d'Autriche et le cardinal de Mazarin présentée comme une information de première main. La tentation est d'autant plus grande que le mémorialiste multiplie les procédés afin de convaincre son lecteur du bien-fondé de son affirmation. Non seulement il revient sur ses pas pour expliquer pourquoi il avait dit que Mazarin «n'était point dans les

²⁶ *Ibid.*, p. 111.

ordres»; mais il développe aussi toute une théorie concernant les raisons qui auraient poussé ce cardinal à porter l'habit d'Église et à tenir secrète son union avec Anne d'Autriche :

il conservait cet habit, dit-il, par plusieurs raisons: l'une pour mieux cacher son mariage avec la Reine à qui la régence aurait été ôtée si le mariage avait été public; l'autre pour se faire plus respecter des peuples, qui ont toujours de la vénération pour la dignité de cardinal, et pour jouir en paix du revenu d'une infinité d'abbayes dont il était revêtu et dont il se faisait encore revêtir tous les jours²⁷.

Décidé apparemment à convertir en certitude l'idée de cette union secrète entre Anne d'Autriche et Mazarin, Challe présente, comme preuve supplémentaire de ce qu'il avance, le témoignage du cardinal de Retz. «Je sais ce mariage, dit-il, de la bouche propre du cardinal de Retz [...]. Ce ne fut point à moi qu'il le disait, c'était à Monsieur le duc d'Arpajon»²⁸. Il se précise à travers tous les efforts qu'il déploie pour discréditer le cardinal que le mémorialiste glisse d'une première position où il est opposé au discours public à une seconde où il le rejoint. Cette adhésion aux propos véhiculés par l'opinion devient plus manifeste lorsque Challe rapporte des fragments de Mazarinades, poèmes satiriques exprimant le mécontentement

²⁷ *Ibid.*, p. 112.

²⁸ *Loc.cit.*

du peuple à l'endroit du cardinal. La première apparition de cette voix dénonciatrice se fait avec ce sixain où l'on ironise à propos des bienfaits dont Anne d'Autriche entoure Mazarin :

*Dans le village de Mazare,
Mazarin vivait en Lazare
Dans une extrême pauvreté.
Mais les bontés d'Anne d'Autriche
D'un Lazare ressuscité
N'ont rien fait qu'un très mauvais riche²⁹.*

La réconciliation avec l'opinion publique paraît complète quand, parlant de la mort du cardinal, Challe rapporte ce quatrain qui exprime la joie du peuple à la disparition de Mazarin :

*Enfin du fameux cardinal
Qui fit tant de mal en sa vie
Nous n'avons plus que la copie.
Le diable a pris l'original³⁰.*

L'antipathie que Challe éprouve envers Mazarin le conduit progressivement à faire cause commune avec l'opinion publique. Ceci lui permet de donner un certain poids aux critiques qu'il formule à l'endroit du cardinal et de ceux qui, comme lui, sont coupables d'abus de toutes

²⁹ *Ibid.*, p. 111.

³⁰ *Ibid.*, p. 118.

sortes. La condamnation de Mazarin³¹ ne constitue pas la seule occasion où le ralliement de Challe à la parole publique est justifié par la quête de propos solidaires.

Le cas des Jésuites, cible privilégiée du mémorialiste, confirme l'idée selon laquelle Challe trouve dans le mécontentement du peuple et dans les discours qui l'expriment une arme redoutable qui lui permet de porter de durs coups à ses adversaires.

En plusieurs occasions, Challe reproduit des témoignages dénonçant la conduite des Jésuites aussi bien en France qu'à l'étranger. Ces avis, dont il s'applique à montrer la convergence, lui permettent de prouver que ces religieux sont universellement détestés. Même quand ils émanent d'individus particuliers, comme dans le cas de Grand Gula, ces témoignages expriment l'opinion de toute une communauté. En faisant savoir à M. de La Barre qu'il souhaite voir les «grandes robes noires» quitter son territoire, c'est au nom du peuple iroquois qu'Arouïmtesche parle³². L'antipathie que ressent le mémorialiste envers les

³¹ L'hostilité à l'égard de Mazarin s'explique aussi par le patriotisme de Challe. Ce cardinal reste à ses yeux italien de basse extraction, indigne de participer au gouvernement de la France.

³² Voir à ce sujet le discours d'Arouïmtesche. *Mémoires*, p. 154 et suiv. Voir aussi l'analyse que nous en faisons dans le chapitre «L'autofiction ou la biographie

jésuites le pousse à inscrire toute parole qui les concerne, y compris la sienne propre, dans un archidiscours exprimant une opinion plus vaste. Au même titre qu'il fait de Grand Gula le porte-parole de tout un peuple, il se présente lui-même comme représentant d'un clan où se rangent tous les adversaires des Jésuites. Lorsqu'il se pose en conseiller de Crozat, Challe considère le bannissement des jésuites comme une condition indispensable à la réussite de la colonie du Mississippi. Soulignant leur caractère parasite, le mémorialiste laisse entendre que sa haine pour eux est partagée par tous : «ces martyrs à la jésuite seront regardés par tout ce qu'il y a de gens instruits et éclairés comme les martyrs du Japon, à qui personne n'offre ni cierge, ni bougie». Il ajoute un peu plus loin :

ceux qui ont été sur les lieux les regardent comme également mauvais par tout le monde, mandarins à la Chine, talapoins à Siam, bramènes dans le Mogol, fauteurs de rebellion dans le Japon, et partout marchands de mauvaise foi³³.

Cette volonté de donner à son ressentiment à l'endroit de cette confrérie une valeur universelle apparaît dans nombre de dialogues qu'il dit avoir eus avec certaines

romancée».

³³ *Mémoires*, p. 354-355.

personnalités de son temps³⁴. Dans les *Mémoires*, on l'aura remarqué, Challe canalise l'opinion publique dans des témoignages personnels mais la présente de telle sorte qu'elle ne perd pas sa résonance collective. Éparpillés çà et là au fil des pages, ces avis particuliers créent des effets d'écho qui dominent tout le texte et donnent la forte impression que tout le monde partage l'avis défavorable du mémorialiste au sujet des jésuites. Les renvois quasi permanents à la colère de la population envers ces religieux donnent aux propos de l'écrivain la force coercitive d'une opinion partagée. Décrivant la crainte qu'inspire l'ordre de Jésus à Louis XIV, Challe prétend exprimer un mécontentement généralisé : «il n'avait qu'à les abandonner à la fureur du peuple dont la partie la

³⁴ Dans le *Journal*, Challe rapporte des propos qu'il attribue à Seignelay et qui expriment la haine du ministre de la marine pour les jésuites : «nous les haïssons plus que le diable: trouve le secret de mettre la vie du roi en sûreté contre le poison & le poignard; & je te jure, sur ma damnation, qu'avant deux mois il n'y en aura pas un en France.» *Journal*, p. 445. Voir aussi à ce sujet la conférence avec F. Martin. Les propos du gouverneur des Français aux Indes, tels que rapportés par l'écrivain du Roi, manifestent une grande antipathie à l'endroit des jésuites. Challe laisse même entendre que cette haine partagée pour «la sacro-sainte Compagnie de Jésus» est à l'origine de la complicité qui a pu naître entre lui et F. Martin. *Journal*, p. 420 et suiv.

plus sensée est revenue de la bonne opinion qu'on avait d'eux.»³⁵

Approuvée quand elle sert d'appui à certains jugements émis par le mémorialiste, la parole communautaire tombe dans le discrédit quand elle exprime des avis contraires aux siens. Parlant de la mort de Colbert, Challe, apparemment offusqué par l'image que le discours social donne du ministre des finances, manifeste son désaccord avec le dire populaire³⁶. Irrité par l'attitude du public qui, à son avis, est incapable de percevoir les gestes positifs que le défunt a posés tout au long de sa carrière, le mémorialiste ne cache pas sa frustration. Son indignation apparaît jusque dans les mots qu'il emploie pour dénoncer l'attitude populaire : «M. Colbert mourut en 1683, dit-il, et le peuple, qui n'est qu'une bête féroce, crut avoir tout gagné par sa mort»³⁷. Frustré, peut-être, parce que son estime pour Colbert ne semble pas partagée

³⁵ *Ibid.*, p. 44.

³⁶ La sympathie de Challe pour Colbert peut aussi s'expliquer par le fait qu'il voit en lui le garant de sa compétence d'expert en matière de gestion coloniale. Cette attitude annonce le projet qu'il cherche à réaliser grâce à l'usage de la citation : s'assurer la solidarité d'un groupe de personnages illustres dont le témoignage peut le rehausser aux yeux du lecteur.

³⁷ *Mémoires*, p. 204.

par tous, Challe, qui se sert habituellement du mécontentement du peuple pour alimenter les critiques qu'il formule à l'endroit de certains hommes politiques, n'hésite pas à qualifier de vomissure les propos véhiculés par le public au sujet du défunt : «Il n'y a point d'invectives que ce même peuple [...] ne vomît contre lui.»³⁸ Le mémorialiste ne voit dans les épigrammes contre le ministre des finances que le résultat d'une haine inspirée par l'ignorance. En rapportant quelques-unes des ces inscriptions satiriques, Challe précise : «On en a fait une infinité d'autres qui n'étaient que la haine d'un vil peuple insensé»³⁹. En se désolidarisant de l'opinion publique, en la déclarant nulle et non avenue, Challe rejoint pour un moment une tradition qui pense que «Toute «opinion» émise par le vulgaire» est «folle, impulsive, inepte»⁴⁰. Rappelons seulement que la position du

³⁸ *Loc.cit.*

³⁹ *Ibid.*, p. 205.

⁴⁰ A. Farge, *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIIIe siècle*. Paris, Éditions du Seuil, 1992, p. 14. L'auteur du livre précise que le fait de refuser au monde populaire la capacité d'avoir un avis élaboré constitue l'objet d'une longue tradition. Arlette Farge cite à ce sujet un extrait de *De la sagesse* de Pierre Charron : «Le peuple [...] toujours gronde et murmure contre l'Etat, tout bouffi de médisance et propos insolents contre ceux qui gouvernent et commandent. [...] Bref, le vulgaire est

mémorialiste n'est ni fixe ni définitive. Challe brise le pacte qui le relie à l'opinion communautaire ou le rétablit au gré de motifs personnels. Son rapport au peuple n'est pas défini une fois pour toutes. Il est à chaque fois négocié selon les impératifs de la situation considérée. Cette ambivalence qui caractérise son attitude à l'endroit de la parole sociale et du discours répressif en général apparaît aussi dans le récit de la traversée vers les Indes où l'écrivain du roi, engagé dans une confrontation plus immédiate avec son entourage, adopte des positions toujours différentes.

C. Le Journal de voyage: regard sur autrui et désir d'affranchissement

Challe, écrivain du roi, semble directement concerné par le dire public. Il n'agit plus comme simple commentateur de la parole des autres. Il s'implique davantage en devenant à la fois objet et agent de discours. De là la survie de cette attitude ambivalente déjà observée dans les *Mémoires*. Dans certains épisodes, Challe se défend

une bête sauvage, tout ce qu'il pense n'est que vanité, tout ce qu'il dit est faux et erroné, ce qu'il réproche est bon, ce qu'il approuve est mauvais, ce qu'il loue est infâme, ce qu'il fait et entreprend n'est que pure folie.» Problème social là encore de Challe dont la famille sort à peine du peuple et qui veut s'en démarquer alors que de nombreux épisodes montrent qu'il éprouve une réelle sympathie pour lui.

contre des accusations dont il est lui-même accablé. Dans d'autres, il n'hésite pas à incriminer autrui.

Cette démarche sinueuse qui conduit l'écrivain du roi, tantôt à se rallier au discours à outrance, tantôt à s'en démarquer, est amorcée dans le pré-texte même. Dès l'avis à Monsieur***, Challe fait écho à la rumeur qui accable M. de Joyeux. En faisant le portrait des officiers qui commandent les différents vaisseaux qui forment l'escadre, l'écrivain du roi précise que le commandant du *Florissant* «ne fait pas le voyage de bon coeur». Essayant d'identifier les raisons qui auraient anéanti l'enthousiasme du capitaine, il se réfère au bruit qui court au sujet de son mariage:

Le bruit secret, dit-il, est qu'il est marié depuis peu à une Normande dont il connaît la vivacité; qui, dit-on, n'a point eu de fleurs depuis le sacrement, [...] & qu'il craint que pendant le voyage elle ne se console de son absence avec un autre.⁴¹

De ce stade où il ne fait, en somme, que rapporter une rumeur qui accable un de ses compagnons de voyage, Challe passe à celui où il se pose lui-même en accusateur. Décrivant l'entente qui règne entre lui, M. de La Chassée et M. Hurtain, l'écrivain du roi dit que la concorde ne

⁴¹ *Journal*, p. 59.

peut être troublée que par M. de Bouchetière dont il entreprend aussitôt de faire le portrait :

Il n'y a que huit jours qu'il est revenu au Port-Louis, & qu'il a trouvé le secret de se faire universellement haïr. Il est tout frais émoulu d'Espagne, où il a demeuré fort longtemps, & d'où il nous paraît avoir apporté toutes les mauvaises qualités du pays, sans en avoir contracté aucune bonne. Une taciturnité & une gravité inexprimables, une barbe en forme de garde de poignard, un orgueil & une morgue à faire peur aux vaches ou tout au plus aux petits enfants, un esprit de primatie qui ne lui permet pas de se communiquer à personne, & un amour-propre qui ne souffre aucun égal, & qui l'autorise à préférer son sentiment particulier à celui de tous les autres. Voilà son caractère, dont il a donné & donne encore journellement des marques; & caractère qui ne convient nullement aux Français.⁴²

Dans l'impossibilité de savoir jusqu'à quel point le portrait que Challe présente de Bouchetière est fidèle au modèle réel, toutes les hypothèses semblent défendables. Mais c'est moins l'authenticité de la description que le ton adopté par l'écrivain du roi qui importe ici. À la sévérité qui se dégage du choix des adjectifs et des attributs retenus pour la confection du portrait, s'ajoute l'ironie dont Challe fait usage. Toute la rhétorique mise en oeuvre dans l'élaboration de ce portrait montre qu'il y a chez l'écrivain du roi une volonté de noircir le personnage décrit. Cet effort de démolition est d'ailleurs confirmé par la campagne de dénigrement menée contre

⁴² *Ibid.*, p. 60.

Bouchetière jusqu'à sa conversion. Animé par le ressentiment qu'il a envers ce chevalier, Challe entreprend, d'entrée de jeu, de le perdre aux yeux du lecteur⁴³. Désapprouvé par tous, le caractère belliqueux de Bouchetière suscite une haine toute particulière chez l'écrivain du roi qui fera de sa conversion une affaire personnelle. Il n'est donc pas exclu que son pinceau, décrivant l'objet de son mépris et de son dédain, ait forcé quelques traits du personnage afin de le rendre encore plus odieux. Challe, on le sait, n'hésite pas à gauchir la réalité quand il s'agit de la rendre compatible avec sa vision des choses. Résultant d'une description objective, ou d'une déformation délibérée du réel, le profil que Challe propose de son compagnon de voyage révèle le côté vindicatif de l'écrivain et montre toute l'intolérance dont

⁴³ Il est légitime de se demander ici jusqu'à quel point la refonte du *Journal* a affecté le portrait que Challe trace de Bouchetière. Il semble en tous cas que l'écrivain du roi n'a pas tenu compte de la conversion du personnage, survenue pendant le voyage. Soulignons à cet égard que Challe pose un acte similaire à celui qu'il prête à Des Ronais. Rappelons que le différend que ce dernier a eu avec Manon n'a pas affecté le portrait qu'il brosse d'elle au début du récit rétrospectif qu'il donne de leur histoire. Le choc en retour de la connaissance d'événements postérieurs sur le portrait de la bien-aimée caractérise par contre le récit de Des Frans qui fait apparaître son ressentiment jusque dans le portrait qu'il présente de Silvie.

il est capable⁴⁴. D'un coup de plume, il tourne Bouchetière en dérision et l'exclut de l'heureuse sphère des «honnêtes gens». La condamnation sans appel⁴⁵, proclamée contre ce chevalier, paraît d'autant plus surprenante qu'elle survient quelques pages à peine avant le passage où Challe tente de se laver des accusations qui pèsent contre lui dans l'affaire Albus. Fâché de l'incompréhension dont son destinataire a fait preuve à son égard, Challe applique pourtant à Bouchetière un traitement dont il se dit lui-même victime. La lutte que mène l'écrivain du roi contre les préjugés et les condamnations fondées sur de simples présomptions est vite abandonnée quand il se pose lui-même en juge d'autrui.

Cette oscillation entre la tolérance et l'intolérance et cette alternance entre l'adhésion à l'opinion publique et le démarcage par rapport à elle émanent moins d'une incohérence dans la pensée de Challe que d'une attention portée à son être profond. Les jugements émis par

⁴⁴ Comme pour les jésuites, redoutables concurrents économiques pour la traite du castor, le jugement sur Bouchetière est inspiré par des motivations proprement personnelles : l'arrogance de ce chevalier face à Challe.

⁴⁵ La réintégration de Bouchetière au sein du groupe formé de Challe, de M. de La Chassée et de M. Hurtain ne se fait qu'au terme d'une mise en quarantaine dont l'écrivain du roi se veut l'instigateur.

l'écrivain concernant tel ou tel personnage ne sont pas toujours le résultat d'un raisonnement objectif. Ils sont souvent dictés par les sentiments éprouvés envers la personne en question, la transcription des pulsions prenant au besoin l'allure d'une véritable parade argumentative. Le soutien inconditionnel qu'apporte Challe mémorialiste à Colbert et l'admiration dont il témoigne en sa faveur sont le fruit, d'une part, de son amitié pour Seignelay, son supposé condisciple et protecteur, et, d'autre part, de la convergence de leurs points de vue concernant la conduite des finances de l'État et de la gestion des colonies d'outre-mer.

Cette influence exercée par l'affect de l'écrivain sur le jugement qu'il porte sur autrui paraît évidente dans le cas de F. Martin, gouverneur des Français aux Indes. La sympathie éprouvée par Challe envers ce personnage, conjuguée à l'entente des deux hommes sur des sujets aussi importants que le sont les fourberies des jésuites et la gestion des comptoirs commerciaux à l'étranger, suscite chez l'écrivain du roi une admiration pour ce gouverneur, fascination qui conduit Challe à idéaliser son parcours et à donner de sa vie une version plus ou moins faussée. Non seulement il prend son parti dans l'affaire de l'héritage

paternel⁴⁶, mais il va jusqu'à remettre en cause la légitimité du demi-frère de François Martin. En présentant la biographie du gouverneur des Français aux Indes qu'il confectionne à partir des renseignements qui lui sont fournis par M. de Saint Paul de La Héronne, Challe glisse tout d'un coup une information qui, dit-il, échappe à la connaissance de son informateur. L'écrivain nous fait part du bruit qui aurait couru au sujet de la mère du demi-frère de F. Martin :

son frère de père, seul enfant légitime de l'épicier (...) le mit à la porte, ne se trouvant pas dans la volonté de lui faire aucune part d'une très grosse succession, quoique peut-être plus légitime que lui, sa mère ayant eu de très mauvais bruits sur son compte, et l'on disait publiquement à la Halle qu'on chassait le fils du père pour faire héritier le bâtard de la mère.⁴⁷

Une première remarque s'impose au sujet de la rumeur que Challe rapporte ici. L'auteur qui, d'une part, identifie ses sources avec soin, semble, d'autre part, accorder le même crédit aux renseignements qui lui sont fournis par un indicateur dont il vante la fiabilité qu'aux

⁴⁶ Nous avons déjà souligné la similitude entre l'histoire de Challe qui a été lui-même défavorisé au profit de son frère aîné dans le partage de l'héritage paternel, et celle de F. Martin qui a subi à peu près le même sort. Cette ressemblance entre les destinées des deux hommes n'est peut-être pas étrangère à la sympathie qui, aux dires de Challe, s'installe entre eux.

⁴⁷ *Journal*, p. 381.

informations qui lui sont suggérées par des dires non attestés. L'adhésion aux propos véhiculés par le discours communautaire, on l'aura compris, est dictée par la volonté qu'a Challe de défendre la cause d'un personnage dont le parcours, plus réussi, rappelle un peu le sien. Encore une fois, c'est la passion de l'écrivain qui lui fait choisir un camp plutôt qu'un autre. Le souvenir de sa propre misère, de l'injustice dont il a été lui-même victime, conduit Challe à manifester sa solidarité avec le gouverneur⁴⁶. Il se plaît alors dans son rôle de juge, rétablissant la justice, arrachant aux usurpateurs ce qu'ils se sont arrogé et rendant aux dépossédés ce qui leur revient de droit.

La position de Challe dans l'épisode de François Martin illustre assez bien son attitude générale face au dire public. Adhérant parfois à l'opinion populaire et prenant, au besoin, ses distances par rapport à elle, Challe se pose en arbitre. Investi de tout le pouvoir dont

⁴⁶ Comme nous l'avons déjà mentionné dans le chapitre intitulé «La portée autobiographique des textes challiens», la sympathie qu'éprouve Challe envers F. Martin émane de la fascination qu'a l'écrivain pour ce personnage qui a réussi une ascension sociale étonnante. Né bâtard, il a pu occuper différents postes importants avant de devenir gouverneur des Français à Pondichéry. L'admiration de Challe pour les personnages qui réussissent dans la vie malgré leurs handicaps sociaux apparaît aussi dans l'histoire d'Angélique.

le dote l'écriture, il se présente comme un justicier dont le rôle consiste à innocenter ceux qui sont faussement accusés comme lui-même a pu l'être et à montrer du doigt ceux qui, injustement, se donnent une image honorable. Le rang social qu'il occupe aiguise, d'ailleurs, son goût pour ce type d'arbitrage. Gardant encore des attaches avec le peuple, mais ayant également accès auprès des détenteurs du pouvoir, il est bien placé pour juger les deux clans. Nous verrons bientôt que dans les critiques qu'il formule à l'endroit de certains hommes politiques de son temps⁴⁹, Challe table sur le mécontentement populaire pour donner une légitimité à son dire. Relativement à nombre de scandales politiques qu'il décrit dans les *Mémoires*, il ne cesse de se référer, afin d'établir le fondement de ce qu'il avance, aux avis véhiculés par le discours social. *Cette affaire a trop fait de bruit pour être ignorée de personne, la France le voyait et en murmurait, comme cette aventure s'ébruita*: telles sont les formules qui permettent à Challe d'appuyer ses jugements sur l'opinion du plus grand nombre. Pareillement, lorsque la voix populaire

⁴⁹ Nous renvoyons sur ce sujet au chapitre VIII de la présente thèse, intitulé «discours critique et vision utopique».

accable injustement les administrateurs, Challe intervient pour rétablir la vérité en ce qui les concerne. Les contradictions constatées dans l'attitude de notre auteur par rapport au discours communautaire s'expliquent aussi, soulignons-le, par le fait qu'il se peint tour à tour dans les rôles qu'il aime jouer le plus: juge des grands, bourreau des arrivistes et défenseur des démunis.

Le discours à outrance, tel qu'il apparaît dans les épisodes analysés ci-dessus, est le signe de la tension qui existe entre l'individu et son entourage immédiat. Il révèle la difficulté de concilier les aspirations personnelles avec la présence d'une organisation sociale qui s'impose à leurs dépens. L'ambivalence de la pensée challienne à l'endroit du discours collectif traduit le malaise d'une conscience qui, tout en luttant contre les préjugés et les mythes collectifs, ne peut ou ne veut pas s'en affranchir complètement. Au lieu de rejeter le patrimoine communautaire dans sa totalité, Challe cherche à s'ajuster par rapport à lui. L'émancipation individuelle n'est pas, pour lui, un acte de dissidence. Elle est à considérer comme une incitation à réformer le système social de façon à ce qu'il favorise l'épanouissement des individus. Son écriture est à cet égard un lieu où l'être particulier et la collectivité engagent un dialogue en vue

de leur bien mutuel. Ainsi, la pratique scripturaire se présente comme un espace où la négociation s'impose pour celui qui cherche à témoigner de son temps mais qui désire aussi, ce faisant, fournir à la vie qu'il s'est rêvée un cadre digne d'elle.

Chapitre VII

LE DISCOURS EMPRUNTÉ

À la lecture des *Mémoires* de Challe et surtout de son *Journal de voyage*, on ne peut que s'étonner du nombre impressionnant d'occurrences discursives empruntées qui jalonnent ces textes. Sollicitée à des degrés variant d'une page à l'autre, la parole d'autrui frappe à la fois par son omniprésence et par son aspect polymorphe. Mise en évidence par des «marques citatives traditionnelles» ou diluée dans le texte accueillant par le biais du discours indirect, elle acquiert un statut ambigu, en prenant tantôt la forme d'un emprunt avoué, tantôt celle d'une attribution supposée. Outre la variété formelle, la parole des autres se caractérise aussi par la multiplicité des usages auxquels elle est destinée. Au-delà du rôle élémentaire consistant à étaler l'érudition de celui qui tient la plume, elle est appelée à remplir des fonctions plus spécifiques dictées par le contexte où elle est insérée.

Face à cette présence appuyée de la parole des autres dans une écriture qui se veut personnelle, une question s'impose : le discours emprunté et la nature dialogique qu'elle confère à toute pratique scripturaire ne risquent-ils pas d'affecter ou même de compromettre l'entreprise autobiographique de Challe?

L'examen de l'usage que fait notre auteur du discours d'autrui dans les ouvrages précités permettra de constater que, malgré le dialogue qui s'engage entre l'espace du «dedans» et le monde du «dehors», l'historien de sa vie sauvegarde la portée intime de ses écrits. Il se précisera au cours des pages qui suivent que loin de nuire au projet de se peindre, les voix étrangères introduites dans les *Mémoires* et le *Journal* accentuent paradoxalement le caractère intime de l'écriture challienne. Les motifs qui incitent Challe à ouvrir son discours à d'autres voix sont généralement étroitement liés à son vœu d'entrer en rapport avec des individus dans lesquels il peut se reconnaître et à celui, plus important encore, de donner plus de relief à sa vie. L'appropriation du discours d'autrui, nous le verrons, procure au Moi qui se dit un prestige analogue à celui que lui assure l'assimilation, soulignée dans le chapitre précédent, à des personnages plus chanceux ou plus célèbres ou à ce qu'opérera, nous le

constaterons plus loin, la participation par le biais du discours critique à la sphère du pouvoir réformateur.

A. L'écriture comme substitut du réel

Challe écrivant ses *Mémoires* et composant son *Journal* vit deux situations qui, bien que différentes matériellement, se révèlent identiques dans la mesure où elles suscitent les mêmes soucis existentiels. L'état dans lequel se trouve l'écrivain autour de 1716, alors qu'il essaie de combler ses «loisirs forcés» en faisant le bilan des trente dernières années du règne de Louis XIV, crée chez lui le même besoin de repli sur soi qu'il éprouve sur *L'Écueil* tandis qu'il est amené à remplir des charges indignes des mérites dont il se sent détenteur et à fréquenter des personnes auxquelles il refuse de s'identifier. Dans un cas comme dans l'autre, Challe constate avec amertume l'inadéquation entre la réalité rêvée et la réalité vécue, inadéquation qui par-delà les situations décrites plus haut constitue une constante de toute sa vie.

Issu d'une famille à peine sortie du peuple mais dont une branche est en train de réussir socialement, Challe mène une carrière qui, en permanence, le place à mi-chemin

entre les détenteurs du pouvoir et les fonctionnaires de dernier ordre. Second de Bergier, connu des Durey de Chevry et peut-être même protégé de Seignelay, il est pourtant maintenu dans un rôle subalterne et sans prestige. Pareillement, sur le bateau, il est au-dessus des matelots et des soldats mais plus bas que les officiers, que l'amiral et les principaux commanditaires. Cette position intermédiaire entre les grands dignitaires et le bas peuple plonge Challe dans un tiraillement perpétuel entre l'éventualité de la réussite et l'inévitabilité de l'échec. Le recours à l'écriture est dicté par le désir de substituer une situation imaginaire à une autre jugée peu satisfaisante.

1. Solitude et interrogation sur soi dans le *Journal*

Truffé de passages qui décrivent le processus menant du vécu à l'écrit, le récit de la traversée vers les Indes témoigne, plus que les *Mémoires*, de l'importance que représente, aux yeux de Challe, la pratique scripturaire d'abord comme activité qui lui permet d'échapper à la passivité et à l'oisiveté puis comme moyen de se soustraire à la médiocrité de sa vie réelle. Challe estime que sa présence parmi les matelots n'est qu'un simple caprice du

destin qui ne met pas toujours les hommes à la place qu'ils méritent. Le marin malgré lui est à la recherche d'une activité pouvant correspondre à ses attentes. C'est l'écriture qui, en servant de support à la pensée, peut vraiment sortir Challe de l'impasse où il se trouve : «Je me fais une nécessité de consommer le temps; & comment en remplirai-je les moments, sans plume ou sans livre?» L'acte d'écrire, qui permet à Challe d'opérer une rupture avec le monde matériel dans lequel il vit, nourrit en même temps le sentiment de singularité qui l'anime. La pratique de l'écrit devient le signe distinctif qui maintient l'écart entre l'homme ordinaire et l'homme cultivé. Elle permet à l'écrivain du roi d'accéder à un espace où seule une poignée de ses compagnons de bord peut le suivre. Un tel «passe-temps» correspond parfaitement au désir qu'a Challe d'afficher sa supériorité par rapport au reste de l'équipage. L'écriture est pour lui l'occasion de tenir en éveil son sentiment d'unicité et de célébrer, avec plus d'éclat, ses mérites personnels².

¹ *Journal*, p. 108. Un peu plus loin, Challe décrit l'appui que lui apporte le geste scripturaire : «Combien passerais-je de moments inutiles si ma plume & mon papier n'en remplissaient pas le vide?» *Ibid.*, p. 108.

² Cette conscience de soi et de son mérite propre trouve une expression particulière dans les nombreuses références littéraires qui jalonnent le récit de la

Ce double désir d'échapper aux circonstances réellement vécues et de coïncider avec une image rêvée de son moi s'accompagne d'une métamorphose du geste scripturaire lui-même. Au lieu de tenir, comme sa charge d'écrivain du roi l'y oblige, un journal de bord purement événementiel et utilitaire, Challe, méprisant sans doute cette activité qui est la marque de son infériorité sociale, compose son *Journal de voyage* qu'il édifie comme un espace de liberté et d'exaltation d'un moi idéal et idéal³. Une écriture à motivation externe change de vocation en se tournant vers le domaine de l'intériorité.

traversée vers les Indes. Le savoir dont témoignent les multiples citations rapportées n'est pas exempt d'un désir de l'intellectuel d'étaler son érudition qui, au-delà des différences de rang, le distingue réellement des autres. Tout laisse à croire que Challe considère la littérature comme un privilège, comme un outil servant à maintenir l'écart entre l'homme savant et l'homme ignorant. Seule une poignée de personnes raffinées peut, selon lui, jouir de certaines faveurs. Ce sentiment de supériorité trouve une parfaite illustration dans l'épisode des huîtres où Challe, «écarte la "canaille", ici les matelots», de ce qu'il considère comme un «bonheur réservé à une petite société élitiste d'amis. Sans cette distinction, lui et son habituelle compagnie n'auraient plus de privilèges, plus d'huîtres à partager». Voir à ce sujet M. Weil, *Challe romancier*, p.83.

³ Cette attitude illustre encore une fois l'aptitude essentielle de Challe à manipuler, au service de ses aspirations les plus profondes, les données de la réalité.

Le rédacteur, insatisfait de sa situation réelle et fuyant les êtres qui l'entourent, se rend compte qu'il lui est possible de converser avec soi: «Un homme qui écrit, disait Paul Valéry, n'est jamais seul.⁴» Le monologue des écritures du moi s'offre, pour ainsi dire, comme un produit de substitution au dialogue impossible. Ces mots de Georges Gusdorf sont significatifs à cet égard : «Le sujet découvre cette possibilité de parler tout seul, comme le fait parfois un être isolé, seulement pour rompre sa solitude.»⁵ Tout se passe comme si l'expression écrite fournissait à Challe un complément d'être destiné à combler sa déficience existentielle.

L'écriture comme moyen qui rend possibles les retrouvailles avec soi et la substitution d'un monde idéalisé à l'univers réel n'est cependant pas sans danger pour la personne qui s'y adonne. La pratique scripturaire articulée uniquement autour du sujet pensant risque de devenir un facteur d'aliénation dans la mesure où elle peut amplifier le sentiment de solitude éprouvé par l'intéressé. Le dialogue avec soi ne présente donc pas que des

⁴ Paul Valéry, *Mauvaises pensées; Oeuvres*, Pléiade, t. II, p. 899. Cité par G. Gusdorf, *Les écritures du moi*, Paris, Odile Jacob, 1991, p. 388.

⁵ G. Gusdorf, *op. cit.*

avantages. Challe en perçoit le caractère périlleux :

Compte-t-on pour rien les idées tumultueuses et confuses qui frappent l'esprit, lorsqu'il est livré à lui-même?⁶

L'homme n'a point de plus grand ennemi que lui-même lorsqu'il se livre aux divagations de son esprit.

Conscient du risque de se perdre dans le labyrinthe des questions qu'il se pose à lui-même, Challe investit son écriture d'une dimension dialogique qui, tout en privilégiant le rapport de soi à soi, n'exclut pas la relation aux autres. Ce n'est pas le seul fait d'écrire, au lieu de s'acquitter de ses tâches quotidiennes, qui représente pour Challe une planche de salut. L'activité scripturaire le fait accéder à une forme de vie où il se retrouve au sein d'une communauté choisie et complice. C'est là que la citation révèle sa pleine efficacité.

Décrivant la démarche de Rousseau qui quitte la société des hommes pour accéder à un monde peuplé d'êtres selon son coeur, les mots suivants de Todorov s'appliquent également à Challe qui à son tour voit dans la pratique de l'écrit une façon de fuir la réalité environnante et d'entrer en rapport avec les esprits qui le fascinent : «La première transformation de la relation aux autres consiste

⁶ *Journal*, p. 108.

⁷ *Ibid.*, p.111.

à agir sur la forme même du contact, en substituant un échange médiatisé à la promiscuité de la présence humaine»⁵. Faute d'un milieu favorable à la réalisation de sa quête, Challe se donne des interlocuteurs de nature textuelle : «Je jette mes idées sur le papier jusqu'à ce que le voyage plus avancé m'offre des occasions d'entretenir autrui.»⁶ Le maniement de la plume permet à l'écrivain du roi de se retirer dans un monde peuplé d'êtres partageant sa sensibilité et ses aspirations. Les propos suivants de Maurice de Guérin prouvent que pour nombre d'historiens d'eux-mêmes, l'écriture constitue le dernier refuge des individus insatisfaits de leur situation dans le monde et qui trouvent dans le dialogue avec un autre soi-même un remède à leur frustration :

O mon cahier, tu n'es pas pour moi un amas de papier, quelque chose d'insensible; non, tu es vivant [...]. Tu es pour moi ce que je n'ai pas trouvé parmi les hommes, cet être tendre et dévoué qui s'attache à une âme faible et malade, qui l'enveloppe de son affection, qui seul comprend son langage (...) ¹⁰.

⁵ T. Todorov, *Frêle bonheur*, Paris, Hachette, 1985, p. 48.

⁶ *Journal*, p. 108.

¹⁰ Maurice de Guérin, *Journal intime ou le Cahier vert*, 20 avril 1824, *Oeuvres de Maurice de Guérin*, publiées par B. d'Harcourt, t. I, Belles Lettres, 1947, p. 202. Cité par G. Gusdorf, *les écritures du moi*, Paris, Odile Jacob, 1991, p. 387.

L'évasion vers l'univers de papier, annonçant les *Rêveries* de Rousseau, permet à Challe d'entrer en contact avec les auteurs illustres. Grâce à une synchronie imaginaire, un dialogue s'instaure entre auteurs cités et auteur citant. L'usage de la citation autorise la coexistence, au sein d'un même texte, d'écrivains appartenant à des époques différentes. Présentant le double bénéfice de substituer l'enchantement d'un monde idéalisé à la détresse du monde réel et de protéger l'observateur de lui-même des dangers de l'interrogation sur soi, la forme dialogique de l'écriture n'est pas sans danger pour autant. Elle risque en effet de perturber le projet autobiographique dans la mesure où elle semble abolir l'adéquation souvent établie entre écriture du moi et unicité de la voix.

2. L'intégrité personnelle menacée?

La multiplicité des voix qui, par le biais de la citation, s'expriment dans les *Mémoires* et dans le *Journal d'un voyage aux Indes Orientales* donne au discours sur soi une résonance polyphonique qui risque d'affecter sa nature autobiographique. L'insertion d'une parole étrangère au sein d'un discours qui se veut personnel représente une

menace pour la présence à soi dans l'énonciation ou du moins une concurrence. Il est intéressant, par conséquent, de voir comment Challe réussit à garder la haute main sur son discours tout en y intégrant celui d'autrui. L'examen de certains traitements auxquels est soumise la parole des autres permettra de constater que la coexistence, dans les textes challiens, entre un discours personnel et un autre emprunté n'est pas toujours à concevoir comme une aliénation du sujet pensant.

Le rapport entre le Moi et le monde se double, dans le cas de Challe, d'une valorisation de la subjectivité créatrice. Notre auteur utilise les données du savoir collectif en les transformant en une composante de sa mythologie personnelle. L'originalité individuelle se perçoit chez lui à travers le travail de transformation auquel il soumet, comme nous le verrons dans les occurrences analysées plus loin, les matériaux empruntés au patrimoine communautaire. «L'appropriation des lieux communs qui ont fait leurs preuves, maquillés de circonstances particulières, permet à l'expérience personnelle de se mouler»¹¹ dans un discours dont le

¹¹ H. Friedrich dit par ailleurs que : «c'est seulement par l'assimilation des corps étrangers à sa propre substance que le savoir livresque, la pure et simple connaissance littéraire s'élève au rang de la culture.»

prestige rejaillit sur elle.

L'existence dans un récit personnel de matériaux empruntés à l'héritage collectif, loin de faire obstacle à la connaissance de soi, intervient plutôt comme un moyen d'investigation. Les autorités invoquées dans le *Journal* permettent à Challe de se découvrir à lui-même. Le commerce avec les textes anciens est considéré comme un instrument supplémentaire de recherche de sa propre vérité, ce qui, en même temps, donne une dimension introspective à son écriture. Deux facteurs permettent cette conciliation entre la littérature intime et le recours au discours des autres. D'une part, Challe, n'empruntant rien au patrimoine sans le transformer en conviction et en opinion personnelles¹², garde le contrôle de son écriture même lorsqu'il prête la voix à autrui. D'autre part, la citation sert souvent de tremplin à sa démarche autobiographique dans la mesure où elle lui permet de passer de propos objectifs à un discours

Montaigne, Éditions Gallimard, 1976, p. 49. Traduit de l'allemand par Robert Rovint.

¹² H. Friedrich dit à ce sujet : «ce n'est que lorsque la matière étrangère, dont personne ne saurait se passer, est assimilée par l'individu et devenue le son même de sa voix que la culture se hausse de l'imitation à l'originalité. La vérité personnelle, à quoi tout vise ici, ne s'obtient qu'en soumettant les biens hérités à l'épreuve de leur convenance à l'héritier.» *Ibid.*, p. 49.

sur soi.

Un exemple du *Journal* montre que, chez Challe, le désir d'émulation fonctionne comme un moteur de créativité et non pas comme un facteur de passivité. Décrivant l'amertume qu'il a éprouvée à la lecture de la violente lettre où Pierre Raymond, mal instruit des circonstances de l'incident, lui reprochait sa conduite dans l'affaire Albus, l'écrivain du roi cite deux vers d'Ovide qui expriment bien son sentiment :

*Conscia mens recti, Famae mendacia ridet,
Sed nos ad vitium credula turba sumus*¹³.

Différentes raisons justifient l'insertion des vers d'Ovide dans le récit de la traversée vers les Indes. D'une part, ils permettent à Challe de clamer son innocence et de qualifier indirectement de médisance les accusations formulées contre lui. D'autre part, ils lui fournissent un moyen subtil de retourner le reproche à son destinataire qui, à son dire, adhère à des propos calomnieux sans prendre le soin de vérifier leur fondement. Challe, on le voit, s'applique à contrer l'autorité sociale qu'exerce sur lui son oncle et protecteur en lui opposant l'autorité littéraire, voire morale dont jouit le poète latin.

¹³ *Journal*, p. 75.

Rappelons, par ailleurs, que l'invocation des vers ovidiens permet à l'écrivain du roi de mieux accepter son infortune et de l'anoblir en même temps dans la mesure où il la voit préfigurée par un poète révééré.

La justification logique de cet emprunt s'accompagne d'un travail d'adaptation destiné à mieux intégrer les vers cités au texte citant et qui montre par là même que le recours au discours d'autrui intervient souvent, chez Challe, comme une incitation à la création. Manifestant le regret de voir «une pensée si belle, si morale & si chrétienne» exprimée par un poète païen, l'écrivain du roi éprouve aussitôt le besoin de l'«habiller à la française»:

*Lorsqu'on a bonne conscience
On se rit de la médisance,
On en méprise le venin;
Mais malheureusement, c'est le destin du monde
De jamais n'examiner rien;
Et sur quelque bon droit qu'un innocent se fonde,
Dès qu'il est accusé, l'on n'en croit point de bien¹⁴.*

Le travail de traduction et de versification qu'exige la conversion des vers ovidiens vers le français prouve que Challe aime conserver le contrôle de son texte même lorsqu'il y introduit une parole étrangère. Le discours emprunté n'est intégré à l'écriture challienne que s'il

¹⁴ *Loc.cit.*

est soumis à une créativité qui donne à celle-ci un rôle actif dans la mise en relief du vécu raconté. Admirateur des Anciens, Challe n'utilise généralement leurs propos que pour plaider sa cause¹⁵. Dans l'entrée du 24 août 1690 où il rapporte tout ce qu'il a vu à Pondichéry, l'écrivain du roi explique que les veuves brahmanes «dont le mariage n'était point consommé» doivent se rendre aux Pagodes, genre de temples où sont érigées des statues que ces peuples adorent, afin de divertir ces idoles qui ont «une représentation de nature d'homme, d'une grosseur & d'une longueur plus qu'humaine»¹⁶. Voulant approfondir sa connaissance de ces pratiques qui lui paraissent étranges, Challe dit qu'il se mettrait volontiers dans la tenue de nos premiers parents afin de pouvoir entrer dans une pagode : «ne me piquant pas d'une dévotion scrupuleuse ni superstitieuse, j'aurais pour satisfaire ma curiosité, ôté non seulement mes souliers mais mes habits, & ma chemise

¹⁵ Il suit, sur ce plan, les traces de son maître à penser, Montaigne, dont H. Friedrich dit à juste titre : «Aux rares exemples qui le montrent révérent un Grec ou un Romain sans restriction s'opposent les nombreux autres où il mêle la critique ou l'ironie à la vénération». *Op.cit.*, p. 51.

¹⁶ *Journal*, p. 301.

aussi»¹⁷. Afin d'atténuer la trivialité des propos que lui inspire la nature du sujet traité, Challe cède la parole à Boccace dont les vers traduits ci-après le tirent d'embarras :

Excepté, qu'au lieu d'une pomme,
J'aurais peut-être pris en main
Ce qui servit au premier homme
À conserver le genre humain.¹⁸

Le discours cité, qui donne à Challe la possibilité d'exprimer sa pensée, lui permet par la même occasion de se mettre à l'abri de tout blâme éventuel, car en recourant à la parole empruntée, l'écrivain du roi laisse à l'auteur cité la responsabilité de son audace.

L'usage de la citation produit le même effet rhétorique dans un autre passage du *Journal*. Apparemment intrigué par M. de Quermener, qui lui paraît «fort pieux et homme d'esprit et d'étude», Challe lui réserve la quasi-totalité de l'entrée du 26 septembre 1690. L'écrivain de *L'Écueil* emprunte des vers à Scarron pour décrire ce personnage :

*Il porte une barbe en crépine:
Dieu la préserve de vermine;
Car si vermine s'y fourrait,*

¹⁷ Ibid., p. 298.

¹⁸ Loc.cit.

*Trop souvent il se gratterait:
Dont pourrait souffrir du dommage
La gravité du personnage*¹⁹.

Les vers de Scarron opèrent un retournement de situation. Les propos élogieux tenus au début à l'endroit de l'invité de M. Charmot donnaient à penser que le reste de l'article révélerait d'autres qualités du personnage. Ce n'est là qu'une illusion. Également habile et subtil, Challe trace un portrait caricatural de M. de Quermener sans en être tout à fait l'artisan. L'écrivain du roi relativise l'admiration qu'il a manifestée au début de son article sans vraiment se contredire. Dans le commentaire qui lui appartient en propre, il reste fidèle à ses propos de départ même si, en vérité, il a cessé de l'être. Le discours emprunté, on le voit, permet à Challe de formuler une opinion tout en prenant ses distances par rapport à elle.

Outre ce premier régime rhétorique qui permet à l'écrivain de se désengager de toute responsabilité découlant des propos qu'il véhicule, la parole des autres est soumise à un autre traitement qui la rend apte à étayer certaines attitudes personnelles. En effet, citer des auteurs de renommée est souvent dicté par le besoin de

¹⁹ *Ibid.*, p. 323.

fonder ses jugements sur des opinions solidaires. Dans les *Mémoires*, alors qu'il parle du rôle des receveurs généraux des finances et des traitants des charges de nouvelle création dans l'appauvrissement du peuple, Challe, s'inspirant cette fois d'un document quasi contemporain, renvoie au cahier de remontrances adressé par M. La Fond de la Beuvrière à M. de Ponchartrain. Le mémorialiste, qui propose un compte rendu du texte auquel il se réfère, nous apprend que l'intendant en Poitou «y représente avec sincérité la misère du peuple, l'impossibilité où il était de cultiver et de semer les terres faute de grains et d'animaux de labour»²⁰. L'usage que fait ici Challe de la citation lui permet d'appuyer la critique qu'il formule à l'endroit de «tous ceux qui avaient pouvoir de lever sur le peuple ce que le Roi voulait qu'il lui fût dû»²¹. Dans un autre passage des *Mémoires*, Challe assigne à la citation une fonction similaire. En soulignant l'aspect négatif de la révocation de l'Édit de Nantes, geste qu'il reproche vigoureusement à Louis XIV, le mémorialiste rapporte des vers qui expriment la détresse de ceux qui ont été bannis

²⁰ *Mémoires*, p. 84-85.

²¹ *Ibid.*, p. 83.

par cet acte d'intolérance²². En cédant la parole aux intéressés eux-mêmes, c'est-à-dire aux religionnaires persécutés, Challe cherche à doter ses propos d'une valeur coercitive. Le recours à la parole des autres est un moyen de donner du poids aux jugements émis par l'écrivain. L'autorité dont jouissent les auteurs cités renforce en quelque sorte la nature testimoniale de l'écriture mémorialiste. Permettant à l'auteur citant de se dédouaner en jetant le propos sur l'autre ou, au contraire, de renforcer une attitude personnelle en l'appuyant d'une opinion similaire, la citation n'affecte pas réellement l'authenticité du discours challien dans la mesure où elle est constamment soumise à un travail d'adaptation qui l'amène à épouser le sens des propos auxquels elle se joint. Challe ne se laisse pas déposséder du contrôle qu'il a sur son langage. C'est sous son patronage que s'effectue la fusion entre la parole accueillante et la parole empruntée. Il ne donne pas à son discours le statut d'un simple commentaire d'un langage préalable. Son écriture existe en elle-même et par elle-même, ne

²²*Consulte, si tu veux, la primitive histoire:
Ce tyran dont l'Église abhorre la mémoire,
Julien l'Apostat, pour détruire la foi,
Contre les oints de Christ en fit bien moins que toi.*
Ibid., p. 39.

sollicitant l'appui des autres que pour souligner la correspondance entre la pensée qu'elle traduit en mots et les esprits honorés par la tradition.

La conférence avec F. Martin et le discours du chef indien Arouïmtesche, cités de mémoire respectivement dans le *Journal de voyage* et dans les *Mémoires*, montrent, par ailleurs, que même quand il feint de céder la parole aux autres, Challe continue à parler sous des identités empruntées. Cette ruse énonciative lui permet d'agir à la fois sur la forme et sur le fond du dire qu'il prétend rapporter afin de l'utiliser en tant qu'argument d'autorité. Ces longs discours, Challe les recompose et, «le(s) récrivant, il y met nécessairement du sien, sans qu'on soit en mesure de déterminer avec exactitude ce qui lui revient en propre.²³» En quête d'une solidarité pouvant donner une valeur coercitive à ses propos, l'écrivain du roi n'hésite pas à se projeter dans les personnages qu'il met en scène comme il le fait dans les *Illustres Françaises*. Ces occurrences montrent que, sous l'apparence d'une écriture dialogique, Challe tient un discours monologique où la parole d'autrui est constamment remodelée

²³ J. Chupeau, «Le voyageur philosophe ou Robert Challe au miroir du *Journal d'un voyage aux Indes*», p. 48.

à la lumière des croyances personnelles.

Malgré la réticence que ce procédé peut soulever, c'est en partie grâce à une parole étrangère que paradoxalement le dire chalien acquiert sa teneur autobiographique²⁴. Le rôle de la citation dans le renforcement de la dimension personnelle du discours accueillant consiste non seulement à habiller les convictions de Challe d'un discours prestigieux, mais aussi à établir un lien entre des propos objectifs et des sujets relatifs à la vie et à l'individualité de l'auteur et surtout à opérer ainsi un rapprochement entre le moi historique du sujet parlant et son moi idéalisé.

B. La citation comme support d'un discours sur soi

Partisan de la révélation détournée, Challe trouve dans la pratique citationnelle un moyen efficace de parler de lui-même selon le mode qui lui convient le mieux: celui

²⁴ Dans certains cas, la peinture de soi se fait grâce à une projection dans les personnages mentionnés dans les textes cités. C'est le cas par exemple dans un passage où Challe s'identifie au paysan de Montfleury par le biais de la formule suivante : «Je suis là-dessus comme le paysan de Montfleury»; *Journal*, p. 398. Challe utilise le même procédé quand il dit : «Je suis là-dessus comme Thomas a Kempis ou Jean Gerson»; *Ibid.* p. 105. Précisons que dans le premier cas Challe s'identifie à un personnage fictif, alors que dans le second il se reconnaît dans des personnages historiques.

de la discontinuité. Les différents micro-récits autobiographiques, qui donnent aux *Mémoires* et au *Journal* une couleur intime, sont souvent amorcés par des citations. Inspiré par Ovide, qui parle de la fuite du temps²⁵, Challe éprouve le besoin de rivaliser avec lui. Il compose à son tour des vers qui décrivent l'écoulement du temps et le regret qu'il a de ne pas avoir su tirer profit des années qu'il a vécu :

*Le temps insensiblement fuit,
Le nombre de nos ans augmente.
Malheureux que je suis! J'en compte un avec
trente,
Sans pouvoir en montrer le fruit.*²⁶

Après ces vers où il déplore la stérilité de sa vie, l'écrivain du roi glisse une note autobiographique lorsqu'il mentionne sa date de naissance. «C'est à pareil jour de Saint-Laurent, dimanche 10 août 1659, dit-il, que je suis né, et que ma mère, à ce qu'elle m'a dit, souffrit beaucoup pour rien qui vaille»²⁷. La citation du propos de la mère suggère ici une origine possible des sentiments de

²⁵ «Le temps s'évanouit, les années impassibles nous regardent vieillir». C'est là la traduction que F. Deloffre propose de la réflexion d'Ovide : *Tempora vanescunt, tacitisque senescimus annis*. *Journal*, p. 283.

²⁶ *Journal*, p. 283.

²⁷ *Ibid.*, p. 283.

culpabilité et de frustration exprimés par les vers rapportés plus haut. Il est intéressant de voir, par ailleurs, comment l'insertion de la parole d'autrui permet à l'écrivain d'effectuer un retour vers soi et de verser dans la confidence autobiographique. Plus loin dans le *Journal*, la conversation avec M. Charmot sur l'incapacité de l'homme de connaître Dieu conduit Challe à citer un sonnet de Saint-Évremond. Pour décrire les circonstances dans lesquelles il a eu connaissance de ce poème, Challe insère un micro-récit rétrospectif où il donne des indications relatives à sa propre vie²⁸. Il rappelle brièvement sa capture à la Hève par les Anglais, son emprisonnement à Boston et son transfert à Londres. Puis, par association d'idées, il évoque sa rencontre avec Saint-Evremond avec qui il prétend avoir partagé ses repas : «J'ai bu & mangé avec lui, & son esprit, dans un corps bien vieux, conserve toute la vivacité de la jeunesse»²⁹. La subordination des révélations autobiographiques à la citation est également perceptible dans le récit d'un différend qui a opposé Challe à Bouchetière, non converti. Notons seulement que cette fois l'accent est mis sur le

²⁸ *Ibid.*, p.97-98.

²⁹ *Ibid.*, p. 97.

caractère de l'écrivain et non sur son vécu. Challe raconte comment il cherche à intimider son adversaire en lui chantant au nez des vers de Quinault :

*Allez, partez, belle Hermione:
Allez exécuter ce qu'un rat vous ordonne;
Et que le diable aille avec vous*³⁰.

La parole citée, telle qu'elle est utilisée ici, reflète la nature belliqueuse de celui qui écrit et fait état de son amour-propre chatouilleux. Elle renseigne ainsi le lecteur sur le caractère de l'écrivain. Cet incident est d'ailleurs repris dans une discussion où Challe conseille à M. Blondel de faire preuve de fermeté envers les hommes qu'il commande. Amorcé par une citation du précepte de Sénèque, *Age quod agis*³¹, le récit de cette escarmouche permet à l'écrivain du roi de montrer à son interlocuteur l'attitude qu'il faut adopter afin de mériter l'estime et le respect d'autrui. En racontant à M. Blondel comment, par son intransigeance, il a pu ramener Bouchetière sur le droit chemin, Challe exhibe son habileté en matière de relations humaines.

³⁰ *Ibid.*, p. 86; vers extraits de *Cadmus* de Quinault, acte II, scène 4.

³¹ *Ibid.*, p. 324.

Toujours par le biais de la citation, l'écrivain nous révèle un aspect additionnel de sa personnalité dans un autre passage du *Journal*³². À l'occasion du commentaire qu'il fait à propos de la maladie de M. de la Ville-aux-Clercs, Challe dit qu'il faut qu'un homme soit fou pour «se livrer aux plaisirs jusqu'au point d'intéresser sa santé». Pour appuyer ses propos, Challe cite le marquis du *Misanthrope* dont il trouve la réflexion très juste :

*Oh! ma foi, tel que soit le mérite des belles,
Je suis persuadé qu'on vaut son prix comme elles.*³³

Ces vers reflètent l'extrême prudence de Challe en matière d'aventures galantes. La parole citée rejoint, par l'idée qu'elle exprime, différents passages du *Journal*³⁴ qui témoignent de la même peur de notre auteur devant les

³² *Ibid.*, p. 235.

³³ La citation est légèrement modifiée. Dans *Le Misanthrope*, II. 1, le petit marquis Acaste dit :
*Quelque soit le mérite des belles,
Je pense, Dieu merci, qu'on vaut son prix comme elles.*

³⁴ «Ces sortes d'amours à la Céladon [le] choquent comme le diable», *Journal*, p. 235; «un homme d'esprit ne doit regarder les dames que comme un simple amusement, & que c'est pure folie de s'y attacher jusqu'à en perdre le repos», *Loc.cit.*, p. 235.

«conséquences physiques de certaines rencontres»³⁵. Cette citation présente un double avantage. Elle montre que l'usage du discours emprunté obéit principalement au besoin de consolider des attitudes personnelles par des opinions solidaires et révèle le lien qui existe entre la parole des autres et la peinture de l'univers psychologique de Challe. Les mots d'autrui, intégrés au discours challien, concourent à tracer un portrait personnel, brossé par touches successives.

La citation n'intervient pas seulement dans la peinture de soi ou dans l'exposé des opinions personnelles. Elle constitue aussi un élément essentiel du récit des différents événements vécus pendant la traversée. Dans l'entrée du 21 mars 1690, Challe décrit la noyade de François Nicole puis exprime ses sentiments à l'endroit de cet événement tragique en citant des vers de son poète préféré : «Quelle mort! Voici ce qu'en dit Ovide»³⁶. Ce qui attire l'attention dans cet épisode, c'est la façon dont Challe cède la parole au poète latin. L'expression "Voici ce qu'en dit Ovide" donne à penser que l'auteur cité a

³⁵ M.-L. Girou-Swidorski, «Challe et les femmes», p. 182.

³⁶ *Journal*, p. 142.

conçu les vers en question spécialement pour décrire l'événement en question. Tout se passe comme si Challe ignorait l'écart temporel qui sépare le discours rapporté et l'événement décrit. La contemporanéité qu'il crée au niveau de l'imaginaire lui permet de transformer son texte en un dire collectif qui fait de lui le collaborateur direct du poète cité. Le désir de rivaliser avec ce dernier ne tardera pas à se manifester de façon plus explicite. Quelques lignes plus loin, Challe propose une version française des vers d'Ovide : «Voici la paraphrase que j'en ai faite, dit-il, car je me mêle parfois de versifier»³⁷. Challe fait entrer Ovide dans son discours mais s'introduit à son tour dans l'inspiration ovidienne. Le commerce entre l'auteur cité et l'auteur citant concrétise pour ainsi dire leur égalité. L'usage de la citation dans la relation de cet événement tragique provoque un détournement du récit

³⁷ En écho aux vers d'Ovide, Challe dit ceci:
C'est quelque chose au moins à qui finit son sort
Suivant les lois de la nature,
C'est quelque chose au moins à qui trouve la mort
Dans une guerrière aventure,
D'espérer une sépulture!
On parle à ses amis, on parle à ses parents :
Cela console en quelque sorte;
Mais se voir dévorer par des gouffres vivants,
Mon Dieu dans ces cruels moments,
Pour bien mourir en vous, l'âme est-elle assez forte?
 Ibid., p. 143.

qui se transforme aussitôt en digression sur la condition de l'homme dans le monde, où Challe fait intervenir une quantité d'auteurs qui expriment des pensées analogues aux siennes³⁸. La mort du jeune matelot sert à amorcer un discours spéculaire, où la superposition de propos similaires prend l'allure d'une concertation collective. Soulignons, par ailleurs, que le discours emprunté opère une dramatisation de cette mort qui, par le biais du procédé rhétorique classique de la *deploratio*, accède à la dignité d'un événement méritant un traitement proprement littéraire. La sollicitation de la collaboration d'auteurs illustres tient lieu d'hommage à ce malheureux matelot emporté par une mort précoce et dont la fin tragique suscite sans doute chez Challe la crainte de connaître le même sort. La parole des autres apparaît comme un moyen de réfléchir sur soi et de conférer un relief particulier au témoignage sur le vécu.

L'alliance qui se noue entre l'écriture de témoignage et le discours proprement littéraire est également

³⁸ Après la paraphrase des vers ovidiens, Challe évoque successivement : Chausson, Job, Benserade, Descartes, saint Bernard. Conscient de la digression qu'il fait, l'écrivain du roi se justifie ainsi : «Je suis fâché de ma longue digression; mais c'est le moins que je doive à un bon matelot que nous regrettons tous». *Ibid.*, p. 145.

perceptible dans l'article du 6 août 1690 où, pour rendre compte de la violence des pluies qu'il y a eu la veille, Challe emprunte ces vers à Boileau :

*Qu'il semblait que le ciel qui fondait tout en eau
Voulait nous inonder d'un déluge nouveau*³⁹.

L'arsenal citationnel, on le voit, permet de décrire les circonstances et les péripéties vécues pendant le voyage et de leur donner une dimension littéraire. Encore une fois, la citation crée un lien entre le récit du quotidien et un discours proprement livresque. Les pans de vie rapportés dans le récit de la traversée vers les Indes donnent l'impression qu'ils sont constamment repensés à la lumière du dire littéraire qui les accompagne.

L'écriture du moi, telle que pratiquée par Challe, ne se limite pas à rapporter les événements vécus au jour le jour. Elle se charge également de les commenter, de les comparer à des situations vécues par d'autres personnages en d'autres temps, en d'autres lieux, et décrites dans d'autres textes. Tout se passe comme si les mots d'autrui avaient, aux yeux de l'écrivain du roi, plus de puissance pour exprimer adéquatement les choses de la vie, comme si conter son histoire ne pouvait se faire que grâce à un

³⁹ *Ibid.*, p.277.

inévitable emprunt.

La parole citée, par sa nature littéraire, permet à Challe de faire reculer les limites du réel. Citant un passage d'Ovide ou rapportant des vers de Boileau, l'historien de lui-même poétise son vécu en le faisant voir à travers la lorgnette des artistes du langage. Comme par un effet de contagion, les fragments empruntés transforment le récit de vie en dire littéraire. Pour Challe, dont l'objectif est de se donner par l'écriture une vie meilleure que celle qu'il a réellement vécue, raconter son histoire ne se fait pas avec les seuls mots de tous les jours. Parler de soi implique également l'usage des formules qui ont acquis leur titre de noblesse.

Présentant le double avantage de donner accès à un monde imaginaire où le Je qui tient la plume peut coïncider avec son moi rêvé et de conférer au vécu raconté le prestige des mots dans lesquels il est coulé, la citation représente un apport considérable au projet autobiographique challien. Si l'auteur citant prend le risque de perturber la nature personnelle de son discours en y introduisant des voix étrangères, il gagne au change dans la mesure où les paroles empruntées lui permettent d'édifier un espace mythique où le colloque avec des êtres choisis nourrit son désir d'égaliser les *Olympiens* du

patrimoine communautaire. L'usage de la citation, loin d'enlever à Challe la propriété de son discours, constitue une ruse rhétorique destinée à masquer son attitude mégalomane qui le porte à rivaliser avec tout être jouissant d'une quelconque autorité ou du moins à revendiquer son droit d'accès au panthéon de la renommée.

Chapitre VIII

Discours critique et vision utopique

Les *Mémoires* de Robert Challe et, à un degré moindre, son *Journal de voyage aux Indes* sont jalonnés de passages où l'écrivain porte un regard critique sur la société de son époque. Cette dimension satirique, qui constitue un lieu commun de la littérature de témoignage en général et de la pratique mémorialiste en particulier, n'est pas chez Challe une simple composante générique. Sous la chape d'un faisceau discursif à résonance collective et à caractère utilitaire, notre auteur cherche à satisfaire une double vocation personnelle. Il s'agit pour lui de prendre sa revanche sur les puissants de son temps, coupables selon lui d'avoir causé son échec social, et de se donner une image plus reluisante aux yeux de ceux qui pourront le juger.

L'analyse du discours satirique challien, permettant de relever les idées sociales et politiques de l'écrivain, montrera comment en se posant tantôt comme critique, tantôt comme conseiller des dirigeants du secteur financier,

Challe tente, grâce au savoir qu'il étale et aux vues qu'il présente, de prouver que sa vie n'a pas été qu'un enchaînement d'échecs.

A. Les critiques

1. Louis XIV

Dès la phase inaugurale des *Mémoires*, Challe donne un ton critique à son témoignage en s'engageant à «parler sans flatterie» de Louis XIV. La critique du Roi Soleil est l'occasion pour le mémorialiste de dresser le bilan d'un règne à peine achevé. Placée au début de l'ouvrage, elle permet aussi d'introduire une figure emblématique qui, dans nombre d'épisodes, sera invitée à jouer un rôle de garant et d'arbitre.

Challe, qui s'inscrit dans la lignée des moralistes chrétiens, Fénelon en tête, rappelle les devoirs du monarque envers son peuple et entreprend de le juger moralement. Scandalisé par les multiples cas de corruption et de délits commis sous son règne, le mémorialiste n'hésite pas à condamner sa complaisance coupable. Conscient qu'il court le risque d'être censuré, il forge un moyen qui le tire d'embarras. En divisant la sphère au pouvoir en deux clans distincts, à savoir le Roi et ses

collaborateurs, il peut condamner les abus sans s'attaquer directement au souverain. Challe reprend pour son compte un procédé utilisé par la plupart des esprits critiques de son temps¹.

a. L'influence des flatteurs

Challe prétend que lorsqu'il décide «dans le moment et sans autre conseil que sa probité naturelle»², le monarque

¹ L'idée selon laquelle les mauvaises actions du Roi résultent de l'influence des flatteurs est un lieu commun du portrait que tracent les critiques de l'époque de Louis XIV. Ces vers de Racine extraits d'*Athalie* le montrent bien :

De l'absolu pouvoir vous ignorez l'ivresse,
Et des lâches flatteurs la voix enchanteresse.
Bientôt ils vous diront que les plus saintes lois
Maîtresses du vil peuple, obéissent aux rois;
Qu'un roi n'a d'autre frein que sa volonté même;
Qu'il doit immoler tout à sa grandeur suprême;
Ainsi de piège en piège, et d'abîme en abîme,
Corrompant de vos moeurs l'aimable pureté,
Ils vous feront enfin haïr la vérité,
Vous peindront la vertu sous une affreuse image.

La même image d'un roi aimant la flatterie et dupe de son entourage revient sous la plume de Jurieu : «Le roi s'est fait donner plus de faux encens que tous les demi-Dieux des païens n'en ont eu de véritable. [...] Jamais homme n'a aimé les louanges et la vaine gloire au point que ce prince l'a recherchée. [...] Il nourrit [...] autour de lui une foule de flatteurs qui enchérissent les uns sur les autres.» Cité par Nicole Ferrier-Caverivière dans *L'image de Louis XIV dans la littérature française de 1660 à 1715*, Paris, PUF, 1981, p. 325.

² *Ibid.*, p. 41.

agit en protecteur de l'intérêt commun et en défenseur des causes justes. Mais quand il se fie à ses conseillers, il se voit impliqué dans des affaires douteuses :

*Ainsi, par faux conseils, l'homme se vit poussé
À suivre aveuglément le désordre et le vice.*³

Challe estime que le plus grand tort de Louis XIV était de se soumettre à l'influence des flatteurs. Il précise que, sous leur inspiration, le monarque s'est figuré «que le pouvoir absolu était le plus parfait des gouvernements»⁴. Cet absolutisme monarchique l'a placé dans «une espèce de nécessité de violer les privilèges les plus sacrés»⁵.

En soulignant la place qu'occupent les flatteurs dans la sphère du pouvoir, Challe montre comment ils ont fait faire à Louis XIV une infinité d'erreurs tant sur le plan de la politique extérieure qu'intérieure. Le rappel des plus importantes fautes commises par le monarque l'amène à proposer un bilan plutôt négatif des trois dernières décennies de son règne.

³ *Ibid.*, p. 195.

⁴ *Ibid.*, p. 41.

⁵ *Ibid.*, p. 42.

b. Les fautes de Louis XIV

Les reproches que Challe formule à l'endroit de la politique de Louis XIV sont essentiellement fondés sur une conception du monde et de la conduite des affaires publiques, développée au long d'une expérience personnelle qui lui a permis de se former une vision du grand commerce et de la politique coloniale en lui donnant l'occasion de comparer le système français à certains modèles étrangers.

Parmi les erreurs commises par le Roi Soleil, celles que Challe dénonce avec le plus de vigueur concernent les concessions territoriales faites à l'Angleterre. Anglophobe, il ressent comme une humiliation le passage de certaines colonies françaises dans le Nouveau Monde sous contrôle britannique. Conscient de l'importance et de l'enjeu stratégique de la présence française en Amérique, Challe condamne avec acharnement le traité d'Utrecht :

...ceux qui, comme moi, ont été dans l'Acadie et le Canada (...) savent aussi qu'il aurait été plus avantageux à la France de leur céder la Normandie, la Bretagne et même l'Aquitaine, comme ils l'ont eue autrefois, que de leur céder l'Acadie, Terre-Neuve et la baie d'Hudson.⁶

Challe condamne avec la même ardeur «l'indigne et infâme» traité de Ryswick qui a fait perdre à la France des

⁶ *Mémoires*, p. 62.

territoires qu'elle avait conquis autrefois. Tels sont Pignerol, Casal et Dunkerque⁷.

Challe déplore ces concessions territoriales parce que, selon lui, elles portent atteinte à la grandeur de la France et lui ôtent des sources de revenu nécessaires à son épanouissement économique. Ses voyages en Asie et en Amérique, qui l'ont instruit sur la façon de gérer les comptoirs commerciaux, lui ont fait prendre conscience de l'importance d'une politique coloniale bien conçue pour la prospérité d'une nation.

La crainte de voir son pays perdre les colonies qui lui restent fait sentir à Challe l'urgence de réformer la manière dont est conduit le commerce extérieur français, qu'il juge stérile. Dans cette perspective, il déplore l'attitude interventionniste de l'État et suggère que la gestion du commerce soit confiée aux commerçants et que la direction des colonies soit remise aux colons, estimant que le goût du lucre et de la réussite constitue une garantie pour un meilleur rendement.

Sur le plan de la politique intérieure, Challe condamne la révocation de l'édit de Nantes, événement qui constitue à ses yeux une erreur monumentale et qu'il

⁷ *Ibid*, p. 58.

considère comme la source des maux qui ont accablé la France par la suite. Challe estime qu'en posant ce geste contraire à la liberté de confession, Louis XIV a suscité la colère divine à son égard⁸. Mais le mémorialiste ne s'arrête pas à cette analyse superstitieuse. Il montre les conséquences fâcheuses que cet événement a eues sur le plan économique :

La suppression de l'édit de Nantes a commencé la perte de la France, par l'argent que ceux qui s'en sont bannis ont emporté avec eux, et par les manufactures qui faisaient une partie du commerce du royaume, et que ces bannis volontaires ont porté chez nos voisins.⁹

En introduisant un argument de nature économique dans la justification de son opposition à la révocation de l'édit de Nantes, Challe s'aligne sur l'attitude de Ch. Ancillon quand il dit :

Il y a beaucoup de personnes riches et considérables qui sont sorties du royaume [...]. Mais présumé qu'il n'en soit sorti que de pauvres, que d'obscurs, et de basse condition, ces gens-là exerçaient en France différentes professions, ou labouraient et cultivaient la terre; or ces sortes de personnes sont les fondements d'un Etat.¹⁰

⁸ «Il semble que Dieu ait permis, depuis cette révocation de l'édit de Nantes, que tout ce que Louis XIV et ses ancêtres ont fait, pour la grandeur de la France, se soit tourné contre lui.», *Mémoires*, p. 58.

⁹ *Ibid*, p.36-37.

¹⁰ Cité par Nicole Ferrier-Caverivière, *op.cit*, p. 269.

Dans sa critique de l'élimination de l'édit de Nantes, Challe adopte une attitude plus vigoureuse que celle des chrétiens réformés vivant en France, dont les protestations demeurent généralement timides¹¹, mais qui reste en deçà de celle des huguenots exilés qui mènent une véritable propagande de dénigrement contre le monarque, condamnant son obscurantisme et le présentant comme un nouvel Antéchrist.

Dans sa critique politique et sociale, Challe ne se distingue pas vraiment de ses contemporains. Il ne remet jamais en question le principe du pouvoir monarchique. Il souhaite tout simplement que les lois existantes soient appliquées et que les coupables soient punis avec la plus grande sévérité. Rappelant au Roi son rôle de défenseur de la justice, sa critique vise essentiellement les

¹¹ C'est le cas, par exemple, de Gautier de Saint-Blancard qui se limite ici à décrire sa déception et celle de ses coreligionnaires :

Nous étions flattés pendant quelque temps de cette pensée que le roi, comme le père de son peuple, avait pour nous la même tendresse que pour ses autres sujets. [...] Mais nous reconnûmes bientôt que nous nous étions trompés; nous vîmes que nous étions assez malheureux pour être l'objet de l'aversion de notre souverain lui-même quoique nous n'eussions jamais eu pour lui que des sentiments de vénération et d'amour.

Histoire apologétique ou défense des libertés des églises réformées de France, 1688, p. 125.

responsables du secteur financier qui profitent de leur pouvoir pour s'enrichir à même les biens publics. Challe s'attaque aux financiers corrompus pour deux raisons. D'abord, parce qu'il les accuse d'avoir conduit la France à la faillite; ensuite, parce qu'il voit en eux la cause de son échec social. La galerie de portraits qu'il trace d'eux prend l'allure d'un «long réquisitoire où [il] met tour à tour sur la sellette les puissants de son temps»¹².

2. Les financiers

Challe présente les responsables des finances sous des couleurs sombres. Richelieu est peint comme un homme «sanguinaire, désintéressé et aimant la guerre». Détesté par tous de son vivant, il est regretté par tous après sa mort: «toute la France convient qu'il a été le plus grand homme qu'elle ait jamais produite, et qu'elle lui doit la grandeur où elle s'est élevée»¹³. Mazarin est présenté comme un personnage timide et peu enclin aux grandes actions. Il «est sans bonne foi, sans probité et sans honneur». Son

¹² M.-L. Girou-Swidorski, «Challe, le justicier», *Autour de Robert Challe, Actes du colloque de Chartres*, (20-22 juin 1991), édités par Frédéric Deloffre, Honoré Champion Editeur, Paris, 1993, p. 93.

¹³ F. Deloffre, *op.cit*, p.86.

seul souci, c'est l'argent. Challe le dit «fourbe, avare, dissimulé et doué de toutes les mauvaises qualités qui font un scélérat». Préconisant une politique pire que celle de Machiavel, Louvois est condamné par le mémorialiste qui voit en lui un des flatteurs qui inspiraient à Louis XIV l'idée d'un pouvoir absolu. Pelletier est décrit comme «parfaitement honnête homme, mais mol, facile». Challe ajoute à propos du financier qu'il «fut la dupe des maltôtiers, qui le tournaient comme ils voulaient»¹⁴. Pontchartrain est peint comme un homme avide qui n'a cherché à prendre le contrôle des finances que pour amasser de l'argent. Challe l'accuse d'avoir mené une politique désastreuse¹⁵.

Face au clan des ministres corrompus, Colbert fait figure d'exception. Challe loue sa politique qui consiste essentiellement à «rétablir l'ordre dans les finances et [à] barrer la route aux maltôtiers et aux gens d'affaires, qui s'étaient tellement enrichis des désordres de l'État»¹⁶.

¹⁴ *Mémoires*, p. 206.

¹⁵ Rappelons ici que c'est sous Pontchartrain que Challe a été rayé des rangs de la marine. Il ne faut donc pas s'étonner si le mémorialiste le range dans la catégorie des hommes politiques corrompus.

¹⁶ *Ibid.*, p. 119.

Pour réaliser cet objectif, il a créé un comité chargé de contrôler les hommes d'affaires et de les taxer. Challe considère que, pendant tout le mandat de ce ministre, les Français vivaient «à bon marché et avec abondance» malgré la «stérilité des mauvaises années». En matière de religion, le mémorialiste apprécie l'attitude de Colbert qui était déterminé à empêcher la suppression de l'Édit de Nantes qu'il avait pressentie et dont il avait prévu les conséquences. En concluant, Challe dit son regret de voir qu'une politique «si louable, si belle, si chrétienne» ait été interrompue par la mort d'un ministre qui a tout fait pour «s'attirer l'amour des peuples et faire leur félicité»¹⁷.

Seul Colbert, on le voit, mérite les louanges du mémorialiste. Tous les ministres qui ont dirigé le secteur financier ont, selon l'analyse de Challe, nui à l'économie française. Leur mauvaise gestion, combinée à leur mauvaise foi, a conduit le pays au désastre. Le traitement de faveur dont jouit le père de Seignelay met en évidence le colbertisme de Challe qui considère que le rôle de l'État

¹⁷ *Ibid*, p. 126. L'admiration de Challe pour la politique de Colbert paraît évidente. Le mémorialiste s'est même inspiré de lui pour élaborer des formules de redressement destinées à réformer le système étatique français.

«devrait se borner à encourager le développement du grand commerce et à en protéger les activités, en évitant de le paralyser par ses interventions abusives.»¹⁸ Le colbertisme de Challe se manifeste également dans les termes qu'il emploie pour formuler ses conseils à Crozat et à ses agents: «en un mot, dit-il, faites tout ce qu'une politique sage, humaine et chrétienne vous inspirera, et certainement vous réussirez.» Ces mots rappellent étrangement les qualificatifs que le même Challe a utilisés pour décrire la politique de Colbert : «Cette économie si louable, si belle, si chrétienne et si digne d'un ministre qui veut s'attirer l'amour des peuples»¹⁹.

Par le regard critique qu'il porte sur la société de son temps, Challe annonce son appartenance à une génération qui, ayant connu la prospérité des premières décennies du règne de Louis XIV²⁰, se voit indignée face au déclin qui a

¹⁸ J. Chupeau, «Le voyageur philosophe ou Robert Challe au miroir du Journal d'un voyage aux Indes», *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, n°212, 1983, p. 53.

¹⁹ *Mémoires*, p. 126.

²⁰ Une formule vantant le passé glorieux de la France revient, à la manière d'un refrain, et donne, en opposant la gloire du passé à la déchéance du présent, un ton pessimiste à certains passages des *Mémoires*. Cette formule, reprise à intervalles rapprochés, se présente sous forme de variantes dont voici quelques occurrences : «La France était riche, qui que ce soit n'en peut douter» p. 53; «La

marqué la fin de son règne. Comme Fénelon, Vauban, La Bruyère et Boisguilbert, il dénonce l'inefficacité des systèmes politique et financier. Son originalité consiste, cependant, en sa volonté d'aller au-delà d'une simple critique et de s'instituer comme juge. Jacques Chupeau souligne à juste titre l'ardeur qui caractérise la satire challienne :

L'audace est là, dans la précision d'une attaque qui interpelle les coupables et prend la forme d'une dénonciation passionnée : de La Bruyère à Challe, le moraliste s'est mué en procureur.²¹

C'est peut-être le sentiment qu'il a que son échec personnel a été une conséquence (in)directe des fautes commises par les financiers qui amène Challe à se poser en justicier²². Sa satire résulte, à la fois, d'un sentiment de patriotisme, d'un désir de vengeance et du vœu de se donner par l'écriture le pouvoir qu'il n'a pas eu dans la vraie vie. La dénonciation des abus commis par les

France était triomphante, on ne peut en disconvenir» p. 57 ; «La France était puissante, qui peut en disconvenir» p. 64; «La France était respectée et crainte de ses voisins» p. 64; «tout cela ne dit-il pas que la France était redoutée?» p. 66; «La France était arbitre de toute l'Europe.» p. 67.

²¹ J. Chupeau, *op.cit.*, p. 52.

²² Cette hypothèse devient plausible à la lecture de cette phrase : «Je connais cette canaille, par le tort qu'elle m'a fait ainsi qu'à toute la France.» *Ibid.*, p. 299.

dirigeants du secteur économique assume une fonction bien déterminée dans la logique des *Mémoires*. Elle fait sentir le besoin d'une intervention salutaire. C'est le rôle que Challe espère se donner dans le cadre hypothétique de l'écriture. Face à un secteur ruiné, que personne n'a su redresser, il se pose, lui, comme le seul capable de sauver la France d'une faillite assurée. Mme Girou-Swidorski décrit la vocation qui anime le mémorialiste : «De la position d'observateur et de témoin [...], Challe a pu passer à son rôle actuel d'expert et de conseiller.²³»

Dans sa critique politique, Challe alterne deux manières d'agir destinées l'une et l'autre à le mettre en vedette. Quand les circonstances de son témoignage le lui permettent, il se place sur les rangs de ceux qui ont voix au chapitre, se pose en juge de ce qui a été fait et propose des solutions et des remèdes aux problèmes qu'il soulève. Dans les cas où même la mystification des faits ne lui donne pas accès à la sphère du pouvoir, il multiplie les preuves de la qualité et de la fiabilité de son information afin de justifier ses condamnations et de fonder ses recommandations. En même temps qu'elles le font apparaître comme quelqu'un à qui le destin de son pays

²³ «Robert Challe, mémorialiste ou comment récrire l'histoire?», article encore inédit, p. 5.

importe, les deux attitudes en question lui permettent d'émerger comme un homme dont les multiples talents ne cadrent pas avec l'abaissement social qui est le sien.

B. Les réformes

1. Le système administratif

Dans ses textes autobiographiques, Challe ne se contente pas de condamner les abus et les exactions. S'appuyant sur ses connaissances et sur son expérience personnelle, il essaie de trouver des formules de redressement pour les secteurs administratifs ruinés par la corruption. Afin de remédier à ces problèmes, Challe pose comme condition première le rétablissement de la bonne foi. Il pense que celle-ci devrait être restaurée afin de redonner aux gens la confiance dans les institutions de l'État et pour rétablir l'image honorable dont jouissait la France dans les cours étrangères. L'épisode de Rupli, tel qu'il est rapporté dans le *Journal*²⁴, montre l'importance que revêt la justice dans l'établissement d'une bonne réputation de la France à travers le monde. En ordonnant la restitution de ses diamants au marchand arménien et en punissant les fermiers généraux qui ont voulu le voler, le

²⁴ *Journal*. p. 369 et suiv.

Roi Soleil remplit la fonction que Challe aime à lui voir assumer : celle de juge suprême, veillant au triomphe de la loi et de la justice²⁵. Le jugement rendu par Louis XIV, dit Challe, a suscité l'admiration des nations orientales :

Cet arrêt, qui fut traduit en toutes les langues orientales, y fit regarder le roi comme un nouveau Salomon, & releva si bien le nom français que la Compagnie pouvait se vanter que tout y était à sa discrétion.²⁶

L'aventure de Rupli, malgré son aspect anecdotique, montre à quel point l'existence d'une justice impartiale envers les coupables constitue un facteur essentiel pour la prospérité des affaires financières. Scandalisé par l'état d'un «système économique et politique qui est perverti du bas en haut de l'échelle sociale»²⁷, Challe propose un programme de réforme destiné à sortir le pays de

²⁵ Cette image de roi-juge, combattant la corruption et rétablissant la justice, renforce l'idée de Challe selon laquelle Louis XIV ignore les exactions qui se produisent dans les hautes sphères du pouvoir et qui affectent le peuple considérablement. Dans les *Mémoires*, Challe rapporte un autre épisode où il fait jouer au Roi le même rôle de juge suprême. Voir à ce sujet l'article de M.-L. Girou-Swidorski : «Challe, le justicier», *loc.cit.*

²⁶ *Journal*, p. 373-374.

²⁷ R. Francillon, «Challe et le monde des financiers», *Autour de Robert Challe, Actes du colloque de Chartres*, (20-22 juin 1991), édités par Frédéric Deloffre, Honoré Champion Editeur, Paris, 1993, p. 224.

son marasme²⁸. C'est d'abord en moraliste que Challe condamne la corruption et l'avarice. S'il recommande de les combattre, c'est qu'il constate «les conséquences de cet état d'esprit qui gagne peu à peu toute la France en remontant vers le haut»²⁹.

Mais sa réforme n'a pas qu'un fond moral. Challe propose également des vues nettes concernant les milieux juridique et religieux et consacre tout le second volet de son programme à la politique extérieure. Challe est partisan de l'idée selon laquelle une bonne gestion des territoires d'outre-mer serait d'un grand profit pour la France. Ayant sans doute à l'esprit l'exemple de la Hollande et de l'Angleterre qui ont su développer leur

²⁸ Faisant de la bonne foi la base de son système, il l'assortit des consignes suivantes: 1. limiter le pouvoir des jésuites; 2. créer un système juridique capable de contrer la complicité qui existe entre politiciens et brasseurs d'argent; 3. donner le maximum d'autonomie aux colonies; 4. élaborer une politique commerciale honnête; 5. créer une marine puissante. Challe prône cette qualité à un degré tel qu'il en fait «le premier et le plus puissant lien de la société civile». Le mémorialiste énumère les facteurs qui ont banni ce principe moral du royaume du Roi Soleil : «pour exposer toutes les causes de l'extinction de la bonne foi, il suffira de dire que le règne de Louis XIV l'a tout à fait bannie de France et que tous les Français, imitant le Roi et son Conseil qui prenaient à toutes mains, tant sur le sacré que sur le profane, se sont figuré que le vol n'était pas un crime, et que la seule manière de voler était punissable.» *Mémoires*, p. 88.

²⁹ F. Deloffre, «Robert Challe témoin de son temps en 1716», *La Régence*, Paris, Armand Colin, 1970, p. 90.

économie grâce aux établissements commerciaux qu'elles ont fondés en Asie et dans le Nouveau Monde, le «colonial patriote» espère «plus de pouvoir et de gloire pour la France grâce à l'appui de colonies bien administrées, bien défendues, bien peuplées»³⁰. Dans le *Journal* aussi, Challe préconise une politique visant à donner plus d'autonomie aux établissements coloniaux. L'écrivain du roi propose de confier la gestion et la défense des colonies aux colons eux-mêmes. Il estime que le désir de réussir portera ces gens à déployer tous les efforts possibles pour assurer le succès et la survie de leurs entreprises. Il ajoute que :

Les Compagnies en seront plus respectées, le commerce fleurira plus que jamais, le royaume s'enrichira davantage, & le service en sera fait avec plus d'exactitude.³¹

Face au peu d'intérêt que porte la métropole aux établissements coloniaux et au commerce maritime, Challe suggère de mettre au point une politique coloniale dynamique, caractérisée par un esprit de continuité. Considérant que sa «nation n'est propre qu'à commencer une entreprise, mais qu'elle n'a pas assez de fermeté ni de

³⁰ A. Sanfaçon, «Robert Challe et la Nouvelle-France», *Autour de Robert Challe*, p. 90.

³¹ *Journal*, p. 214.

constance pour la porter à sa perfection»³², il invite ses compatriotes à faire preuve de plus de constance et de persévérance afin de défendre leurs intérêts en matière de commerce extérieur³³.

Outre ces recommandations d'ordre général, Challe formule des préceptes plus ponctuels portant sur la gestion des colonies. L'essentiel de ses conseils sont énoncés à l'occasion de l'appréciation de l'établissement que Crozat «s'est mis en tête de bâtir [...] le long des bords du fleuve de Mississipi, dans l'Amérique australe»³⁴. L'évaluation de l'établissement de Crozat conduit Challe à élaborer un projet qui dépasse l'envergure d'une simple colonie. Le mémorialiste, dont l'imagination est stimulée par une entreprise qui lui tient à coeur, met au point un programme digne d'une véritable utopie.

³² *Mémoires*, p. 346.

³³ Challe se demande pourquoi les Français refusent d'adopter des politiques qui ont déjà fait leur preuve : «Il semble qu'il nous suffise que les étrangers aient inventé les moyens de se rendre riches et heureux, pour que ces mêmes moyens nous paraissent indignes d'être pratiqués.» *Mémoires*, p. 371.

³⁴ *Ibid*, p. 343.

2. La colonie du Mississippi

a. L'évaluation de l'entreprise

En disant son sentiment à propos de l'entreprise de Crozat, Challe commence par émettre quelques remarques critiques concernant le choix des territoires et les obstacles que Crozat et les siens auront à surmonter. Deux facteurs nourrissent ses craintes. Le premier consiste en la proximité des possessions anglaises. Le deuxième est le caractère des Français qui, selon Challe, sont «d'humeur à se rebuter pour la peine et le travail»³⁵. Ces deux facteurs conduisent Challe à formuler une série de consignes concernant l'administration religieuse et civile de cette petite société³⁶. Il part d'un seul fait certain : «la terre existe, voilà une certitude», pour énoncer une série de mesures garantissant, selon lui, la réussite du projet.³⁷

³⁵ *Ibid*, p.346.

³⁶ Voir à ce sujet l'article, encore inédit, de M.-L. Girou-Swidorski, «Robert Challe, mémorialiste ou comment récrire l'histoire?»

³⁷ À cet égard, il dicte un ensemble de préceptes énoncés sur le mode de l'impératif : Défrichez-la [...] défendez-vous [...] Permettez-en l'entrée à vos compatriotes [...] réservez-vous le commerce extérieur [...] facilitez celui de l'intérieur [...] Ne souffrez point de bouches inutiles [...] Punissez sévèrement le vice et la mauvaise foi [...] récompensez la vertu, etc, *Mémoires*, p. 346-347.

Convaincu du bien-fondé de l'entreprise, le mémorialiste pense qu'elle «mérite l'approbation générale». Il précise qu'elle est «utile au bien et à l'honneur de la nation»³⁶. Pour apporter sa contribution à l'édification de cette oeuvre, le mémorialiste met son expertise au service du chef de la colonie louisianaise : «Voici comment je m'y prendrais, dit-il, si j'avais voix au chapitre». Il propose alors une série de recommandations dont l'essentiel est de faire respecter la justice et la bonne foi, d'encourager le peuplement de la colonie et de fortifier les rives du Mississippi afin d'en prendre le contrôle.

Contrairement au ton objectif et réaliste qui caractérise la formulation des préceptes destinés à redresser l'économie de la vieille France, les consignes s'adressant à Crozat sont empreintes, à la fois, de subjectivité et d'incertitude. Challe voit dans la colonie du Mississippi la concrétisation d'un vieux rêve personnel. L'évaluation de cette entreprise lui permet de se poser, dans le cadre virtuel de l'écriture, comme le chef d'un établissement colonial, position qu'il voulait occuper en Acadie et que, selon ses dires, La Boulaye lui a ravie.

³⁶ *Ibid*, p. 359.

La substitution de l'entreprise louisianaise à son vieux projet acadien crée chez le mémorialiste une sorte de confusion qui le conduit à réfréner son optimisme initial³⁹. Le poids de l'expérience passée, caractérisée par des échecs successifs, empêche Challe de nourrir des illusions nouvelles⁴⁰. Ce doute quant aux chances de réalisation du projet en question augmente à l'idée que les autres prendront ses conseils pour de purs égarements: «Que de gens vont prendre ceci pour le royaume imaginaire de Don Quichotte!»⁴¹. On le voit alors s'en défendre en rétorquant «Ce n'est pourtant pas une plaisanterie. Les gens de bon sens jugeront bien qu'il n'y a là rien d'impossible.»⁴².

Considérés comme un investissement personnel qui ne doit pas être vain, les conseils formulés par le mémorialiste font de lui une partie prenante dans

³⁹ À cause de la passion qui s'y mêle, le discours de Challe à propos de la colonie louisianaise est caractérisé par une alternance entre des états de désespoir, où le mémorialiste remet en question la pertinence du projet, et des moments d'euphorie, où il pense que l'entreprise est réalisable. À ce sujet cf. M.-L. Girou-Swidorski, «Robert Challe, mémorialiste ou comment récrire l'histoire?», p.6-8.

⁴⁰ Ce n'est pas par hasard que l'exposé sur la colonie du Mississippi est enchâssée au coeur d'une digression rappelant les circonstances de la déconfiture acadienne.

⁴¹ *Ibid.*, p. 346.

⁴² *Loc.cit.*

l'accomplissement de cette entreprise. Challe défend le projet de Crozat comme s'il s'agissait du sien propre. Émergent alors dans le texte des formules affichant son optimisme : «Je pose en fait constant⁴³ [...]. Je suis convaincu que Crozat et ses agents réussiront⁴⁴ [...]. Tout est sorti de rien⁴⁵».

b. Glissement vers l'utopie

Emporté par un élan d'euphorie, Challe considère que les conditions de réussite sont réunies et qu'il suffit de fournir quelques efforts supplémentaires pour concrétiser l'oeuvre convoitée : «Il ne reste plus, dit-il, qu'à bien la diriger pour la perfectionner.»⁴⁶ Son zèle le place aux confins incertains d'un réel perçu et d'un idéal imaginé. Partant d'une simple évaluation d'un projet en cours de réalisation, Challe finit par poser les fondements de toute une société. D'une description objective de ce qui est, il passe par la vertu d'une imagination anticipatrice à une

⁴³ *Loc.cit.*

⁴⁴ *Ibid.* p. 366.

⁴⁵ *Ibid.* p. 368.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 368.

sorte de royaume imaginaire : «il s'y formerait une espèce de royaume aussi florissant que la vieille France européenne.»⁴⁷ Plusieurs éléments provoquent cet écart dans l'imaginaire. Dans ses moments d'euphorie, Challe insiste plus sur les éléments positifs dans l'oeuvre de Crozat. Cette appréciation sélective l'amène à créer autour de l'établissement du Mississipi une synthèse de toutes ses idées socio-politiques. Il projette sur cette entreprise en cours d'élaboration une vision de la société qu'il voudrait, peut-être, appliquer aussi bien aux autres colonies qu'à la France européenne.

Challe reconnaît qu'il y a dans ce qu'il propose des aspects irréalisables. Il avoue que ces recommandations revêtent un caractère utopique. Il s'en explique :

Je sais bien que ceci n'est et ne sera regardé que comme une utopie, tant que nos moeurs seront aussi corrompues qu'elles le sont. Aussi je ne propose cette perfection là qu'à titre d'exemple.⁴⁸

Cette lucidité ne l'empêche pas de vivre sur le mode de l'imaginaire des rêves qu'il n'arrive pas à concrétiser sur le sol du réel. En écartant le mémorialiste de son projet initial, à savoir décrire l'entreprise de Crozat, la

⁴⁷ *Ibid*, p. 346.

⁴⁸ *Ibid*, p. 366.

dérive imaginative le rapproche d'une vocation longtemps différée, celle d'avoir accès à la sphère de pouvoir. Le discours critique permet à Challe de superposer sa personnalité à celles des grands de son époque et de se poser, dans le cadre hypothétique de l'écriture, en tant qu'artisan d'un univers idéal. Cette vocation de créer un monde selon son coeur, Challe l'exprime de façon explicite dans le dialogue avec Malebranche :

je ferais avec joie un sacrifice, non de ma vie dont je fais peu de cas, mais du repos dans lequel je m'efforce de passer ce qui m'en reste, pour procurer aux hommes une parfaite concorde et une heureuse paix, qui les rendît tous contents les uns des autres.⁴⁹

L'écriture du moi, telle qu'elle est cultivée par Challe, apparaît comme un moyen par lequel celui qui tient la plume renégocie sa place dans la société. En montrant ce qu'il peut apporter de positif à ses semblables, il espère acquérir un statut plus valorisant au sein du système communautaire.

À cet égard, la pensée challienne n'est pas que refuge dans l'imaginaire. L'analyse des milieux financiers se révèle très juste et les remarques émises à propos de la politique coloniale sont très pertinentes. Les propos de J. Chupeau rendent parfaitement justice au jugement de

⁴⁹ *Les Difficultés sur la religion*, p. 349.

Challe :

L'intérêt de son témoignage tient surtout au fait que ses convictions économiques, loin de dessiner une doctrine abstraite, comme chez l'auteur de *Télémaque*, procèdent d'une expérience raisonnée.⁵⁰

En affichant une volonté réformatrice, la parole challienne pose les fondements d'un idéal collectif et le cristallise par écrit. C'est dans cette perspective qu'elle a une résonance sociale et un aspect testamentaire.

C. La fonction testamentaire du dire satirique

L'écriture mémorialiste, telle qu'elle est pratiquée par Challe, n'est pas bénéfique à la seule personne qui tient la plume. Elle a des retombées favorables sur le devenir collectif également. Si elle donne à l'intéressé l'occasion d'aller à la rencontre de son moi rêvé, elle constitue aussi un moyen de communication qui permet au système communautaire de mettre à profit ce qu'il y a de positif dans la pensée d'un particulier. C'est dans ce sens que les textes de Challe, plus particulièrement les *Mémoires*, s'apparentent aux testaments politiques, apocryphes ou authentiques. Car, paradoxalement, les écrits de Challe tiennent des deux à la fois. Contrairement à

⁵⁰ J. Chupeau, *op.cit*, p. 53.

Courtilz de Sandras qui refuse son nom à ses écrits afin de donner à ses idées le poids de l'identité qu'il emprunte, Challe parle en son propre nom. Mais la démarche de Challe, honnête en apparence, n'est pas exempte de tricherie. En écrivant des mémoires, il enfreint une loi tacite qui stipule que seuls les gens investis d'une dignité sociale ou politique peuvent pratiquer l'écriture mémorialiste. En cultivant un genre pour lequel il n'est pas qualifié socialement, Challe usurpe, non pas l'identité d'un dignitaire, mais le statut qui lui permet de dire *Je*. Ses *Mémoires*, authentiques parce qu'ils expriment la pensée de celui qui leur donne son nom, constituent quand même une supercherie dans la mesure où ils mystifient son handicap social. Mais abstraction faite des ruses qui lui ont permis de prendre la plume, les formules de redressement qu'il propose afin de sortir l'économie française de son marasme et de sauver les colonies d'outre-mer surprennent par leur justesse.

Riche d'une expérience passée, caractérisée par des frustrations successives, Challe entreprend de prévenir ses compatriotes des malheurs qui les accableront au cas où ils ne réagiraient pas. «Dieu veuille que je sois mauvais prophète, dit-il, mais je prévois que Québec et le Canada

seront bientôt anglicanisés!»⁵¹. En prédisant cela, Challe a encore en mémoire le sort de l'Acadie. Il est en mesure de ressentir l'énormité de cette perte pour la France et craint qu'elle ne soit suivie d'autres pertes encore plus grandes. La prophétie challienne a valeur prémonitoire et assume une fonction préventive. Challe ne dit-il pas dans son *Journal* que «le passé doit faire envisager l'avenir»?

Se présentant comme expert en matière d'économie et de commerce colonial, Challe soulève la question de l'usage auquel il destine son oeuvre : écrit-il, comme il le prétend au début de ses *Mémoires*, pour le simple désir de se divertir ou espère-t-il, au contraire, que ses propositions soient réellement suivies d'effet? Le regret qu'il manifeste en disant que ses rapports sur l'Acadie n'ont pas été pris en considération et le désir, manifesté dans le passage des *Difficultés* cité plus haut, d'employer le restant de ses jours à faire le bonheur de ses semblables orientent notre réponse vers la seconde hypothèse. Il convient donc de se demander avec Mme Girou-Swidorski : «À qui ces pages sont-elles destinées»?

⁵¹ *Ibid*, p. 63-64.

D. La question du destinataire

1. Les destinataires réels

Les oeuvres à caractère autobiographique s'adressent à des destinataires variés. Challe dit qu'il écrit ses *Mémoires* pour sa propre satisfaction et pour la postérité. Aboutissement d'un parcours de composition plus compliqué, le *Journal* résulte de la compilation de trois versions distinctes destinées l'une à M. de Seignelay, l'autre à Monsieur***, identifié comme étant Pierre Raymond, et la troisième à l'auteur lui-même. Aux destinataires désignés s'ajoutent des destinataires occasionnels auxquels Challe s'adresse dans des passages ponctuels. Tels sont par exemple: Crozat, Martin, Louis XIV...etc. Force est de constater, en additionnant toutes ces instances réceptrices, le caractère hétérogène du «public» visé. Il convient de se demander si cette hétérogénéité de la réception n'occulte pas l'existence d'un interlocuteur anonyme capable de répondre aux besoins du rédacteur et de mettre ses recommandations à exécution. C'est à la poursuite de ce dépositaire hypothétique, dont il faudrait esquisser le signalement, que nous voulons procéder en analysant, tour à tour, les messages livrés aux différents destinataires avoués.

En écrivant que ses *Mémoires* ne «paraîtront qu'après [s]a mort», Challe montre qu'il s'adresse à la postérité. Par un discours d'outre-tombe, il entend instruire les générations futures des réalités politiques et sociales du temps. Son texte constitue, à cet égard, une trace écrite attestant sa volonté de condamner l'injustice. Il se présente comme le porte-parole de ceux qui agissent en marge de l'Histoire et qui militent pour défendre les intérêts de la France. La référence faite dans le *Journal* et dans les *Mémoires* aux rapports, rédigés à la demande de Seignelay, sur les colonies françaises en Amérique est une façon pour le mémorialiste d'insister sur le rôle qu'il aurait pu jouer dans la défense et le maintien des intérêts français dans le Nouveau Monde. Destiner ses *Mémoires* au public à venir est aussi, pour lui, un moyen de prouver qu'il s'est acquitté de son devoir de concitoyen en mettant ses connaissances au service de ceux qui auraient pu les concrétiser. Ses conseils n'ayant pas été pris en considération, Challe dit sa déception et entreprend de dénoncer les (ir)responsables politiques qui, selon lui, «ne méritent qu'on songe à eux, que pour les rendre odieux

à la postérité.⁵²»

La rédaction des *Mémoires* est, dans une certaine mesure, un geste de désengagement. Challe ne veut pas être mis dans le lot des coupables. En dénonçant leur incompétence, il tente de projeter, de lui-même, l'image d'un patriote fervent. Mais ce n'est pas seulement auprès de la postérité qu'il veut avoir bonne presse. Il mène la même campagne de séduction au sein de son univers immédiat.

En attribuant à Pierre Raymond, son oncle et protecteur, le rôle de lecteur privilégié, Challe l'instaure comme une autorité morale face à laquelle il cherche à se justifier. Les propos suivants renforcent cette hypothèse :

combien je suis pénétré des bontés que vous avez toujours eues pour moi sans discontinuer, quoique je vous aie plusieurs fois donné par ma mauvaise conduite toute sorte de sujets pour ne me regarder que comme un homme qui en était indigne. À présent, Dieu merci, "Ces temps-là sont changés aussi bien que les lieux".

L'oncle-protecteur est appelé à constater le «repentir» affiché par l'auteur. Le *Journal* renferme nombre d'anecdotes où Challe est peint comme un homme responsable, digne des charges qu'on lui confie. Ce sont là autant de preuves susceptibles de rétablir sa réputation dans

⁵² *Ibid*, p. 290.

l'esprit d'un homme qui fut autrefois témoin de ses écarts.

Dans le *Journal* et les *Mémoires*, les interpellations au destinataire se font généralement au moyen de l'appellatif lecteur. Prenant occasionnellement la marque du pluriel, ce substantif ne peut pas s'accorder avec le pronom *vous* qui est censé désigner l'oncle-protecteur. Dans cette perspective, la lettre inaugurale du *Journal* est à considérer comme une dédicace. Elle invite Pierre Raymond à constater l'accomplissement intellectuel et moral de son neveu, mais ne le consacre pas comme le confident «dans le sein duquel on décharge son coeur».

Reste Seignelay⁵³. A-t-il les qualifications pour remplir la fonction de destinataire requis? Même si son nom figure parmi ceux des destinataires avoués, il n'est pas établi avec certitude que Challe lui destinait vraiment son *Journal*. J. Popin remarque que dans le manuscrit destiné à Pierre Raymond il n'y a «aucune mention de Seignelay». Il se demande avec raison pourquoi Challe cacherait «à son oncle des relations si honorables». En évoquant les mémoires rédigés par Challe pour le compte de Seignelay, M. Grevlund estime, quant à elle, que le *Journal* «devait

⁵³ Si l'on exclut l'auteur lui-même.

renseigner officieusement le ministre sur les réalités orientales». Sans chercher à prendre position dans ce débat, nous estimons qu'il est important pour l'auteur de destiner son oeuvre à un personnage d'une telle envergure. L'image de marque dont jouit cet interlocuteur sert de caution garantissant l'authenticité de son dire. «J'écrivais, dit-il, pour un secrétaire d'État auquel la plus affreuse vérité ne faisait aucune peine, et auquel il aurait été dangereux d'en imposer»⁵⁴. Par ailleurs, le fait de s'adresser à un fonctionnaire de haut niveau investit la parole challienne d'un rôle déterminant. En renseignant les responsables sur certaines réalités qui leur échappent, elle attire l'attention sur une situation préoccupante et provoque, pour ainsi dire, le changement.

Telles que décrites dans les *Mémoires* et le *Journal*, les relations entre Challe et Seignelay sont de nature à créer une complicité entre les deux anciens condisciples. Dans plusieurs scènes, Challe se vante d'une pareille relation. Il s'en sert pour susciter l'admiration des personnages influents et pour établir des rapports privilégiés avec eux. Tel est le stratagème employé à deux reprises par l'écrivain du Roi. D'abord auprès de M.

⁵⁴ *Journal*, p. 57.

l'intendant pour résoudre le démêlé avec Albus⁵⁵. Puis auprès de M. Martin pour avoir une conférence avec lui⁵⁶.

Parmi les destinataires désignés, Seignelay semble le plus qualifié pour jouer le rôle de l'interlocuteur idéal. Ayant à peine dix ans de plus que Challe, il peut éventuellement remplir le rôle de complice. Son statut politique lui permet de servir de tremplin à l'ascension sociale de son ami et de mettre à exécution ses remarques et ses conseils. À en croire Challe, Seignelay aurait fort apprécié les mémoires qu'il lui avait demandé de rédiger sur les colonies françaises en Amérique du Nord et l'aurait assuré qu'il travaillait à l'élaboration d'un plan de

⁵⁵ Il [M. l'intendant] me fit mille offres qui redoublèrent à la vue d'une lettre de M. de Seignelay, que je fis semblant d'ouvrir sans dessein, & dont il reconnut tout d'un coup l'écriture & la signature. Il la lut tout entière, me félicita d'une si puissante protection & me demanda d'où je le connaissais. Je lui répondis que nous avions été pensionnaires ensemble. Il me félicita de nouveau, jusqu'à me dire que les connaissances de jeunesse étaient les plus fortes, & celles qu'on n'oubliait jamais. *Journal*, p. 72.

⁵⁶ «M. Martin m'a paru content de mon journal, & encore plus de s'être aperçu que j'ai quelque accès auprès de M. Seignelay; & moi je me suis aperçu que c'est à ce seul accès que je dois l'empressement qu'il a eu d'avoir avec moi une conférence.» *Journal*, p. 412. Dans un autre passage, il écrit: «Je suis ravi, monsieur, me dit M. Martin, que vous ayez tant d'accès auprès de M. de Seignelay, & que cela aille jusqu'à une espèce de familiarité qui tire après soi une pareille confiance.» *Journal*, p. 445.

réforme basé sur les remarques qui y sont contenues. Reste à savoir s'il y a une coïncidence exacte entre Seignelay en tant que personne historique et le personnage présenté par le discours challien et si la nature du rapport entre les deux hommes est fidèlement transposée dans les textes. Même si l'amitié entre les deux prétendus condisciples n'est qu'un fait textuel⁵⁷, elle prouve néanmoins que Challe est épris de reconnaissance sociale et qu'il la cherche du côté des grands de son temps. Notons seulement que si Seignelay présente des aspects pouvant faire de lui l'interlocuteur-cible, il n'y a pas de preuve tangible permettant d'affirmer que ce rôle lui est vraiment attribué. La refonte du *Journal*, survenue après la mort du ministre de la marine, réduit encore davantage les chances que celui-ci ait été réellement le confident recherché par Challe.

2. Le destinataire idéal

Si le portrait de l'interlocuteur idéal ne se fixe sur aucun des destinataires désignés, il serait possible d'en esquisser le signalement approximatif en combinant certains

⁵⁷ N'oublions pas que pour se doter d'une généalogie anoblissante, Challe a menti sur son origine en prétendant qu'il est le fils d'un garde d'Anne d'Autriche. Pour trouver les moyens d'être à la hauteur de ses rêves, notre auteur n'hésite pas à profiter de l'apport de la fiction.

traits propres à Pierre Raymond et à Seignelay. L'«âme soeur» que Challe convoque devrait, comme le ferait l'oncle-protecteur, apprécier le progrès spirituel de l'auteur et oublier sa mauvaise conduite passée. Elle devrait être en mesure de lui apporter l'appui nécessaire pour assurer sa réussite sociale. Elle devrait, comme Seignelay, avoir la modestie d'écouter ses conseils et être en position de les mettre à exécution. Enfin, elle ne devrait garder de l'écrivain du roi que l'image d'un patriote militant pour la grandeur de son pays et dont la vision, si elle était appliquée, pourrait changer le cours de l'Histoire.

Challe réclame un dépositaire pouvant reconnaître ses mérites. Il cherche un juge dont le verdict devrait être conforme à l'idée qu'il se fait de lui-même. Un tel verdict ne peut être que celui d'un écho, d'un double. L'image rêvée qu'il se donne par l'écriture peut, en effet, renvoyer à un moi idéalisé qui fonctionnerait à la fois comme un complément d'être destiné à combler son déficit existentiel et comme un destinataire potentiel pouvant comprendre ses préoccupations et partager ses opinions. La tentation est donc forte de voir en Challe lui-même, ou plus exactement dans l'être textuel qui naît de ses fantasmes, l'âme-soeur recherchée. Cependant, il est

difficile de conclure que le discours challien est autodestinataire. Notre auteur est épris de reconnaissance et a besoin d'un confident pouvant mettre fin à son doute. Si l'écriture lui fournit l'occasion de compenser les échecs subis dans le monde réel, c'est parce qu'elle lui permet d'agir sur son rapport aux autres. En choisissant des destinataires tels que Seignelay et Pierre Raymond, Challe s'installe dans un réseau humain qui, par l'appui qu'il lui apporte, lui permet de se rêver «tel qu'il aurait voulu être et avoir été».

Le discours critique apparaît comme un outil rhétorique qui donne à Challe la possibilité de remédier aux injustices dont le sort l'a accablé. Repérer les fautes d'autrui et trouver le moyen de les redresser est pour le mémorialiste une façon d'étaler ses connaissances et d'afficher sa supériorité par rapport à certains acteurs politiques qui, selon lui, ne sont pas dignes de gouverner. Pour Challe, les mérites intellectuels et personnels doivent l'emporter sur les avantages de rang ou de fortune. Dans sa vision du monde, les gens «illustres» doivent jouir de privilèges conformes à leurs mérites. En ce qui le concerne, c'est en expert en matière de politique coloniale et de gestion financière qu'il aimerait être perçu.

Par ailleurs, le dire critique permet à Robert Challe de camoufler l'inégalité de traitement fondatrice de son texte. Noyée dans un discours orienté vers le dehors, la glorification de la subjectivité énonciatrice risque de passer inaperçue⁵⁸. Donnant l'impression de se vouer à une peinture critique d'autrui, l'auteur laisse se profiler un autoportrait posé par touches successives.

Le discours satirique a une autre vertu. Il fait apparaître celui qui l'énonce comme un confident privilégié des grands hommes politiques et, dans bien des situations, comme un médiateur de confiance. Rappelons que, selon l'auteur, le Roi avait tenu à le voir pour l'entretenir des idées contenues dans les rapports qu'il a faits sur l'Acadie à la demande du ministre de la marine et que F. Martin lui a demandé, suite à la discussion particulière qu'il a eue avec lui, d'informer Seignelay sur tout ce qui se passait aux Indes. En se situant sur un plan politique, Challe apparaît comme un acteur privilégié. Il vit sur le mode de l'imaginaire des rapports qui, dans le monde réel, seraient impossibles ou incomplets. Chez lui, le rapport

⁵⁸Le choix des registres génériques dans lesquels il s'exprime est parfaitement adapté à son entreprise. Tournés vers la peinture du monde extérieur, les *Mémoires* et le *Journal* mettent davantage de lumière sur les tristes événements historiques qui ont causé la décadence de la France que sur la vie du rédacteur.

entre le monde du dedans et celui du dehors est vécu en partie grâce à des échappées dans la fiction.

Soulignons enfin que le discours satirique, par le biais de la vision utopique qu'il entraîne, permet à Robert Challe de substituer au «réel perçu», jugé peu propice à son accomplissement personnel, un monde virtuel où ses aspirations auraient été réalisables. Outre la volonté de servir son pays, la minutie de son programme le montre, il souhaite prouver que, malgré les échecs qui ont jalonné son séjour dans le monde, sa vie n'a pas été totalement vaine.

Conclusion

Se déployant dans le cadre de la pratique romanesque ou dans le domaine du témoignage, l'écriture challienne est régie par une rhétorique du moi qui s'affirme au détriment de la notion de «genre». *Les Illustres françaises*, malgré leur nature fictive ou grâce à elle, permettent à Challe de raconter sa vie en la romançant. *Les Mémoires*, où l'écrivain rapporte les événements qui ont marqué son époque, sont le lieu d'une coexistence entre l'histoire universelle, qui occupe la majeure partie du texte, et l'histoire particulière, énoncée sous forme de récit fragmentaire. *Le Journal de voyage*, où sont retracées les péripéties de la traversée vers les Indes, est à son tour jalonné de passages à saveur intime qui nous livrent quantité de renseignements sur le vécu de l'écrivain et sur sa personnalité. Partiellement autobiographiques, mais autobiographiques quand même, les textes de Challe retracent, sous forme de micro-récits égrenés dans le temps et dans l'espace, la ligne de vie de leur auteur et proposent, à la fois, les signalements de l'homme qu'il était et de celui qu'il aurait voulu être.

La variété formelle que revêt l'écriture du moi chez Challe est la conséquence d'une propension à se peindre générée sans doute par la volonté de répondre à des préoccupations existentielles. Le souci qu'a l'écrivain de percer le mystère qu'il constitue à ses propres yeux et le désir de conférer un sens à sa présence dans le monde sont autant de facteurs qui amplifient chez lui l'envie de céder à la tentation de dire *Je*.

Appartenant à des registres génériques différents, les écrits de Challe montrent que la littérature personnelle peut se déployer dans des territoires où elle est, apparemment, interdite de séjour. Les partisans du pacte autobiographique, soucieux de répertorier les genres selon les projets formulés dans la périphérie des oeuvres, semblent perdre de vue l'éventualité d'une tricherie. Les amateurs d'écriture du moi peuvent en tout temps ruser avec les contraintes en vigueur. Valable tant que la vocation des historiens d'eux-mêmes est honnêtement et clairement définie, le contrat initial, qui est censé diriger la plume des rédacteurs et déterminer les attentes des lecteurs, est vite mis en échec quand le plaisir de la fraude l'emporte sur le désir de soumission aux règles du jeu littéraire. Se déployant en toute légitimité comme dans les *Mémoires* et le

Journal où Challe exprime d'entrée de jeu sa volonté de retracer des pans de sa vie, ou s'exerçant sur le mode du déguisement comme dans les *Illustres Françaises* où l'écrivain se peint grâce à la projection dans ses personnages, la représentation de soi révèle la fragilité des frontières qui, arbitrairement, divisent le continent autobiographique en secteurs étanches. Au lieu d'un genre autobiographique proprement dit, il conviendrait peut-être de parler d'une lecture autobiographique qu'on pourrait appliquer à des textes relevant de registres génériques différents. Ceci serait d'autant plus souhaitable que nombre d'écrivains ne se contentent pas d'introduire leur vécu dans des genres où ils ne sont pas autorisés à le faire, mais s'appliquent bien souvent à mêler le vrai au faux.

Le déploiement de la subjectivité énonciatrice hors des lieux où elle a le mandat de statuer, n'est pas, en effet, le seul outrage que Challe fait aux bonnes moeurs littéraires. Jugeant que le discours sur soi n'est pas une reproduction littérale des jours anciens, notre auteur n'hésite pas à transformer les données de la réalité objective au gré de mobiles personnels. La refonte scripturaire du vécu est, pour lui, une occasion de

repenser sa vie, de la réformer de façon à la rendre conforme à l'existence qu'il aurait aimé mener. Sous le poids de frustrations accumulées au fil des ans, le récit de ce qui a été devient le récit de ce qui aurait pu être. Que d'échecs se convertissent, sous sa plume, en succès mémorables! que de petits riens d'une vie sans grand relief prennent l'apparence de moments décisifs où la face de la terre aurait changé si le devenir universel s'était soumis à son génie! La littérature du moi, ouverte aux intrusions de l'imaginaire, devient terre promise où le Je qui se dit peut enfin épouser l'image rêvée qu'il a de lui-même. Au pacte inaugural incitant quiconque veut faire oeuvre autobiographique à rester fidèle à l'exactitude historique, Challe substitue un pacte d'alliance avec soi qui l'affranchit partiellement des contraintes littéraires entourant la description du for intérieur.

Coupable parce qu'il détourne, à son profit, les données historiques et parce qu'il enfreint les normes en vigueur dans la république des Belles Lettres, Challe n'est pas le seul au banc des accusés. Nombre d'écrivains qui ont consacré leurs oeuvres à la mise en honneur de l'individualité ont commis des délits semblables aux siens. Courtilz de Sandras, champion des mémoires et des testaments politiques apocryphes, a prouvé, avant lui, que

le pacte autobiographique, cher à Ph. Lejeune, ne peut, de par sa nature falsifiable, constituer le noyau générique de la biographie appliquée à soi. Rousseau, dont les *Confessions* font figure d'archétype du genre, a, par ailleurs, montré que la représentation de soi par l'écriture n'exclut pas tout recours à la fiction. Pratique reprise par Goethe dans son autobiographie intitulée *Dichtung und Wahrheit*, titre significatif qui montre que la peinture de soi laisse une grande part aux envolées lyriques et à la poésie. Fort de la solidarité, à la fois de ses prédécesseurs et de ses successeurs, Challe n'est pas tout à fait condamnable. Donner au roman une teinte intime ou introduire des éléments fictifs dans des textes supposés purement historiques ne constituent des actes délictueux qu'aux yeux de ceux qui jugent les écritures du moi selon un puritanisme moral qui n'épuise pas le sens du dialogue de soi à soi. L'oeuvre de Challe, escortée, précédée et suivie d'oeuvres tout aussi dignes d'intérêt, invite à une redéfinition de l'autobiographie à base, non pas des intentions avouées ou des écarts par rapport à l'exactitude archéologique, mais de la conformité de l'oeuvre écrite aux préoccupations existentielles de l'intéressé. L'écriture personnelle, prenant la forme d'un

dévoilement plénier ou partiel, est l'instrument par lequel l'individu revendique le droit d'exprimer ses soucis et angoisses, ses rêves et espérances en toute liberté. Le principal objectif du rédacteur n'est pas de satisfaire aux normes esthétiques qui président à l'édification de l'oeuvre littéraire, mais de créer un univers structuré selon ses mythes personnels. Mêler les genres, versifier dans des textes en prose, prêter la voix aux auteurs disparus sont autant de pratiques qui permettent de vivre la liberté qui doit, seule, régir l'exercice de la pensée. Challe, qui veut poser lui-même les règles du jeu auquel il se livre, refuse l'idée de cantonnement dans des perspectives étroites. Les contraintes en vigueur dans la république des Belles Lettres ne l'enchantent point. Aux cadres solidement délimités, il préfère les vastes étendues où les motions qui dirigent sa plume peuvent se déployer pleinement.

L'autobiographie et ses territoires avoisinants, où Challe se lance à la poursuite de son moi rêvé, ne sont ni le duplicata du monde réel, ni la résurrection du temps écoulé. Ils constituent un lieu métaphorique où le Je qui écrit est en quête d'une renaissance, lieu mythique où l'individu, n'obéissant qu'à sa propre volonté, a le choix de retracer sa vie telle qu'elle s'est réellement déroulée

ou de composer une odyssée personnelle teintée de ses rêves et fantasmes. Animé par un rêve de grandeur, Challe voit dans l'écriture un instrument de salut lui permettant de concrétiser ses projets non accomplis et de voir ses espoirs avortés renaître de leurs cendres. Amplifié sans doute par les échecs subis dans le monde réel, ce vœu de gloire prend par moments la dimension d'une démarche mégalomane qui amène le réformateur de sa vie à jouer le rôle de sauveur et de juge. La projection en autrui et l'évasion dans le monde de la fiction sont les voies qui le conduisent à la rencontre de son moi idéalisé et de tous les moi illustres auxquels il veut, à un moment ou un autre, s'identifier. Tout se passe comme si l'alliance entre le réel et la fiction constituait une perspective de fuite, un miroir où Narcisse peut enfin coïncider avec l'image mythique qu'il veut projeter de lui-même.

Conçue comme instrument de quête d'un soi idéalisé, la biographie appliquée à soi ne peut revêtir, dans le cas de Challe, le statut d'une simple résurrection du vécu antérieur. La dimension rétrospective de l'autobiographie se double, chez notre auteur, d'une vocation à la fois introspective et prospective qui porte l'historien de sa vie à puiser au fond de lui-même tous les atouts lui permettant de se donner à voir sous une parure honorable.

La volonté d'explorer les ressources de son être et le désir de voir quelle figure ferait un autre lui-même dans le panthéon de la renommée se mêlent à un besoin de reconnaissance. L'individu qui se dévoile sous le regard de ses juges éventuels souhaite être évalué non pas selon ses réalisations concrètes mais selon ses accomplissements potentiels. L'écriture du moi est pour Challe l'expression par laquelle l'individu qui se dit peut souligner son utilité pour le fonctionnement du système communautaire.

La littérature intime, le cas de Challe le prouve, prête la voix à un moi à la fois solidaire et contestataire, être qui ne se réfugie dans l'univers de papier que parce que le monde dans lequel il vit ne lui offre pas les conditions nécessaires à son épanouissement. Parce que ce qui aurait pu être lui importe plus que ce qui a été, Challe enrichit son histoire de vie de faisceaux discursifs auxiliaires qui font ressortir les mérites personnels correspondant à son être de valeur et plaçant le dialogue engagé avec le monde extérieur dans la perspective d'une glorification du sujet parlant. Les irrégularités formelles observées dans l'écriture du moi, telle que pratiquée par Challe, et les écarts par rapport à la vérité historique résultent d'une double vocation qui porte

l'historien de lui-même à opérer une conciliation entre son moi réel et son moi mythique et à établir une adéquation entre l'homme de lettres et l'homme de l'être.

BIBLIOGRAPHIE**OEUVRE DE ROBERT CHALLE**

CHALLE, Robert, *Les Illustres Françaises*. Édition critique par F. Deloffre et Y. Cormier, Genève, Droz, 1991.

CHALLE, Robert, *Journal d'un voyage fait aux Indes Orientales*. Édition critique par Frédéric Deloffre et Melâhat Menemencioglu, Paris, Mercure de France, 1979.

CHALLE, Robert, *Les Mémoires*, publiés d'après les originaux avec de nombreux documents inédits par Frédéric Deloffre avec la collaboration de Jacques Popin, Genève, Droz, 1996.

CHALLE, Robert, *Les difficultés sur la religion, proposées au père Malebranche*. Édition critique d'après un manuscrit inédit, par Frédéric Deloffre et Melâhat Menemencioglu, Paris, J. Touzot, Oxford, Voltaire foundation, 1983.

CHALLE, Robert, *Continuation de l'Histoire de l'admirable Don Quichotte de la Manche*, Édition critique établie par Jacques Cormier et Michèle Weil, Genève, Droz, 1994.

OEUVRES COMPLÉMENTAIRES

CAMPION, Henri de, *Mémoires de Henri Campion*, Paris, Mercure de France, 1967.

CHATEAUBRIAND, François-René de, *Mémoires d'outre-tombe*, édition critique établie par Jean-Paul Clément avec la collaboration de Jean d'ormesson, Paris, Gallimard, 1997.

CHOISY, François-Timoléon, (abbé de), *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, édition présentée et annotée par G. Mongrédien, Paris, Mercure de France, 1966.

COURTILZ DE SANDRAS, (Gatien), *Mémoires de M.L.C.D.R.*, Cologne, P. Marteau, 1696.

MONTPENSIER, Anne-Marie-Louise (duchesse de), *Mémoires de Mlle de Montpensier, petite fille de Henri IV*, collationnés sur le manuscrit autographe avec notes biographiques et historiques par P.-A. Chéruef, Paris, Charpentier, 1858.

MOTTEVILLE, Françoise Bertaut de, *Mémoires de Mme de Motteville sur Anne d'Autriche et sa cour*, Paris, Charpentier et Cie, 1886.

ÉTUDES SUR ROBERT CHALLE & SON OEUVRE

BILLY, André, «Robert Challes précurseur de Balzac et de Stendhal», *Le Figaro littéraire*, 9 janvier 1960, p. 4.

BRAY, Bernard, «Communication épistolaire et insubjectivité dans *Les Illustres Françaises*», *RHLF*, vol. 79, n° 6, (numéro spécial ROBERT CHALLE), novembre-décembre 1979, p. 994-1002.

CHAMPFLEURY, Jules, *Le Réalisme*, Paris, Lévy, 1857, p. 24-183, 320 p.

CHUPEAU, Jacques, «Le voyageur philosophe ou Robert Challe au miroir du *Journal de voyage aux Indes*», *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, vol. 215, Oxford, The Voltaire Foundation, 1982, p. 45-62.

CORMIER, Jacques, «Robert Challe ou les dangers de l'anonymat», *Littératures classiques*, n°31, 1997, p. 145-153.

CORMIER, Jacques, «*Les Illustres Françaises*, un nouvel art du roman à l'aube du XVIIIe siècle», *Eighteenth Century Fiction*, 8, 1, octobre 1995, p. 1-14.

- DELOFFRE, Frédéric, «À la recherche de Robert Chasles, auteur des *Illustres Françaises*», *Revue des Sciences humaines*, 95, juillet-septembre 1959, p. 233-254.
- DELOFFRE, Frédéric, «Un mode préstendhalien d'expression de la sensibilité à la fin du XVII^e siècle», *Cahiers de l'Association des Études françaises*, 11, mai 1959, p. 9-32.
- DELOFFRE, Frédéric, «Robert Challe père du déisme français», *RHLF*, vol. 79, n°6, (numéro spécial Robert Challe), novembre-décembre 1979, p. 947-980.
- DELOFFRE, Frédéric, «Le problème de l'illusion romanesque et le renouvellement des techniques narratives entre 1700 et 1715», *La littérature narrative d'imagination*, Colloque de Strasbourg, 23-25 avril 1959, Bibliothèque des centres d'études supérieures spécialisées, Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, Paris, PUF, 1961, p. 115-133.
- DELOFFRE, Frédéric, «Robert Challe témoin de son temps en 1716», *La Régence*, Centre aixois d'études et de recherches sur le XVIII^e siècle, Paris, Armand Colin, 1970, p. 83-102.
- DELOFFRE, Frédéric, «Défense de l'Histoire littéraire: le cas de Robert Challe», *Marche romane*, tome XXIX, 1-2, 1979, p. 83-92.
- DELOFFRE, Frédéric, «Du vrai sauvage au bon sauvage, La Hontan, Robert Challe et *La grand gueule*», *Revue de l'Université d'Ottawa*, 56, 1986, p. 67-79.
- DELOFFRE, Frédéric, «Les Jésuites selon Robert Challe, ou la mauvaise réputation», *Voltaire and his world*, Studies presented to W.H. Barber, ed. Howels, Mason, Williams, Oxford, Voltaire Foundation, Taylor institution, 1985, p. 185-200.

DELOFFRE, Frédéric, «L'adultère innocente, thème philosophique, romanesque et dramatique», *Cahiers de littérature du XVII^e siècle*, Hommage à René Fromilhague, n°6, 1984, p. 139-148.

FRANCILLON, Roger, «Du roman-il au roman-je ou la conquête de la lucidité dans *Les Illustres Françaises*», *Études de Lettres*, série iii, t. 9 (avril-juin 1976), p. 1-16.

FRANCILLON, Roger, «Robert Challe et le monde des financiers», in *Autour de Robert Challe*, actes du colloque de Chartres, 20-22 juin 1991, Paris, Champion, 1993, p. 217-230.

GARNOT, Benoît, «Chartres vers 1720», in *Autour de Robert Challe*, actes du colloque de Chartres, 20-22 juin 1991, Paris, Champion, 1993, p. 19-26.

GIROU-SWIDERSKI, Marie-Laure, «La véritable Angélique, un double de Robert Challe?», *RHLF*, vol. 83, n°4, 1983, p. 531-569.

GIROU-SWIDERSKI, Marie-Laure, «Le pilleur de Chédabouctou», article inédit.

GIROU-SWIDERSKI, Marie-Laure, «Robert Challe mémorialiste ou comment récrire l'histoire?», article inédit.

GIROU-SWIDERSKI, Marie-Laure, «Challe, le justicier» in *Autour de Robert Challe*, actes du colloque de Chartres, 20-22 juin 1991, Paris, Champion, 1993, p. 93-108.

GIROU-SWIDERSKI, Marie-Laure, «Challe et les femmes», *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 44, n°2, avril-juin 1974, p. 83-92.

LE MARQUANT, Henri, «Un faux témoin du drame de La Hougue», *Revue historique*, 172, 1933, p. 58-67.

- LINTVELT, Jaap, «Modèle discursif du récit encadré. Rhétorique et idéologie dans *Les Illustres Françaises* de Robert Challe», *Poétique*, n° 35, 1978, p. 352-366.
- MENEMENCIOGLU, Melâhat, «Gallouin-Don Juan, une clé pour Robert Challe», *RHLF*, vol. 79, numéro spécial Robert Challe, n°6, novembre-décembre 1979, p. 981-993.
- MESNARD, Jean, «Entre Mémoires et fiction: le thème acadien chez Robert Challe», *Travaux de littérature*, Paris, Les Belles Lettres, III, 1990, p. 297-323.
- MESNARD, Jean, «L'identité de Robert Challe», *RHLF*, vol. 79, n°6, novembre-décembre 1979, p. 915-939.
- MESNARD, Jean, «Robert Challe et son double François Martin», *Langue, littérature du XVIIe et du XVIIIe siècle*, Mélanges offerts à Frédéric Deloffre, Paris, SEDES, 1990, p. 331-345.
- NIDERST, Alain, «Les Difficultés sur la religion ou les mystères de la biographie», in *Autour de Robert Challe*, actes du colloque de Chartres, 20-22 juin 1991, Paris, Champion, 1993, p. 271-292.
- POPIN, Jacques, *Poétiques des Illustres Françaises*, Mont-de-Marsan, Éd. InterUniversitaires, 2 tomes, 1992.
- RODDIER, Henri, «Robert Challe inspirateur de Richardson et de l'Abbé Prévost», *RLC*, n°21, 1947, p. 5-38.
- ROELENS, Maurice, «Le jeu romanesque et ses règles dans *Les Illustres Françaises*», *RHLF*, n°70, 1970, p. 931-952.
- ROUSSET, Jean, «L'emploi de la première personne chez Chasles et Marivaux», *CAIEF*, n°19, 1967, p. 101-114.
- SANFAÇON, André, «Robert Challe et la Nouvelle France: un témoignage historique», in *Autour de Robert Challe*,

actes du colloque de Chartres, 20-22 juin 1991,
Paris, Champion, 1993, p. 83-92.

WEIL, Michèle, *Robert Challe romancier*, Genève, Droz, 1991,
340 p.

WEIL, Michèle, «Pastiche et parodie chez Challe: le comble
de la rupture et le comble de la continuité» in
*Ruptures et continuités dans l'histoire et la
littérature*, Genève, Slatkine, 1988, p. 80-85.

ÉTUDES THÉORIQUES

ARIÈS, Philippe, *L'Enfant et la vie familiale sous
l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1975, 316 p.

BEAUJOUR, Michel, *Miroirs d'encre : rhétorique de
l'autoportrait*, Paris, Seuil, 1980, 375 p.

BERTHIAUME, Pierre, *L'Aventure américaine au XVIIIe siècle:
du voyage à l'écriture*, Ottawa, Presses de
l'Université d'Ottawa, 1990, 487 p.

BERTIÈRE, André, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, Paris,
Klincksieck, 1977, 680 p.

BEUGNOT, Bernard, «Livres de raison, livres de retraite:
interférence des points de vue chez les mémorialistes»
dans *Les valeurs chez les mémorialistes français du
XVII^e siècle avant la Fronde*, colloque organisé par la
Société d'étude du XVIIe siècle, Strasbourg-Metz, 18-
20 mai 1978, actes publiés par Noémi Hepp et Jacques
Hennequin, Paris, Klincksieck, 1979, p. 47-64.

BOURDIEU, Pierre, «L'illusion biographique», *Actes de la
recherche en sciences sociales*, n°62, juin 1986,
p. 69-72.

- CABOCHE, Yves, *Les Mémoires et l'Histoire en France*, Paris, Charpentier, 1863, 2 vol.
- COIRAULT, Yves, «Autobiographie et Mémoires (XVII^e et XVIII^e siècles) ou existence et naissance de l'autobiographie», *RHLF*, vol. 75, n°6, novembre-décembre 1975, p. 937-953.
- COSTE, Didier, «Autobiographie et auto-analyse: matrices du texte littéraire», in *Individualisme et Autobiographie en Occident*, Bruxelles, Éditions de l'Université Libre de Bruxelles, 1983, p. 249-263.
- COULET, Henri, *Le Roman jusqu'à la Révolution*, Paris, Armand Colin, 1991, 559 p.
- CUÉNIN, Micheline, «Les faux-mémoires au XVII^e siècle et leur retour en vogue actuel» in *Le roman historique (XVII^e-XX^e siècles)*, Actes de Marseille réunis par Pierre Ronzeaud, *Papers on French Seventeenth Century literature*, Paris-Seattle-Tübingen, Department of Roman Languages and Literature, University of Washington, 1983.
- DÉMORIS, René, *Le Roman à la première personne : du classicisme aux Lumières*, Paris, Armand Colin, 1975, 497 p.
- DÉMORIS, René, «Aux origines de l'homme historique : le croisement au XVII^e siècle du roman et de l'histoire (nouvelles et pseudo-mémoires)» in *Le roman historique (XVII^e-XX^e siècles)*, Actes de Marseille réunis par Pierre Ronzeaud, *Papers on French Seventeenth Century literature*, Paris-Seattle-Tübingen, Department of Roman Languages and Literature, University of Washington, 1983.
- DOUBROVSKI, Serge, *Autobiographiques : de Corneille à Sartre*, Paris, PUF, 1988, 167 p.

DOUBROVSKI, Serge, «Sartre: retouches à un autoportrait (une autobiographie visqueuse)», *Lectures de Sartre*, sous la direction de C. Burgelin, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1986, p. 99-134

DOUBROVSKI, Serge, «Sartre: Autobiographie/autofiction», *Revue des Sciences Humaines*, n°98, octobre-décembre, 1991, p. 17-26.

FARGE, Arlette, *Dire et mal dire: l'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Seuil, 1992, 317 p.

FERRIER-CAVERIVIÈRE, Nicole, *L'Image de Louis XIV dans la littérature française de 1660 à 1715*, Paris, PUF, 1981, 439 p.

FRIEDRICH, Hugo, *Montaigne*, Paris, Gallimard, 1970, 443 p.
Traduit de l'allemand par Robert Rovint.

FUMAROLI, Marc, «Mémoires et histoire : le dilemme de l'historiographie humaniste au XVI^e siècle» dans *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVII^e siècle avant la Fronde*, colloque organisé par la Société d'étude du XVII^e siècle, Strasbourg-Metz, 18-20 mai 1978, actes publiés par Noémi Hepp et Jacques Hennequin, Paris, Klincksieck, 1979, p. 21-46.

FUMAROLI, Marc, «Les Mémoires au carrefour des genres en prose», *XVII^e siècle*, n°94-95, 1971, p. 7-38.

GÉLIS, Jacques, «L'individualisme de l'enfant» in *Histoire de la vie privée. De la Renaissance aux Lumières*, sous la direction de Ph. Ariès et de G. Duby, Paris, Seuil, 1986, p. 311-329.

GIRARD, Alain, *Le Journal intime*, Paris, PUF, 1963, 638 p.

GLOWINSKI, Marc, «Sur le roman à la première personne», *Poétique*, n°72, 1987, p. 497-507.

- GUSDORF, Georges, *Lignes de vie 1. les écritures du moi*, Paris, Odile Jacob, 1991, 430 p.
- GUSDORF, Georges, *Lignes de vie 2. auto-bio-graphie*, Paris, Odile Jacob, 1991, 504 p.
- GUSDORF, Georges, «Conditions et limites de l'autobiographie» in *Formen des Selbstdarstellung*, Berlin, Dunker & Humblot, 1956, p. 105-123.
- GUSDORF, Georges, «De l'autobiographie initiatique à l'autobio-graphie genre littéraire», *RHLF*, vol. 75, n°6, 1975, p. 957-1002.
- HIPP, Marie-Thérèse, *Mythes et réalités. Enquête sur le roman et les mémoires (1660-1700)*, Paris, Klincksieck, 1976.
- HIPP, Marie-Thérèse, «Fiction & Réalité dans les Mémoires de la vie de Henriette-Sylvie de Molière de Madame de Villeglé», *XVII^e Siècle*, n°94, 1971, p. 93-117.
- KIBÉDI VARGA, Aron, «La désagrégation de l'idéal classique dans le roman de la première moitié du XVIII^e siècle», *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, XXVI, 1963, p. 965-998.
- LANE, Philippe, *La périphérie du texte*, Paris, Nathan, 1992, 160 p.
- LAURENT, Alain, *Histoire de l'individualisme*, Paris, PUF, Coll. «Que sais-je?», 1993, 126 p.
- LEBRUN, François, «Les réformes: dévotions communautaires et piété personnelle», in *Histoire de la vie privée. De la Renaissance aux Lumières*, sous la direction de Philippe Ariès et de Georges Duby, Paris, Seuil, 1986, p. 71-111.

- LECARME, Jacques et LECARME, Éliane, *L'Autobiographie*, Paris, Armand Colin, 1997, 313 p.
- LEJEUNE, Philippe, *L'autobiographie en France*, Paris, Armand Colin, 1971, 272 p.
- LEJEUNE, Philippe, *Le pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1975, 357 p.
- LEJEUNE, Philippe, «Autobiographie et histoire sociale au XIX^e siècle» in *Individualisme et Autobiographie en Occident*, Bruxelles, Éditions de l'Université Libre de Bruxelles, 1983, p. 209-234.
- LEJEUNE, Philippe, «Autobiographie et histoire littéraire», *RHLF*, vol. 75, n°6, 1975, p. 903-936.
- LESNE, Emmanuelle, *La Poétique des Mémoires (1650-1685)*, Paris, Honoré Champion, 1996, 477 p.
- MAIGRON, Louis, *Le Roman historique à l'époque romantique: essai sur l'influence de Walter Scott*, Paris, Hachette, 1898, 443 p.
- MERLANT, Joachim, *Le Roman personnel de Rousseau à Fromentin*, Genève, Slatkine Reprints, 1970 [1905], 426 p.
- MOLINO, Jean, «Histoire, roman, formes intermédiaires», *Mesure* n°1, 1990, p. 59-75.
- MONGLOND, André, *Le Prérromantisme français*, Paris, José Corti, 1966, 2 vol.
- MAY, Georges, *L'Autobiographie*, Paris, PUF, 1984, 231 p.
- MAY, Georges, *Le dilemme du roman au XVIII^e siècle : étude sur les rapports du roman et de la critique (1715-1761)*, Paris, PUF, 1963, 294 p.

- MAY, Georges, «L'Histoire a-t-elle engendré le roman?», *RHLF*, vol. 55, n°1, janvier-fevrier 1955, p. 155-176.
- O'DEA, Michael, «Correspondance et autobiographie: le cas des *Rêveries du promeneur solitaire*», *RHLF*, vol. 97, n°4, juillet-août 1997, p. 550-558.
- PASQUALI, Adrien, «Récit de voyage et autobiographie», *Annali d'Italianistica*, n°74, 1996, p. 71-88.
- ROUSSET, Jean, *Narcisse Romancier : essai sur la première personne dans le roman*, Paris, José Corti, 1973, 159 p.
- ROUSSET, Jean, «Les difficultés de l'autoportrait», *RHLF*, vol. 69, n°3-4, mai-août 1969, p. 540-549.
- ROUSTANG, François, «L'interlocuteur du solitaire», in *Individualisme et Autobiographie en Occident*, Bruxelles, Éditions de l'Université Libre de Bruxelles, 1983, p. 163-176.
- SOREL, Albert, «Histoire et Mémoires», *Minerva*, t. VI, janvier 1903, p. 159-181.
- STAROBINSKI, Jean, *La relation critique*, Paris, Gallimard, 1970, 341 p.
- TODOROV, Tzvetan, *Frêle bonheur : essai sur Rousseau*, Paris, Hachette, 1985, 91 p.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Le destin littéraire de Challe	4
Annonce de la problématique	7
État de la question	8
Apport original de la thèse	15
Description de la démarche d'ensemble	17
Corpus et Méthode	19

MISE AU POINT THÉORIQUE

Pluralité générique et rigidité critique	21
Réévaluation des positions de Ph. Lejeune	21
Considérations chronologiques	23
Précisions étymologiques	23
Autobiographie et Mémoires	23
L'écriture journalière et ses variantes	30
Roman et confidence autobiographique	38
Caractère solidaire des écritures du Moi	43

PREMIÈRE PARTIE :

Les difficultés de l'autoreprésentation

Chapitre I: L'émergence de la littérature personnelle	45
A. L'éclatement de l'ancienne sociabilité	47
B. Le développement de la notion de personne	53
C. L'accès de l'individu à la dignité biographique	65
D. Les écritures du moi: expression de l'individualisme naissant	76
Chapitre II: Challe face à ses prédécesseurs	84
A. Les justifications de la vision particulariste	86
B. Les protestations de vérité	93
C. Challe face à la tradition	99
1. Les justifications du registre personnel	100
2. Les protestations de vérité	103
Chapitre III: La poétique de l'authentification	110
A. Le discours préliminaire	112
B. L'usage de la première personne	123
C. L'authentification ponctuelle	135

D. Les modes désignatifs	141
1. Les anthroponymes	142
2. Les toponymes	146

DEUXIÈME PARTIE :

La tentation autobiographique

Chapitre IV: La portée autobiographique des textes challiens	153
A. <i>Les Mémoires</i> ou la rencontre du Je avec l'histoire	154
B. <i>Le Journal de Voyage</i> aux lisières des <i>Diaries</i>	165
C. Les indices autobiographiques dans <i>Les Illustres Françaises</i>	179
D. Challe historien de lui-même	192
Chapitre V: L'autofiction ou la biographie romancée	202
A. Une identité mendiée	204
B. Le rêve acadien ou le paradis perdu	215
C. L'histoire de de Mesmes	229

TROISIÈME PARTIE :

Le Moi et le Monde

Chapitre VI: Le discours social	249
A. Contraintes sociales et aspirations personnelles dans <i>Les Illustres Françaises</i>	251
1. L'épisode d'Angélique	252
2. L'épisode de Silvie	258
B. <i>Les Mémoires</i> : à la recherche de l'impartialité perdue	272
C. <i>Le Journal de voyage</i> : regard sur autrui et désir d'affranchissement	283
Chapitre VII: Le discours emprunté	294
A. L'écriture comme substitut du réel	296
1. Solitude et interrogation sur soi	297
2. L'intégrité personnelle menacée	303
B. La citation comme support d'un discours sur soi	314

